



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

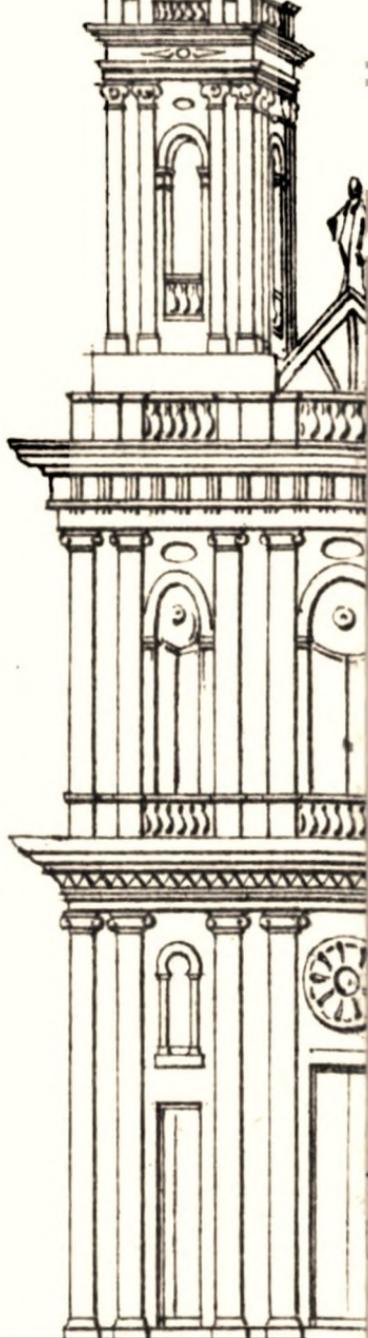
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



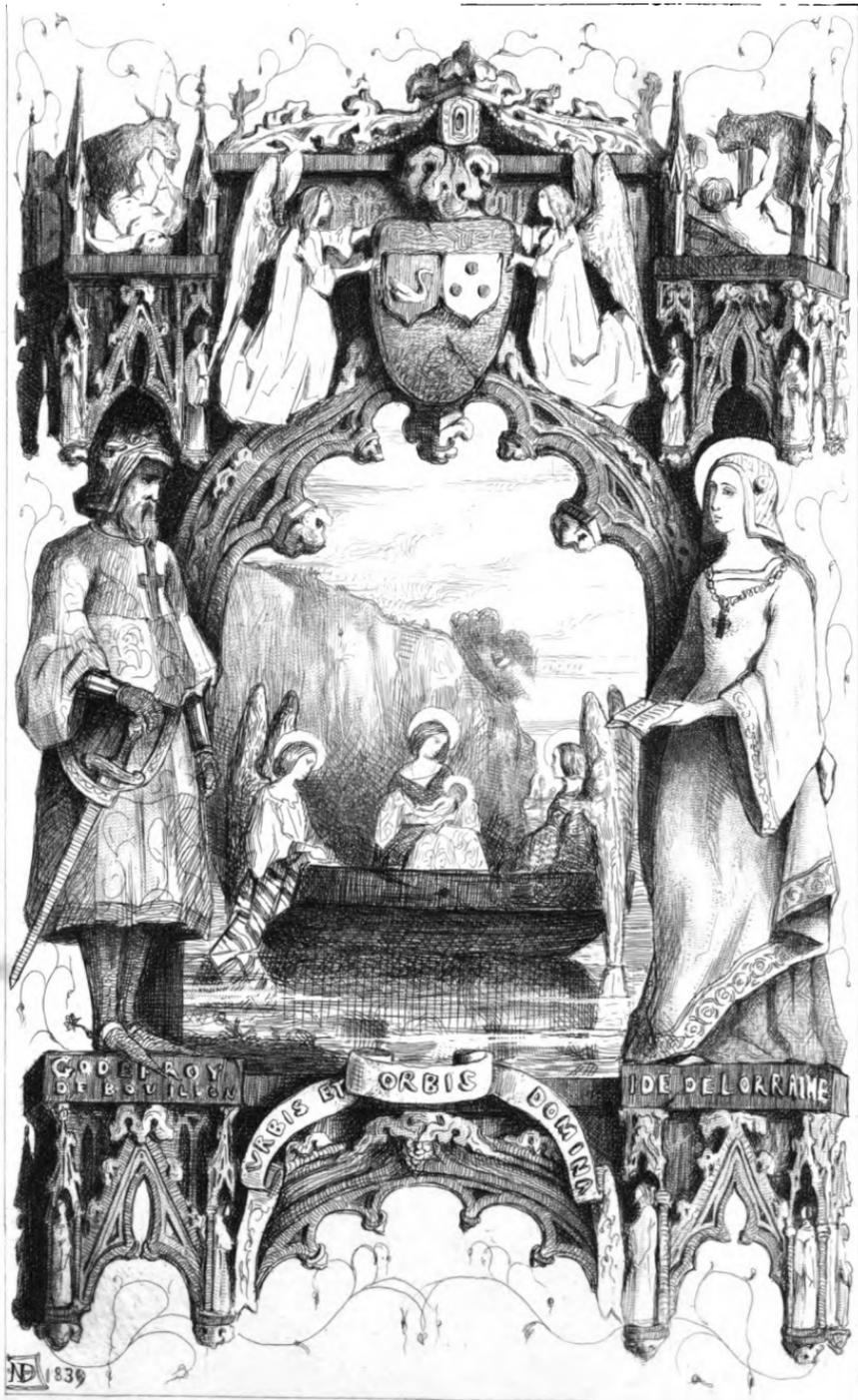
*Histoire de Notre-Dame
de Boulogne*

Antoine Le Roy

H. eccl. 610^u

Leroi





ND 1839

HISTOIRE
DE
NOTRE-DAME

DE BOULOGNE,

Par Antoine Veroi,

Archidiacre et Chanoine de la Cathédrale.

NEUVIÈME ÉDITION,

SUIVIE DE LA CONTINUATION DE CETTE HISTOIRE,

Depuis et y compris la fin du siècle de Louis XIV jusqu'en 1839 ;

DE PIÈCES HISTORIQUES, CHARTES, DOCUMENTS ET NOTES SE RATTACHANT
AU CULTE DE NOTRE-DAME DANS LE BOULONNAIS; DE LA BIOGRAPHIE
DES ÉVÊQUES DE BOULOGNE A PARTIR DE 1566, ET ENRICHIE
DE POÉSIES ET DE PLANCHES LITHOGRAPHIÉES.



BOULOGNE-SUR-MER ,

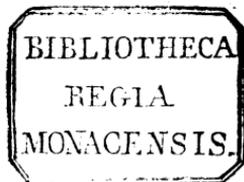
Chez LE ROY-MABILLE, imprimeur, 51, Grande Rue ;

A PARIS,

Chez TECHENER, Libraire, place du Louvre.

1839.

69 = 99.



A Monseigneur

Jugues - Robert - Jean - Charles de Latour d'Auvergne
Lauvaguais, Evêque d'Arras.

Monseigneur,

Successor des Evêques de la Morinie et de ces
savants prélats dont les vertus et les talents ont honoré
le Siège épiscopal d'une ville qui, dès l'an 262 reçut, des
apôtres martyrs Victorin et Trésien, la lumière de
l'Evangile, vous avez toujours témoigné le plus haut et
le plus vif intérêt à la restauration du culte de Notre-
Dame de Boulogne et de l'église renfermant sa sainte
image.

C'était dès-lors à vous, Monseigneur, que je devais
offrir la neuvième Edition de l'Histoire de cette glorieuse
patronne du Boulonnais, en essayant de la continuer
jusqu'à nos jours.

Daignez, Monseigneur, voir dans cet hommage une
nouvelle preuve de mon profond respect.

Votre très-humble serviteur,

P. Hedouin,

De l'Institut historique et de la Société des
Antiquaires de la Morinie.

Boulogne, ce 10 juin 1839.

PRÉLIMINAIRE

SUR CETTE NEUVIÈME ÉDITION.



Lorsqu'en 1827, je publiai la huitième édition de *l'Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, par le chanoine Leroi, je ne m'attendais pas au débit rapide qu'elle aurait. Tirée à un assez grand nombre d'exemplaires, cette édition a été épuisée en moins de trois ans ; de sorte qu'il y a long-temps déjà qu'elle n'existe plus chez les libraires. Elle était loin cependant de contenir, quant à l'appendice et aux notes que j'y avais ajoutées, tout ce qui pouvait compléter, pour les temps anciens et modernes, cette merveilleuse et intéressante Histoire. Mais, indépendamment des sentiments religieux qui font attacher un si grand prix au culte de l'antique patronne du Boulonnais, ce culte se rattache par tant de liens à nos annales, aux révolutions dont notre ville a été le théâtre ; il met en scène tant de hauts et puissants personnages, dévots pèlerins qui sont venus s'agenouiller devant l'autel de Notre-Dame, que la

curiosité publique devait contribuer et a en effet contribué à faire le succès de cette publication.

Depuis lors douze années se sont écoulées : un trône a été submergé par le flot populaire; des événements inattendus ont étonné l'Europe, et, chose consolante au milieu de bien des désastres, la religion, loin de recevoir aucune atteinte, semble reprendre chaque jour cet empire bienfaisant qui fait renaitre et maintient l'ordre, en assurant le salut de la société.

En vain quelques esprits frondeurs et sceptiques, heureusement en petit nombre, voudraient se le dissimuler : l'abus des mauvaises doctrines, les malheurs que le défaut de croyance a produits, cette indifférence des intérêts du ciel, véritable suicide de l'âme, ont dégoûté la génération actuelle de cette impiété voltairienne dont tant d'individus se faisaient une triste gloire vers la fin du dix-huitième siècle. Beaucoup maintenant croient de bonne foi; beaucoup aussi, sans avoir étouffé tous les germes du doute que les écrits des soi-disant philosophes avaient jeté dans leurs consciences, commencent à en sentir la stérilité et à reconnaître surtout le danger de les propager. S'ils n'adorent point encore, ils respectent du moins ce que tant de grands et beaux génies, les l'Hopital, les Daguesseau, les Pascal, les Fénelon, les Racine, ado-

raient et respectaient. Aujourd'hui donc il est à la fois absurde et de mauvais goût de se montrer impie. Une jeunesse ardente et généreuse se rend en foule dans les églises de la capitale pour y entendre sortir la parole de Dieu d'une bouche éloquente ; et si l'amour-propre et la couleur de l'époque ont une certaine part dans le mouvement de régénération religieuse qui se manifeste autour de nous, nous ne devons pas moins applaudir à ce mouvement et en espérer les plus heureux fruits.

Ce qui prouve le sérieux de cette tendance vers le retour à un catholicisme pur, éclairé, c'est que des esprits d'une haute distinction, des imaginations riches et fécondes, en proclament les principes et en font le sujet de leurs inspirations ; c'est que quelques-uns mêmes embrassent l'apostolat, entraînés qu'ils sont par une conviction qu'on ne saurait suspecter. Ainsi, pour me borner à quelques exemples, Silvio Pellico, MM de Beauchesne, Edouard Turquety, de Montalembert, Sainte-Beuve, Saintine, Poujoulat, Didron, Ary Scheffer, Signol, emploient tour-à-tour la plume, la lyre et le pinceau, afin d'honorer le christianisme, de chanter, de décrire, transporter sur la toile ses merveilles si poétiques, ses monuments et ses peintures, auxquels les arts grec et romain n'ont, en fait de sentiment et d'ineffable mélancolie,

rien de comparable !..... Ainsi , MM. Lacordaire , de Genoude , de Ravignan , de Guéry , cessent d'être des hommes du monde pour marcher dans la voie de celui qui a sauvé le monde : revêtant la robe du prêtre et la chlamide du religieux , ils enseignent dans leurs écrits , du haut de la chaire , du sein du cloître , que l'Évangile est le premier de tous les livres et le code de la vérité....

A ces considérations générales , qui m'ont fait penser qu'une nouvelle édition de l'*Histoire de Notre-Dame* serait accueillie avec faveur , il est venu se joindre des considérations de localité qui m'ont entièrement déterminé.

Je disais , en 1827 , dans l'appendice terminant la huitième édition : « *On rétablit en ce moment la chapelle de la Vierge dans la partie de l'enclos de la cathédrale où elle se voyait autrefois ;* » et à ce fait positif j'ajoutais , en songeant à l'ancienne église : « *Qui sait si le zèle des fidèles ne fera pas sortir de ses ruines un monument à jamais regrettable !* » Je n'émettais alors qu'un vœu , une espérance , et la foi les a réalisés : car , pour me servir des paroles consacrées , *la foi soulève les montagnes.*

Un homme , un digne prêtre dont je ne veux point alarmer la modestie , mais auquel je dois rendre la justice que lui rendent généralement les Boulonnais ,

a tout fait en cette circonstance : seul on l'a vu concevoir et avancer progressivement l'exécution d'un projet vraiment gigantesque. De toutes parts des secours lui sont arrivés. En ce moment, la pièce d'or du riche, le denier du pauvre, tombent dans le tronc dont le produit doit servir à l'achèvement de la basilique qui s'élève sur de vénérables ruines ; mais, il faut le dire, M. l'abbé Haffreingue a été l'âme, le directeur, l'instrument d'une construction qui, dans les temps à venir, doit honorer sa mémoire.

Tous les détails appartenant à cette entreprise nécessitaient des augmentations à l'*Histoire de Notre-Dame*.

La découverte de l'ancienne crypte, asile primitif de la patronne et suzeraine du Boulonnais, et de chartes, pièces, documents authentiques sur son culte, ajoute un nouvel intérêt à cette *Histoire*, qui, d'abrégée qu'elle était dans l'édition de 1827, est ainsi complétée jusqu'en 1839.

Enfin, j'ai joint de nouvelles poésies à celles déjà publiées, et des dessins et plans enrichissent ce volume.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, d'adresser mes remerciements à ceux qui m'ont aidé dans ce travail : c'est une dette de reconnaissance, et il m'est bien doux de l'acquitter....

M. Edouard Lotte a contribué, par un prospectus élégamment et spirituellement écrit, comme tout ce qui sort de sa plume, à annoncer cette nouvelle édition. M. Louis Cousin, qui chaque jour éclaire du flambeau de ses laborieuses investigations notre histoire locale, m'a fourni des notes intéressantes, puisées dans les nombreux matériaux qu'il a réunis. Enfin, le goût et l'obligeance de MM. de Bazfnghen, Dequen et Gérard, m'ont été plusieurs fois fort utiles.

Et cependant, qu'ai-je donc ajouté aux myriades de pierres du monument qui s'élève majestueux au-dessus de nos antiques remparts, et à la narration simple et consciencieuse du chroniqueur Leroi?... Quelques grains de sable; mais je les ai choisis aussi purs que possible, et je les offre aux lecteurs avec zèle, et avec la pensée intime, si ce n'est d'avoir bien fait, d'avoir du moins voulu faire le bien.

Cette pensée me vaudra, je l'espère, leur indulgence.

P. H.



AVERTISSEMENT

EN TÊTE DE L'ÉDITION DE 1827.

EN donnant cette nouvelle édition de l'histoire de Notre-Dame de Boulogne, notre intention a été de satisfaire au vœu de beaucoup de fidèles, qui se plaignaient de ce que cet ouvrage était devenu tellement rare, qu'il était à peu près impossible de se le procurer. Plusieurs personnes désiraient qu'on changeât le manuscrit de M. Leroy, en substituant à quelques tournures de phrases, à quelques expressions qui ont vieilli, un langage plus élégant, et des formes de style plus nouvelles; d'autres, au contraire, et c'était le plus grand nombre, demandaient que le texte de l'ancien ouvrage ne subît aucune altération. Nous avons adopté l'avis de ces derniers; et les motifs qui nous y ont engagés seront sans doute généralement appréciés. C'est en 1703 que M. Leroy, chanoine aussi recommandable par sa piété que par son instruction, mettait la dernière main à son histoire de Notre-Dame de Boulogne. A cette époque, le siècle de Louis XIV, si fécond en génies de tous les genres, et qu'on a surnommé avec raison le grand siècle de la France, avait imprimé à notre langue le caractère qu'à peu de choses près elle conservera toujours. M. Leroy, qui écrivit vers la fin de ce siècle, et qui avait profité des leçons que nous donnent encore chaque jour dans leurs admira-

bles ouvrages les Bossuet, les Fénelon et les Pascal, n'a rien de gaulois dans son style, qui réunit la précision à la clarté. Les expressions qu'il emploie ne sont pas ambitieuses : il ne cherche pas, comme beaucoup de nos auteurs, à faire de l'effet; il raconte avec simplicité des faits miraculeux qui ont été les objets de la vénération de nos pères; et sous ce rapport son travail a un genre de mérite qui disparaîtrait totalement si l'on y substituait la prétention et la recherche. Son livre n'est point une pièce d'éloquence, c'est la narration d'événements dont la plus grande partie se rattache aux temps antiques de la foi, et il a conservé à cette narration le cachet que la tradition lui avait transmis. En l'habillant à la moderne, nous lui eussions fait perdre ce cachet de naïveté si rare aujourd'hui, et qui donne tant de prix à nos vieilles chroniques. Tout nous imposait donc la loi de respecter le texte de l'ouvrage que nous faisons réimprimer.

Les mêmes motifs n'existaient point pour les notes, puisqu'il ne s'agissait que de les augmenter, en offrant pour ces augmentations des explications intéressantes sur certaines parties du texte. Il devenait aussi nécessaire de remplir les lacunes qui existaient dans l'histoire de Notre-Dame, depuis l'époque où M. Leroy l'avait écrite jusqu'à nos jours; et c'est ce que nous avons tâché de faire, en ayant soin de n'employer pour cela que des renseignements dont l'authenticité nous a été certifiée.

Enfin, l'histoire de Notre-Dame de Boulogne contenait une ode en vers latins, très-bien faite, par le père Commire. En conservant cette ode, nous avons cru devoir, pour ceux qui ne savent point la langue latine, ajouter à notre édition des vers français et des cantiques, qui ont pour objet de célébrer la Mère du Sauveur, la

consolatrice des affligés, la céleste messagère de nos plaintes près du Très-Haut. Ces cantiques rappellent principalement le culte que les mariniers, et en particulier nos bons pêcheurs Boulonnais, ont voué à celle dont la puissante intercession arrête la foudre prête à frapper, et calme les flots soulevés par la tempête.

Dans le peu que nous avons ajouté à ce livre, nous avons consulté de respectables ecclésiastiques, afin qu'il ne contint rien qui ne fût d'accord avec les principes d'une religion sage et éclairée. Les personnes pieuses peuvent donc le lire en toute sûreté : c'est pour elles que nous avons publié cette nouvelle édition. Obtenir leur suffrage est le but que nous désirons atteindre ; et si cette récompense nous est accordée, nos désirs seront remplis.



HISTOIRE
DE
NOTRE - DAME
DE BOULOGNE.

A I.A

TRÈS-SAINTE VIERGE MARIE ,

MÈRE DE DIEU.

JE n'oserais, VIERGE SAINTE, exposer cette Histoire abrégée à la piété publique, sans l'avoir présentée auparavant aux pieds du trône de votre grandeur. Comme c'est un ouvrage tout consacré à votre gloire, et qui n'a pour but que de faire revivre l'ancienne dévotion de nos Pères envers une de vos plus saintes images, où le doigt de Dieu paraît encore aujourd'hui sensiblement attaché, je croirais manquer à la plus essentielle de mes obligations, si je ne vous l'offrais pas dans toute la reconnaissance et toute la tendresse de mon cœur. J'y fais voir, comme dans un tableau raccourci, l'origine, le progrès, et la perpétuelle succession de ce culte éclatant que vous recevez depuis plus de dix siècles dans un pays qui vous reconnaît pour sa souveraine d'une manière toute spéciale; j'y expose en abrégé toutes les merveilles dont le Ciel, par votre intercession, a favorisé votre église de Boulogne, laquelle à jamais reconnaissante, peut dire de votre image miraculeuse, ce que Salomon dit de la sagesse, que les biens, la splendeur, le renom, en un mot toutes les bénédictions lui sont venues avec elle : *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa*. Je fais, ô GLORIEUSE PATRONNE, un détail succinct, mais fidèle, de tous les vœux que la religieuse antiquité a présentés devant cette image sainte; et de tous ces vœux réunis j'entre-

prends de vous faire un seul et unique hommage , qu'il semble que vous ne sauriez rebuter , puisqu'il n'est composé que de vos propres richesses.

Mais quel hommage peut être digne de ce haut degré de gloire où vous élève l'incomparable dignité de Mère de Dieu ! et quels sentiments de gratitude peuvent être proportionnés à tant de rares bienfaits , dont votre excessive bonté prend plaisir de nous combler tous les jours ! Nous reconnaissons par mille heureuses expériences , AUGUSTE PRINCESSE, que si vous tenez le premier rang dans la maison du Roi des rois , ce n'est pas pour votre avantage seul , mais c'est aussi pour le nôtre. Vous êtes l'arbitre souveraine de ses grâces , la dispensatrice de ses faveurs , et le canal sacré par où découlent sur nous les ruisseaux de sa miséricorde. Comme c'est par vous que le Fils de Dieu est venu à nous , c'est par vous aussi que nous viennent toutes les marques précieuses de son amour. Faites donc , PUISSANTE MÉDIATRICE DES HOMMES , que par vous nous retournions à lui , et souffrez que nous employions vos mains sacrées pour lui faire agréer les justes tributs de notre servitude. Faites , Ô MÈRE DU SAINT AMOUR , que nous vous aimions , afin qu'en vous aimant , nous apprenions à aimer JÉSUS. Inspirez-nous ces tendres sentiments de respect et de dévotion qui vous sont dus , afin que ce soient autant de chaînes qui nous attachent au service de votre divin fils. Que je m'estimerai heureux , si je pouvais au moins , par ce chétif travail , avancer ce pieux dessein , et contribuer à l'accroissement de votre culte , que l'Église a toujours regardé comme une des principales parties de la piété chrétienne. Mais je ne puis me flatter de ce bonheur , si je ne suis aidé de votre protection : bénissez donc , du plus haut des Cieux où vous rénez , l'ouvrage que je vous dédie ; priez votre Fils de donner aux paroles qui le composent la vertu d'enflammer les cœurs de votre amour ; et ne détour-

nez jamais le cours de vos bontés de dessus l'auteur.—Il n'a point de passion plus grande que de voir votre Nom connu, honoré et invoqué de plus en plus sur la terre, et de chanter éternellement avec vous dans le Ciel les miséricordes de celui qui, vous ayant fait la plus sainte des Vierges et la plus heureuse des Mères, vous a rendue en même temps la plus glorieuse et la plus puissante de toutes les créatures.



HISTOIRE

DE

NOTRE - DAME

DE BOULOGNE.

CHAPITRE PREMIER.

*De l'arrivée de l'image miraculeuse de Notre-Dame
au port de Boulogne.*

Il serait à souhaiter qu'un auteur contemporain nous eût marqué avec exactitude et fidélité toutes les circonstances de l'heureuse arrivée de l'image de Notre-Dame au port de Boulogne, et le détail des augustes cérémonies avec lesquelles on reçut ce riche trésor qui venait combler de joie et de bénédictions la ville et la province entière. Mais il faut nous en tenir à ce que la tradition constante de nos Pères nous en a transmis. C'est presque toujours l'unique lumière qui nous aide à connaître l'origine des choses, lorsque le laps de temps commence à répandre sur elle une espèce d'obscurité. La créance commune des siècles plus voisins de cette origine est un garant qu'on ne saurait démentir sans une grande témérité.

Boulogne , quoique placée aux extrémités de la terre , selon la pensée des anciens (1) , avait reçu de bonne heure les lumières de la Foi. Il fallait qu'elle y fût bien établie , puisque avant même le temps de saint Remy , elle était honorée d'un siège épiscopal , étant comptée , dès le commencement du cinquième siècle , parmi les cités qui étaient soumises à la métropole de Reims (2). Mais l'inondation des Barbares , qui , sortis du nord , vinrent porter la désolation dans plusieurs églises de la France , fit bientôt perdre à celle de Boulogne son premier lustre et son éclat principal. Ces hommes infidèles et sanguinaires abordèrent , à diverses reprises , sur les côtes boulonnaises ; et l'église de Boulogne étant la plus exposée à leur fureur , ils la réduisirent à ne pouvoir plus conserver son propre pasteur , et à se ranger dans la suite (3) sous celui de Téroüanne.

Mais Dieu , qui est riche en miséricorde , et qui fait trouver , quand il lui plaît , les ressources d'une abondante consolation à ceux qu'il a fait passer par les plus grandes tribulations , voulut essayer pleinement les larmes de cette église désolée , et lui rendre toute sa gloire , en lui envoyant un don précieux , qui devait être pour elle une source inépuisable de bénédictions.

Environ l'an 633 , ou 636 , selon quelques histo-

(1) Amm. Marcell. l. 27.

(2) Notic. provinc. sub. Honor. Imp. circa an. 410.

(3) Notit. Gall. Valesii de Gesoriaca seu Boloniâ Morin.

riens (1), sous le règne du roi Dagobert, arriva au port de Boulogne un vaisseau sans rames et sans matelots, conduit uniquement par la main de Dieu ou par le ministère des anges, dans lequel était cette sainte image de la Sainte-Vierge. Le peuple était assemblé pour la prière dans une chapelle de la ville haute, qui n'avait alors rien de grand que la sainteté du lieu, puisqu'elle était seulement couverte de genêts et de joncs marins. Pendant que les fidèles étaient occupés à ce saint exercice, la Sainte-Vierge apparut à eux visiblement, sous cet air de majesté et de douceur qui est inséparable de sa personne. Elle les avertit qu'un vaisseau paraissait à leur rade, qui contenait son image; et qu'elle voulait être placée dans le lieu même où ils étaient alors assemblés, pour y recevoir les témoignages de leur culte religieux, et pour faire éclater sur eux les plus merveilleux effets de sa protection. En leur donnant ce salutaire avis, elle leur désigna encore un endroit où ils n'avaient qu'à fouir pour y trouver de quoi fournir à la construction d'un édifice plus propre, et plus digne que ne l'était cette pauvre chapelle de renfermer un dépôt si auguste, et un gage si précieux de son amour pour eux.

On peut bien juger de l'empressement de ce peuple à profiter d'une nouvelle aussi favorable. Tous accoururent vers le port avec une diligence et une surprise

(1) Chron. Deip. Virg. Gononi Brug. Malbraneq. de Merin. l. 3, c. 22.

qui ne se peuvent bien décrire ! Un grand calme régnait sur la mer , et une brillante lumière couvrait le vaisseau qui abordait sur le rivage. On s'en approche, et l'on y entre avec la ferveur qui convenait à un spectacle si nouveau. L'on y trouve une image de la Sainte-Vierge , faite de bois en relief , d'environ trois pieds et demi de hauteur , tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche. Cette image avait quelque chose de si doux et de si majestueux , qu'elle aurait forcé les moins pieux à s'attendrir de dévotion , et à lui rendre tous les hommages d'une singulière vénération. C'est aussi ce que ce peuple , accouru en foule , ne manqua pas de faire. On ne négligea rien de ce qui pouvait honorer la pompe de cette heureuse réception ; et pour transporter cette nouvelle arche sur la montagne qui devait lui servir de demeure , le clergé et le peuple firent une procession solennelle , où le concours fut extraordinaire , et où les transports de joie , d'admiration et de reconnaissance éclataient de toutes parts. L'image sacrée , reçue avec toutes les cérémonies et les démonstrations du plus tendre respect et de la plus ardente piété , fut portée en triomphe par les plus distingués du clergé , pendant que les autres et tout le peuple faisaient retentir le rivage et les lieux circonvoisins des cantiques d'allégresse qu'ils chantaient à l'honneur de la reine des anges et des hommes. Elle fut placée dans le lieu qu'elle s'était choisi , qu'on peut dire être un des plus anciens sanctuaires de toute l'Europe pour le culte de la Sainte-Vierge ; la plupart des autres images et lieux

de dévotion n'ayant été connus que long-temps après. (1)

La tradition commune assure qu'on trouva dans le vaisseau miraculeux, avec la sainte image, deux autres reliques; l'une de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, l'autre, de la très-sainte Vierge, et une bible manuscrite. On tient même que les reliquaires où ils étaient renfermés, étaient de la main et du travail de saint Eloi, évêque de Noyon, et apôtre de la Flandre. L'histoire de sa vie nous apprend qu'il parcourut toute la côte maritime de ces quartiers, et qu'il visita Boulogne. Sa piété pour les reliques n'avait fait que s'accroître par sa promotion à l'épiscopat, et il ne dédaignait pas d'employer encore, étant évêque, le travail de ses mains, et toute l'habileté de l'art qu'il avait exercé avant son ordination, à enchâsser tout ce qu'il trouvait de plus précieux dans les églises de sa province.

(1) Les anciennes généalogies des comtes de Boulogne racontent l'arrivée et la réception de la sainte image dans notre port. Cet événement était jadis représenté sur de très-anciennes tapisseries, dans le genre de la célèbre tapisserie de Bayeux, dont on ornait et entourait le chœur de l'église de Notre-Dame, lors des fêtes solennelles et réceptions de hauts personnages. Au bas de chaque pièce se trouvait une légende historique en rimes du temps. L'une d'elles contenait ces quatre vers, qui long-temps ont servi d'inscription au portail de la cathédrale :

- Comme la Vierge à Boulogne arriva
- Dans un esquif que la mer apporta,
- En l'an de grâce, ainsi que l'on comptait
- Pour lors, au vrai, six cents et trente-trois. •

V. André de Saussay, martyrologe de la France;

Le père Poiré, livre de la triple couronne de la Vierge;

La chronique de Gonon.

On chercherait inutilement dans l'histoire de ce temps-là , ou dans la tradition commune , le lieu d'où l'image miraculeuse peut être venue à Boulogne ; nous n'avons rien de certain et de bien authentique sur ce fait. Ceux qui en veulent parler sur des conjectures plus vraisemblables , croient qu'elle peut être une portion de ces pieux trésors que possédaient autrefois les églises de la Palestine. Au commencement du septième siècle , elles furent livrées et comme abandonnées à la fureur des Sarrasins , sectateurs de Mahomet , qui profanèrent , d'une manière impie et cruelle , ce qu'il y avait de plus saint et de plus auguste. L'Occident fut alors enrichi d'une grande partie des saintes dépouilles (1) qu'on put sauver de ces mains barbares et infidèles. Mais que cette sainte image soit venue d'Orient ou d'ailleurs , ce qui nous est inconnu , elle a toujours été également pour Boulogne et pour sa province , un présent très-précieux de la libéralité divine qui l'a sanctifiée , enrichie et honorée en toutes manières , et qui a toujours été pour elle le canal des plus grandes faveurs du Ciel.

On peut appuyer sur de plus fortes conjectures la tradition commune qui nous assure que saint Luc en fut l'ouvrier. Sa matière , sa grandeur et ses traits ont tant de conformité avec l'image miraculeuse de Lorette , qu'on a tout lieu de croire qu'elle est sortie de la même main. Des révélations particulières faites à des personnes qui ont visité avec foi et dévotion l'image de Bou-

(1) Baron. ad. ann. 637.

logne, autorisent cette pieuse créance ; et l'on peut vraisemblablement présumer que Dieu n'a voulu employer que le ministère et le travail d'un grand saint pour former une image par laquelle il avait résolu d'opérer tant de merveilles, et qu'il destinait à être l'objet des vœux et de la profonde vénération de tant de fidèles, pendant une longue suite de siècles.



CHAPITRE II.

De l'ancien et célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne , et des hôpitaux , chapelles , et autres établissements de piété faits en faveur des pèlerins qui y abordaient de toutes parts.

L'ÉGLISE de Notre-Dame de Boulogne ne fut pas plus tôt achevée, que Dieu témoigna, par des marques sensibles de sa puissance, qu'il agréait le culte qu'on y rendait à sa sainte Mère ; ce qui y attira les peuples de tous les lieux circonvoisins, et fit que le pèlerinage devint ensuite l'un des plus célèbres de la chrétienté.

Dès l'an 700 , ou 725 selon d'autres , on y vit arriver saint Lugle , archevêque d'Ibernie , et saint Luglian, son frère , personnages considérables selon Dieu par leur éminente sainteté, et selon le monde par leur naissance illustre , qui les faisait descendre de la race des rois de ce pays là. Le Saint-Esprit leur ayant inspiré de passer la mer pour porter l'Évangile au loin , ils prirent terre à Boulogne (1) , où ils séjournèrent quelque temps , pour rendre leurs hommages à la patronne du lieu , et pour lui recommander leur pieux

(1) Gazet. hist. Eccl. des Pays-Bas. Chron. Belg. Logrii ad. ann. 700.

dessein. De là ils poursuivirent leur route , se livrèrent à l'exercice de la prédication , et finirent heureusement leur carrière à Lillers , où leurs saintes reliques sont encore aujourd'hui exposées à la vénération des fidèles.

Le docte Molan, et les autres historiens (1) flamands, nous parlent aussi du pèlerinage de saint Jor , évêque du mont Sina , et frère de saint Macaire , patriarche d'Alexandrie, lequel, poussé d'un motif général de religion , et d'un mouvement particulier de dévotion envers Notre-Dame de Boulogne , vint l'an 1033 visiter sa chapelle , et rendre ses devoirs devant sa sainte image. Il mourut un peu après à Béthune , où Dieu glorifia son tombeau et ses reliques par beaucoup de miracles (2) : *Cum religionis et voti gemino flabro impulsus , Bononiensis in Picardis Virginis icunculam atque aram præsens honorasset.*

Depuis ce temps-là la dévotion à Notre-Dame de Boulogne s'est toujours accrue , et la renommée s'en est répandue de plus en plus dans toutes les parties du monde chrétien. Jean d'Ypres , célèbre abbé (3) et annaliste de saint Bertin , assure que l'an 1211 le nom de JÉSUS-CHRIST et celui de sa sainte Mère étaient glorifiés en la ville de Boulogne par le grand nombre de miracles qui s'y faisaient , et qui y attiraient une affluence merveilleuse de peuple de tous les endroits

(1) In Natal. Belg. 26 jul.

(2) Loc. ad. ann. 1033.

(3) Chron. S. Bertin. part. 14, cap. 45.

du royaume ; et il ajoute que ce pèlerinage n'avait encore rien perdu de son ancienne splendeur dans le temps qu'il écrivait , qui était l'an 1380.

Les historiens qui ont écrit après lui nous confirment tous la même chose , presque en mêmes termes ; et leurs témoignages uniformes se trouvent confirmés par les attestations de deux de nos rois très-chrétiens , dont les expressions sont des plus énergiques , ainsi qu'on peut voir aux registres de la chambre des comptes de Paris.

L'une est de Charles v , *dit le Sage* , qui , dans une de ses lettres donnée à Boulogne au mois d'octobre 1360 , dit que Dieu qui opère tous les jours tant de merveilles en divers endroits du monde , à la gloire de sa sainte Mère , les fait principalement éclater dans le royaume de France , et surtout en la ville de Boulogne , dans l'église qui lui est dédiée , où il se fait pour ce sujet un concours et un abord continuel de peuples.

L'autre est de Louis xi , qui , dans plusieurs chartes de l'inféodation du comté de Boulogne , et particulièrement dans celle du Plessis-lès-Tours , donnée en janvier 1479 , déclare expressément que dans l'église de Boulogne , et à l'intercession de la glorieuse vierge Marie , *se font chacun jour de beaux , grands et évidents miracles , et y affluent , ce sont ses propres termes , plusieurs et grande quantité de pèlerins de divers pays et nations.*

Outre ces témoignages , je pourrais produire encore les arrêts des cours souveraines qui , voulant quelquefois commuer la peine de certains criminels , les ont

condamnés à faire le pèlerinage de Boulogne. Il y en eut un entre autres, rendu au parlement de Paris, l'an 1290, entre le seigneur de Harcourt et le chambellan de Tancarville, par lequel l'une des parties fut condamnée, entre autres satisfactions (1), à faire le voyage de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. Le conseil d'Artois en a usé de même à l'égard de quelques criminels; et on en a vu de nos jours accomplir le pèlerinage de Boulogne, en exécution des jugements rendus en cette cour.

En cela, ces tribunaux séculiers ont imité la sage condescendance de l'Eglise, qui, lorsque l'usage de la pénitence publique vint à se relâcher parmi les chrétiens, jugea à propos de commuer les peines canoniques que méritaient certains pécheurs, en des voyages de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Jacques en Galice, et quelquefois même de Notre-Dame de Boulogne. Telle fut la pénitence de Guillaume de Nogaret, à qui le pape Clément v ordonna, entre autres pèlerinages, celui de Notre-Dame de Boulogne (2), en satisfaction des excès qu'il avait commis en la personne de Boniface VIII, son prédécesseur.

Mais entre toutes les marques qui nous restent de l'ancienne célébrité de ce pèlerinage, nous n'en avons guère de plus considérables, ni qui nous fasse mieux connaître combien il a été fréquenté, que ces différents hôpitaux qui ont été établis pour servir de retraite aux

(1) Odon de Gissey. Hist. de N. D. du Puy, th. 22.

(2) Raynald. ad. ann. 1311.

pèlerins malades et nécessiteux , ces cimetières consacrés pour leur sépulture , ces chapelles enfin , et ces confréries érigées en tant de lieux , soit pour consoler les saints désirs de ceux que la difficulté des chemins ou quelque autre incommodité empêchait de faire le voyage de Boulogne , soit pour entretenir la piété de ceux qui en avaient accompli le pèlerinage.

L'hôpital de Sainte-Catherine, à présent le monastère des religieuses Annonciades, en la haute-ville de Boulogne (1), est un des plus anciens que nous ayons. Ce furent les comtes et les principaux habitants qui en firent l'établissement presque en même temps que celui de l'abbaye de Notre-Dame, de laquelle il dépendait en beaucoup de choses. La comtesse Mahault en augmenta depuis les revenus, y fondant une chapelle sous la même dépendance (2.)

L'an 1131, Oilard, seigneur de Wimille, fonda un autre hôpital à Saint-Inglevert, où il se retira lui-même

(1) Ce monastère existe encore en grande partie ; et son église, depuis le rétablissement du culte en France, sert, sous l'invocation de saint Joseph, de paroisse à la haute-ville de Boulogne. A la suppression des ordres monastiques les Annonciades se séparèrent ; mais des temps plus heureux ont permis à ces saintes filles de se réunir dans leur ancien couvent.

(2) Un autre hospice destiné à recevoir les pauvres pèlerins qui venaient rendre hommage à la Vierge, a subsisté pendant plusieurs siècles, rue du Cloître, haute-ville, et s'étendait sur une partie de la ligne de maisons en face de l'église de Notre-Dame. Il restait encore de cet établissement pieux la porte ogivale donnant ruc du Cloître, et dans une cour une autre porte surmontée d'une énorme coquille en pierre sculptée. Ces fragments viennent de disparaître pour faire place à de nouvelles constructions, et la coquille a été donnée au Musée de Boulogne.

sur la fin de ses jours, et y consuma le reste de sa vie dans les exercices de charité envers les malades, et dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Cet hôpital, dont Lambert d'Ardres fait une honorable mention dans son histoire des comtes de Guines, fut principalement établi en faveur de ceux qui abordaient à Wissant pour venir en pèlerinage à Boulogne. Comme dans ce siècle-là, tous les débarquements ordinaires se faisaient au même lieu de Wissant, on y consacra, l'an 1177, un cimetière particulier pour la sépulture des Ecosais, Ibernois, et autres étrangers que la mort surprenait dans le cours de leur pèlerinage.

Il y avait aussi anciennement un hôpital situé à Audisque, de la paroisse de Saint-Etienne-lès-Boulogne, appelé l'hôpital de Saint-Nicolas, où l'on recevait les pèlerins qui venaient en cette ville, et particulièrement les femmes enceintes que la nécessité de faire leurs couches contraignait de rester en chemin. Il était alors sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne, comme le fait entendre Pierre, abbé de ce monastère, dans sa lettre du 13 décembre 1484, par laquelle il exhorte les fidèles à contribuer, par leurs aumônes, au rétablissement des édifices que le malheur des guerres y avait entièrement ruinés.

Il y en avait même un à Abbeville depuis plus de trois cents ans (1), que la piété de quelques vertueuses filles avait érigé pour servir de retraite aux pèlerins

(1) Histoire ecclésiastique d'Abbeville, liv. 4, chap. 70, art. 2.
Histoire d'Abbeville, par M. Louandre, page 569.

de Notre-Dame de Boulogne qui traversaient cette ville. On l'a depuis réuni au monastère des religieuses de Saint-François-de-Paule ; et l'ancienne confrérie de Notre-Dame de Boulogne , qui y était établie , a été transférée en l'église paroissiale de Saint-Jacques , de la même ville.

Tous ces établissements de piété en faveur des pauvres, des infirmes et des étrangers à qui la dévotion faisait entreprendre le voyage de Boulogne , montrent assez combien le pèlerinage en était célèbre et connu par tout le monde. Ce qui achève de nous en convaincre , ce sont toutes ces chapelles qui ont été bâties sous le nom et sur le modèle de celle de Notre-Dame de Boulogne. Outre celle que les mariniers de la côte boulonnaise firent élever l'an 1300 dans l'église de Crémarets , où il y avait une ancienne confrérie , et où il s'est fait plusieurs miracles , singulièrement en faveur des enfants morts sans baptême , nous en remarquons trois autres en trois divers endroits du royaume , deux desquelles subsistent encore avec distinction.

La première est située dans le vieux château d'Arras , d'où relevait anciennement le comté de Boulogne , appelée pour ce sujet Notre-Dame en Châtel. L'on y révère une image de la Sainte-Vierge dans un vaisseau , semblable à celle de Boulogne. Ferry de Loche (1) assure qu'il s'y est fait autrefois quantité de merveilles ; et l'on peut juger par les vœux qu'on y voit suspendus , que la source n'en est pas entièrement tarie.

(1) Chron. Belg., ad. an. 1280.

La seconde , qui est aujourd'hui toute démolie , était à la porte de **Monidier**, sur le grand chemin d'Amiens, proche d'un lieu qu'on appelle encore maintenant le clos de Boulogne.

Mais la troisième et la plus considérable , est celle de **Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine**, à deux lieues de Paris , et pour ainsi dire dans le centre du royaume. Les premiers fondements en furent jetés l'an 1319 , sous le règne et de l'autorité de **Philippe-le-Long**. Il témoigne, dans une de ses lettres, qu'il a pour agréable le zèle et la ferveur de plusieurs notables citoyens de Paris , qui , ayant eu la dévotion d'aller tous les ans en pèlerinage à **Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer** , la voulaient conserver et entretenir par l'établissement d'une confrérie et la construction d'une église à la gloire de Dieu et de sa bienheureuse Mère. Le village où cette église fut bâtie s'appelait **Monus**, et dépendait de l'abbesse de **Montmartre** , qui en donna des lettres d'amortissement. Il fut bientôt après appelé **Boulogne** , du nom de son église (1) , qui fut érigée en paroisse. Le pape **Jean XII** , qui en autorisa l'érection , accorda à la confrérie plusieurs grâces et privilèges qui lui ont été confirmés, et même augmentés par les autres papes

(1) Cette église , d'une architecture gothique , fut érigée sur le modèle parfait de la chapelle de la Vierge qui existait en 1319 à **Boulogne-sur-Mer**. Elle fut terminée en 1343 , et bénie par l'évêque de Paris. Depuis on n'y a fait que de très-légers changements.

On voit encore dans l'église de **Boulogne-sur-Seine** un tableau ancien représentant notre Vierge miraculeuse en bateau. — *V. Dulort* , Hist. des environs de Paris.

ses successeurs , et par les cardinaux , légats et autres puissances ecclésiastiques. Nos rois très-chrétiens, dont la plupart se sont fait enrôler dans cette confrérie , que les anciens registres appellent LA GRANDE CONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER , l'ont gratifiée de plusieurs présents magnifiques. Mais le Ciel a couronné toutes ces faveurs par la grâce des miracles qu'il a constamment opérés dans cette église , depuis qu'elle subsiste jusqu'à ce jour.



CHAPITRE III.

Diverses marques de respect données à Notre-Dame de Boulogne par les rois, les princes et les seigneurs étrangers.

APRÈS tant d'illustres vestiges de l'ancienne dévotion à Notre-Dame de Boulogne, rien ne peut encore nous montrer mieux combien la renommée s'en était répandue, non-seulement dans tout le royaume, mais même dans les pays étrangers, que ce grand nombre de vœux dont la mémoire s'est conservée dans les vieux inventaires qui nous sont restés du débris de nos archives.

J'en commencerai le détail par ceux des étrangers, afin de rapporter ensuite avec plus d'ordre et moins d'interruption ce qu'ont fait nos rois très-chrétiens et les principaux seigneurs, tant de ce royaume que du pays boulonnais, pour témoigner leur piété envers celle qui en est la patronne.

L'Angleterre n'étant séparée de la côte boulonnaise que par un assez petit trajet, elle ne pouvait pas ignorer les merveilles qui s'y faisaient par l'intercession de la Sainte Vierge. Ce fut aussi ce qui y attira, l'an 1255, Henri III, roi de cette île. Etant venu à Boulogne, selon le rapport de Matthieu Paris, célèbre historien

anglais , il y passa plusieurs jours à visiter l'église de Notre-Dame , et à honorer les reliques qu'elle possédait en grand nombre , et dont la principale était alors l'image miraculeuse de cette Vierge.

L'an 1360 , le prince de Galles et le duc de Lancastre , étant venus à Calais avec le roi Edouard III, leur père , au sujet de la paix qui s'y devait traiter avec Jean , roi de France , son prisonnier , ils profitèrent de l'occasion du voisinage de Boulogne , et ils en entreprirent le voyage par dévotion (1). D'où étant de retour , ils recommencèrent un peu après le même voyage à pied , en la compagnie du roi Jean , pour lors délivré de sa longue captivité, qui le fit aussi à pied.

Depuis ce temps-là, quoique les affaires de France et d'Angleterre aient été fort brouillées , ce commerce de religion s'est renouvelé plusieurs fois à la faveur des trêves qui sont intervenues , pendant lesquelles diverses personnes considérables de la nation anglaise sont venues en pèlerinage à Boulogne , et y ont laissé des marques de leur dévotion. Le comte Talbot y laissa une robe de toile d'or , parsemée de têtes de lion , aussi d'or en relief, pour servir à la sainte image ; le comte de Warwick, gouverneur de Calais, y offrit une

(1) Chron. de Froissart, vol. 1, ch. 213 ; Ann. de Fr., par Nic. Gilles.

Le roi Jean , dont l'histoire n'a point assez relevé le courage magnifique et les nobles qualités , arriva à Boulogne le 25 octobre. Il y trouva le dauphin , les ducs d'Anjou , de Berry, et les plus grands seigneurs de sa cour, qui l'attendaient. Après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame , il se rendit à l'Abbaye, où il logea jusqu'au 29 , jour de son départ. Pendant son séjour à Boulogne , il rendit plusieurs ordonnances.

image de la Sainte Vierge , faite de vermeil doré , tenant le démon sous ses pieds ; le comte d'Escales , frère d'Elisabeth , femme d'Edouard IV , y donna un petit tableau d'or massif , à quatre manteaux. Il y a apparence que ce fut en 1475 qu'il fit ce présent , quand le roi son beau-frère , étant débarqué à Calais , vint avec l'élite de sa noblesse en la ville de Boulogne (1) , accompagné de Charles , duc de Bourgogne , qui l'était venu joindre à la descente du vaisseau.

Nos anciens registres font mention de plusieurs autres dons faits par des personnes de la même nation , et entre autres d'une turquoise de merveilleuse grosseur , qui faisait partie des richesses de cette croix , qu'on appelait communément la *Belle Croix*.

La Flandre n'était guère moins voisine de Boulogne que l'Angleterre ; et c'est ce qui a donné lieu aux Flamands d'y venir tant de fois , ainsi que les Anglais , rendre leurs respects à la Sainte Vierge. Ferrand de Portugal , comte de Flandre , qui avait été fait prisonnier par Philippe-Auguste dans la fameuse journée de Bouvines , ayant enfin recouvré sa liberté , il en vint rendre ses actions de grâces à Notre-Dame de Boulogne ; et , du consentement de Jeanne , fille de Baudouin , empereur de Constantinople , son épouse , il donna huit livres de rente , monnaie de Flandre , pour le pain et le vin des sacrifices qui s'offraient tous les jours devant la Sainte Vierge.

(1) « Le roi d'Angleterre partit de Calais , et ledit duc en sa compagnie , et passèrent par Boulogne. » *Mémoires de Philippe de Commines* , t. 4 , c. 6.

Marguerite, comtesse de Flandre, sœur et héritière de Jeanne, augmenta cette donation de vingt-cinq autres livres de rente annuelle, à prendre sur la recette de Gravelines; ce qui fut confirmé par Guy de Dampierre, fils de Marguerite, lequel s'y obligea lui et ses successeurs, par des lettres en date du mois d'octobre 1263, scellées de son sceau et de celui de la comtesse sa mère, dont copie, collationnée sur un ancien cartulaire original, nous a été communiquée par le sieur Godefroy, directeur et gardien des titres et registres de la chambre des comptes de Lille. (1)

La piété de Guy semble avoir été récompensée en la personne de Jean de Flandre, comte de Namur, son fils, que la Sainte Vierge protégea extraordinairement contre la violence de ceux de Bruges, dans une entreprise qu'ils firent, l'an 1322, sur l'Écluse, ville de sa dépendance. Aussi ne fut-il pas plus tôt échappé de leurs mains, qu'il accourut à Boulogne, dit Meyere (2), pour remercier la Sainte Vierge de la vie et de la liberté qu'il croyait tenir de sa main secourable :

(1) La chambre des comptes de Lille a fourni les chartes et documents les plus précieux concernant l'histoire et le culte de Notre-Dame de Boulogne. On en aura la preuve en lisant les pièces qui terminent ce volume : tout ce qui composait le dépôt de cette chambre, et un grand nombre de manuscrits d'un haut intérêt pour nos provinces, se trouve réuni sous le titre d'Archives du Nord, dans la ville de Lille. La direction de cet établissement a été confiée à un homme, M. le docteur Leglay, qui, par ses vastes connaissances, son esprit d'investigation, son talent comme écrivain et ses qualités morales, se montre le digne successeur de nos anciens Bénédictins.

(2) Annal. Fland., liv. 12, add. ann. 1323.

Raptim profectus est Bononiam, ad memoriam Christiparæ virginis supplicaturus.

Ce fut en reconnaissance de quelque faveur semblable que Jean de Hainault, comte de Beaumont, frère de Guillaume, comte de Hainault, vint en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, selon la remarque de Froissart (1), l'an 1327, au retour de la guerre d'Écosse, avec plusieurs autres chevaliers des pays de Hainault, de Flandre et d'Artois. Le même auteur, parlant de la guerre, ou plutôt de la révolte de ceux de Gand contre Louis, comte de Flandre, surnommé le Mâle, qui commença en 1379 et ne finit que sept ans après, nous fait connaître que le pèlerinage de Boulogne était alors très-fréquenté par les Flamands; lorsqu'il raconte l'histoire d'une femme (2) de la ville de Gand, qui revenait de ce pèlerinage, et qui, en présence d'un grand nombre de peuple assemblé sur la place, fit le récit de ce qu'elle avait vu en chemin. Ça été durant le cours de cette guerre domestique que Louis-le-Mâle, pour mériter la protection de Notre-Dame de Boulogne, donna à son église un riche drap d'or, pour servir aux jours solennels. Simon de Granetot, pour lors abbé de Notre-Dame, reçut ce présent, et s'obligea, ainsi que ses successeurs, de ne le jamais aliéner, comme il paraît par un titre en date du 14 décembre 1383, que nous avons aussi tiré de la chambre des comptes de Lille.

(1) Vol. 1, ch. 17.

(2) Vol. 2, ch. 30.

Au reste, tout ceci n'approche pas, à beaucoup près, de la magnificence de deux derniers ducs de Bourgogne, Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardi, qui ont enchéri sur la généreuse piété des comtes de Flandre et d'Artois, leurs prédécesseurs, comme ils les ont surpassés en grandeur et en pouvoir. Dans l'espace de soixante années qu'ils ont possédé la ville et le comté de Boulogne, ils ont fait quantité de présents très-précieux, tant à la chapelle qu'à l'église de Notre-Dame. On voyait autrefois dans la chapelle deux figures d'or massif, qui représentaient ces deux ducs à cheval, et une lampe de même métal, qui était un présent de Philippe. On montrait aussi dans la trésorerie deux autres présents très-considérables du même duc. L'un était une grande image de la Sainte Vierge, de vermeil doré, du poids de trente-six marcs, ayant une couronne d'or parsemée de pierreries, et tenant un reliquaire d'or en sa main; on l'appelait communément la grande Notre-Dame de Bourgogne. L'autre était un grand vase d'or bordé de cinquante grosses perles et de plusieurs pierreries, qui renfermait, sous un beau cristal, des cheveux de la Sainte Vierge. (1)

Pour le duc Charles, il laissa à la même trésorerie son anneau ducal, à quatre tables de diamant, que

(1) Un vieil hôtel, situé rue de Lille, haute-ville, et connu sous le titre de *la Croix de Bourgogne*, existait encore dans son état primitif au commencement de la révolution, et contenait de remarquables sculptures sur bois. Depuis, il a été presque entièrement reconstruit, et il ne reste plus de cet ancien édifice qu'un bout de galerie, avec balcon, donnant sur la cour.

l'on posa, avec son écusson et sa devise, au pied de la croix d'or, appelée la *Belle Croix*. Outre cela, il donna, à l'exemple de son père, plusieurs ornements très-riches, dont il nous reste encore une chasuble et deux tuniques à fond d'or, parsemé de grandes roses de velours cramoisi, avec diverses figures d'apôtres, relevées aussi en or.

Olivier de La Marche, qui a eu l'honneur de servir sous ces deux princes, nous fournit encore dans ses *Mémoires* (1) d'autres preuves de leur piété envers Notre-Dame de Boulogne. Parlant de ce fameux tournoi que Philippe fit ouvrir, l'an 1449, à Châlons-sur-Saône, où toutes les personnes de la première qualité de Bourgogne, de Flandre, et des autres provinces des Pays-Bas, se signalèrent, et entre autres le célèbre Jacques de Lallain, chevalier de la Toison-d'Or, qui y tint le pas pendant un an entier, il nous fait remarquer que les figures, images et autres trophées d'ar-

(1) Liv. 2, ch. 21.

Les Gantois s'étant soulevés contre le duc Philippe, il les défit à la bataille de Gavre, et les obligea de déposer à ses pieds leurs bannières, signes de ralliement dans les séditions. Une partie de ces bannières fut envoyée par ce prince à la chapelle de Notre-Dame de Boulogne, et suspendue devant l'image de la Vierge, comme gage de reconnaissance et trophée de la victoire qu'il venait de remporter : *Bononiam misit, atque ad aram Virginis suspendit, veluti trophæa suæ victoriæ*.

Le duc Charles imita cet exemple en 1467 : ayant vaincu les Liégeois, il envoya soixante-douze étendards, que lui remirent les révoltés, à Notre-Dame de Boulogne.

- V. Olivier de La Marche en ses mémoires ;
 Meyere, ann. de la Fland. ;
 Continuation de Du Haillan ;
 G. Paradin, ann. de Bourgogne.

mes qui avaient servi à ce tournoi , furent apportés aux pieds de Notre-Dame de Boulogne , comme si le duc et les chevaliers eussent voulu sanctifier par cette cérémonie ce qu'il y avait de trop profane dans ce divertissement public.

C'est ainsi qu'en avaient usé, soixante ans auparavant, les seigneurs de Boucicaut, de Roye et de Sempy, chambellans de Charles VI (1), après ce glorieux combat qu'ils soutinrent durant quatre jours, dans les communes de Saint-Inglevert , contre les principaux seigneurs de la cour d'Angleterre, où ils s'acquirent tant de réputation; car comme c'étaient des chevaliers chrétiens, qui voulaient terminer d'une manière toute chrétienne un exploit de chevalerie, où l'honneur de la nation les avait engagés, ils vinrent faire hommage de leurs chevaux et harnais à Notre-Dame de Boulogne.

Mais voici une occasion plus sérieuse, où le même Philippe, dont je viens de parler, témoigna encore combien il avait d'affection et de respect pour Notre-Dame de Boulogne. Après qu'il eut réduit les peuples de Gand à leur devoir , par le gain de la bataille de Gavre , où il leur défit plus de quinze mille hommes, il envoya à Boulogne (2) la plus grande partie de leurs

(1) Juvenal des Ursins , arch. de Reims , sous l'an 1390.

M. Louis Cousin a écrit une intéressante brochure historique sur Saint-Inglevert et le champ clos qui y fut tenu par *trois chevaliers français contre tous venants*. Ce travail a été inséré dans les mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(2) Olivier de La Marche , liv. 4 , ch. 28.

bannières, signal ordinaire de leurs séditions, et il les fit suspendre, dit Meyere (1), devant l'autel de la Sainte Vierge, comme les trophées d'une victoire qu'il n'attribuait qu'à sa puissante intercession.

Cette religieuse reconnaissance fut depuis imitée par Charles son fils. Ces mêmes peuples, peu accoutumés à l'obéissance, s'étant encore une fois soulevés contre lui, il les obligea, après la défaite de Liège, en 1467, de venir remettre à ses pieds tous les étendards qu'il avait auparavant accordés, comme par force, à chaque corps de métier, et il les fit ensuite porter à Boulogne (2), au nombre de soixante-douze, pour être joints à ceux que le duc son père avait fait suspendre devant l'image de la Sainte Vierge.

Au commencement du siècle suivant, Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, ne fut pas plus tôt établie gouvernante des Pays-Bas, qu'elle témoigna avoir hérité des pieuses inclinations de ses aïeux maternels pour cette même image, qu'elle enrichit d'un anneau d'or garni de trois tables en pointes de diamant.

On ne s'étonnera pas, après tout ce que je viens de rapporter de la piété des comtes de Flandre et des princes de la maison de Bourgogne, leurs successeurs, envers Notre-Dame de Boulogne, si tant de personnes considérables de leurs États, se réglant sur leurs

(1) Annal. Fland., Meyere, liv. 26, ad. an. 1453.

(2) Contin. de l'hist. de Du Haillan, liv. 25. — G. Paradin, Annal. de Bourg., l. 3.

exemples, ont fait gloire de se distinguer par la même dévotion.

Entre ceux dont les noms nous sont restés dans les anciens inventaires , le seigneur d'Anthoing offrit devant la sainte image une figure d'argent représentant un homme à genoux, avec sa cotte d'armes; le fils du seigneur de Rœux en Hainault , de l'ancienne maison de Croï, un cœur d'or émaillé avec une figure de Saint Jean-Baptiste; un prévôt de l'église cathédrale de Cambrai , un autre cœur d'or, aussi émaillé; François de Melun , comte d'Épinoy , chevalier de la Toison, une lampe d'or, accompagnée de deux autres d'argent.

Outre tous ces présents offerts par des voisins , les mêmes inventaires font mention d'un calice d'or et d'un navire d'argent avec tout son équipage, qui avaient été donnés par un fils du duc de Savoie; d'une effigie d'argent posée sur un piédestal de même, représentant un homme à cheval avec un oiseau sur son poing , qui était un vœu du duc de Lorraine et de Bar ; d'une image de la Sainte Vierge, faite d'argent, avec trois enfants, aussi d'argent, portant deux écussons derrière eux, qui était une offrande de Sigismond, duc d'Autriche; d'une chasuble de toile d'or, qui venait d'Espagne; d'un morceau de la vraie croix , enchâssé par Walerand-le-Mire , abbé de Notre-Dame , en la manière qu'on le voit encore , qui avait été donné par un roi de Chypre ; et d'une ceinture où étaient enfermées des parcelles de celle de la Sainte Vierge et de ses autres vêtements , qu'on croit avoir été un présent du cardinal Guy, évêque de Sabine, et pape ensuite sous

le nom de Clément IV. L'an 1264, un peu avant son exaltation, il avait, en qualité de légat apostolique, tenu à Boulogne-sur-Mer (1), au sujet des troubles et des factions qui désolaient alors l'Angleterre, un concile auquel assistèrent plusieurs évêques de cette île, et où quelques historiens (2) assurent que le roi Saint Louis se trouva aussi.

(1) Tome 11. Concil novæ edit.

(2) Paul Æmil., Annal. de Nic. Gilles.



CHAPITRE IV.

Vœux et offrandes des rois très-chrétiens et des premières personnes du royaume, jusqu'au temps de l'hommage de Louis XI.

Ayant déduit, le plus succinctement que j'ai pu, les principaux témoignages de respect que les étrangers ont rendus à Notre-Dame de Boulogne, l'ordre que je me suis prescrit veut que je passe maintenant à ceux qu'elle a reçus, tant de nos rois très-chrétiens que des premières personnes du royaume.

L'an 1213, Philippe-Auguste vint à Boulogne (1), où il avait donné le rendez-vous général à toutes ses troupes, pour s'opposer aux entreprises du roi d'Angleterre, du comte de Flandre, et de celui de Boulogne même, qui s'étaient ligués contre lui. Durant le séjour qu'il fit en cette ville, il visita plusieurs fois l'église de Notre-Dame, et y laissa, pour marques de sa dévotion, une double croix d'argent, garnie de reliques, et enrichie de pierreries; une très-belle image de vermeil doré, et un cœur d'or.

Un autre Philippe, quatrième du nom, surnommé le Bel, y donna un grand reliquaire de vermeil doré, contenant, sous un cristal, des parcelles de la vraie croix

(1) Chronic., Morin. Manuscript.

enchâssées dans un émail d'or. Pour augmenter la splendeur du culte divin dans cette Église, il lui céda certaines parties de rente et portions de terre , jusqu'à l'estimation de *neuf vingt livrées*, situées dans le pays reconquis, dont elle a toujours joui , jusqu'à ce que les Anglais se sont emparés de ce pays-là. Il fit ces donations pendant qu'il était à Boulogne , avec une cour très-este et très-nombreuse (1), au sujet du mariage d'Isabelle, sa fille, avec Édouard II, roi d'Angleterre, qui fut célébré en l'église de Notre-Dame. Quatre rois, trois reines et quatorze fils de rois ou princes du sang de France assistèrent à cette cérémonie, dont la solennité fut des plus pompeuses. Elle commença le 22 janvier 1308 , et dura plusieurs jours. Ce fut pendant tout ce temps-là que diverses personnes de cette cour honorèrent la sainte image de leurs présents; entre autres la reine de Navarre , femme de Louis Hutin, fils aîné de Philippe, qui lui offrit un chef d'argent couronné à la façon de reine.

Les rois Jean et Charles V , son fils, surnommé le Sage , ont depuis imité et même surpassé cette pieuse libéralité de leurs prédécesseurs. Après que Jean , très-brave , mais très-infortuné prince , eut été fait prisonnier en la funeste journée de Poitiers, et conduit en Angleterre, Charles, pour lors régent du royaume, vint à Boulogne, et, pour intéresser la Sainte-Vierge à la délivrance du roi son père, il fit ériger un autel dans sa chapelle et devant son image, où il ordonna

(1) Ancienne Chron. de Fland., mise au jour par D. Sauvage, ch. 50.

que l'on célébrait tous les jours une messe en son honneur, et que l'on en chantât une autre toutes les semaines. Pour cela il transporta à l'église de Boulogne la propriété des terres et des autres droits qui composaient le domaine du roi en la ville d'Étaples. Le roi fut remis un peu après en liberté ; et venant de Calais à Boulogne à pied par dévotion, comme nous l'avons déjà remarqué, il ne se contenta pas de ratifier agréablement la fondation que son fils y avait faite, il l'augmenta même de soixante livres parisis de rente, à prendre sur le péage ou travers de Nampont, que Charles céda depuis en toute propriété à cette église.

Celui-ci confirma aussi toutes les donations que son père et lui avaient faites, et il voulut que les lettres en fussent gardées dans les archives de Saint-Victor-lès-Paris, afin que l'abbé de ce lieu, qui était chef de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne était un membre (1), veillât, en qualité de supérieur, à l'exécution de la fondation qu'il y avait faite. Les intentions de ce sage et zélé bienfaiteur ont été exécutées jusqu'à présent. Dieu a permis que malgré tant de fâcheuses révolutions qui sont arrivées dans notre église, cette fondation y ait toujours été religieusement acquittée, à la grande édification des peuples, que l'on voit assister en foule à cette messe du roi, qui se dit tous les jours la première à l'autel de Notre-Dame.

Charles VII, petit-fils de Charles V, honora aussi

(1) Cl. Malingre, *Antiq. de Paris*, liv. 2, p. 441.

l'image de cette Vierge , par l'offrande qu'il lui fit d'une grande image de vermeil doré, portant une couronne enrichie de pierreries , et tenant une relique en sa main. Elle était posée sur un piédestal d'argent à six pans, sur l'un desquels étaient marquées les armes du dauphin de France, qui régna après lui sous le nom de Louis XI, dont nous rapporterons l'hommage au chapitre suivant.

La piété des rois est ordinairement suivie de celle de leurs sujets: aussi les règnes de ceux dont je viens de parler ont eu cela de glorieux , que les personnes les plus considérables du royaume ont, à leur exemple, signalé leur dévotion envers Notre-Dame de Boulogne par les divers présents qu'ils ont faits, tant à son image qu'à son église.

Pour n'en omettre aucun , il faudrait transcrire ici mot à mot l'inventaire que Jean de Licques, chanoine régulier et trésorier de Notre-Dame, fit, l'an 1527 , par le commandement de Jean de Gouy, son abbé; mais les règles que je me suis proposé de suivre dans cet abrégé ne me le permettant pas , il me suffira de remarquer, entre tous ces présents, comme par manière de choix, celui d'un comte d'Auvergne, qui était l'effigie d'un homme sur un cheval bardé, portant les armes de cette maison, le tout en argent ; celui d'un seigneur de Béthune , qui était une image de Notre-Dame, aussi d'argent, sur un piédestal de même métal; celui d'un seigneur de Nèfle , qui était un vase d'or, bordé de pierreries , renfermant des cheveux de la Sainte-Vierge ; celui d'Henri de Dampierre , qui était

un calice d'or , du poids de quatre marcs , donné à la charge d'une messe par chacun an ; celui de Guy de la Trémouille , qui était une image de Notre-Dame , faite d'argent , du poids de dix-sept marcs six onces et demie , tenant en sa main un petit reliquaire , et ayant devant elle un homme à genoux , sur un piédestal où était gravé le nom du donateur ; celui du maréchal de Boucicaut , qui était un fermail d'or fait en sautoir , et enrichi de perles et de pierreries , au milieu duquel on voyait un éléphant portant une tour ; celui de Charles de Savoisi , grand échanson de France sous Charles VI , qui était un tableau d'or de l'Annonciation de la Vierge , émaillé et greneté de saphirs , de rubis et de perles ; celui du duc de Bourbon , qui était une riche émeraude dans un anneau d'or ; celui d'un seigneur de Rambures , qui était un doigt d'argent émaillé ; celui enfin d'un seigneur d'Ailly , qui était un cœur d'argent avec son écusson.

La dévotion des dames , pendant tous ces règnes , ne le céda point à celle des hommes en cette occasion. Marguerite de Dampierre , femme de Gaucher de Châtillon , second du nom , entre les legs pieux qu'elle fit à diverses églises par son testament passé l'an 1308 , laissa une somme d'argent à celle de Notre-Dame de Boulogne (1) , *pour cause*, dit-elle, *de restor de pèlerinage*, et ordonna qu'on y envoyât , après sa mort , un pèlerin en son nom. Marie d'Espagne , qui avait épousé en premières noces Charles d'Evreux , comte d'Etam-

(1) Du Chesne , Hist. de la M. de Châtil. , l. 7 , ch. 3.

pes , et en secondes noces Charles de Valois , comte d'Alençon , donna à la même église une chasuble et deux tuniques de velours cramoisi , qui est le plus ancien ornement qui lui reste aujourd'hui de tant d'autres qu'elle possédait autrefois. Marie de Châtillon , dame de Senarpont , femme de Jean d'Isque , fils de Colard , capitaine de Boulogne , augmenta les richesses de la trésorerie d'un reliquaire de grand prix , où d'un côté était l'image de sainte Agathe , et de l'autre celle de sainte Marguerite. Les dames d'Embri , de Hourecq , du Rosoy , et plusieurs autres , firent d'autres offrandes considérables à la chapelle.

Mais tout cela ne fut pas capable d'égaliser ce qu'avait fait auparavant l'illustre Mahault , comtesse de Boulogne , fille de Renaud de Dammartin , et femme de Philippe de France , oncle de saint Louis. Tandis que son époux s'efforçait de perpétuer sa mémoire (1) par la construction des châteaux de Boulogne (2) et d'Har-delot , et par plusieurs autres ouvrages somptueux et magnifiques , elle trouvait son plaisir et sa gloire à employer une grande partie de ses biens en des usages de charité et de religion. Non contente d'avoir fondé et doté la chapelle de l'hôpital de Sainte-Catherine , elle en érigea trois autres en l'église de Notre-Dame , à qui elle légua la maison et les terres qui composent aujourd'hui la ferme des Moulins-l'Abbé , et quelques

(1) Gén. des comtes de Boulogne , imprimée en 1564.

(2) Une inscription en caractères gothiques , gravée sur une table de marbre du Boulonnais , et placée au dehors de la porte d'entrée de ce château , rappelle la date de sa construction et le nom de son fondateur.

autres portions de son héritage, avec quarante arpens de bois, outre le droit de chauffage, que ses prédécesseurs avaient accordé à l'abbaye, et qu'elle confirma; le tout à la charge d'une aumône publique, appelée par le vulgaire, du nom de sa fondatrice, **LA PARTIE MAHAULT**, qu'on a continué de faire tous les ans le 14 de janvier, jour de son décès, jusqu'au temps présent, qu'elle a été annexée et réunie à l'hôpital général de cette ville.

Ainsi l'église de Notre-Dame, fondée et bâtie premièrement par Clotaire II, surnommé le Grand (1), augmentée et enrichie par la libéralité des anciens comtes de Boulogne, et particulièrement de sainte Ide, femme d'Eustache aux Guernons, et mère du grand Godefroi de Bouillon (2), roi de Jérusalem, reçut un

(1) Locr., in *Maria Augustà*, l. 4, c. 64.

(2) Justel., *Hist. de la Maison d'Auvergne*, liv. 2, c. 17.

Ide, mère de Godefroid, que l'Eglise a mise au rang des saintes, avait fondé le prieuré du Wast. On voyait encore, il y a vingt ans, près de l'église de ce bourg, une chapelle où se trouvait une partie des restes de cette ancienne comtesse de Boulogne.

Dans un mémoire publié par la *France Littéraire*, et que plusieurs recueils scientifiques ont mentionné, nous avons prouvé, d'une manière irrécusable, que Boulogne était le lieu de naissance de Godefroid.

Avant la révolution il existait, dans l'église de Notre-Dame, un très-ancien tableau représentant la comtesse Ide, entourée de ses trois fils, Godefroid, Eustache et Baudoin.

Godefroid de Bouillon, que beaucoup d'auteurs anciens, d'accord en cela avec Guillaume de Tyr et la vérité historique, ont surnommé Godefroid de Boulogne, fut un des bienfaiteurs les plus zélés de l'église de Notre-Dame. Il l'enrichit de très-précieuses reliques qu'il envoya de Syrie et de la Palestine, *comme gage et prérogative d'amour singulier*; ce sont les termes d'un ancien titre qui existait aux archives de l'église

accroissement notable dans ses revenus par la piété de la princesse Mahault, leur descendante. Une église qui lui avait de si grandes obligations, ne pouvait moins faire, pour lui en témoigner sa reconnaissance, que de lui donner, comme elle fit, une honorable sépulture auprès du tombeau de la comtesse Ide, sa mère, fille de Matthieu d'Alsace, dont le corps avait été rapporté de Flandre, où elle était décédée l'an 1216.

Pour Mahault, ce fut en 1258 qu'elle mourut, et non pas en 1262, ainsi que l'ont écrit quelques historiens. Comme elle ne laissa point de postérité, le nom et les biens de la maison de Boulogne fondirent dans celle des comtes d'Auvergne, à cause qu'ils étaient issus d'Alix de Brabant, fille d'une autre Mahault de Boulogne, comtesse de Brabant, qui était tante de celle dont nous parlons.

Ces nouveaux comtes ne succédant pas moins aux bonnes inclinations des anciens comtes de Boulogne qu'à leur nom et à leur héritage, firent plusieurs dons, et accordèrent plusieurs droits à l'église de Notre-Dame. Robert III, celui à qui la chartreuse de Neuville, appelée Notre-Dame-des-Prés, doit son premier établissement, céda quarante-cinq livres de rente, à prendre sur la vicomté de Boulogne, avec quelque portion de dîmes dans la paroisse de Wissant, et le

collégiale de Lens, en Artois. La tradition assurait même que la couronne d'argent qu'on voulut placer sur sa tête lorsqu'il fut proclamé roi de Jérusalem, fut donnée par ce héros à la cathédrale de Boulogne.

F. Olivier, vrod. in genal. Fland., tom 4.

Hist. ecclés. d'Abbeville, liv. 4, chap. 42.

domaine de Parenty. Guillaume son fils confirma cette cession. Celui-ci étant mort , Marguerite d'Evreux, sa veuve, légua à la même église, les terres et les censives qu'elle possédait dans les villages de Wirwigne et de Crémarest; et du consentement de Jeanne, sa fille, depuis femme de Jean, roi de France, elle la déchargea de quelques redevances qu'elle devait à la vicomté.

Jean, duc de Berri, l'un des fils du roi Jean, parvint ensuite au comté de Boulogne par son mariage avec une autre Jeanne , héritière de cette maison. Comme il était magnifique en toutes choses , il en laissa des marques à l'église de Boulogne , en y construisant le grand portail qui regarde le cimetière, où il fit élever une figure de la Vierge dans un bateau , accompagnée de la sienne et de celle de la comtesse sa femme; et il offrit à l'image miraculeuse un reliquaire de grand prix, où était renfermée quelque partie de la robe de Notre-Seigneur , un bourdon d'or, et une coquille de même métal , contenant quelques reliques du chef de saint Jacques-le-Majeur.

Les comtes de Saint-Paul , qui se sont toujours reconnus pour vassaux des comtes de Boulogne , et qui, en cette qualité, ont fait gloire de les servir dans toutes les rencontres de guerre, semblent aussi les avoir voulu suivre dans les occasions de piété, et surtout dans le culte de Notre-Dame de Boulogne. Guy de Châtillon, second du nom , et Mahault de Brabant, sa femme , voulant contribuer à l'augmentation de ce culte, fondèrent, en 1286, deux cierges ardents à perpétuité , devant l'image miraculeuse; et pour l'acquit de cette

fondation , ainsi que pour la célébration de quelques messes après leur mort, ils assignèrent d'abord vingt livres de rente sur le domaine de leur ville de Saint-Paul , qu'ils échangèrent depuis pour huit mesures de terre. L'échange en fut confirmé par Hugues, leur fils, qui, étant devenu, peu d'années après, comte de Blois et de Dunois, transporta le comté de Saint-Paul à Guy III, son frère. Robert II, comte de Boulogne, l'en investit le jour de Pâques de l'an 1292, par jugement et en présence de ses hommes et barons du Boulonnais (1), Guillaume de Longvilliers, Jean de Colombercq, Huon d'Ordre, chevalier; Huon d'Ocoche, seigneur d'Ergny; Anselme de Bainctun, et Moreau Danuin, dâmoiseaux.

L'an 1392, Walerand de Luxembourg, qui succéda à ce comté, comme fils de Mahault de Châtillon, petite fille de Guy III, fonda une chapelle et une messe à perpétuité dans l'église de Notre-Dame. C'est de lui dont Froissard écrit (2) sous l'an 1374, que n'ayant encore que vingt ans, il se mit en chemin pour venir en pèlerinage à Boulogne, mais qu'il en fut détourné par la rencontre de Hugues de Châtillon, seigneur de Rollencourt, grand maître des arbalétriers de France, qui l'engagea dans une entreprise contre les Anglais.

Tous ces exemples de piété, tant des comtes de Boulogne que de ceux de Saint-Paul, ne manquèrent pas d'être suivis par les particuliers du pays. C'est ce

(1) Du Chesne, Hist. de la M. de Châtillon, liv. 6, chap. 1.

(2) Vol. 4, ch. 320.

qui nous paraît par les anciens mémoriaux de notre église, où, entre les bienfaiteurs les plus qualifiés, nous remarquons plusieurs seigneurs et dames des anciennes maisons de Créquy, d'Estrées, de Bournonville, de Sempy, de Blondelle-Bellebrune, d'Isque, de Hodicq, de Hardenthun, Desprez, Dermarquets, d'Hupelande, et autres.

C'est ainsi que nos comtes et leurs vassaux, portés par les mouvements de leur zèle et animés par les exemples de nos rois, ont donné à l'église de Notre-Dame, et à son image miraculeuse, toutes les marques de la dévotion la plus tendre, jusqu'à ce qu'enfin le comté même a été voué et consacré à cette bienheureuse Vierge, par l'hommage que lui en a fait un de nos plus religieux monarques, comme nous allons voir dans le chapitre suivant.



CHAPITRE V.

Hommage de Louis XI et des rois ses successeurs , suivi de plusieurs autres vœux considérables, jusqu'au temps que la ville de Boulogne a été assiégée par les Anglais. État de la Trésorerie et de la chapelle avant ce siège.

Le comté de Boulogne est un de ceux qui devinrent héréditaires sous la seconde race de nos rois. Il dépendait anciennement des comtes de Flandre , qui vraisemblablement l'avaient usurpé sur le domaine de France, pendant les diverses irruptions des Normands. Il était compris entre les sept premières prairies sujettes à ces comtes, et il servit même autrefois d'apanage à Adolphe, second fils de Baudouin-le-Chauve(1). Le roi Lothaire le revendiqua par la voie des armes , environ l'an 964 , et le transféra dans la maison de Ponthieu , qui était alors une des plus attachées au service de la couronne, les comtes de Flandre ne s'en étant réservé que l'hommage ou la tenue féodale. De la maison de Ponthieu il passa dans celle de Champagne, et ensuite dans celle d'Alsace et de Dammartin; après quoi il tomba enfin dans la famille des comtes

(1) Du Tillet, en la branche de Boulogne. Meyer, liv. 2 et 15, ad ann. 964 et 1446.

d'Auvergne, ainsi que nous venons de le remarquer au chapitre précédent.

Ceux-ci en furent dépossédés par les ducs de Bourgogne, l'an 1416 selon quelques-uns, ou 1419 selon d'autres, et l'on ne sait pas précisément à quel titre ni sous quels prétextes se fit cette usurpation (1). Les uns disent que ce fut par faute de relief et d'hommage dus au comté d'Artois, dont relevait celui de Boulogne; d'autres en rapportent d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, Philippe-le-Bon, qui était alors ennemi de la France et allié avec l'Anglais, se maintint dans cette possession tant qu'il vécut, aussi bien que Charles son fils, qui lui succéda; de sorte qu'ils en jouirent pendant l'espace de soixante années. Mais aussitôt que ce dernier fut mort, Louis XI, profitant de l'occasion, se rendit maître de la ville de Boulogne et de tout le comté.

Il avait toujours eu de grandes inclinations pour ce pays, et il fut bien aise de se le conserver, principalement à cause du culte qu'on y rendait à la mère de Dieu, ainsi qu'il le déclare lui-même dans plusieurs de ses lettres; mais il ne voulut point se prévaloir du droit que ses armes victorieuses semblaient lui donner sur ce comté. Il aima mieux en traiter de gré à gré (2) avec Bertrand de La Tour, comme héritier de la maison d'Auvergne, sur laquelle les ducs de Bourgogne l'avaient usurpé, et il lui donna en échange le comté de Lauragais, en Languedoc.

(1) M. de La Guesle, au *Traité du Comté de Saint-Paul*, pag. 85.

(2) Justel., *Hist. de la maison d'Auvergne*, prec. du liv. 3, pag. 122.

Louis laissa dans cette action un rare exemple de justice à la postérité ; mais il en donna un autre encore plus singulier de sa dévotion à la Sainte-Vierge, par l'hommage volontaire qu'il lui fit du comté qu'il venait d'acquérir.

Le droit d'hommage de ce comté était passé de la maison de Flandre dans celle de France par le mariage d'Isabelle de Hainault, nièce de Philippe d'Alsace, avec Philippe-Auguste. Il en avait été ensuite distrait et réuni à la seigneurie d'Artois, lorsqu'elle fut érigée en comté en faveur de Robert, frère de saint Louis, et il retournait pour la seconde fois dans la mouvance directe de la couronne, en la personne de notre Louis XI. Celui-ci en fit une dernière distraction, mais plus glorieuse que la précédente, s'en dépouillant généreusement pour en revêtir la Très-Sainte-Vierge.

Entre toutes les actions de ce prince, il n'y en a point que les auteurs aient plus exalté que celle-ci (1). Ils ont fait de ce plus bel endroit de sa vie un des plus riches ornements de leurs histoires, et ils ont cru ne pouvoir assez louer sa piété, également libérale et ingénieuse, qui le porta à renoncer au titre de seigneur direct du Boulonnais, pour ne plus en prendre d'autre à l'avenir que celui de vassal et de feudataire de Notre-Dame de Boulogne.

Ce fut en effet dans cette qualité qu'il se présenta, l'an 1478, devant son image miraculeuse, où étant à genoux, nue tête, sans baudrier et sans éperons, il lui

(1) P. Matthieu en l'Hist. de Louis XI ; Nic. Gilles et Belleforest en leurs Ann. de Fr.

fit hommage de son nouveau comté, entre les mains de l'abbé et des religieux de Notre-Dame, et en présence de toute sa cour ; et pour droit de relief il lui offrit un cœur d'or, du poids de treize marcs , depuis apprécié à deux mille écus, obligeant tous ses successeurs , rois de France et comtes de Boulogne , à lui faire le même hommage et à lui payer, à chaque changement d'homme, un cœur d'or de même poids et valeur, pour être employé à l'entretien et à la décoration de son église. Par là il la déclarait dame souveraine d'un pays qu'elle tenait depuis long-temps sous sa protection, et il lui mettait sur la tête un des fleurons de cette royale couronne , qui ne reconnaît au-dessus d'elle aucune domination temporelle. Aussi était-il bien raisonnable , comme a remarqué le savant monsieur de La Guëfle, procureur-général sous Henri IV, que la ville de Boulogne, qui était alors un des plus forts boulevards de la France, comme elle l'avait été des Gaules sous l'empire Romain , fut tellement unie au royaume qu'elle ne relevât plus d'ailleurs que d'où son auguste couronne relève. J'ai cru devoir ici insérer, et à l'honneur de la Sainte-Vierge , et à la gloire de ce prince, les propres termes des lettres qu'il fit expédier , pour rendre cette inféodation des plus authentiques :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présents et à venir , que comme depuis naguère nous avons acquis par titre d'échange de notre très-cher et féal cousin Bertrand de La Tour, comte d'Auvergne, le comté de Boulogne, avec toutes

ses appartenances et dépendances quelconques, plus à plein contenues, spécifiées et déclarées ès-lettres de ladite acquisition; et icelui comté de Boulogne, avons joint, uni et incorporé à notre domaine, pour être dorénavant le propre héritage de nous et de nos successeurs rois de France, et pour en prendre la réelle et actuelle possession, soyons maintenant venus en notre ville de Boulogne, en laquelle pour la grande et singulière dévotion que nous avons à la glorieuse Vierge Mère de Dieu, notre créateur, et à son église collégiale fondée en ladite ville de Boulogne, EN LAQUELLE, PAR L'INTERCESSION DE LADITE DAME, SE FONT CHACUN JOUR DE BEAUX ET GRANDS MIRACLES; considérant aussi les très-grandes et singulières grâces que Notre-Seigneur nous a faites le temps passé, à l'intercession de sadite glorieuse Mère, laquelle en la conduite de nos plus grands faits et affaires nous a toujours imparté son intercession envers Dieu, son Fils... Désirant de tout notre cœur, en reconnaissance de ce, élever et augmenter en honneurs, prérogatives et dignités, ladite église de Notre-Dame de Boulogne, et afin que nous et nosdits successeurs soyons dorénavant participants aux prières, oraisons et bienfaits qui se font et feront en ladite église, et que les religieux, abbé et couvent d'icelle église soient plus tenus et astreints de prier Dieu et sadite Mère pour la santé et prospérité de nous et de nosdits successeurs, Nous AVONS, de notre certaine science, propre mouvement, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, donné, cédé, transporté et délaissé, donnons, cédon, transportons et

délaissions à ladite Dame révérende en ladite église de Boulogne, le droit et titre de fief et hommage dudit comté de Boulogne, qui nous compétait et appartenait pour raison, et à cause de notre comté d'Artois ; lequel fief et hommage dudit comté de Boulogne, nous et nos successeurs rois de France et comtes d'icelui comté, seront tenus de faire dorénavant, perpétuellement, quand le cas y échéra, devant l'image de ladite Dame, en ladite église, es-mains de l'abbé d'icelle église, comme procureur, abbé et administrateur de son église, et de payer les reliefs, tiers de chambellage et autres droits seigneuriaux pour ce dus à muance de vassal ; et outre, pour honneur et révérence de ladite Dame, nous et nos successeurs seront tenus, en faisant ledit hommage, d'offrir et présenter, devant ladite Dame, notre cœur en espèce et figure de métal d'or, de la pesanteur de treize marcs d'or, qui sera employé au bien et entretienement de ladite église, etc.

Si donnons en mandement, par lesdites présentes, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nos cours de parlement, les gens de nos comptes et trésoriers, aux baillifs d'Amiens et sénéchal du Boulonnais, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieutenants présents et à venir, et à chacun d'eux, si comme lui appartiendra, que de nos présents dons, cessions et transports, et de tout le contenu en cesdites présentes, fassent, souffrent, laissent ledit abbé de ladite église de Boulogne et ses successeurs, au nom que dessus, jouir et user dorénavant et perpétuellement à toujours, pleinement et paisiblement, par la manière

et ainsi que dessus est dit , sans leur faire , mettre ou donner , ne souffrir être fait , mis ou donné aucun détournier ou empêchement , au contraire , etc. Car ainsi nous plaît-il, et voulons être fait , nonobstant qu'on voulût dire que ledit fief et hommage dudit comté de Boulogne ne pouvaient être séparés et démembrés dudit comté d'Artois , et quelconques édits, statuts , ordonnances , et mandemens , ou défenses à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours , nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes , sauf en autre chose notre droit , et l'autrui en toutes. Donné à Hesdin, au mois d'avril, l'an de grâce 1478 , et de notre règne le 17 après Pâques. *Sic signatum sub plica, LOUIS : et supra plicam* , par le roi , le comte de Marle , maréchal de France, et autres présents, M. Picot. *Acta, publicata et registrata Parisiis in Parlamento, 18 die Augusti, anno 1478. Sic signatum, CHARTELIER.*

Ces lettres sont datées du mois d'avril de l'année 1478, et le roi les donna à Hesdin, comme il revenait de son voyage de Boulogne , un an après la première entrée qu'il avait faite en qualité de conquérant. Il y avait laissé , dès ce temps-là, d'assez beaux témoignages de sa dévotion à Notre-Dame de Boulogne, et d'assez grands préjugés de ce qu'il devait faire dans la suite : car il y avait fondé en son honneur une messe basse pour tous les jours à perpétuité, et cinq autres à voix haute aux cinq fêtes solennelles de cette Vierge. Pour cela , et pour de pareilles fondations en honneur de Saint Martin , il avait cédé et amorti, au profit de

l'abbé et des religieux de Notre-Dame, la terre et châ-tellenie de Brunembert , avec toutes ses dépendances, qui faisaient partie de l'ancien domaine des comtes de Boulogne. (1)

La donation fut approuvée et ratifiée par Charles VIII , fils et successeur de Louis , lequel s'acquitta aussi de l'hommage du cœur d'or , faisant gloire de relever de celle que le roi son père avait établie Dame souveraine du comté de Boulogne. Louis XII et François I^{er} rendirent aussi successivement le même hom-mage à leur avènement à la courone.

Lorsque ce dernier n'était encore que duc de Valois, il fut envoyé à Boulogne en 1514 , avec plusieurs autres princes et seigneurs, pour recevoir Marie d'Angleterre , sœur d'Henri VIII, qui était promise au roi Louis XII, et il l'accompagna dans l'église de ce lieu, où elle fut conduite en procession par les abbés de Notre-Dame et de Saint-Ulmer, après que l'un lui eut donné à baiser le reliquaire du lait de la Sainte Vierge, et l'autre le chef de Saint-Ulmer. La princesse ayant fait sa prière devant la sainte image, fut quelque temps à admirer les riches présents et les offrandes royales qui ornaient ce sanctuaire, et elle les augmenta d'un grand bras d'argent émaillé des armes de France et d'Angle-terre, qu'elle y lassa pour marque de sa vénération. (2)

(1) Les lettres patentes relatives à la donation de la terre de Brunembert, ont été signées par Louis XI , à Montargis , en 1479.

(2) La princesse Marie , sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, débarqua à Boulogne le 10 octobre; elle était accompagnée de plusieurs princesses et grands seigneurs anglais.—François, alors duc d'Alençon,

Peu de temps après , Claude de France , fille et héritière d'Anne de Bretagne et de Louis XII, et épouse de François I^{er}, donna à la même image une robe et un manteau de drap d'or , avec une robe de même étoffe pour l'enfant Jésus.

L'an 1532 , François I^{er} fit un second voyage à Boulogne (1), où Henri VIII, roi d'Angleterre , le vint joindre, l'un accompagné des enfants de France , des ducs de Vendôme et de Guise , du légat , et des cardinaux de Tournon et de Gramont ; l'autre suivi des princes d'Angleterre , et des ducs de Suffolk et de Norfolk. Tous deux logèrent dans l'abbaye de Notre-Dame, dont la cour était alors fermée de deux grands corps de logis. En l'un sur la porte était logé le roi d'Angleterre , et celui de France occupait l'autre. Le réfectoire des religieux, qui était au milieu, fort richement accommodé, servait de salle commune pour les festins et pour les entretiens particuliers des deux rois. Leur entrevue dura cinq à six jours , et l'on y conclut une ligue contre le Grand-Turc. Pendant tout ce séjour, les habitants de Boulogne eurent la satisfaction de voir plusieurs fois ces deux majestés prosternées devant l'image de la Sainte Vierge , y donner comme

depuis roi de France sous le titre de François 1^{er}, les ducs de Guise, de Bourbon, et les comtes de Vendôme et de St.-Pol, la reçurent à son arrivée dans le port.—Le lendemain le duc de Valois l'épousa, au nom du roi Louis XII, dans l'église de Notre-Dame, et la conduisit ensuite à Abbeville, où le roi l'attendait.

Voyez le manuscrit de Dubuisson, en la possession de M. Louis Cousin, page 668.—Louandre, hist. d'Abbeville, page 275.

(1) Mélanges historiques, pag. 406 et 407.

à l'envi toutes les marques possibles de dévotion et de respect.

Outre les rois et les princes qui honorèrent Notre-Dame de Boulogne , depuis l'hommage de Louis XI , il y eut plusieurs autres personnes de la première qualité qui se distinguèrent dans cette occasion. Philippe de Crevecœur , seigneur des Cordes ou d'Esquerdes , maréchal de France , qui avait le plus contribué à la réduction du pays Boulonnais , et qui en fut le premier gouverneur et sénéchal depuis sa réunion à la couronne , fut aussi un des premiers imitateurs de la piété du roi envers la Sainte Vierge (1). Il donna à la chapelle quatre grandes lampes d'argent qui pesaient autant que lui tout armé ; et afin qu'elles brûlassent nuit et jour devant l'image, il légua quatre-vingts livres de rente annuelle à prendre sur tous ses biens. Étant à la suite de Charles VIII, qui allait conquérir le royaume de Naples, il mourut à trois lieues de Lyon, l'an 1494, et son corps fut rapporté avec beaucoup de solennité (2) en l'église de Boulogne, où il reçut l'honneur de la sépulture, ainsi qu'il l'avait souhaité par son testament. Antoine Dubois , évêque de Béziers, et Jean Dubois , seigneur d'Esquerdes , ses neveux et héritiers , ratifièrent la fondation qu'il avait faite ; et Eustache de Fiennes , aussi seigneur

(1) Philippe d'Esquerdes fut enterré dans l'église de Notre-Dame, au côté droit du chœur, où se trouvait la représentation du St. Sépulcre. Il était baron de Lianne en Boulonnais, chevalier de la Toison-d'Or, et avait reçu le bâton de maréchal en 1480.

(2) Belleforest, tom. 2, l. 5.

d'Esquerdes , baron d'Eulnes , et vicomte de Fruges , son petit neveu , composa , en 1585 , avec le chapitre de Boulogne , pour les arrérages , et s'obligea de continuer à l'avenir le paiement de la rente des quatre-vingts livres , dont notre église se trouve maintenant privée par le malheur des guerres qui sont survenues depuis.

Louis Mallet , seigneur de Gravelle , amiral de France sous Charles VIII , et successeur du maréchal de Crevecœur dans le gouvernement de Picardie , succéda aussi à ses bonnes intentions pour l'église de Notre-Dame. Il donna à la chapelle un beau calice de vermeil doré du poids de six marcs , et un chef d'argent , où étaient enchâssées diverses reliques. Louis d'Halluin , seigneur de Fiennes , aussi gouverneur de Picardie sous Louis XII , fit mettre devant la sainte image son effigie d'argent , à genoux. Antoine de La Fayette , gouverneur et sénéchal du Boulonnais sous François I^{er} , fit plusieurs dons à l'église de Notre-Dame , et entre autres celui d'une chasuble et de deux tuniques de velours violet à fleurs relevées en broderie. Oudard de Biez , maréchal de France , qui succéda aux deux mêmes charges , donna une double croix parsemée de fleurs de lis , et enrichie d'un morceau de bois de la vraie Croix , avec une crosse abbatiale émaillée d'or , et ornée de plusieurs figures.

Les inventaires qui furent dressés un peu auparavant le siège des Anglais , contiennent quantité d'autres présents qui avaient été faits à la trésorerie ; et ils

ne prouvent que trop qu'elle était alors une des plus riches de la chrétienté.

Pour abrégé ce détail , qui serait trop long , je me contente d'ajouter qu'outre les vœux des personnes de marque , dont les noms se sont heureusement conservés, et que j'ai pris à tâche de rapporter jusqu'ici , l'on comptait près de cent grands reliquaires , tant en or qu'en argent , dix-huit grandes images d'argent , la plupart garnies de très-belles reliques, onze cœurs, et un grand nombre de bras et de jambes , tant d'or que d'argent, vingt robes et douze manteaux d'étoffes très-précieuses , servant à la sainte image, sans une infinité de diamans, de rubis et d'autres pierreries dont la plupart des bijoux étaient enrichis. Tout cela était distingué et mis en ordre dans diverses armoires, sous treize arcades soutenues par autant de piliers. Tel était l'état de la trésorerie avant que la ville tombât sous la puissance des Anglais.

La chapelle était somptueuse et magnifique à proportion , et je ne saurais en faire une plus fidèle description que celle qu'en a faite Arnould de Ferron (1), qui écrivait un peu après ce temps-là. C'était, dit-il, un lieu des plus saints et des plus augustes. Sept lampes , dont quatre étaient d'argent et les trois autres d'or , brûlaient incessamment devant l'image de la Sainte Vierge. Elle montrait d'une main un cœur d'or, et de l'autre elle embrassait son divin enfant , qui tenait un bouquet de fleurs d'or où brillait une es-

(1) In supplem. ad Hist. Paul. Æmil., lib. 9, impress. 1550.

carboucle d'une prodigieuse grosseur. Les colonnes qui environnaient l'autel étaient revêtues de lames d'argent; enfin, tout ce qui faisait l'ornement et les richesses de cette chapelle le pouvait disputer avec ce que l'antiquité a jamais eu de superbe et d'éclatant.



CHAPITRE VI.

Prise de Boulogne par les Anglais, qui profanent l'église de Notre-Dame, et emportent la sainte image en Angleterre. Le fléau de la peste les force enfin de rendre la place, et d'y renvoyer l'image, dont le retour est suivi de nouvelles bénédictions.

COMME il n'est rien de constant dans le monde, et que souvent les choses qui paraissent les mieux établies sont sujettes aux plus grandes révolutions, l'église de Notre-Dame de Boulogne n'est pas toujours demeurée dans ce haut point de gloire où nous venons de l'admirer, et elle est tombée par deux fois dans un état de désolation qu'il me serait bien plus aisé de déplorer que de décrire.

Henri VIII, roi d'Angleterre, ayant rompu toute communion avec l'église romaine, dont il avait autrefois défendu la foi par ses doctes écrits contre Luther, se brouilla bientôt après avec la France, de laquelle il se disait auparavant le perpétuel allié. Boulogne fut la première place du royaume contre laquelle il tourna ses armes. Il en commença le siège le 18 de juillet de l'an 1544, avec une armée de plus de cinquante mille hommes, pendant que toutes les forces de France

étaient occupées ailleurs. Outre les motifs d'intérêt et de gloire qui l'engagèrent dans cette entreprise, on crut que celui de la religion y eut aussi beaucoup de part. En effet, pendant les deux mois que dura le siège (1), on entendit sortir de son camp de continuels blasphèmes contre la Sainte Vierge; et de tous les édifices que son artillerie endommagea dans la ville, il n'y en eut point de plus maltraité que la grande église consacrée à cette mère de Dieu (2): ce qui fit juger que ce nouvel ennemi des choses saintes lui en voulait particulièrement, et que la joie d'abolir son culte dans le lieu même où il l'avait autrefois réverée, lui paraissait un doux accessoire de sa future conquête.

La suite fit encore mieux connaître quelles avaient été ses intentions. La ville, après plusieurs attaques vigoureusement soutenues et repoussées (3), se rendit enfin, le 14 septembre, par la lâcheté de la garnison, qui, ayant fait une secrète capitulation avec l'Anglais, en voulut effectuer le honteux traité, malgré les fortes remontrances du mayeur Antoine Eurvin, et la généreuse opposition de la bourgeoisie. Après cette fatale reddition, l'on vit bientôt l'abomination de la désolation dans le lieu saint. L'église de Notre-Dame, ce

(1) Arnol. Ferron.

(2) Les assiégeants dirigèrent le feu de leur artillerie sur l'église de Notre-Dame, le 20 août 1544. Ce fut alors que le clocher et la belle tour qui le portait furent détruits, sans que la voûte de l'église en éprouvât un notable dommage.

V. Morin, chronique en vers du siège de Boulogne. — Manuscrit de Dubuisson.

(3) Mém. de Martin Du Bellay; liv. 40, Thuanus, lib. 2.

sanctuaire si auguste et si inviolable jusqu'alors , fut abandonnée par le vainqueur à la discrétion d'une troupe insolente de soldats, qui y satisfirent également leur avarice et leur impiété , non-seulement par le pillage d'une infinité de richesses qu'on y avait amassées depuis tant de siècles , mais encore par les divers outrages qu'ils exercèrent sur l'image miraculeuse. Les marques de leur fureur brutale parurent dans les égratignures qui lui restèrent au visage , et surtout dans une partie du nez, qu'ils lui brisèrent. Ils la transportèrent ensuite en Angleterre avec plusieurs autres meubles d'église , soit pour l'outrager plus à loisir , soit pour en faire un spectacle à la curiosité de leurs compatriotes, soit enfin pour relever par cette précieuse dépouille le triomphe de leur impiété.

Non contents d'enlever la sainte image, ils renversèrent de fond en comble l'ancienne chapelle où elle avait été honorée par tant de vœux et de pèlerinages , et que tant de prodiges avaient rendu vénérable à tous les peuples. Enfin, pour tâcher d'en abolir tout-à-fait la mémoire, ils élevèrent sur ses ruines une espèce de boulevard , tandis que le reste de l'église leur servait d'arsenal. C'est ainsi, dit un auteur du temps (1), qu'ils

(1) G. Paradin, en l'Hist. de son temps, imprimée l'an. 1554, l. 4, ch. 6.

Lorsque le bruit de la capitulation se répandit dans la ville, on vit les dames de qualité et les bourgeoises se presser en foule dans la chapelle de la Vierge. Là tout éplorées et levant les mains vers la sainte image, elles appelaient à grands cris le secours de leur patronne et de la protectrice de Boulogne.—Manuscrit de Dubuisson, p. 735.

Voir, pour le siège de Boulogne par Henri VIII, le texte et les notes du poème de M. le baron d'Ordre.

changèrent EN MAGASIN DE VULCAIN, ET SANGUINAIRE OFFICINE DE MARS, UN LIEU DE SI GRAND ABORD, SAINTETÉ ET DÉVOTION, ET CÉLÉBRÉ PAR DE GRANDS ET MIRACULEUX PRODIGES EN TOUTE LA CHRÉTIENTÉ. (1)

Mais Dieu, qui tira autrefois des trésors de sa colère de quoi châtier un peuple infidèle qui avait enlevé son arche, et de quoi punir l'impiété d'un roi qui avait profané son temple, ne laissa pas non plus impuni le double crime que commirent les Anglais, en saccageant l'église, et en enlevant l'image de celle qui a été le temple vivant et l'arche animée de sa sainteté. La peste, qui est un des principaux instruments de sa justice, fut le fléau dont il affligea ce peuple impie. Elle désola toute la nouvelle colonie que Henri avait établie à Boulogne, et elle fit un si grand ravage dans la garnison, qu'en moins de cinq semaines il y mourut plus de dix mille personnes. Boulogne passait alors pour le cimetière des Anglais. Tous les soldats qu'on y envoyait en recrue étaient comme autant de victimes dévouées à la mort, la peste ne manquant pas de les attaquer à leur arrivée, et de les mettre au tombeau. Aussi ne s'en trouvait-il plus en Angleterre qui voulussent y venir de bon gré. Ils se rebellaient même contre les ordres qu'ils recevaient de s'y rendre, jusque-là qu'on était obligé d'en venir à la force, et de les embarquer tout enchaînés comme des criminels que l'on envoyait au supplice.

(1) Il paraît certain que ce fut alors que l'on combla la chapelle souterraine ou crypte qui vient d'être découverte.

Voir, dans les pièces qui sont à la suite de cette histoire, les notes historiques et archéologiques sur cet antique et curieux monument.

Les historiens du temps, qui nous apprennent toutes ces circonstances, parlent de cette mortalité (1) comme d'un mal extraordinaire, contre lequel on ne put apporter ni précautions ni remèdes qui ne fussent inutiles. Paradin, entre autres, n'en découvrant point de causes naturelles, l'attribue à une visible punition du Ciel, ajoutant que l'opinion commune était que la Sainte Vierge se vengeait par-là d'une nation infidèle qui avait profané son temple et déshonoré son image.

Henri, voyant ses finances épuisées par les excessives dépenses qu'il lui avait fallu faire pour la conservation d'une place en faveur de laquelle Dieu semblait se déclarer, se résolut enfin de la quitter, et s'engagea de la rendre moyennant deux millions d'écus. Mais le traité (2) n'eut point son effet de son vivant, parce que la mort le cita devant le tribunal de celui qui juge les souverains.

Ce fut Edouard VI son fils qui remit la ville entre les mains de Henri II, roi de France, à des conditions plus douces, arrêtées le 24 de mars 1550, par le traité de paix conclu au fort d'Outreau, près de Boulogne (3), traité qu'on remarque avoir été le plus honorable de tous ceux que la France ait jamais faits avec l'Angleterre.

Le jour de Saint-Marc (4), 25 du mois d'avril sui-

(1) An. de Fr., continuées par D. Sauvage; *Antiq. des villes de Fr.* par Du Chesne.

(2) *Traité d'Ardres*, le 7 juin 1547.

(3) J. Bouchet, *Ann. d'Aquitaine*.

(4) V. à la fin du vol. les documents sur l'instit. de la fête de St.-Marc.

vant, François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, lieutenant-général de Picardie, en prit possession au nom du roi son maître; et le 15 mai de la même année, fête de l'Ascension, ce monarque y fit son entrée en personne, suivi d'une cour des plus nombreuses. Il se transporta d'abord à l'église, où l'abbé Jean de Rebinghes avait tâché de remettre les choses dans la décence, autant que la nécessité le lui avait pu permettre. Il y rendit ses actions de grâces à la Sainte Vierge, pour le recouvrement d'une ville et d'un pays dont il la regardait comme la souveraine, et pour s'acquitter (1) d'un vœu qu'il lui avait fait deux ans auparavant; à cette intention, il offrit la grande image d'argent massif, du poids de six-vingts marcs, que notre église conserve encore aujourd'hui comme une des plus éclatantes marques de la religion de ce prince. On y lit cette inscription sur une lame d'argent : *Henricus II, Rex Franc. Christianiss. Bononiâ ab hoste receptâ, Divæ-Mariæ-Virgini Deiparæ suos honores restituit anno 1550.* C'est-à-dire : « Henri II, roi de France très-chrétien, après avoir retiré Boulogne des mains de l'ennemi, a rétabli la Vierge Marie, mère de Dieu, dans ses anciens honneurs. »

C'était un commencement de consolation pour les Boulonnais, de voir cette riche figure en la place de leur ancienne image, que les Anglais avaient transportée dans leur île. Mais ils furent au comble de leur joie, lorsque le roi, ayant su qu'elle s'y était conservée

(1) Thuan., liv. 6; Belleforest, tom. 2, l. 6.

jusqu'alors parmi les tristes dépouilles de la ville de Boulogne , la fit restituer entre les mains de Louis de la Trémouille , l'un des otages envoyés en Angleterre , qui la ramena glorieusement sur le même rivage où le ciel l'avait fait aborder la première fois. L'allégresse du peuple d'Israël , à la vue de l'Arche que les Philistins renvoyaient , ne fut pas plus grande que celle des habitants de Boulogne à la vue de cette sainte image , qui revenait d'une terre infidèle où sa gloire avait été comme éclip­sée pendant l'espace de sept années. Tout le rivage retentit de cris de joie , de cantiques d'actions de grâces ; et ces démonstrations publiques d'allégresse continuèrent jusqu'à la grande église , où l'on reporta l'image en procession.

Ce nouveau triomphe de la Sainte Vierge fut aussitôt suivi des hommages des peuples. Les vœux se renouvelèrent , les pèlerinages recommencèrent , l'ancienne dévotion reflurit. Le roi , qui venait de signaler sa piété par une offrande digne de lui , fit encore éclater sa magnificence par quatre lampes d'argent (1) qu'il fit suspendre devant l'image miraculeuse ; et pour avancer les plus pressantes réparations de l'église , il accorda cent chênes de ses forêts du Boulonnais , avec une somme de mille écus sols , et une autre de douze cents livres tournois , qu'il fit toucher à l'abbé de Notre-Dame , ainsi qu'il paraît par le compte de l'épargne de l'an 1550.

Il couronna toutes ces œuvres , que nous pouvons

(1) Loc. ad ann. 1550.

appeler de surrogation , par un acte d'obligation et de justice, lorsqu'à l'exemple des rois ses prédécesseurs(1), il fit l'hommage du cœur d'or , y ajoutant , comme pour se distinguer des autres, une couronne impériale, avec une chaîne de dix-sept anneaux d'or , et ces mots gravés à l'entour : *Henricus II, Rex cliens , patrocínio Dei Matris Virginis, hoc Oppido recepto à Deo 7 Calendas Maii, an. 1550.*

Catherine de Médecis, son épouse, tirait en partie son origine de l'illustre maison de Boulogne , en sorte même qu'elle en aurait fait revenir le comté dans celle de France , s'il n'y avait été déjà réuni en la manière que nous l'avons remarqué ci-dessus. Aussi témoignait-elle beaucoup d'affection à l'église de Notre-Dame, qu'elle savait avoir été si chérie de ses aïeux maternels, et pour laquelle son auguste époux faisait paraître tant de zèle. Elle y donna une chapelle d'or complète , et une lampe d'argent d'une pesanteur excessive , avec plusieurs chappes , chasubles et ornements d'autel de diverses couleurs , tissus d'or et d'argent, et damassés en relief, où étaient ses armes en broderie, à l'écusson de Boulogne sur le tout, dont une partie s'est conservée jusqu'aujourd'hui.

Les principales personnes de la cour se piquèrent de libéralité envers cette même église , à l'exemple du roi et de la reine. Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois , fit présent d'une grande lampe d'argent , et Louise de Rieux , comtesse d'Harcourt , femme de René de Lorraine , marquis d'Elbœuf , d'un riche

(1) Du Chesne, Hist. d'Anglet., l. 21, p. 4070.

tableau aussi d'argent. Jacques d'Albon-Saint-André, maréchal de France, Anne de Montmorency, connétable, et François de Lorraine, duc de Guise, offrirent aussi chacun une belle lampe d'argent.

On tient que l'offrande de ce dernier fut en actions de grâces de ce qu'étant encore comte d'Aumale, il avait été miraculeusement guéri d'un coup de lance reçu à la tête, dans une rencontre près de Boulogne (1), pendant que les Anglais tenaient la place. Cette lampe sert encore aujourd'hui en notre église, avec une autre, de même figure et de même métal, présentée par le cardinal de Guise son frère, depuis si connu au concile de Trente et ailleurs sous le nom de cardinal de Lorraine. Notre sacristie conserve aussi un présent fait alors par un prélat français : c'est un calice de vermeil doré que donna Robert Cenalis ou Cenault, évêque d'Avranches, doyen de la faculté de théologie de Paris. Les armes du donateur y paraissent avec ces mots gravés au-dessous : *Ex dono R. Domini Roberti Cenalis, Abrincensis Episcopi 1550.*

(1) Mém. Du Bellay, liv. 40.

C'est dans la plaine entre le château et le mont Dringhem que le duc de Guise fut atteint d'un coup de lance qui lui traversa la tête. Ce coup fut si violent que la lance se rompit et que le tronçon en demeura dans la plaie. Ambroise Paré, le père de la chirurgie française, que les soldats appelaient leur ami, seul ne désespéra point de sauver les jours de l'illustre guerrier. Il l'étendit sur l'herbe, lui posa le pied sur le front, saisit le tronçon de la lance avec des tenailles de maréchal, et l'arracha d'un bras vigoureux, sans que le duc montrât le moindre signe de douleur.

V. les œuvres d'Ambroise Paré, et une notice sur ce grand homme et sur l'évènement, sujet de cette note, que nous avons insérée dans le n° 34 de l'*Annotateur*, année 1824.

Vers le même temps il se fit quantité d'autres présents considérables ; en sorte que, dans l'espace de cinq ou six ans , les richesses de la trésorerie , en y comprenant ce que l'on avait pu cacher pendant le siège , montèrent à la valeur de deux cent mille livres, selon la supputation que l'abbé de Notre-Dame en fit en présence du roi. Outre les offrandes en lampes, reliquaires et ornements, il y eut encore d'autres dons faits par différentes personnes, pour la réparation de l'église ; entr'autres une somme de six mille livres données par François de Raisse , seigneur de la Hargerie , à la charge d'une messe que l'abbé et les religieux s'obligèrent de célébrer tous les jours pour le salut de son âme.

Tout ceci arriva au commencement du pontificat de Jules III, qui, joyeux d'apprendre à son exaltation que l'image de Notre-Dame , retirée des mains profanes des Anglais , recevait ses premiers honneurs dans son ancienne église de Boulogne , accorda une indulgence plénière à tous ceux et celles qui y viendraient faire leurs dévotions à certains jours de l'année ; et dans la bulle de concession il y eut mention honorable de la piété de Henri II envers cette église.

Tandis que les puissances de la terre concouraient ainsi à relever la gloire de l'église de Boulogne , le ciel ménagea un événement qui y mit le comble. Elle avait été, comme j'ai montré ailleurs, anciennement honorée d'un siège épiscopal ; mais, à cause de la misère des temps, ce siège avait été réuni à celui de

Térouanne , vraisemblablement par Saint Omer , que nous trouvons être le premier qualifié évêque de Boulogne et de Térouanne. Cette union , ou plutôt cette confusion , avait subsisté jusque-là , malgré les tentatives que ceux de Boulogne (1) firent de temps en temps pour avoir leur évêque particulier , comme ils l'avaient eu autrefois. Mais il arriva enfin que Térouanne , par un effet de la vicissitude des choses humaines , ayant été détruite par l'armée victorieuse de Charles-Quint , en 1553, l'église de Boulogne fut , par ce moyen , délivrée de son ancien joug , et rétablie dans sa première dignité d'église épiscopale. Voici comment cela se fit (2).

D'abord une partie des chanoines de Térouanne fut transférée à Boulogne , où Henri II les maintint dans les mêmes privilèges qu'ils avaient à Térouanne , et il en composa un nouveau chapitre , auquel il fit réunir l'abbaye de Notre-Dame , après la mort de l'abbé Jean de Rebinghes. Ensuite , par la partition faite à Aire , en conséquence du treizième article du traité de Cateau-Cambresis , il fit revenir à la fabrique de l'église de Boulogne la moitié de tout ce qui appartenait à celle de l'église de Térouanne. En conséquence , tout étant réglé pour former une église cathédrale , l'é-

(1) Robert de Monte in Chron ; Meyer ad an 1159.

(2) On trouvera dans les documents qui suivent cette histoire quelques détails sur le siège de Térouanne et sur la réunion de son évêché avec l'ancien évêché de Boulogne.

V. au surplus l'ouvrage de Piers sur Térouanne , et la Gallia Christiana.

V. aussi la description que nous avons faite , à la suite de cette histoire , du beau bréviaire de Henri de Lorraine.

rection , ou plutôt le rétablissement s'en fit de l'autorité de Pie V, qui, dans sa bulle du 3 mars 1566, confirme la partition d'Aire, et attribue à l'église de Boulogne six dignités, et vingt et une prébendes, avec les chapelles, bénéfices et autres biens qui lui étaient tombés en partage.

Je ne dois pas oublier que durant que les choses se disposaient pour cette érection, Dieu permit que Calais, après une aliénation de deux cent dix ans, retourna au pouvoir de la France, contre l'attente de tout le monde. Les Anglais se vantaient communément (1) d'avoir les clés de la France pendues à leur ceinture, tandis qu'ils tenaient cette place sous leur obéissance. La conquête s'en fit le 7 de janvier 1558, en moins de sept jours de siège, par le généreux duc de Guise, dont nous venons de parler ; et ces anciens ennemis, mais encore plus dangereux voisins, furent entièrement chassés du pays qu'ils avaient tant vexé, sans qu'il leur y restât un seul pouce de terre. La ville avec ses dépendances passa presque aussitôt sous la domination spirituelle du nouvel évêque de Boulogne, comme elle avait été autrefois sous la domination temporelle de ses comtes.

Ce fut ainsi que le ciel se plut à combler de gloire et de bénédictions la ville et l'église de Boulogne, depuis le retour de l'image miraculeuse, qui fut alors honorée par un concours si extraordinaire de peuple, que la ville suffisait à peine pour loger les pèlerins, quoique la plupart des maisons servissent d'hôtellerie.

(1) Stræda, l. 2, de Bello Belgico.

CHAPITRE VII.

Nouvelle profanation de l'église de Notre-Dame de Boulogne par les huguenots , qui dérobent la sainte Image , et la jettent dans le puits de Honvault, après l'avoir outragée de toutes les manières.

Tout était paisible et tranquille dans Boulogne depuis la sortie des Anglais. Le culte de la Sainte Vierge y était parfaitement rétabli, et l'on avait lieu d'espérer que cet heureux calme y serait de longue durée. Néanmoins on n'en jouit que dix-sept ans; après quoi l'on vit encore une fois la nacelle de Notre-Dame de Boulogne agitée par une nouvelle tempête qui s'éleva tout-à-coup, et qui pensa la faire périr dans la mémoire des hommes. Elle fut excitée par le vent de l'hérésie, qui ne soufflait plus de la côte septentrionale d'Angleterre, mais du côté de la France même, ou, pour mieux dire, du côté du lac de Genève, dont les flots s'étaient malheureusement répandus dans toute la France.

On sait assez à quel point d'insolence l'hérésie était montée après la mort de Henri II, le zélé protecteur de la foi orthodoxe, et l'on sait quels ravages elle causa depuis dans tout le royaume, surtout l'an 1567,

lorsque la guerre, qu'on appela les seconds troubles, commença à se rallumer. Alors la violence et l'impiété, compagnes inséparables de l'hérésie et de la révolte, n'épargnèrent aucune chose sainte, et les temples les plus augustes devinrent la matière des plus horribles sacrilèges.

L'église de Notre-Dame de Boulogne eut le malheur d'être comprise dans ce désastre presque universel. Dès le commencement des premiers troubles, arrivés en 1562, les huguenots en voulaient aux chanoines de cette église, parce qu'animés d'un zèle digne de leur caractère, ils s'étaient vigoureusement opposés aux ministres et prédicateurs de leur nouvelle doctrine, jusque-là qu'ils avaient fait brûler publiquement leurs livres. Ces prétendus réformateurs trouvèrent l'occasion de s'en venger, lorsque le sieur de Morvilliers, qui était un de leurs partisans, vint commander dans la place en qualité de gouverneur.

Il y arriva le 26 de septembre l'an 1567, avec une puissante escorte de cavalerie et d'infanterie, et cette troupe fut bientôt grossie d'un grand nombre de gens de guerre, la plupart huguenots, qu'il fit entrer pendant huit ou dix jours, seulement à la file, pour ne pas alarmer les habitants (1). Mais ceux-ci connurent bientôt le danger où ils étaient, et, se voyant environnés d'une soldatesque hérétique, de qui ils recevaient de continuelles insultes, ils songèrent tout de bon à mettre leurs biens et leurs personnes en sûreté.

(1) Relation de ce qui s'est passé sous le seigneur de Morvilliers, par Sulpice Charlemagne, avocat.

Cependant le gouverneur, adroit et dissimulé, n'oubliait rien pour les rassurer, à dessein de mieux les surprendre. Il fit si bien, par ses belles paroles et par sa douceur apparente, qu'ils lui confièrent la meilleure partie de l'argenterie et des autres meubles de l'église, pour être gardés dans le château, le reste ayant été caché dans quelque lieu souterrain de la même église. Il sut encore mieux dissimuler lorsque la sainte image eut été furtivement enlevée par ceux de son parti, ce qui arriva le onzième jour d'octobre, la nuit du samedi au dimanche : car, comme le chapitre et les autres corps, qui en étaient dans la dernière consternation, furent le lendemain de grand matin au château lui en porter leurs plaintes, il fit extérieurement tout ce qui dépendait de lui pour leur persuader que non-seulement il n'avait eu aucune part à cet attentat, mais qu'il en était même véritablement touché. Il fit retarder l'ouverture des portes jusqu'à ce qu'on eût fait une exacte perquisition du vol. Il fit promettre, à son de trompe, vingt écus comptant à quiconque le viendrait révéler en justice; il fit même, sur de légères conjectures, emprisonner quelques misérables qui n'avaient aucune connaissance du fait; enfin il n'omit rien de tout ce qu'on pouvait exiger de lui dans cette occasion.

Malgré les diligences qu'il fit, la sainte image ne parut point: les soldats huguenots l'avaient fait descendre avant le jour par un endroit de la porte Flamande, qui est aujourd'hui la porte Neuve, d'où quelques-uns de leurs complices l'avaient été cacher dans un fumier,

à l'entrée de la basse-cour du château de Honvault , à une demi-lieue de Boulogne , et l'avaient jetée ensuite dans le puits de la maison.

On a su, par la déposition de plusieurs témoins, qu'avant cela , et pendant les ténèbres de la nuit , ils avaient fait tous leurs efforts pour la mettre en pièces et pour la réduire en cendres ; mais que, par une manifeste protection du ciel , et au grand étonnement de ces impies, ni le fer ni le feu ne l'avaient pu détruire.

Ce n'était que le prélude de ce qu'ils avaient résolu d'entreprendre dans la suite (1). Le lendemain de la Toussaint , comme le clergé était occupé , selon la pieuse coutume de l'église , à faire des prières publiques pour les défunts , ils lancèrent une grêle impétueuse de cailloux au travers des fenêtres de la cathédrale, tirèrent plus de deux cents coups d'arquebuse , et jetèrent une telle frayeur dans le cœur des chanoines, qu'ils n'eurent que le temps de se retirer de la ville , et de se sauver, avec plusieurs autres personnes de considération , les uns à Montreuil , les autres à Calais.

Alors , comme s'ils fussent devenus les maîtres d'une place emportée d'assaut et abandonnée à leur discrétion , ils se crurent en pouvoir de tout entreprendre avec impunité. D'ailleurs la sanglante plaie que leur parti venait de recevoir à la bataille de Saint-Denis les rendait encore plus furieux et plus animés à la vengeance ; aussi n'y eût-il point de violence qu'ils n'exercassent dans Boulogne , ainsi que dans toutes les

(1) Procès-verbaux du chapitre et des officiers de justice , les 7 janvier et 17 mai 1568.

autres villes, où ils se trouvèrent les plus forts. D'abord ils dépouillèrent l'église de toutes les images qui en faisaient la plus sainte décoration, et ils en firent un grand feu en pleine rue, poussant de grandes huées, au mépris de notre religion. Ils abattirent ensuite les autels, renversèrent les fonds baptismaux, démolirent le jubé, soutenu sur six colonnes de pierre d'Anvers, où étaient représentés tous les mystères de la passion du Sauveur, en figures très-fines; mirent en pièces quatre autres colonnes, aussi richement taillées, qui environnaient l'autel de Notre-Dame; en un mot, il n'y eut point d'endroit dans toute l'église où ils ne portassent leurs mains sacrilèges. Les tombeaux, toujours inviolables, même parmi les nations les plus barbares, n'échappèrent point à leur fureur; ils remuèrent jusqu'aux cendres des morts, pour chercher de quoi satisfaire leur avarice. Ce fut dans cette occasion que l'on découvrit le sépulcre du bienheureux Etienne, évêque de Térouanne et de Boulogne, celui qui assista au concile de Soissons, l'an 909, et qui résida à Boulogne, ainsi qu'ont fait plusieurs de ses successeurs, tandis que Térouanne demeura déserte, à cause du ravage causé par les Danois en 881 (1).

Après que les hérétiques eurent causé tous ces désordres dans l'église de Boulogne, et qu'ils en eurent enlevé tout ce qui pouvait servir à leur avarice, comme les cloches, l'horloge, le plomb, le bois, le pavé, les tombes et plusieurs pierres de marbre, ils mirent le

(1) Les désastres causés par les huguenots furent renouvelés à trois siècles de distance par les républicains. — V. la suite de l'histoire de Notre-Dame.

feu aux bâtiments , et ils se donnèrent le cruel plaisir de voir consumer par la flamme ce qu'ils ne pouvaient pas emporter. Leur fureur néanmoins ne fut pas encore satisfaite de tant d'horribles excès , il fallait du sang pour assouvir la rage de ces nouveaux évangélistes , qui étaient en possession de n'établir leurs erreurs qu'à la pointe de l'épée. C'est pourquoi ils consommèrent tous leurs sacrilèges par le meurtre des prêtres qui étaient restés dans la ville pour l'administration des sacrements , massacrant les uns , et perçant les autres de coups de lances et de hallebardes.

Cette licence effrénée des soldats de Morvilliers , et de Morvilliers même , qui avait alors levé le masque , dura jusqu'au mois d'avril de l'année suivante ; après quoi les choses changèrent de face. On venait de faire un accord général avec les huguenots , qui fut nommé la paix de Chartres ; et ce fut en conséquence de ce traité que la cour , étant informée des violences que Morvilliers avait exercées dans Boulogne , lui fit commandement , et à tous ceux de sa faction , d'en sortir incessamment , avec ordre aux gouverneurs de Montreuil et de Calais de leur courir sus s'ils refusaient d'obéir. Ce rude coup de tonnerre dispersa tous ces oiseaux de proie. Ils se retirèrent sans bruit le 25 d'avril , jour de St.-Marc , qui était déjà en singulière recommandation à tous les Boulonnais , parce qu'ils avaient été ce jour-là même délivrés de la domination anglaise : ce qui a donné occasion au feu de joie , et à la célèbre procession qui se fait tous les ans , à pareil jour ,

au son de toutes les cloches et au bruit de l'artillerie (1).

A la première nouvelle de la sortie de Morvilliers et de ses troupes , les chanoines , et tous ceux qui avaient été chercher leur asile dans les villes voisines, revinrent à Boulogne. Mais la joie qu'ils eurent de leur retour fut étouffée par la douleur, lorsqu'ils virent le pitoyable état où les ennemis de la religion avaient réduit leur église. Outre que tous les combles , et singulièrement celui du chœur , étaient presque consumés, la plupart des voûtes étaient crevées par l'effort de la flamme ; et l'on ne voyait dans tout ce temple désolé que les tristes restes d'un affreux incendie. Ce qui augmentait l'horreur de ce spectacle, était la perte de l'image miraculeuse de la Sainte Vierge, qui avait attiré autrefois tant de bénédictions sur ce saint lieu.

(1) Voir les documents historiques sur la fête de la St. Marc, à la fin du volume.



CHAPITRE VIII.

Pendant que la sainte Image demeure cachée à Honvault, l'on relève peu à peu les ruines de la cathédrale. Au bout de quarante ans elle est rapportée à la ville, où, après plusieurs enquêtes, elle est enfin reconnue pour l'ancienne et miraculeuse Image de Notre-Dame, et continue d'y être révérée jusqu'aujourd'hui.

L'IMAGE de la Sainte Vierge ayant été jetée, comme je viens de le dire, dans le puits du château de Honvault, Dieu permit qu'elle en fut retirée par les soins de la demoiselle du lieu, qui était catholique, quoique son mari fût engagé dans le parti calviniste. On la porta secrètement dans l'endroit le plus exhaussé du logis, où tous les jours cette vertueuse demoiselle allait, comme une autre Judith, faire ses prières. On peut dire que la Mère de miséricorde prit plaisir d'exaucer les vœux de celle qui donnait asile à son image, et qu'elle voulut récompenser cette espèce d'hospitalité : car, outre que sa maison fut, par une singulière protection, préservée des grands maux que les guerres civiles et étrangères causèrent dans tout le Boulonnais, elle eut encore la consolation de voir son mari sortir de l'erreur et rentrer dans le sein de la vérité.

ble église. C'étaient là des bénédictions toutes visibles que cette arche du nouveau testament répandait sur la maison qui lui servait de retraite, tandis que l'on travaillait à relever les ruines de son temple et à rétablir son ancienne demeure (1).

Les chanoines n'avaient rien de plus à cœur que d'accélérer ce grand ouvrage. Pour subvenir aux plus pressantes réparations, ils ne firent point difficulté d'aliéner une partie de leurs fonds. Cependant le travail qui restait à faire était d'une telle dépense, qu'ils ne pouvaient l'achever en peu d'années sans être puissamment secondés d'ailleurs. Une libéralité royale, semblable à celle de Henri II après le désastre causé par les Anglais, eût été d'un grand secours dans cette occasion ; mais il ne fallait pas s'y attendre dans un temps si misérable, où les finances du royaume étaient entièrement épuisées par les guerres civiles. Tout ce que purent faire Charles IX et Henri III, son successeur, dans la confusion de leurs affaires, ce fut d'accorder quelques arpens de bois et quelques chênes de leurs forêts, pour être employés à la réédification des combles de l'église. Ainsi, la principale ressource du chapitre n'était plus que dans les aumônes des particuliers.

Entre ceux-ci se signalèrent Claude-André Dormy, premier évêque de Boulogne depuis le rétablissement du siège épiscopal ; François de Chaumeil, seigneur de

(1) Nous avons donné l'historique du château d'Honvault dans l'une des lettres faisant partie des souvenirs du Pas-de-Calais, avec une lithographie représentant ce château.

Caillacq , successeur de Morvilliers au gouvernement de Boulogne ; Antoine d'Estrées, successeur de Caillacq au même gouvernement ; Claude de Vendôme, seigneur de Ligny-sur-Canche , gouverneur de Dourlens ; les seigneurs de Blondel-Joigny, barons de Bellebrune ; et les sieurs Adrien Bertrand, Guillaume Mouton et Robert Parenty , mayeurs de la ville de Boulogne. Les uns contribuèrent à la réparation des voûtes, les autres à la réédification des chapelles, d'autres à la construction des vitres , d'autres enfin à la décoration du dedans de l'Église.

Or, tout cela ne se put faire que peu à peu, et quarante ans se passèrent sans que l'église fût parfaitement rétablie. Cependant, quoique les choses y fussent encore en désordre et que l'image en fût absente , il ne laissait pas de s'y faire des miracles de temps en temps : ce qui fut cause que plusieurs personnes y offrirent des vœux et y firent des pèlerinages. Le cardinal Antoine de Créquy, évêque d'Amiens, en fit un à son retour de Rome , et laissa gravés sur une plaque d'argent ces vers, qui témoignent que l'amour de Marie était encore mieux gravée dans son cœur :

DIVÆ MARIÆ VIRGINI

BOLONIENSI SACRUM.

*Postquàm ego sum patriis, comites quoque redditus oris
 Urbe ex Romulèd, salvus et incolumis,
 Hic pia vota tibi, meritasque exsolvere grates.*

*Tandem aliquandò datum est, Virgo sacrata, mihi.
 Hoc ego te his lacrymis exposco, suscipe Christi
 Nominis et causæ mite patrocinium.
 Sanctis inflicto sponsæ miserabile vulnus,
 Victricique regat gallica sceptrâ manu,
 Commissumque gregem, liberos, charamque sororem,
 Familiamque oculis omnibus aspiciat.
 Obrectatorum laceret si morsibus, in me hæc
 Turba tamen valeat juris habere nihil.
 Fælix, ô fælix, virgo sanctissima, votis
 Si facili omnipotens annuat ore Deus.
 Quod superest vitæ tibi pendam, te Theotoxon,
 Te Dominam cæli dicere non vereor.*

Ponebat A. cardinalis DE CRÉQUI,

13 Cal. Jun. 1571.

Quelques années après, un chanoine et écolâtre de l'église d'Amiens fit aussi à la Sainte Vierge un vœu qui était gravé sur une plaque d'argent, en ces termes :

Deo O. M. et integræ Virgini Mariæ Boloniensi, voti religione ac pietate obstrectus Thomas Obry, Am-bianensis ecclesiæ scholasticus ac canonicus anathema hoc posuit 9 Cal. Jun. 1584.

Ce qui montre qu'on ne laissait pas de visiter toujours l'église de Notre-Dame de Boulogne, quoique l'image miraculeuse en eût été enlevée, comme si cette étoile éclipsee eût laissé après elle certaines traces de lumière pour y conduire et attirer les fidèles.

Nous allons voir cesser enfin cette longue éclipse.

Le seigneur de Honvault , quoique redevable de sa conversion à la Sainte Vierge , n'avait pas encore osé jusqu'ici déclarer que l'image était cachée dans sa maison , parce qu'il avait toujours craint que cela ne le fit passer pour complice de son enlèvement et des autres vols qui avaient été faits en même temps dans l'église. Mais Dieu , disposant peu à peu l'humeur et l'esprit de ce gentilhomme , et l'élevant insensiblement au-dessus de ses craintes ordinaires , permit qu'un jour il s'en ouvrit à un saint ermite de la forêt de Desurenes , appelé Vespasien de Fontaines , son parent et son ami. Il lui déclara confidemment qu'il avait chez lui cette image miraculeuse de la Sainte Vierge , qui avait été enlevée par les huguenots durant les derniers troubles , et qu'il avait dessein de la lui remettre entre les mains avant que de mourir. Ces paroles comblèrent de joie le pieux solitaire , qui ne manqua pas de venir quelque temps après à la maison du gentilhomme , et le pressa tellement de s'acquitter de sa promesse , qu'il lui permit enfin d'emporter ce sacré dépôt. La charge était pesante ; mais , outre que l'ardeur de son zèle la lui fit trouver légère , il fut aidé à la porter par Antoine Gillot , prêtre de l'église de Boulogne , qu'il avait amené avec lui pour cet effet. Tous deux chargèrent tour à tour ce vénérable fardeau sur leurs épaules , et le portèrent jusqu'à la ville avec une incroyable facilité.

Au premier bruit de leur arrivée , chacun courut en foule à la maison du sieur Guillaume Mouton , ancien mayor , où ils avaient déposé la sainte image. Plu-

sieurs personnes dignes de foi remarquèrent qu'il en sortait une odeur suave qui ne permettait point de douter qu'elle n'eût quelque chose de miraculeux. Beaucoup d'autres indices persuadaient fortement que c'était celle-là même que les huguenots avaient jetée dans un puits , après avoir vainement essayé de la réduire en cendres , ainsi qu'on se souvenait de leur avoir ouï dire à eux-mêmes dans le temps de leur tyrannie. Cependant on n'osa pas tout d'un coup l'exposer à la vénération publique , à cause de quelques difficultés qui s'élevèrent à ce sujet. Elles n'étaient d'abord fondées que sur des soupçons assez légers ; mais elles se grossirent de jour en jour par les artifices du père du mensonge , lequel , prévoyant que le culte de cette image devait être fatal à son empire, fit tous ses efforts pour l'empêcher. Cela fut cause qu'on voulut approfondir davantage les choses touchant la vérité de l'image. On fit diverses enquêtes , où Jean de Frohart , écuyer , seigneur de Honvault, qui avait alors soixante-quinze ans, ses enfants et plusieurs autres personnes âgées et irréprochables , témoignèrent unanimement que l'image rapportée de Honvault par le prêtre et l'ermite , le 26 septembre 1607 , était la même que celle qui avait été anciennement révérée à Boulogne , et qui avait été renvoyée d'Angleterre l'an 1550.

Toutes ces informations , avec quantité d'autres preuves authentiques , furent envoyées en Sorbonne , où le tout mûrement examiné et mis en délibération entre les docteurs de la faculté , ils déclarèrent qu'il

fallait rendre ses premiers honneurs à cette vénérable relique de l'antiquité, et la reconnaître pour l'ancienne et miraculeuse image de Notre-Dame de Boulogne.

Le témoignage du ciel concourut en cette occasion avec ceux de la terre. Comme on fut obligé de retailler l'image en de certains endroits où les ennemis de la religion avaient causé quelque fraction ou autre difformité, la piété, qui est toujours ingénieuse, inspira à quelques-uns de faire faire de petites images avec les éclats qu'on tira de la grande, et Dieu y attachait la même vertu miraculeuse qui résidait dans celle dont elles étaient détachées. On ne douta plus qu'une image dont les moindres parcelles étaient des instruments de miracles, ne fût miraculeuse elle-même : ainsi devint-elle semblable, en quelque manière, à ce bois précieux sur lequel JÉSUS-CHRIST a opéré notre rédemption, dont la vertu salutaire, dit un ancien père (1), se communique indivisiblement aux moindres éclats qu'on en tire.

La lumière de la vérité ayant dissipé tous les vains nuages que le prince des ténèbres avait répandus dans quelques esprits peu crédules, l'on ne songea plus qu'à rétablir cette sainte image sur son ancien trône, pour y recevoir les hommages publics de la piété des peuples. Il fallait pour cela réparer sa chapelle, qui était demeurée en ruine depuis le ravage des Anglais.

(1) S. Paulin, ep. 2 ad Sever.

Il existe un de ces fragments entre les mains de M. Florent Dutertre, pharmacien, et il est joint à une des anciennes médailles en argent de la Vierge de Boulogne.

Messire Claude Dormy, neveu et successeur du premier évêque de ce nom , adressa pour ce sujet , à tous les fidèles de son diocèse, une lettre pastorale, en date du 21 avril 1621. Mais , quoiqu'il eut la satisfaction de voir ce pieux édifice entièrement achevé, il n'eut pas celle d'y voir la sainte image rétablie , parce que la mort le prévint.

Cette consolation était réservée à messire Victor Le Bouthillier, son successeur , depuis archevêque de Tours , qui , par son zèle pour le culte de la Sainte Vierge , et par toutes les autres qualités dignes d'un grand prélat, ne s'est pas rendu moins recommandable que l'aîné de ses frères et l'un de ses neveux l'ont été par les charges de surintendant des finances, de secrétaire d'État , et de grand-trésorier des ordres du roi, auxquels leur mérite les a élevés. Ce fut lui qui , le Samedi Saint, 30 mars de l'an 1630, fit la cérémonie de ce rétablissement, que messieurs de Sainte-Marthe ont jugé digne d'être rapporté entre les plus mémorables actions de son pontificat. Voici comme ils s'en expliquent dans leur France chrétienne , en parlant des évêques de Boulogne: *Cum autem B. Virginis Imago apud bononiam inclyta miraculis , Novatorum bello ingruente, fuisset deperdita, iterum reperta suo loco reponitur in Cathedrali à Victore , et eodem cultu quo multis sæculis claruerat, condecorata est, signis plurimis ad Divæ aram paulò mox patratis.* C'est-à-dire, l'image de Notre-Dame de Boulogne , si célèbre en miracles , ayant été perdue dans les derniers troubles des huguenots , fut enfin retrouvée et remise, par les soins de l'évêque Victor, dans son église cathédrale ,

où l'on recommença de lui rendre le même culte dont elle avait été honorée pendant plusieurs siècles ; et bientôt après on vit éclater plusieurs merveilles devant l'autel de cette Vierge.

Ce dernier rétablissement, ou plutôt ce nouveau triomphe de la Sainte Vierge , fut suivi de nouveaux hommages et de nouvelles marques de respect , tant de nos rois très-chrétiens que de leurs principaux sujets. Louis-le-Juste , de glorieuse mémoire , ayant su, à son avènement à la couronne, qu'il devait à Notre-Dame de Boulogne l'hommage d'un cœur d'or , auquel le roi Louis XI s'était assujéti , lui et tous les rois, ses successeurs, se mit en devoir-d'y satisfaire par un arrêt donné en son conseil le 10 mars 1615. Il arriva néanmoins , soit par la négligence des officiers, soit par d'autres incidents, que cet arrêt ne fut point exécuté du vivant de ce prince , quoiqu'il eût promis, dans les deux voyages qu'il fit à Boulogne, de le faire mettre en exécution , et qu'il l'eût même ordonné depuis par un second arrêt daté du 24 janvier 1635. Il semble que Dieu ne l'ait ainsi permis que pour rendre plus incontestable à l'avenir le beau droit de l'église de Boulogne , par la vérification qui s'en devait faire sous le plus éclairé de tous les règnes.

Louis-le-Grand , dont le trône n'est pas moins affermi par la justice qu'il sait rendre à tout le monde que par l'invincible pouvoir de ses armes toujours victorieuses , s'est fait un honneur de s'acquitter d'un hommage si légitime ; et pour deux cœurs d'or qu'il a reconnu devoir en son nom , et pour le roi son père , il a accordé au chapitre de Boulogne une somme de

douze mille livres, qui a été employée à la construction de l'autel du chœur et de la clôture de marbre, en conséquence tant des arrêts du conseil d'État du 9 mars 1644 et 12 juillet 1645, que des lettres de justification du 7 mai 1647, registrées en parlement et en la chambre des comptes ; où le procureur général du roi, les 3 et 15 juillet suivant (1).

Ce n'est pas seulement la piété de nos rois qui a rendu célèbre ce dernier retour de notre sainte image, plusieurs autres personnes l'ont honorée de leurs libéralités. On travaillait encore au rétablissement de l'ancienne chapelle, lorsque le duc de Chaulne, maréchal de France et gouverneur de Picardie, voulut avoir l'honneur de contribuer à ce pieux ouvrage par une somme considérable qu'il donna à cet effet. Après que la chapelle fut achevée, et que l'image y eut été remise, il y fit plusieurs autres dons, entre autres celui de deux chandeliers d'argent du poids de neuf marcs, qui lui en firent mériter le titre de bienfaiteur, aussi bien qu'à la duchesse Charlotte d'Ailly, dame de Pecquigny, son épouse.

Celle-ci venant à Boulogne en 1636, y fut reçue par le chapitre, comme bienfaitrice de leur église, et on lui présenta à son entrée une image de Notre-Dame enchâssée en argent. C'était le présent ordinaire que

(1) C'est dans les ornements et les sculptures de cette clôture de marbre que se trouvait le bas-relief représentant le vœu de Louis XIII, morceau précieux échappé à la fureur des vandales révolutionnaires, et que j'ai donné au musée de Boulogne.

les habitants de Boulogne faisaient aux personnes de qualité. Par un effet de la tendre affection qu'ils avaient pour leur chère patronne, ils regardaient ses images et ses médailles comme les plus riches bijoux qu'ils pussent offrir, même aux reines et aux princesses. En effet (1) la ville en fit faire une l'an 1567, pour la prochaine arrivée de la reine Catherine de Médicis; et l'an 1551, on en avait présenté une autre richement façonnée à Marie de Lorraine, femme de Jacques Stuart V du nom, roi d'Écosse, et mère de la fameuse Marie Stuart.

La libéralité du duc de Chaulne et de la duchesse son épouse fut secondée de celle de plusieurs autres dames de considération, comme de Louise-Isabelle d'Angennes-Maintenon, femme du marquis d'Aumont, chevalier des ordres du roi et gouverneur du Boulonnais; d'Anne d'Aumont, leur nièce, mariée au comte de Lannoy, gouverneur de Montreuil; de Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, gouvernante de Picardie; de Charlotte-Cécile de Monchy, abbesse du monastère royal de Sainte-Austreberte, et de la dame de Créquy d'Affieux, de la maison de Vieuxpont, qui toutes honorèrent la chapelle par les divers dons qu'elles y firent.

La nouvelle du retour de la sainte image s'étant répandue dans les provinces voisines d'Artois et de Flandre, plusieurs personnes de ces pays-là en témoignèrent leur joie par les divers présents qu'elles lui

(1) Registres du chapitre et de la ville.

firent. La marquise de Croix, entre autres, lui offrit, par le sieur Martin de Poix, chanoine de Bruges, une robe de velours cramoisi, en broderie d'or, avec un voile de crêpe par feuillages, et deux couronnes d'or.

Depuis ce temps-là les vœux et les hommages ont toujours continué. Le présent de Henriette de Bourbon, reine d'Angleterre, en est un des plus considérables. C'est un grand et beau ciboire de vermeil doré ciselé, qu'elle donna en 1657, en reconnaissance de quelque grâce obtenue du ciel par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne, qu'elle n'a jamais manqué de visiter avec une singulière dévotion toutes les fois qu'elle est passée par cette ville. Le vœu du marquis de Ceralde, gouverneur des ville et citadelle d'Anvers, fait l'an 1659, mérite aussi son éloge particulier. C'est une grandelampe d'argent de la valeur de mille livres, qu'il a fait suspendre dans la chapelle, comme une marque éclatante de sa gratitude envers la Sainte Vierge, pour quelque faveur qu'il en avait reçue.

Parmi tout ce qui a été offert dans ces derniers temps, rien n'a encore égalé la magnificence de messire Antoine d'Aumont, maréchal de France, gouverneur de Paris et du Boulonnais. Outre l'ornement complet de drap d'or à grandes roses de velours cramoisi, avec un excellent tableau de l'Assomption de la Sainte Vierge, dont il a enrichi son église, il en a encore voulu relever la beauté, en 1667, par un superbe jubé de marbre qui forme l'entrée du chœur. Le chapitre, pour faire passer sa reconnaissance à la postérité, y a fait graver le nom de son bienfaiteur en lettres d'or.

Messire Louis-Marie d'Aumont, son fils, premier gentilhomme de la chambre, et son successeur au gouvernement de ce pays, ne travaille pas moins à y rendre sa mémoire immortelle par ses bienfaits et la protection qu'il ne cesse d'accorder à cette église, aussi bien qu'à l'hôpital érigé sous ses auspices, dont il fait l'objet le plus ordinaire de ses soins et de sa libéralité, pendant que la duchesse son épouse, de l'illustre maison de La Mothe-Houdancourt, met sa principale gloire à s'acquitter de tous les devoirs de la plus solide piété. Entre les riches marques qu'elle en a laissées à la même église, deux parements de satin blanc, faits en partie de sa main, accompagnés de chasuble et tuniques à bandes de point d'Angleterre rehaussé de broderie d'or et d'argent, avec une chasuble et la robe de moire d'argent pour la sainte image, rendent témoignage de sa vénération singulière pour l'auguste souveraine du Boulonnais.

Je pourrais joindre à tous ces présents, faits de nos jours, les diverses fondations de messes et de prières publiques qui les ont suivis, et qui sont encore de nouvelles preuves que l'ancien culte de Notre-Dame de Boulogne s'est perpétué jusqu'à nous sans interruption. Mais je passe sous silence toutes ces marques récentes de vénération, pour finir ce chapitre par celle que messire Nicolas Lavocat Billiard, évêque de Boulogne a laissée, de concert avec les chanoines de son église cathédrale: c'était un prélat pénétré de respect et d'amour pour la gloire de la Mère de Dieu, et il en avait fortement défendu les intérêts par ses doctes

ouvrages (1) lorsqu'il n'était encore que chanoine de Paris. Depuis qu'il fut élevé sur le trône épiscopal de Boulogne, il rechercha les moyens de favoriser la dévotion de son clergé, et d'accroître en même temps celle des peuples envers cette incomparable Vierge. Il établit pour cela, le 30 janvier 1680, une station solennelle devant la sainte image, avec le chant de l'antienne *Salve Regina* en musique, où le chœur assisterait processionnellement, après complies, toutes les veilles des fêtes de Notre-Dame et des premiers dimanches des mois: ce qui s'est observé jusqu'aujourd'hui avec toute l'exactitude et l'édification possible.

(1) *Vindiciæ Parthenicæ, et Repetitæ Vindiciæ.*



CHAPITRE DERNIER.

Miracles , grâces et secours plus remarquables, obtenus par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne , surtout depuis le dernier rétablissement de son image.

Il est sans doute bien glorieux à la ville de Boulogne d'avoir été appelée par excellence (1) **UNE VILLE FAVORISÉE DE DIEU**. Ce titre d'honneur me paraît préférable à tous ceux qui distinguent les autres villes; et c'est avec raison qu'elle en est décorée dans l'histoire , puisque Dieu a répandu, depuis plusieurs siècles, ses plus rares faveurs sur ceux qui y sont venus réclamer l'assistance de sa très-sainte Mère. Les diverses chartres des rois très-chrétiens, principalement de Charles V et de Louis XI, en sont des preuves authentiques et convaincantes.

La plupart des écrivains qui font mention de cet ancien pèlerinage, semblent avoir voulu enchérir sur le témoignage que nos rois ont rendu à sa célébrité , en l'attestant par les expressions les plus énergiques. Ferry de Locre (2), entre autres, en parle comme d'une dévotion qui a rendu fameux le nom de cette ville

(1) Hist. Ecclés. d'Abbeville, l. 4, c. 17.

(2) Loctr. in Mariâ Augusta, l. 2, ch. 7.

par tout le monde, à cause de la multitude de prodiges qui s'y sont opérés, surtout depuis environ l'an 1212. *Maria Boloniensis tractûs Domina ab anno circiter 1212, signorum multitudine Oppidum ipsum per integrum orbem gloriose diffamavit.*

Les grâces extraordinaires, dont le bruit s'était si fort répandu en 1212, n'avaient pas encore souffert d'interruption vers la fin du quatorzième siècle, au rapport de Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, qui florissait alors, et que le voisinage a dû rendre des mieux instruits du concours des peuples à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. Il remarque dans sa chronique (1) si connue, et si souvent citée par les meilleurs historiens modernes, que ce célèbre pèlerinage devait son origine au grand nombre de miracles qui s'y faisait à la gloire de Jésus-Christ et de sa bienheureuse Mère, et qu'il subsistait de son temps avec le même éclat. *Anno 1211, ad laudem et gloriam Jesu-Christi et suæ gloriosissimæ Matris, in bononiâ suprâ mare plurima sunt Miracula, magnusque populi confluxus ex omni parte regni, et inde ortum habuit Peregrinatio ad Beatam Virginem, quæ adhuc est.*

Mais le détail de toutes ces merveilles n'est pas venu jusqu'à nous, soit par la négligence ou la simplicité de nos ancêtres, qui, se contentant de graver dans leurs cœurs le souvenir de tant de grâces reçues, ne se sont pas mis en peine d'en laisser des mémoires à la postérité; soit plutôt par la malice des ennemis de la

(1) Chron. S. Bert., part. 14, c. 45.

religion, qui, ayant livré aux flammes la plupart de nos archives, nous ont dérobé la connaissance de ce qui faisait le juste étonnement de l'antiquité. Les seuls monuments qui nous restent de ces anciens miracles sont quelques figures de pierre demi-usées, autour du grand portail de l'église cathédrale, du côté du cimetière, où sont représentés plusieurs enfants mort-nés qui ont recouvré la vie et reçu le baptême par l'invocation de Notre-Dame de Boulogne, et plusieurs autres personnes délivrées de divers genres de périls par la même intercession.

Il faut donc, malgré moi, borner ma narration aux seules merveilles arrivées dans ces derniers temps, je veux dire depuis la prise de Boulogne par les Anglais et les troubles des huguenots. Encore ne m'arrêterai-je qu'à celles qui me paraissent les plus remarquables et en même temps les plus avérées, protestant que je suis fort éloigné de vouloir abuser de la pieuse crédulité des lecteurs, et que je n'avance rien que sur des mémoires fidèles et qui méritent quelque créance.

Ce n'est pas, au reste, que je veuille faire passer tout ce que je rapporterai pour des effets absolument miraculeux. Je sais bien que, selon la décision d'un célèbre docteur sur un semblable sujet, l'on doit regarder pieusement la plupart de ces grâces (1) comme des bienfaits singuliers de la bonté de Dieu, et des assistances extraordinaires de sa main toute-puissante,

(1) Jac. Pontan. Prof. Theol. Lovan. et libr. Censor. in approb. Hist. Virg. de Monte-acuto.

qui fait agir les causes secondes pour les besoins des hommes, quand et comme il lui plaît ; mais je sais aussi qu'on ne doit point publier comme de vrais miracles les effets les plus surprenants, jusqu'à ce que l'autorité du Saint-Siège ou l'approbation de l'ordinaire les ait déclarés tels. Ainsi, comme la plupart des événements que je vais rapporter ne sont reconnus pour miraculeux que par la seule voix publique, je déclare que j'en soumetts avec respect le jugement à qui il appartient.



*Diverses marques de la protection de Notre-Dame de
Boulogne dans les plus grands dangers sur les eaux.*

Il semble que l'image de Notre-Dame de Boulogne n'ait été placée sur les bords de l'Océan que pour offrir sa protection à ceux qui se trouvent obligés d'exposer leur vie et leur fortune sur ce dangereux élément: aussi ne voyons-nous guère de condition qui en ait plus souvent ressenti les favorables effets que celle des gens de mer.

L'an 1612, le 1^{er} jour de janvier, un navire de Calais, appelé *le Rossignol*, ayant été surpris d'une horrible tempête comme il revenait de Bordeaux, et les matelots étant sur le point d'en couper les câbles pour aller échouer aux côtes d'Angleterre, le calme revint tout-à-coup ensuite d'un vœu que quelques-uns d'eux firent à Notre-Dame de Boulogne, et dont Nicolas Gallot, maître du vaisseau, et Jean de Leau, contre-maître, s'acquittèrent le 29 du même mois.

Quelques années après, Jean Bertoul, prieur d'un couvent de la Trinité ou de la Rédemption des captifs, proche d'Arras, personnage fort affectionné à Notre-Dame de Boulogne, dont il avait souvent visité l'église à l'occasion de son emploi de commissaire en Picardie et Artois, en fut divinement secouru au milieu des eaux, ainsi qu'il l'a lui-même témoigné depuis par une

attestation signée de sa main. L'an 1617, comme il revenait à cheval d'un voyage de Hongrie, où il était allé pour les affaires de son ordre et pour le rachat des chrétiens, il tomba avec sa monture dans un fleuve où il se vit sans secours, et sentit son cheval manquer sous lui. Comme il était près d'être submergé, il fut inspiré d'appeler Notre-Dame de Boulogne à son aide; et il ne l'eut pas plus tôt fait qu'il fut hors de péril, sans savoir de quelle manière cela était arrivé, sinon que cette Mère de bonté lui avait invisiblement prêté la main.

Le 20 d'avril 1631, Jean de Calais, marchand, et Louis Fourmentin, pilote d'un navire, aussi de la ville de Calais, furent, par les mérites de la même Vierge, préservés du naufrage dans le temps que leurs voiles étant emportées par l'impétuosité des vents, et leur vaisseau se trouvant violemment battu des flots, ils ne voyaient partout qu'une affreuse image de la mort. Ils vinrent en rendre leurs actions de grâces dans sa chapelle, et laissèrent leur déclaration des plus authentiques et des mieux circonstanciées.

Sur la fin de janvier 1633, un navire de St.-Valery-sur-Somme, revenant de Mildebourg, fut attaqué d'une tempête des plus furieuses à la hauteur de Dunkerque. Une vague, que le vent poussa par-dessus le bord, emporta le maître du vaisseau, appelé Antoine Lamy, et l'ensevelit dans les eaux; deux compagnons de l'équipage périrent de la même façon. Pierre Lamy, fils d'Antoine, eût éprouvé le même sort si, dans le temps qu'une pareille vague le précipita dans la mer, il ne

se fût souvenu de réclamer l'assistance de Notre-Dame de Boulogne , car à l'instant même une autre vague , poussée par un vent contraire, mais favorable, le rejeta entre les cordages du vaisseau , après quoi la tempête cessa. C'est ce qu'il assura depuis par serment solennel, devant les mayeurs et échevins de Saint-Valery, qui envoyèrent à Boulogne l'acte signé d'eux et du déposant, et scellé de leur sceau.

Le 15 d'avril de la même année, la Sainte Vierge protégea aussi le sieur Fontaine Le Fèvre , écuyer du roi , dans un extrême danger sur la mer , comme il repassait d'Angleterre en France. Au mois de juin suivant, le marquis de Fontenai, ambassadeur de France en Angleterre , comme il revenait de son ambassade , reçut de la Sainte Vierge une semblable protection , dont il lui rendit le lendemain ses actions de grâces , et il fit présent, par reconnaissance, d'une somme d'argent à sa chapelle.

Un marinier de Boulogne , appelé Jean de Déurne , y vint aussi , au commencement de l'année suivante , publier l'efficacité de la même intercession. Comme il venait de Bordeaux , une tempête soudaine l'accueillit et menaça son vaisseau , ainsi que plusieurs autres de sa compagnie , d'une perte inévitable ; tous périrent en effet, à la réserve du sien, parce qu'il avait eu soin d'en recommander la conduite à Notre-Dame de Boulogne, et de l'invoquer dans le besoin.

Ce qui est arrivé au sieur Nicolas de Roberty , secrétaire de monsieur le comte d'Estrées, vice-amiral de France, est de plus fraîche date. Il se trouva engagé

dans ce malheureux naufrage qu'une partie de notre flotte fit, le onzième de mai de l'année 1678 , proche de l'île des Oiseaux , à la hauteur de Colossol et Bonnaire, dans l'Amérique , où nous perdîmes douze gros vaisseaux , et où périrent neuf cents hommes. Au milieu de cette consternation presque générale, où chacun s'abandonnait à la merci des eaux , sans espérer de ressource, il fut inspiré, avant que de se jeter en mer, de faire un vœu à Notre-Dame de Boulogne, qui lui était fort connue, à cause du voisinage de Montreuil , lieu de sa naissance , et promit de visiter dévotement son église, s'il plaisait à Dieu, par son intercession , lui donner les moyens de gagner terre. Ayant achevé de former son vœu , il se jeta avec confiance au milieu des eaux, et s'attacha, l'espace de huit heures entières, à un bout de planche de la longueur d'un bras ; il fit, avec ce faible support , deux grandes lieues de mer, jusqu'à ce qu'enfin il fut secouru et mené à bord par quelques-uns de ceux qui s'étaient sauvés du naufrage. Il vint à Boulogne six mois après, remercier celle à qui il se croyait redevable de la vie, et fit une déclaration de tout ceci en présence de M. Samson de la Planche, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale, vicaire général de l'évêché , et de M. Matthias Morlet , aussi chanoine et pénitencier de la même église ; nous, étant alors official, en avons reçu l'acte le 6 de novembre de la même année.

Un an après , Michel Colombel , de la ville de Calais, maître d'un navire nommé *le Saint-Jean de Dieppe*, et cinq matelots avec lui , furent garantis du naufrage

d'une manière qui leur donna autant d'admiration que de reconnaissance. Ils ont solennellement attesté qu'au mois de mai 1679, faisant voile pour La Rochelle, ils furent assaillis d'une effroyable tempête, au travers des rochers de Glenan, sur la côte de Bretagne. L'orage dura près de deux jours, et le vaisseau ayant été démâté dès le commencement, le pilote se vit contraint de le laisser aller au gré des vents, et de s'abandonner à la merci des flots. Dépourvu de tout secours du côté de la terre, il crut qu'il fallait uniquement l'attendre du ciel: il le demanda avec instance à celle qui en est la reine, et il promit que s'il le recevait par son crédit auprès de Dieu, il irait l'en remercier dans sa chapelle de Boulogne, et lui présenterait un tableau en actions de grâces. Sa prière fut exaucée: le vent, jusqu'alors contraire, changea tout-à-coup, et servit à leur faire doubler la roche nommée *les juments*, qu'ils appréhendaient le plus, et où ils ne pouvaient manquer de périr, sans ce changement de vent, qui se remit ensuite comme auparavant, jusqu'à ce que, venant à se calmer sur le soir, il leur donna le moyen d'aborder au port de Quimperlé. Le vœu fut accompli, quoique long-temps après, par celui qui l'avait fait: il est venu avec Pierre Brimont, autre maître de navire de Calais, suspendre, à l'entrée de l'église de sa libératrice, la peinture du péril qu'il avait encouru.

Nous avons divers autres témoignages, et beaucoup plus récents, de l'efficacité des vœux de ceux qui, dans de semblables disgrâces sur la mer, ont eu recours à la Sainte Vierge et promis de venir honorer son image

miraculeuse à Boulogne; et nous nous croyons d'autant plus obligés d'en faire ici le récit, que des exemples de protection visible si connus sont capables d'inspirer la même confiance aux gens de mer du pays, qui courent les mêmes hasards sur ce terrible élément.

En 1694, le sieur Herpin, capitaine d'une frégate du roi nommée l'*Audacieuse*, se trouva dans un danger imminent de périr de faim et de misère avec son équipage vers le Togreban; la tempête et le mauvais temps, qui avait duré plus de vingt-cinq jours, avait causé plusieurs maladies dans son vaisseau; il manquait de vivres et de remèdes, et il n'y avait plus à attendre qu'une longue et triste mort pour sortir d'un si pitoyable état. Se voyant réduit à la dernière nécessité, il prit le parti de s'adresser à Notre-Dame de Boulogne, et de lui faire un vœu. Aussitôt après, il fut joint d'une autre frégate, qui lui donna tous les rafraichissements dont il avait besoin; ensuite de quoi son vaisseau, ayant encore essayé quelques risques, aborda heureusement à Dunkerque le 8 septembre, jour de la Nativité de la Sainte Vierge. Ce capitaine et la meilleure partie de son équipage vinrent à Boulogne le 19 du même mois, honorer la puissante protectrice à laquelle ils se sentaient obligés de leur conservation, et certifièrent tout ce que dessus.

Le sieur Augustin Le Roi, lieutenant de vaisseau, rendit les mêmes devoirs à la Sainte Vierge le 15 juillet de l'année suivante. Il rapporta qu'étant dans le Nord au mois de mars 1695, il s'était trouvé, lui et son équipage, dans le dernier péril, ce qui l'avait porté à faire un vœu à Notre-Dame de Boulogne. Il en obtint

tout ce qu'il désirait , et il ne fut pas plus tôt arrivé à bon port , qu'il se mit en devoir de s'acquitter de son vœu , ayant fait ses dévotions dans la chapelle, et signé ensuite sa déposition.

Le 21 septembre 1696 , le sieur de Bassemesson , capitaine, et tout son équipage, après avoir été délivrés d'un très-grand danger de la mer par le même moyen, y vinrent aussi donner des témoignages de leur reconnaissance. Celle de Jean Poulet , capitaine d'une petite barque de Calais , fut rendue publique par l'offrande d'un grand cœur d'argent qu'il vint faire dans la même chapelle, accompagné de neuf à dix matelots , pour l'acquit de leur vœu commun, et en actions de grâces de l'heureux succès de leur course sur mer.

Il y a quelque chose de remarquable pour sa singularité , en ce qui arriva à Jean Formentin , capitaine d'un petit navire du Hâvre-de-Grâce. Il en était parti le 11 de février 1700 , et approchait de la côte de Dannes, à quatre lieues de Boulogne, quand il fut surpris d'une si rude tempête, qu'après avoir employé tout ce que l'expérience de la marine lui put suggérer , il crut ne pouvoir échapper au naufrage sans quelque assistance extraordinaire. Il implora celle de Notre-Dame de Boulogne , et il en éprouva les effets lorsque lui et ses compagnons effrayés ne savaient plus ce qu'ils en devaient espérer. Ayant été contraints de se jeter à la côte, le vaisseau fut renversé en touchant terre, et tous ceux qui étaient dedans se trouvèrent couverts des vagues et du bâtiment , sans qu'il leur fût possible de rien voir , jusqu'à ce qu'un coup de vent favorable re-

mit le navire sur sa quille ; et les matelots avec leur capitaine s'étant jetés à la nage, arrivèrent tous heureusement au rivage. Incontinent après, ils accoururent à Boulogne dans le même état où ils étaient en se sauvant, visitèrent la montagne sainte, d'où ils croyaient que le secours leur était venu, et y signèrent l'acte qui en fut dressé le 16 du même mois.

*Divers effets du pouvoir de Notre-Dame de Boulogne
contre le fléau de la peste.*

Si la mer, dans sa plus grande fureur, a respecté ceux qui se sont mis sous la protection de Notre-Dame de Boulogne, on peut dire que la peste, ce fléau si redoutable, n'a pas moins épargné ceux qui ont réclamé son pouvoir. Cette dangereuse maladie, qui frappe indifféremment toute sorte de personnes, a su quelquefois distinguer ceux qui s'étaient réfugiés entre les bras de cette Vierge, et n'a pas osé les attaquer. Ayant fait de grands ravages dans la ville de Boulogne, l'an 1625, elle s'apaisa tout-à-coup, ensuite d'une neuvaine que l'on fit à cet effet devant l'image miraculeuse. L'an 1636, la même maladie ayant reparu dans le pays, diverses personnes eurent encore recours à son intercession, et en ressentirent les effets salutaires, ainsi qu'il est attesté par les déclarations qu'elles en firent en venant lui rendre leurs très-humbles actions de grâces dans sa chapelle.

Ce fut en ce temps-là que le sieur Hobacq , de la ville de Calais , vint à Boulogne remercier la Sainte Vierge de ce qu'ensuite d'un vœu qu'il lui avait fait pour sa fille , qui était attaquée d'une fièvre pestilentielle, elle en avait été à l'heure même délivrée.

L'année suivante, Charles Thiembronne, de la même ville, vint aussi rendre ses actions de grâces de ce que, se sentant frappé de la peste , et ayant déjà le charbon à la cuisse, il avait trouvé une prompte guérison dans l'invocation de Notre-Dame de Boulogne.

Le 9 de septembre de la même année, Jean Plouvion, habitant de la ville d'Ardres, attesta qu'un de ses enfants, âgé de dix-huit mois, étant attaqué d'une maladie jugée contagieuse par les médecins (pour quoi il allait être renfermé lui et sa famille , par ordre du magistrat), Dieu lui avait inspiré de vouer un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, et que le jour même son enfant avait été parfaitement guéri.

Quelques mois auparavant , les confrères de la Charité de la paroisse de Marc-lès-Calais étaient venus en procession à Boulogne, pour remercier la Sainte Vierge de les avoir conservés pendant la peste en une infinité d'occasions très-périlleuses où leur emploi les avait engagés.

On a toujours cru devoir attribuer à un effet visible de la même protection un événement arrivé en 1666. Lorsque la peste infectait toutes les places voisines de Boulogne , celle-ci en fut heureusement préservée , à l'exception d'une seule maison de la basse-ville , que plusieurs personnes fréquentèrent habituellement , sans

qu'aucune y prit le mauvais air. Il n'y a personne qui ne se souvienne qu'en ce temps-là les habitants ne se précautionnaient pas assez contre un mal si dangereux et si prochain, et qu'ils gardaient peu soigneusement les avenues de leur ville; mais l'intercession de celle qui a établi son trône dans l'enceinte de ses murailles, et dont l'image orne toutes ses portes, valait mieux que toutes les précautions humaines; d'ailleurs les prières publiques que l'on faisait tous les jours dans l'église cathédrale étaient encore un puissant préservatif contre cette maladie.

Dans ces temps de calamités publiques, au milieu des maladies contagieuses de différentes espèces, plusieurs paroisses du diocèse de Boulogne avaient fait au ciel des vœux et des promesses. Ç'a été pour s'en acquitter que depuis quelques années tant de personnes sont venues processionnellement honorer l'image de la Sainte Vierge. Le temps assez considérable qui s'était écoulé depuis ces vœux n'avait point effacé le souvenir des grâces reçues dans ces jours d'affliction : un juste sentiment de reconnaissance a réveillé les esprits; le zèle est ranimé; les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Calais, de Marck, d'Oye, de Guempe, de Sangatte et de Bonningues, du pays reconquis, de Licques, de Preure, de Samer, de Desureennes et de Wissant, sont venues, sous la conduite de leurs pasteurs, rendre à Dieu leurs solennelles actions de grâces, et se mettre, par de nouveaux hommages, sous la sauve-garde particulière de la protectrice du diocèse et de toute la province.

Une des premières et plus remarquables de ces pro-

cessions a été celle de la paroisse de Wimille en l'année 1700. Une maladie populaire et presque inconnue en avait affligé la meilleure partie , et la mortalité s'était répandue d'une manière presque contagieuse dans la plupart des maisons. Le curé , plein de zèle pour la conservation de ses chères ouailles, fit un vœu au nom de ses paroissiens à Notre-Dame de Boulogne, et vint accomplir , en les conduisant tous devant l'image miraculeuse , où , après avoir célébré une messe haute , il communia le plus grand nombre de ceux qui l'avaient suivi. Tout-à-coup la maladie cessa , et la santé fut rétablie dans son troupeau.

Quelques femmes stériles obtiennent des enfants par l'intercession de la Sainte Vierge , et d'autres en sont soulagées dans les difficultés de l'enfantement.

L'OPPROBRE de la stérilité dans les femmes qui n'ont point d'enfants , et la difficulté de l'enfantement dans celles que la nature a rendues fécondes , sont deux des plus grands maux qui troublent la félicité des mariages. La Sainte Vierge , en qui la virginité et la fécondité ont été heureusement réunies , n'a ressenti aucune de ces disgrâces , et néanmoins elle ne laisse pas de compatir au malheur de celles qu'elle y voit exposées , et elle se fait un plaisir de les en délivrer lorsqu'elle en est sollicitée dignement.

En 1617 , Marguerite de Belloy-Landrethun, femme

de Gabriël de Calonne, baron de Courtebourne , lieutenant pour le roi au gouvernement de Calais, affligée de se voir sans enfants , se souvint que son mari avait été obtenu du ciel après un vœu que ses parents avaient fait à Notre-Dame de Boulogne. Elle employa la même intercession , qui fut suivie de la bénédiction qu'elle en attendait. Elle devint mère de Charles de Calonne , premier marquis de Courtebourne, gouverneur d'Hesdin, dont le fils, qui lui a succédé au même gouvernement, se distingue aujourd'hui entre les lieutenants-généraux des armées du roi , par les services les plus importants.

L'an 1533 , Catherine Flahault , femme du sieur de Guersant , de la ville de Calais, reçut une semblable bénédiction , après quatre années de stérilité. Pour en témoigner sa reconnaissance , elle apporta son enfant dans la chapelle au bout de six mois , l'offrit à celle à qui elle s'en croyait redevable , et le tint trois ans vêtu de blanc, en mémoire de cette consécration.

Le 4 juin de la même année, la marquise de Fontenay, femme de l'ambassadeur d'Angleterre , dont j'ai parlé ci-dessus , fit célébrer dix-sept messes pour remercier la Sainte Vierge de ce que Dieu, par son intercession, avait rendu son mariage fécond , après seize années de stérilité.

Vers le même temps , Jeanne Clerbault , native de Lille en Flandres , fut pareillement récompensée d'un vœu qu'elle avait fait à Notre-Dame de Boulogne pour la même fin; et par reconnaissance, elle envoya de la ville d'Ypres , où elle demeurait alors , une lampe d'argent qui fut suspendue devant la sainte image , le premier

dimanche d'octobre, fête du saint Rosaire, 1633, après une messe d'actions de grâces qu'elle y fit célébrer.

Mais si les femmes stériles se sont senti obligées à cette Vierge Mère du bonheur de leur fécondité, celles qui ont été enceintes n'ont pas moins expérimenté les effets de sa protection dans les périls de l'enfantement. En voici un exemple, arrivé le 3 juillet 1633.

Gratienne Desmarest, femme de Guillaume Ambroise, habitant de la ville de Montreuil, ayant été travaillée de mal d'enfant l'espace de quatre jours, et étant réduite à un état de faiblesse qui la fit long-temps passer pour morte, revint à elle tout-à-coup, et se délivra heureusement de son fruit aussitôt que son mari lui eut appliqué sur l'estomac une parcelle de bois de l'image de Notre-Dame de Boulogne, et qu'il eut voué un pèlerinage en son église. Ils s'en acquittèrent tous deux le 15 octobre suivant, accompagnés de quelques-uns de leurs parents, et du sieur Laisné, curé d'Écuirs-lès-Montreuil, et laissèrent une déclaration signée d'eux et de quelques témoins.

L'année précédente, Isabelle Mennin, femme de Jacques Briffault, de la basse-ville de Boulogne, était accouchée, après un long travail, d'un enfant qui n'avait ni mouvement, ni respiration, ni aucun signe de vie. Ce petit corps fut vu d'un chacun dans cet état l'espace d'une heure entière. Cependant la sage-femme ayant été inspirée de faire un vœu à Notre-Dame de Boulogne, et le vœu ayant été ratifié sur-le-champ par la mère désolée, l'enfant ouvrit les yeux, pleura et donna toutes les autres marques de vie, au grand é-

tonnement des assistants , qui en firent leur déposition.

Les anciens inventaires de la Trésorerie font mention de figures d'enfants d'argent émaillé , offertes par des personnes de qualité , entre autres par la dame du Pont de Rémy et la dame Ravensten ; et dans ces dernières années on en a aussi apporté plusieurs dans la chapelle, tant en cire qu'en argent : ce qui montre que de tout temps Notre-Dame de Boulogne s'est pluë à assister extraordinairement les femmes mariées , soit dans la disgrâce de la stérilité , soit dans les dangers de la grossesse , soit dans les difficultés de l'enfantement.

Au mois de juin.1693 , il fut présenté un enfant de fin or de la part de Barthélemi de Meleun , chevalier , seigneur d'Illy et de Domicour , demeurant à Amette en Artois , pour lequel fut en même temps célébré une messe en accomplissement de son vœu.

L'offrande de sieur Faulconnier est une des plus récentes , et l'évènement qui y a donné occasion mérite d'être ici détaillé. C'était un négociant de la ville de Dunkerque , conseiller de la chambre de commerce , et commissaire du roi de Dannemarck. Il avait épousé Marguerite Cardon , d'une famille honorable de St.-Omer , et depuis six ans qu'il vivait avec elle , le ciel n'avait pas encore favorisé leur mariage de ses bénédictions. Son emploi l'ayant obligé de voyager souvent en cette ville, il était instruit du culte particulier qu'on y rend à la Sainte Vierge. Il avait même visité plusieurs fois sa chapelle avec édification , et les monuments de piété qu'il y avait remarqués lui avaient inspiré une dévotion des plus tendres pour Notre-Dame de Bou-

logne. Étant donc plein de confiance dans le crédit de cette puissante thaumaturge, il s'adressa à elle pour obtenir la fécondité de son épouse. Il lui promit, s'il était exaucé, d'aller nu-pieds depuis le pont de Marquise jusqu'à sa chapelle (ainsi que le pratiquaient la plupart des pèlerins de Flandre), d'y faire célébrer une messe solennelle, et d'y offrir un enfant d'argent. L'humble prière du zélé serviteur de Marie ne manqua point de pénétrer les cieux. Son épouse conçut et mit heureusement au monde un garçon. Néanmoins la joie que causa sa naissance fut bientôt troublée par la crainte de le perdre. Peu de temps après, cet enfant de grâce parut toucher à sa fin. Il était violemment agité par de fréquentes convulsions. A peine lui restait-il quelques signes de vie, et l'on n'attendait plus de lui qu'un dernier soupir. Dans cette fâcheuse extrémité, son triste père, qui le tenait entre ses bras, espéra contre toute espérance. Il s'adressa de rechef à Notre-Dame de Boulogne, et lui demanda avec empressement la conservation d'un fils dont il était redevable à son intercession. Sa généreuse bienfaitrice ne voulut pas l'obliger à demi. Elle mit le comble à la première faveur qu'il en avait reçue, en sauvant de la mort celui à qui elle avait d'abord procuré la vie. En peu de jours il fut parfaitement guéri, et ses parents, pour en témoigner leur reconnaissance, non contents d'acquitter leur premier vœu, firent chanter devant l'image de la Sainte Vierge une seconde messe en actions de grâces. Ce fils si cher et si précieux à sa famille a joui long-temps d'une ferme santé, et sa naissance a été suivie de celle de

deux filles. En acquit du vœu dont nous venons de parler, l'on a donné et l'on voit encore dans la chapelle une plaque d'argent où est la représentation d'un enfant au naturel couché dans son berceau, avec cette inscription :

D. O. M.

Et beatissimæ Virgini Matri Bononiæ cultæ, Dionysius Petrus Faulconier, et Maria Margarita Cardon conjuges, se se, ejusque intercessione, datum filium Joachim benedictum, non ingrati offerunt, dedicant, et consecrant. Anno Domini 1696.

Paralytiques, impotents et perclus de leurs membres guéris par la même intercession.

Les paralysies, quand elles sont invétérées, sont, au sentiment des médecins, des maladies incurables d'elles-mêmes. Il n'appartient (1), disent-ils, qu'au souverain auteur de la nature de les guérir, parce qu'il ne faut pas moins de vertu pour ranimer les parties desséchées d'un corps organisé, que pour le ressusciter tout entier. C'est aussi ce qu'il a fait plusieurs fois à la prière de ceux qui ont réclamé son divin pouvoir par l'entremise de la Sainte Vierge.

Dans une enquête que l'on fit à Boulogne l'an 1611, touchant la vérité de l'image miraculeuse, Marie Des

(1) Zacchias, 4 part., l. 4, tit. 2, de Mirac., q. 8.

Portes, femme de Laurent Thuvenart, de la basse-ville de Boulogne, déclara que Pierre Thuvenart, son fils, perclus de tous ses membres depuis un an entier, avait été soudainement guéri après une neuvaine devant cette sainte image.

L'an 1623, Péronne Caillette, fille dévote de la même ville, demeurée percluse à la suite d'une longue maladie, se traîna sur deux potences au lieu où la sainte image était alors révérée, et après y avoir fait sa prière, se trouva si parfaitement guérie, qu'elle laissa dans le lieu même les faibles soutiens qui l'avaient aidé à s'y transporter.

L'an 1630, Louis Fontaine, âgé de douze ans, fils d'Adrien et de Diane Colombel, de la même ville, reçut une grâce assez semblable à la précédente. Il était tombé depuis trois ans dans une paralysie générale de tous ses membres, qui avait cela de particulier, que quelquefois les parties de son corps étaient molles et flexibles comme si elles eussent été sans os, et quelquefois elles devenaient si raidées et si engourdies, qu'elles ne pouvaient pas plier : il avait même sur la fin tout-à-fait perdu l'usage de la parole. Sa mère, qui avait évité autrefois, par la protection de la Sainte Vierge, les accidents d'une chute qu'elle avait faite dans le septième mois de sa grossesse, implora la même protection pour son fils. Elle promit que s'il recouvrait la santé par les mérites de cette divine Mère, elle le mènerait dans sa chapelle, vêtu de blanc, nu-pieds, et un cierge à la main. A peine eût-elle formé ce vœu que l'enfant recommença à parler ; le lendemain il se

leva, et en fort peu de temps il se vit en état d'accomplir le vœu en la manière que sa mère l'avait conçu, avec cette circonstance néanmoins que, marchant avec elle, et étant prêt d'entrer dans l'église, il sentit une faiblesse universelle dans tous ses membres qui le rendit comme immobile ; mais ayant répété par trois fois après sa mère : Sainte Vierge, priez votre fils Jésus qu'il me donne la force d'accomplir mon vœu, il s'échappa de ses mains, et la devança dans l'église, sans avoir depuis ressenti aucun reste d'infirmité.

Cette cure miraculeuse étant venue à la connaissance de Marie Drinbierre, demeurant à Samer, mère d'Antoine Fricot, de même âge, affligé d'une semblable maladie, elle eut confiance en la même intercession, et après deux neuvaines accomplies devant la sainte image, elle le vit parfaitement guéri.

L'effet de la même intercession fut plus prompt dans la guérison de Barthélemi Rose, matelot du havre de Boulogne, qui, ayant les jambes paralytiques depuis deux ans, se trouva tout d'un coup délivré de cette fâcheuse incommodité, le 8 octobre 1633, dans le même temps qu'il s'acquittait de son vœu en la chapelle de Notre-Dame, où il laissa les potences à l'aide desquelles il s'y était rendu.

L'an 1641, Marguerite Fromentin, demeurant en la basse-ville, obtint la même grâce pour Jeanne Évrard, sa fille, paralytique depuis long-temps.

En 1655, Pierre Plet, pauvre homme de la ville de Calais, incommodé d'une hanche, ayant entrepris de faire le pèlerinage de Boulogne avec deux potences,

fut tout surpris de ce qu'arrivant à Wimille , village distant de cette ville d'environ une lieue , il n'en avait plus besoin , et de ce que celle dont il venait réclamer le secours dans son église l'avait exaucé avant même qu'il y fût arrivé ; il ne laissa pas de poursuivre son chemin , et portant entre ses mains ce qui avait servi à le porter , il entra joyeux dans la chapelle , où il fit ses actions de grâces , et attesta cette merveille en présence de plusieurs témoins dignes de foi , le 1^{er} jour du mois d'avril.

En la même année , et le 29 du même mois , Josse Cucheval , marchand de la ville de Montreuil , vint remercier Notre-Dame de Boulogne de ce qu'après lui avoir intérieurement adressé un vœu , il avait à l'instant recouvré l'usage de la langue et la liberté d'un bras , dont il était demeuré perclus par une indisposition subite que tous les remèdes n'avaient pu guérir. Il signa l'acte de sa reconnaissance avec la main dont il venait de recouvrer l'usage.

Sans les divers changements faits de notre temps dans la chapelle , on y verrait encore , entre autres marques de grâces reçues , le tableau de certain berger du pays reconquis , nommé Philippe Bourguignon , qui , après un vœu à Notre-Dame de Boulogne , avait été subitement guéri d'une paralysie qui lui avait fait perdre la moitié du corps , et qui l'avait retenu dans le lit depuis plusieurs années.

Quantité d'autres personnes paralytiques et impotentes , tant de la ville de Boulogne que des lieux circonvoisins , ont eu , dans ces dernières années , de sem-

blables obligations à cette charitable avocate des affligés, à la suite des vœux qu'elles lui ont adressés et des neuvaines qu'elles sont venues accomplir devant son image.

Guérison de chancres et autres maux invétérés.

La paralysie n'est pas la seule maladie incurable qui ait cédé au pouvoir de la Sainte Vierge. Nous allons admirer de plus en plus ce même pouvoir dans la guérison de plusieurs autres genres d'infirmités qui ne sont pas moins opiniâtres ni moins difficiles à guérir.

Les chancres et toutes les espèces de maladies chancreuses, quand elles sont tout-à-fait formées, passent dans la médecine (1) pour des maux naturellement incurables, et c'est ce qui a fait tenir pour miraculeuse la guérison d'une nommée Péronne Bouchard, qui, en récompense de sa dévotion à Notre-Dame de Boulogne, se trouva saine vers la fin de décembre 1633, et fut parfaitement guérie d'un chancre, dont elle avait la bouche rongée.

Au mois de février suivant, la Sainte Vierge obtint une faveur toute semblable à Marguerite de Lattre, fille de Dominique, sieur d'Ausque, et de damoiselle Jacqueline Le Clerc, après une neuvaine de messes célébrées à son intention devant la sainte image.

(1) Zacch. tom. 3, quæst. medico legal. consil. 8.

Quelques mois après il arriva une autre guérison très-remarquable. Il y avait près de quatre ans que Guillaume de Thiembronne , procureur et greffier en la sénéchaussée du Boulonnais , souffrait de grandes douleurs aux jambes , à cause de pustules chancreuses qui s'y élevaient de jour en jour , et qui étaient suivies d'inflammations et de plaies cuisantes. Après avoir tenté inutilement tous les remèdes humains pour adoucir la violence de son mal , qui lui rendait la vie insupportable , il eut recours enfin à Notre-Dame de Boulogne , et il trouva dans son intercession le remède efficace qu'il cherchait. Sa guérison fut jugée miraculeuse par Antoine Ballan , médecin ordinaire de la ville de Boulogne , et Daniel Malval , chirurgien en la même ville , qui en donnèrent leur attestation par écrit le 9 de juin 1634.

On regarda aussi comme un effet extraordinaire de l'intercession de la Sainte Vierge ce qui arriva l'an 1655 , à Robert Pennier , âgé de 12 ans , fils de Gilles Pennier , matelot de la ville de Calais. Ayant perdu l'usage de ses jambes par une engelure invétérée , où tout l'art de la chirurgie avait été vainement employé , il fit vœu d'aller en pèlerinage à Boulogne. Pour l'exécuter , il se mit en marche , soutenu sur deux potences , ce qu'il n'avait pu faire jusqu'alors. Étant arrivé sur une éminence d'où l'on commence à découvrir le clocher de l'église de Notre-Dame , il y fit sa prière , et aussitôt il reconnut qu'il n'avait plus besoin de ses béquilles ; c'est pourquoi il en chargea sa mère , et d'un pas lesté il acheva son pèlerinage. On en dressa , le 9

juin de la même année, un procès-verbal en bonne forme, signé de lui, de sa mère et de quelques autres témoins dignes de foi, après visite faite des jambes du malade guéri, et l'attestation des sieurs Bénard et Harpallain, chirurgiens de la ville de Calais, qui l'avaient traité dans sa maladie.

Grâces reçues en quelques autres maladies et accidents extraordinaires.

Les grâces de guérison ne sont pas égales dans tous les saints, et Dieu les leur dispense avec plus ou moins d'étendue, selon la mesure de gloire qu'il veut leur communiquer devant les hommes. Mais on peut dire que ces grâces ne reçoivent point de limites dans la Reine de tous les Saints, et que, participant au pouvoir universel de Dieu même, elle étend son empire sur tous les genres d'infirmités qui peuvent affliger les hommes. Les différentes guérisons que j'ai rapportées jusqu'ici sont des preuves assez sensibles de ce pouvoir universel : en voici d'autres qui ne sont pas moins évidentes.

Jean Maréchal, natif du village d'Hidrequen, en Boulonnais, tomba, à l'âge de 25 ans, dans une défaillance générale de tous ses membres, après une maladie compliquée qu'on attribuait à quelque maléfice. Un an entier s'écoula sans qu'il pût sortir du lit, ni même remuer les jambes, lesquelles, par succession de

temps , se collèrent tellement ensemble qu'il fut impossible de les séparer ; pour surcroît d'affliction , il ressentit les douleurs aiguës de la pierre , dont il avait été jusqu'alors exempt. Ce fut inutilement qu'il employa toutes sortes de remèdes naturels : ils ne servirent qu'à lui faire connaître le besoin qu'il avait d'un secours extraordinaire pour sortir du triste état où il était réduit. Il le trouva dans la confiance qu'il eut au pouvoir de Notre-Dame de Boulogne. Dès le troisième jour d'une neuvaine qu'il voua , et qu'il accomplit en personne , ses jambes se séparèrent et reprirent tellement leurs forces qu'au moyen de deux potences il put se soutenir dessus. Il n'en eut plus besoin dans la suite , et il les suspendit avec joie devant l'image de sa bienfaitrice , en témoignage de sa reconnaissance , le 8 de juin , jour de la Pentecôte de l'année 1631.

Jean Fournier , du village de Feuquières , au pays de Vimeux , en Picardie , travaillé d'une maladie aussi fâcheuse et aussi longue que celle de ce dernier , en trouva le remède d'une manière encore plus prompte dans l'invocation de cette même Vierge , ainsi qu'il l'a déclaré par acte public du 13 de juin 1633 , lorsqu'il est venu à Boulogne s'acquitter de son vœu.

Jean Blondel , marchand du bourg de Samer , en Boulonnais , donna un pareil acte le 2 d'octobre 1639 , pour certifier qu'après avoir voué un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne , il s'était trouvé incontinent guéri d'une rupture dont il souffrait depuis longtemps de très-grandes incommodités.

Ce ne fut pas la première grâce de cette nature qui

fut obtenue de Dieu par le crédit de Notre-Dame de Boulogne. Quelques années auparavant, le père Alphonse de Montfort, religieux capucin, vicaire du couvent de Boulogne, avait été pareillement guéri d'une rupture dont il était affligé depuis six ans, et qui avait été jugée incurable par les chirurgiens les plus experts; et par un surcroît de faveur, il s'était trouvé en même temps délivré d'une autre incommodité dont il était travaillé depuis près de vingt ans. Il reçut ce double bienfait par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne, dans le temps même qu'il en composait l'ancienne histoire, qui nous a servi de modèle dans la composition de la nôtre. Il méritait bien, ce me semble, de recevoir cette récompense de celle à qui il consacrait ainsi ses plus précieux moments. Messire Victor Le Bouthillier, pour lors évêque de Boulogne, voulut en célébrer lui-même une messe solennelle d'actions de grâces le samedi 13 décembre 1631.

La guérison de ce saint religieux me fait souvenir de celle d'un abbé commendataire, qui est arrivée le siècle passé, et qui n'est pas moins miraculeuse, quoique différente dans ses circonstances. Elle a été jugée digne de tenir rang dans un recueil d'événements singuliers (1), mis au jour en 1608, par Adrien, seigneur de Boufflers, grand bailli de Beauvais, et d'être rapportée depuis par l'auteur de l'histoire ecclésiastique d'Abbeville (2). Dans une des chapelles de l'abbaye de

(1) Hist. apparées, liv. 3, c. 66.

(2) Liv. 4, c. 27 et 87.

Valoire, au diocèse d'Amiens, était le tombeau de **Jeanne**, fille d'un comte de Ponthieu, et femme de **Ferdinand III**, roi d'Espagne et de Castille, décédée l'an 1278. L'abbé, poussé d'une averse curiosité, fit fouiller dans ce tombeau, croyant trouver quelque chose de précieux parmi les cendres de cette princesse; mais il n'y découvrit qu'un trésor de colère que Dieu, vengeur de l'immunité des sépulcres, fit éclater sur lui et sur ses complices. Un de ceux qui l'avaient aidé dans cette recherche criminelle fut frappé de mort subite; les autres moururent dans l'année même, et pour lui il fut affligé d'un tremblement de tous ses membres, de douleurs internes et d'inquiétudes d'esprit insupportables; ce qui continua jusqu'à ce qu'il eut apaisé la justice de Dieu par la médiation de la Sainte Vierge, le port et l'asile le plus assuré des désolés, qu'il crut ne devoir chercher ailleurs que dans son église de Boulogne. (1)

(1) L'abbaye de Valoire existe encore à 4 lieues de Moutreuil-sur-mer et est occupée par de respectables pères basiliens, dont la devise est : *prie et travaille*. — Cet établissement, admirablement situé, contient une chapelle très-remarquable, dans laquelle se trouve une tombe de la famille des comtes de Ponthieu. — Une fort belle statue en marbre blanc de l'un des abbés de Valoire décore le chœur de l'église de St.-Wulfran, à Abbeville.

J'ai décrit l'abbaye de Valoire, qu'à deux reprises j'ai visitée, dans une lettre très-détaillée, insérée en 1828 dans le *Propagateur*, et que plusieurs recueils d'art et de science archéologique ont reproduite.

*Autres guérisons arrivées de nos jours par les mérites de
Notre-Dame de Boulogne.*

JE ne puis terminer ce récit des grâces obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne , sans parler de celles dont les personnes de notre connaissance ont été favorisées , et dont nous avons été les témoins oculaires.

Le 26 septembre 1658, damoiselle Suzanne Le Camus, de cette ville de Boulogne , affligée depuis long-temps d'une douleur à la hanche, qui l'empêchait de marcher autrement qu'à l'aide de deux potences, se trouva heureusement guérie en faisant ses prières devant l'image miraculeuse. Elle y laissa ses potences et retourna chez elle d'un pas libre et assuré. Peu de jours après on chanta une messe solennelle pour remercier la Sainte Vierge de cette faveur insigne , dont tout le monde était instruit.

Quelque temps auparavant , la Sainte Vierge avait fait paraître l'efficacité de son intercession en la personne d'Antoinette Le Roi de Lozembrune , à présent veuve de Michel Le Roi, lieutenant général en la sénéschaussée du Boulonnais. Ayant été vouée à Notre-Dame de Boulogne dans l'extrémité d'une maladie qu'elle eut en son bas-âge , et qui fit désespérer de sa santé , elle la recouvra soudainement dans le temps qu'on la tenait pour morte et qu'on se disposait même

à lui couvrir le visage pour l'ensevelir. Antoine Le Roi , président et lieutenant-général de Boulogne, et Madeleine Scotté de Velinghen, ses père et mère, en rendirent de publiques actions de grâces , et offrirent, en acquit de leur vœu, le tableau qui se voit maintenant à l'autel paroissial de Saint-Joseph, en la même église cathédrale. Ils regardèrent cette surprenante guérison de leur fille comme une espèce de récompense de la piété d'Antoinette Le Roi , damoiselle de Berguette, sa tante et marraine, qui s'est signalée par plusieurs dons qu'elle a faits à la chapelle pendant sa vie, et par les legs qu'elle lui a laissés en mourant.

De plus , comme si la Reine et Patrone de ce saint lieu s'était engagée de continuer son assistance sur la famille de cette bienfaitrice , damoiselle Jacqueline Carpentier de Lespagnery , une autre de ses nièces , abandonnée des médecins et réduite à l'agonie , fut guérie, au mois de septembre 1684, d'une manière aussi extraordinaire, après un semblable vœu formé par ses parents.

Mais voici une guérison qui a fait plus de bruit dans le pays : aussi renferme-t-elle plusieurs miracles, et c'est un exemple des plus mémorables et des plus avérés du soin maternel de la Sainte Vierge pour les personnes voisines du lieu , où elle ne cesse de faire ressentir la grandeur de son crédit à ceux qui y recourent dans leurs besoins.

Marie Sergent, fille de Philippe Sergent, ancien échevin et juge-consul de la ville de Calais , et d'Alix du Rosel, travaillée depuis cinq ans de plusieurs maux

compliqués que tous les remèdes humains ne faisaient qu'aigrir, mit enfin toute sa confiance en Notre-Dame de Boulogne, à qui elle se sentait déjà obligée de quelque faveur qu'elle en avait reçue dans son enfance. Elle voua une neuvaine de messes devant l'image miraculeuse, et elle voulut même y assister, contre l'avis des médecins, qui ne la jugeaient point en état d'entreprendre ce voyage. Le huitième jour de la neuvaine, qui était le 13 de septembre 1674, comme elle se disposait à communier dans la chapelle où elle s'était fait porter, elle fut tout étonnée qu'après un tremblement soudain et des douleurs très-aiguës, suivies d'une sueur et d'une faiblesse extraordinaires, toutes ses infirmités la quittèrent en un instant. Les nerfs et les muscles de la hanche, dont elle souffrait depuis longtemps une fâcheuse contraction, devinrent souples, et la jambe, qui en était diminuée d'un demi-pied, se trouva égale à l'autre. L'œil droit, qui était tout étréci et retourné par la violence des mouvements convulsifs qu'elle avait essayés, reprit sa figure ordinaire; tous les autres membres reprirent leur situation naturelle, et recouvrèrent leur première force; les vomissements presque continuels dont la malade était tourmentée, cessèrent depuis ce jour-là; et ce qui a paru plus singulier à ceux qui ont examiné les circonstances de cette guérison, un cautère qu'elle avait actuellement à la jambe se sécha et se referma tout-à-coup, sans laisser d'autre vestige que la cicatrice. Personne ne douta qu'une guérison si soudaine et si parfaite ne fût l'effet d'une vertu surnaturelle. Néanmoins, pour ôter

aux ennemis de notre religion tout soupçon d'une créance trop légère, messire François Perrochel, alors évêque de Boulogne, dont la mémoire est en bénédiction, en fit faire une information exacte par M. Oudard Hache, chanoine et trésorier, depuis archidiacre de cette église, et, de l'avis de messieurs Porcher, Grandin, Dumets, de La Planche et de Boulogne, docteurs en théologie de la faculté de Paris, à qui l'information fut envoyée, avec la déclaration des médecins et chirurgiens, il fit publier cette guérison par tout son diocèse, comme un vrai et incontestable miracle obtenu par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne, ordonnant même qu'il s'en fit une solennelle action de grâces dans la cathédrale par le chant du *Te Deum*, précédé d'une procession générale où devait assister et assista tout le clergé séculier et régulier de la ville de Boulogne.

Ce fut le premier jour de décembre de l'an 1675 que se fit cette pieuse cérémonie, et comme souvent la reconnaissance d'un bienfait en attire un autre, Jacqueline Courtois, veuve de Toussaint Descamps, du village d'Eschinghen, crut que son enfant, qu'elle y avait apporté, pourrait recevoir une pareille grâce par la même intercession, qu'elle implora humblement. C'était une petite fille âgée de huit à neuf ans, percluse de tous ses membres depuis le jour de sa naissance. La vertueuse veuve reçut sur-le-champ la récompense de la simplicité de sa foi : elle eut la joie de voir qu'ayant mis sa fille à terre, elle marcha jusqu'au balustre, et suivit la procession d'un pas fort libre, après

quoi elle la reconduisit du même pas dans sa maison, en la tenant simplement par la main. C'est ce qu'elle a attesté par-devant nous, le 19 novembre 1678.



CHAPITRE X.

Dons offerts par plusieurs personnes du pays, et marques signalées de dévotion dans ces derniers temps. Continuation et perpétuité du culte de Notre-Dame de Boulogne. Conclusion de cette histoire.

JE croirais manquer à la considération que mérite la piété d'un chacun, si, m'étant ci-devant étendu sur les vœux et présents offerts depuis le rétablissement de la sainte image, je ne faisais mémoire, avant que de finir, des témoignages de zèle et de respect que lui ont donnés ceux du pays même, principalement les chanoines, fidèles gardiens et dépositaires de ce précieux gage de l'amour de **MARIE**.

Celui qui semble devoir tenir le premier rang est le sieur Gilles Folie, grand vicaire, chanoine et curé de Boulogne, parce que c'est lui qui a le plus contribué à la réparation de l'ancienne chapelle de la SainteVierge, et qui fit, en 1627, poser au-dessus du grand portail de l'église l'image de Notre-Dame de Boulogne, qu'on y voit encore à présent. Il faut dire ici en passant qu'il y a cela de remarquable en cette image, qu'ayant été jetée par les Anglais dans les fondements d'un boulevard qui fait maintenant partie des Pères Capucins, elle en fut tirée quatre-vingts ans après, aussi entière qu'on la voit aujourd'hui.

Les autres chanoines , pour accroître la vénération de ce saint lieu , y ont donné dans la suite leurs meilleurs ornements et leurs plus riches meubles d'église , entre lesquels on peut remarquer une chasuble de satin cramoisi rehaussé de grandes fleurs en broderie d'or , qui est un don de M. Noël Gantois , doyen ; une autre chasuble de toile d'or , de M. Nicolas de l'Espaut , chanoine , qui y a aussi légué quelques revenus annuels pour fondation de messes ; un calice avec le bassin , les deux burettes et chandeliers , le tout de vermeil doré ciselé , qui est un présent de M. Fursy Vaillant , archidiacre ; et un autre calice d'argent aussi ciselé , provenant de M. Jean de la Planche , archidiacre , official et grand vicaire.

La dévotion de M. Jean Moucque , doyen , qui a pendant plus de quarante ans avancé de tout son possible le culte de Notre-Dame de Boulogne , l'a porté , en acquit d'un vœu qu'il lui avait fait , à laisser à la fabrique sa maison située en la rue du château , et à constituer la chapelle légataire universelle du reste de ses biens. M. André Scotté de Velinghen , chanoine fabricien , décédé le 24 janvier 1703 , s'est attaché avec la même ferveur , durant plus de trente années , à tout ce qui pouvait contribuer au meilleur état et embellissement , tant de la chapelle que de toute l'église , y ayant donné , entre autres choses , des chasubles de toutes les couleurs pour l'usage de l'autel de la Sainte Vierge. M. François Cannet , aussi chanoine , y a pareillement légué sa maison près la Porte-Neuve , avec les arrérages et revenus de la prébende morte , comme

quelques autres confrères avaient fait avant lui (1).

Je joindrai à ces marques publiques de dévotion du corps le plus distingué du clergé, celle qu'ont fait paraître les révérends pères capucins, dont les vertus édifient cette ville depuis près de cent ans. Poussés par un motif de reconnaissance envers la souveraine du pays, ils demandèrent à messire Jean Dolce, évêque de Boulogne, faisant la consécration de leur église le 29 mai 1635, et ils obtinrent que la chapelle, qui y est renfermée, fût dédiée sous le nom et en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne. Cette chapelle, ainsi que l'église entière, avait été bâtie par la libéralité de Nicolas de Lannoy, seigneur d'Ameraucourt, connétable héréditaire du Boulonnais, de la même famille que le sieur de Morvilliers, dont nous avons décrit les excès. Il est bien vraisemblable que Dieu lui aura inspiré le dessein d'un établissement si avantageux à toute la ville,

(1) L'auteur de cet ouvrage, si la modestie le lui eût permis, aurait pu se mettre lui-même au rang des bienfaiteurs de la chapelle de Notre-Dame, puisque dès l'année 1686, il lui avait donné soixante-deux livres quatorze sous de rentes foncières, tant seigneuriales que surcensières, et que de plus il lui a laissé une somme de deux cent quarante livres pour faire célébrer une messe d'onze heures les premiers dimanches de chaque mois.

Depuis sa mort, messieurs Henri de Wismes de Monchy, doyen, et Isaac-Joachim Regnault, chanoine de la cathédrale de Boulogne, ont légué chacun leur maison à la chapelle de Notre-Dame. Le premier a joint au susdit legs une somme de quatre cents livres. Plusieurs autres chanoines de cette église se sont aussi distingués par leurs pieuses libéralités envers la même chapelle, entre autres messieurs Guillaume Framery, Balthasar Hertault, Jacques Ducrocq, Balthasar Flahault, Joseph Fatus-Desfourneaux, Jacques de Bernes de Baudrethun, etc., qui lui ont donné différentes sommes d'argent ou rentes considérables.

pour lui faire réparer en quelque façon les grands maux qu'un de ses prédécesseurs y avait faits le siècle précédent.

Comme les bons exemples des personnes ecclésiastiques et religieuses sont d'une grande force pour établir la piété parmi les peuples, plusieurs laïques de l'un et l'autre sexe, et surtout de celui à qui la dévotion est comme naturelle, se sont attachés à les imiter en ce point. De ce nombre sont la dame de Saint-Martin, présidente de Calais, qui a fait don à l'image d'une robe de satin cramoisi; dame Antoinette Monet de La Salle, épouse de Henri de Boivin du Vaurouy, conseiller au parlement de Paris, qui a fait présent d'un parement d'autel de moire verte à fond d'argent, et d'une robe de même étoffe, pour servir à l'image; la demoiselle Jeanne d'Isques, qui laissa en 1677 quelques sommes d'argent pour l'augmentation du culte de Notre-Dame de Boulogne, qu'elle avait fort à cœur, et fonda en partie la messe du saint Rosaire, qui se chante les premiers dimanches des mois devant l'image miraculeuse. La dame de Disquemue de Montbrun y présenta en 1681 un cœur d'argent, au retour d'un voyage de Paris. En 1697, la dame de Framery, lieutenant-générale d'Ardres, voulut, en donnant des chasubles pour sa chapelle, se rendre participante des messes qui s'y célèbrent. Deux ans après, la dame de Saint-Aubin y fit présent, à la même intention, d'un pavillon à fleurs et d'une toilette de satin blanc, garnie de dentelles et de crépines d'or, depuis employés à faire un ornement complet. Vers le même temps, Anne-Françoise de

La Hayle, épouse d'Alexandre Le Roi Duquesne, ingénieur en chef , et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, y offrit une robe verte, à fleurs d'or, garnie d'un point d'Espagne, aussi d'or.

Plusieurs autres dames, gentilshommes et bourgeois y ont fait encore depuis quelques années des offrandes assez considérables, eu égard à la misère des temps ; mais, outre que les bornes d'une histoire abrégée ne m'en permettent pas le détail, ce serait m'exposer à blesser la modestie de plusieurs personnes vivantes, qui peuvent désirer que leur libéralité ne soit point connue.

Je ne puis cependant omettre qu'en 1699 dame Catherine de Pouques, veuve du sieur Fesillier, seigneur de Dannes, vint en la chapelle le 13 d'octobre, pour s'acquitter du vœu qu'elle avait fait dans l'extrémité d'une maladie où les médecins l'avaient abandonnée, qu'elle y fit chanter une messe solennelle en actions de grâces de sa convalescence, et y présenta la somme de cent livres pour offrande; que l'année suivante le sieur François Hubin, demeurant au château de Honvault, y fit don de pareille somme, à la charge de sept messes hautes à son intention.

Je dirai encore qu'en 1701, au chapitre général de la veille de Noël, M. Balthasar de Flahault, chanoine fabricien et administrateur de la chapelle, présenta, pour l'autel de la Sainte Vierge, au nom de dame Jeanne-Nicole de Lile, épouse de François du Sommerard, commissaire provincial d'artillerie au département de Saint-Omer, une magnifique chasuble de

satin blanc, en broderie fine d'or et d'argent, enrichie de deux écussons des armes en relief de la princesse Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier (1).

Je finis en ajoutant qu'au mois de février 1702, dom Philippe de Celers, natif de ce diocèse, connu par son mérite et par sa renonciation au généralat de l'ordre de Prémontré, mais recommandable surtout par son dévouement au culte de la Sainte Vierge, vint en son église de Boulogne, après sa promotion à l'abbaye de Dompmartin, du diocèse d'Amiens : qu'il y donna des preuves nouvelles de sa confiance en la protection de cette bienfaisante Maitresse, et qu'après avoir offert les divins mystères, il laissa des marques de son profond respect et de sa parfaite reconnaissance envers la sainte image.

Toutes ces offrandes, faites de nos jours, et celles qu'on voit encore se faire de temps en temps par des personnes de toutes sortes d'états et de conditions, sont des preuves subsistantes que la dévotion envers cette sainte image n'est pas éteinte, et que si le feu n'en est pas si étendu et si ardent qu'il était autrefois, il est du moins comme recueilli dans le cœur des Boulonnais et de leurs voisins, qui continuent de rendre

(1) A ces exemples de générosité de la part des simples fidèles, l'auteur de cette histoire n'aurait pas manqué d'ajouter, s'il en eût été témoin, celui de damoiselle Louise Lamiable de Grand-Moulin, qui, en 1731, a laissé à la chapelle de Notre-Dame une rente de quarante liv.; et celui de madame Parisis, veuve de M. de Fremeri, lieutenant-général en la sénéchaussée du Boulonnais, qui, en 1757, lui a laissé, sans aucune charge, la somme de sept cents livres.

à l'envi des hommages réglés et des tributs de piété à leur Patronne tutélaire.

Voilà ce qu'un abrégé a pu permettre de recueillir des effets les plus éclatants de la protection de Notre-Dame de Boulogne envers ceux qui l'ont réclamée dans leurs différentes nécessités. La multitude de figures d'argent et de cire, l'amas confus de potences et d'autres indices semblables de maladies guéries et de dangers échappés que l'on voyait dans la chapelle avant qu'on y eût fait la table de l'autel, et le lambris dont elle est maintenant ornée, en disaient plus aux yeux des pèlerins que je ne puis ici raconter aux lecteurs. On serait surpris de voir dans les registres, seulement depuis l'année 1630 jusqu'à présent, le nombre de messes qui s'y sont célébrées par des motifs de reconnaissance. Mais ce tableau raccourci que nous venons d'exposer au public des merveilles que Dieu a opérées dans cette chapelle en faveur de ceux qui sont venus honorer sa très-sainte Mère, suffira pour persuader aux fidèles que sa vertu toute-puissante ne s'est pas encore retirée de ce lieu saint, et que tant qu'il y aura des cœurs purs et bien disposés, la grâce des miracles ne cessera point de s'y répandre, de même que l'huile de la veuve (1) visitée par le prophète ne cessa point de couler tant qu'elle eut des vaisseaux pour la recevoir.

Jam quot membra ægris, tot linguæ in verba salutæ,

Te meritâ, virgo, laude per astra ferant.

At Scriptor subito factus silet admirator,

Obsequii referens hæc monumenta sui.

Ecquam te memorem? peregrinis ora, manusque,

Dum solvis, nobis osque manumque ligas.

(1) Reg., l. 4, c. 4.

A défaut de termes capables d'exprimer l'étendue du pouvoir de cette glorieuse Patronne et de ses bontés envers les malades et les nécessiteux, de quelque nature que soient leurs infirmités ou leurs besoins, je ne puis mieux terminer ce petit ouvrage que par les paroles d'un saint (1) que Marie a comblé de ses faveurs, et que Boulogne (2) a vu autrefois aux pieds de ses autels : « O vous , qui que vous soyez , qui vous re-
 » gardez dans cette vie comme dans une mer orageuse,
 » exposé aux vents et aux flots, ne détournez jamais
 » les yeux de dessus l'étoile qui doit vous conduire, si
 » vous ne voulez pas périr. Si votre cœur se trouve
 » agité de quelque tentation violente pendant que
 » durera cette tempête, regardez votre étoile, invoquez
 » MARIE ; si dans le cours de votre vie quelque mau-
 » vaise affaire vous cause une tribulation excessive ,
 » pendant que votre vertu sera en danger d'échouer
 » contre cet écueil, ne détournez point les yeux de des-
 » sus votre astre, ayez toujours recours à MARIE ; si vos
 » passions se remuent, si la volupté , l'ambition, la co-
 » lère , l'envie, l'avarice, s'efforcent de rompre les di-
 » gnes que leur donnent la raison et la foi , opposez-
 » leur le nom de MARIE ; si la grandeur de vos péchés,
 » le mauvais état de votre conscience , la crainte des
 » jugements de Dieu vous trouble , vous abat , vous
 » pousse dans l'abîme du désespoir, appelez au secours

(1) Saint Bernard.

(2) Tom. 1 , Edit. horst. Ep. 344 , ad Mathild. Et Homil. 2 , super missus est.

» **MARIE.** Dans tous vos dangers , dans toutes vos afflic-
» tions, dans toutes vos perplexités, pensez à **MARIE**; invo-
» quez **MARIE**; qu'elle soit toujours dans votre bouche,
» qu'elle ne s'éloigne jamais de votre cœur. Quand
» vous la suivrez , vous ne vous égarerez point ; quand
» vous la prierez, vous ne vous désespérerez point; quand
» elle vous tiendra, vous ne tomberez point; quand elle
» vous protégera, vous ne craindrez point ; sous sa con-
» duite vous ne vous fatiguerez point; et enfin, par son
» secours, vous parviendrez au port du salut. Ainsi
» soit-il. »

FIN DE L'ANCIENNE HISTOIRE.



CONTINUATION

DE

l'Histoire de Notre-Dame

DE BOULOGNE,

DEPUIS LA FIN DU SIÈCLE DE LOUIS XIV JUSQU'EN 1839.

-
- Crevasés par le temps, quand les monuments croulent;
 - Des révolutions quand les ouragans roulent
 - Leurs débris foudroyés, le poëte comprend ;
 - Il s'arrête pensif et dit : Dieu seul est grand!! -

Jules CANONER.—*Poësie.*

CONTINUATION

DE

L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME.

Dans les dernières années du siècle de Louis XIV , les pèlerinages à Notre-Dame de Boulogne continuèrent , et de grands personnages vinrent encore rendre des hommages et demander des consolations à la patronne du Boulonnais.

Il est à remarquer qu'en fait de révolutions l'Angleterre a toujours donné l'exemple à la France : le sort de Charles I^{er}, de Jacques II , comparés à celui qui vint atteindre plus tard Louis XVI et Charles X , en offrent la preuve. Tour-à-tour les deux nations accordent asile aux souverains qui perdent leur royaume , et exercent envers eux une noble hospitalité , comme pour protester contre les bouleversements politiques , qui rarement améliorent les conditions des peuples.

En 1688, Jacques II, prince instruit, mais obstiné, laissa apercevoir le projet de rétablir le catholicisme en Angleterre ; dès-lors ses sujets le prirent en haine , et, abandonné par ses filles , par ses officiers-généraux, il tomba du trône. Ses jours, ceux de sa femme, Marie-Josèphe d'Este, furent même menacés , et tous deux cherchèrent leur salut dans la fuite.

Marie - Joseph d'Este débarqua au port de Calais avec son fils, le prince de Galles, depuis Jacques III, (âgé seulement de six mois), le 21 décembre. Le duc de Charost, commandant de cette ville, la reçut avec beaucoup d'égards et de magnificence.

Le lendemain M. le duc d'Aumont, gouverneur de Boulogne, en partit pour venir lui rendre ses hommages. Il offrit à la reine d'Angleterre la ville capitale de son gouvernement pour retraite, et mit à sa disposition ses équipages et toutes les voitures de luxe qu'il avait pu réunir. La cavalerie boulonnaise et les dragons du régiment de Boufflers servirent d'escorte et de garde à cette princesse pendant son voyage de Calais à Boulogne et son séjour dans cette dernière ville.

Elle y fit son entrée le 23 décembre, au bruit des canons du château et des remparts. La noblesse, le clergé et la magistrature, la complimentèrent, et elle descendit à l'hôtel d'Aumont. (1) Après s'y être reposée pendant quelques heures, elle se retira dans le couvent des Ursulines, où un appartement lui avait été préparé. Par une attention aussi délicate que respectueuse, la duchesse d'Aumont, née Françoise de La Mothe Houdancourt, s'enferma avec la reine dans ce couvent, et lui servit de dame d'honneur. Lorsque cette princesse sortait pour aller prendre ses repas à l'hôtel du Gouvernement, le duc d'Aumont allait au-devant d'elle avec une brillante escorte. Scotté de Velinghen, au-

(1) Une partie de cet hôtel existe encore dans la rue dite d'Aumon et vient d'être achetée par les Dames Ursulines.

quel nous empruntons ces détails , dit : « *Que les magnificences dont on entoura les illustres étrangers pendant leur séjour furent toutes royales.* »

Le 27 , la reine ayant désiré entendre le sermon d'un capucin , orateur distingué , prêchant l'Avent dans la cathédrale , fut reçue au portail par le clergé et complimentée par le doyen des Chanoines. On la conduisit ensuite sous une estrade placée à cet effet au milieu de la nef : alors le discours commença à la lueur d'une multitude de flambeaux attachés à tous les piliers de cette nef , car il était cinq heures après midi. La cérémonie que nous rappelons empruntait un caractère plus auguste encore des ombres du soir , qui , à cette heure et à cette époque de l'année , projetaient leurs longs voiles de deuil sur certaines parties de la basilique de Notre-Dame. Il y avait comme une harmonie secrète entre le lieu où on la célébrait et les malheurs de la famille des Stuart.

Le sermon étant terminé , le duc d'Aumont mena la reine dans le chœur ; elle y fit dévotement sa prière sur un accoudoir de velours , tandis que la musique de la maîtrise faisait retentir les échos de la cathédrale de pieux cantiques. Puis on lui fit voir les reliques exposées sur le maître-autel , et tandis que les orgues jouaient , on la fit entrer dans la chapelle de Notre-Dame. Après avoir admiré l'élégance et la richesse de cette chapelle , et surtout la miraculeuse image de la Vierge , la reine lui voua *son cher fils* , le prince de Galles. Cette princesse partit pour Versailles le 29 décembre.

Certes, voilà des souvenirs dont l'église et la ville de Boulogne peuvent se glorifier!... Ne réunissent-ils pas la sainteté religieuse à la majesté royale et à la noble commisération qu'inspirent toujours de hautes infortunes?...

Après avoir échappé à la poursuite du prince d'Orange, son gendre, Jacques II, qui avait pris la fuite dans une barque longue, assailli par la tempête à peu de distance de la côte de France, fut recueilli à bord d'une frégate de Dunkerque et débarqua à Ambleteuse le 4 janvier 1689. — Nous avons raconté, dans les souvenirs du Pas-de-Calais, les détails de la réception de ce prince chez M. de Château Guillaume, commissaire de marine, et ensuite à Boulogne, où on lui rendit tous les honneurs dûs à son rang. (1)

Son séjour dans cette ville ne fut que de quelques instants; mais il y revint en 1696, lorsqu'il fût question d'une expédition ayant pour but de le replacer sur le trône. On était alors dans la semaine sainte, et ce roi suivit tous les offices qui eurent lieu dans l'église Notre-Dame. M. de Breteuil, en ce moment évêque de Boulogne, arriva exprès de Paris pour donner plus de solennité aux cérémonies religieuses auxquelles Jacques II assista. Le 29 mars un salut en musique fut chanté pour la prospérité de ses armes, et le 11 avril suivant commença le jubilé institué par le pape Innocent XII, pour l'union des principes chrétiens. Scotté de Velinghen, dans les notes qu'il nous a laissées,

(1) Souvenirs historiques et pittoresques du Pas-de-Calais, lettre XVIII. — La *France Littéraire* et la *Revue Maritime* ont reproduit cette lettre.

rapporte que le 23 du même mois tous les Anglais se trouvant à Boulogne fêtèrent l'anniversaire du couronnement de leur roi en plaçant sur leurs chapeaux un écusson blanc, avec la croix de gueules, qui est la croix de St.-Georges, patron de l'Angleterre.

Notre Vierge miraculeuse fut le constant objet des hommages de Jacques II, jusqu'au jour où il quitta nos murs, le 3 mai, après avoir été passer en revue son régiment des gardes à pied, qui était en garnison à St.-Omer.

A la dévotion des grands de la terre envers Notre-Dame de Boulogne vint se joindre, depuis 1697 jusqu'en 1700, celle d'une foule de particuliers, et surtout des habitants des campagnes et des marins. Ces derniers ont toujours été fidèles au culte de la Vierge; le temps et les révolutions n'ont point affaibli la ferveur de leur zèle, et peut-être est-ce aux bons sentiments que cette divine patronne leur inspire qu'ils doivent la conservation de leur loyauté primitive et de cette pureté de mœurs qui les distingue.

Dans le cours des trois dernières années du dix-huitième siècle, les confréries de St.-Pierre de Calais, de Marck et de Wissant; celles de St.-Pierre et du Saint Rosaire de la basse-ville de Boulogne, de Wimille, de Samer et d'Hucqueliers, firent de fréquents pèlerinages à Notre-Dame. Elles arrivaient à cette église en procession de plus de cinq cents personnes, avec croix et bannières en tête, et terminaient ordinairement cet acte pieux par une visite à la chapelle de St.-Adrien de Baincthun, encore en grand renom de

nos jours. Indépendamment de l'influence morale de ces processions, ne doit-on pas aussi les regretter quant à l'intérêt matériel et artistique?... Quel mouvement ne donnaient-elles point à notre ville, et combien d'argent ne répandaient-elles pas dans les classes ouvrières et marchandes !... Il y a toujours de la poésie dans une grande réunion d'hommes accomplissant un vœu religieux, et Diderot lui-même en a fait la remarque dans ses écrits. Ce qu'un faux orgueil appelle de nos jours progrès de la civilisation, affranchissement des préjugés, nous prive de cérémonies nobles, touchantes, que les esprits sages, les âmes naïves et élevées ne cessent de redemander.

Le 16 septembre 1701, Jacques II mourut à St.-Germain, et peu d'années après, son fils, devenu roi légitime d'Angleterre, voulut tenter une expédition dans ce pays, afin de remonter sur le trône. Il arriva à cet effet à Boulogne le 9 mars 1708, à 7 heures du matin, accompagné seulement d'un page, de son gouverneur, et d'un courrier qui les devançait. Les chroniqueurs du temps font observer, dans les notes qu'ils ont laissées, *que ce prince avait à son chapeau un plumet vert et blanc, mêlés, en signe de bon droit et d'espérance.* Il ne s'arrêta que pour changer de chevaux, et sortit de la ville par la porte au-dessous de l'abreuvoir, aujourd'hui porte des Dunes. Son embarquement se fit à Dunkerque le 17 mars, à six heures du soir.

Cette expédition n'ayant point réussi, Jacques III revint à Boulogne le 17 avril suivant; il fut reçu avec magnificence dans le Palais Episcopal, par M.

de Langle. On lui donna pour garde un bataillon de la milice boulonnaise et douze hommes d'armes de la gouvernance. Les chroniqueurs que nous venons de citer disent *qu'il était fort pâle et paraissait très-affligé de son insuccès*. Le lendemain 18 il entendit la messe dans le chœur de la cathédrale, où l'on avait placé pour lui un prie-dieu, avec accoudoir. Ce fut le chanoine Blondet, aumônier de l'évêque, qui officia. Les orgues jouèrent, et quelques motets en musique furent chantés.—Ce roi donna un louis d'or à chacune des quêteuses pour la Vierge et le St.-Sacrement. Après la messe on le conduisit dans la chapelle de Notre-Dame, à laquelle sa mère l'avait voué, et il y récita dévotement son oraison. En sortant de l'église il monta en carrosse avec son gouverneur et M. le marquis de Colombert, commandant de Boulogne, fut visiter les remparts, et repartit ensuite en chaise de poste pour Versailles.

Ces actes de piété des souverains étrangers envers la Vierge de Boulogne prouvent de quel renom elle jouissait encore au commencement du dix-huitième siècle.

Cependant un affaiblissement progressif des principes religieux ne tarda pas à se faire sentir dans les dernières années du siècle de Louis XIV. Les habitudes sévères et majestueuses de ce prince, auquel l'histoire peut reprocher des faiblesses, mais qui, indépendamment de ses conquêtes, a mérité à tant de titres le surnom de grand, maintenaient seules la licence et le dérèglement, prêts à s'emparer des hautes

classes de la société. Il mourut le 1^{er} septembre 1715 ; et, sous le régent, véritable fanfaron de vices , à qui la nature avait départi de brillantes qualités qu'il se plut à ternir, l'immoralité et l'oubli de tous les devoirs levèrent le voile et s'affichèrent sans honte et sans pudeur. Cette époque fatale est empreinte de cette corruption signalant le règne de quelques-uns des douze Césars. Il eût fallu , pour la comprimer, pour arrêter les ravages qu'elle devait produire, un prince ferme, d'une piété éclairée, et qui ne se laissât point séduire et diriger par des hommes ambitieux , des courtisans avides et sans mœurs. Malheureusement Louis XV ne ressemblait en rien au modèle que nous venons de tracer.

Le 15 février 1723 il atteignit sa majorité , et les commencements de son règne donnèrent les plus belles espérances. De l'esprit, un bon cœur, un jugement sain , telles étaient dans ce roi les qualités qui justifiaient ces espérances ; mais la faiblesse de son caractère, un penchant décidé pour les grossiers plaisirs des sens, dont on abusa perfidement , élargirent de plus en plus les plaies profondes que la régence avait faites au royaume de France. Louis XV était loin d'être incrédule, et cependant le scandale de ses liaisons et l'insouciance qui en fut la suite le laissèrent désarmé contre les progrès de l'incrédulité.

Le 4 septembre 1725, Marie Leckzinska, fille unique de Stanislas, roi détrôné de Pologne , fut mariée à Louis XV. Après trois années d'union cette princesse devint enceinte , et ses sentiments de piété la firent alors entrer en correspondance avec M. Henriot,

évêque de Boulogne, qui donna l'ordre de dire quatre cents messes à l'autel de Notre-Dame pour obtenir, par son intercession, l'heureuse délivrance de la reine et la naissance d'un dauphin. L'événement répondit aux vœux que l'on avait formés, et le 4 septembre 1728 Marie Leckzinska accoucha d'un prince qui fut depuis le père de trois rois, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Le lendemain cette joyeuse nouvelle parvint dans nos murs, et fut le sujet de nombreuses actions de grâces rendues à la mère de Dieu, et de grandes réjouissances.

Le roi Louis XV, voulant suivre l'exemple qui lui avait été donné par ses ancêtres, en faisant son hommage à Notre-Dame de Boulogne, arriva dans cette ville le 6 juillet 1744.

Nous avons puisé, dans un procès-verbal inséré aux registres des délibérations de la mairie, pour l'année d'alors, des détails curieux sur la visite de ce monarque à la chapelle de notre Vierge. Ce document, outre son authenticité est écrit sous des inspirations que rien ne saurait remplacer. C'est pourquoi nous nous plaisons à le citer textuellement :

« Le roi étant à Lille à la fin du mois de juin 1744,
 » après avoir mis sous son obéissance les villes de
 » Menin et Ypres, dit à M. le duc d'Aumont, premier
 » gentilhomme de la chambre, maréchal de camp, et
 » un de ses aides-de-camp, qu'il lui demandait à
 » souper à Boulogne pour le lundi 6 juillet 1744.

» M. le duc d'Aumont s'y est rendu dès le jeudi
 » 2 dudit mois de juillet, sur les deux heures après

» midi. Tous les corps ont été le haranguer comme
 » gouverneur futur. La survivance qu'il a du gou-
 » vernement n'étant point encore déclarée, le corps
 » de ville lui présenta les vins d'honneur et l'invita
 » à dîner le dimanche suivant, à l'hôtel-de-ville, où
 » il a été régalé splendidement, avec les députés de
 » tous les corps, invités à ce dîner.

» Le roi vint à cheval, de Calais à Boulogne, le
 » long de la côte. Il y arriva le 6 juillet, sur les deux
 » heures après midi, au bruit du canon et aux accla-
 » mations du peuple. (1) Sa Majesté entra par le
 » port, traversa la rue de l'Ecu, la Grande Rue de la
 » basse-ville, la place de la ville haute, et fut mettre
 » pied à terre au grand portail de la Cathédrale.

» M. le sénéchal et tous les officiers de la séné-
 » chaussee, par un excès de zèle, étaient allés au-
 » devant de Sa Majesté dans la basse-ville, jusqu'au
 » Séminaire, où elle a été haranguée par M. le lieu-
 » tenant-général.

(1) L'on croit généralement encore qu'un ancien tableau, se trouvant dans la galerie de peinture du musée de Boulogne, représente l'arrivée de Louis XV en cette ville. C'est une erreur; car les costumes des personnages, dont les principaux, et en particulier le roi, sont en carrosse, le lieu de la scène, le faire du tableau, qui est celui de l'école de Vander Meulen, appartiennent évidemment au siècle de Louis XIV. L'orthographe même de l'inscription qui y a été placée, et dans laquelle le peintre a employé le V pour l'U, confirme cette idée.—C'est toutefois un morceau précieux, en ce qu'il reproduit, avec exactitude, la haute et basse-ville de Boulogne au dix-septième siècle, avec les monuments qui y existaient alors. En le comparant aux tableaux faits, il y a peu d'années, par MM. Tuite et Philippe, on voit quel accroissement notre ville a pris depuis cette époque.

» Les clefs de la ville lui furent présentées, à la
» porte des Dunes, en dehors, et elle fut haranguée
» par M. le mayeur, à la tête du corps, un genou en
» terre. M. l'évêque, à la tête du chapitre, l'attendait
» à la porte de l'église, où il le complimenta. Après lui
» avoir présenté l'eau bénite et donné la croix à
» baiser, on le conduisit processionnellement dans le
» chœur et on chanta l'*exaudi*.

» Le roi fut ensuite loger au palais épiscopal, où
» M. le duc d'Aumont lui donna à souper et à toute
» la cour, et le lendemain à dîner; il y avait huit
» tables, indépendamment de celle du roi, toutes ser-
» vies avec délicatesse et profusion.

» Les rues où Sa Majesté a passé, en entrant
» et en sortant, étaient tapissées et bordées des
» habitants en armes et des troupes boulonnaises de
» la garnison.

» Il y eut lundi soir un feu de joie sur la place;
» l'hôtel-de-ville était illuminé, ainsi que la haute et
» basse-ville : ces illuminations n'ont pas eu le succès
» désiré, à cause du mauvais temps.

» Le roi est parti le lendemain, à quatre heures
» après midi, au bruit de l'artillerie : les chemins par
» où Sa Majesté passa, tant en venant de Calais qu'en
» y retournant, étaient bordés de peuple qui y accou-
» rut de toutes parts, et de distance en distance, par
» la cavalerie du pays.

» Les vins d'honneur ont été portés par le magis-
» trat à M. le duc de Chartres, au prince Charles, à
» M. d'Argenson, à M. de Maurepas, qui venait de

» Toulon, et qui fut très-bien accueilli du roi. M. le
» duc d'Aumont est resté ici jusqu'au jeudi à midi,
» qu'il est parti pour aller joindre le roi à Dunkerque,
» après avoir donné à toute la ville, et on peut dire à
» chaque habitant en particulier, des marques de po-
» litesse, de générosité, et de son amour pour ceux
» de ce gouvernement. »

Ce procès-verbal indique, d'une manière certaine, que le roi Louis XV fit son hommage à Notre-Dame de Boulogne le 6 juillet 1744. Des notes, que nous avons puisées dans un rapport sur le culte de la Vierge, dont le respectable M. Dutertre, alors procureur de la commune, fit lecture le 4 mars 1791, en l'assemblée tenue au sein même de la chapelle, nous apprennent en quoi consista le présent de ce prince, *qui donna, pour sa foi et hommage, un ornement de drap d'or, connu sous le nom d'ornement du roi.*

Le génie du mal couvrait toutefois dans l'ombre les germes d'une révolution. Suscité dès long-temps par les fautes et les doctrines corruptrices de la Régence, par les écrits des encyclopédistes, et par cet esprit de dissolution et d'impiété qui des rangs les plus élevés gagnait insensiblement sous le chaume, il ne devait pas tarder à faire fondre d'horribles tempêtes sur la France.

Les États-Généraux furent convoqués dans les intentions les plus droites et les plus généreuses de la part du trône. Des hommes d'un rare mérite, d'une haute vertu, étaient appelés à y siéger. La ville de Boulogne, en particulier, y envoya des mandataires dignes, par

leur talent et leur caractère, de toute sa confiance : ces mandataires étaient MM. de Méric de Montgazin, Gros et Latteux. Mais les efforts des gens de bien devinrent malheureusement inutiles.

Un roi, Louis XVI, qui, répondant au vœu de la sagesse, voulait de bienfaisantes réformes, et dont l'unique pensée était, en consolidant l'édifice monarchique, de faire le bonheur de son peuple, ne put arrêter le mal dans sa course rapide, et disparut, nouvel OEdipe, au milieu de l'orage. Son front auguste, que des barbares forcèrent à se courber sur les ais sanglants d'un échafaud, reçut la couronne du martyr; et, au milieu du drame épouvantable du 21 janvier, la voix du respectable abbé Edgeworth proclama l'arrêt du Très-Haut, en disant à la noble victime : « Fils de saint Louis, montez au ciel!.. »

Le peuple boulonnais fit alors et a souvent fait depuis une remarque qu'en notre qualité de chroniqueur nous ne pouvons passer sous silence : c'est que Louis XVI ne vint point, comme plusieurs des rois ses prédécesseurs, faire son hommage à Notre-Dame de Boulogne. De là est née l'idée qu'il eût évité les malheurs de son règne en accomplissant ce pieux pèlerinage. Nous ne partageons pas cette opinion, s'écartant, selon nous, des principes d'une religion éclairée, et du respect que l'on doit aux décrets de la providence; car il est un moment, dans l'existence des empires, où la mesure du mal étant comblée, elle permet, selon les paroles de l'Écriture, que *l'impie soit adoré sur la terre*, et ce moment était

arrivé pour la France. Toutefois , nous devons faire observer que cette opinion , preuve notable de l'influence du culte de Notre-Dame sur l'imagination des Boulonnais , trouve un appui dans une coïncidence d'événements vraiment extraordinaires. Ainsi Henri IV et Charles X n'ont point fait le pèlerinage à Notre-Dame ; et le premier a péri, comme Louis XVI, de mort violente, et le second dans l'exil.

Bien avant le jour fatal du 21 janvier 1793 , le culte de Notre-Dame avait été supprimé. Dès le mois de décembre 1791 , à la suite de la prestation du serment civil par un très-petit nombre des ecclésiastiques du diocèse , on avait opéré la clôture de la cathédrale. Les membres du clergé qui avaient refusé de prêter le serment , par des motifs puisés dans leur conscience , furent forcés de fuir la France, afin de se dérober à l'emprisonnement , à la mort , et d'aller attendre des temps meilleurs sur la terre étrangère. La suppression des ordres monastiques donna lieu à Boulogne à une scène aussi grave que touchante. Avant l'adoption définitive de cette mesure, le procureur de la commune reçut des ordres pour interroger les religieuses des Ursulines et des Annonciades, et savoir si parmi elles il s'en trouvait qui désirassent rompre leurs vœux et quitter leur retraite. Aux Annonciades, la mère supérieure, avant de répondre , fit venir toutes les sœurs dans la chapelle du couvent , afin d'appeler sur elles les lumières du Saint-Esprit. Alors on entonna le *Veni creator* à grand chœur, et après cette invocation

toutes dirent qu'elles étaient heureuses dans leur communauté, et que l'inclination, autant que le devoir, leur faisaient une loi de ne point en sortir. Ce résultat était une réponse puissante à cette fausse philosophie qui, dans son langage hypocrite, paraissait ne pas avoir assez de larmes à répandre *sur le sort des victimes cloîtrées.*

Cependant depuis le Pas-de-Calais jusqu'à la Seine, et depuis la Seine jusqu'au Rhin, les méchants s'étaient levés proclamant le règne de la terreur et s'écriant : « Nous sommes la nation ; nos volontés sont des lois » auxquelles rien ne doit résister !.... » Des proconsuls non moins féroces et plus impies que ceux de l'Achaïe, car ces derniers adoraient au moins Jupiter, parcouraient la France et en particulier les villes de l'Artois et de la Morinie, laissant partout les traces de leur sanglant passage. Boulogne ne put échapper à leur empire d'un jour, et vit quelques-unes de ces saturnales dont la dérision et la barbarie égalent ce que les annales des peuples tombés dans l'abrutissement offrent de plus affligeant et de plus stupide.

C'est ainsi que dans l'une des séances de la société dite *populaire*, où quelques hommes honnêtes et courageux s'étaient fait recevoir, afin de paralyser les efforts des niveleurs, on présenta les ossements de Saint Pie, qui, au milieu des blasphèmes proférés par un orateur jacobin, furent précipités de la tribune. Cet acte d'une folie absurde s'exécuta au bruit des refrains des hymnes révolutionnaires, entonnés par de jeunes enfants, apprenant en cette déplorable cir-

constance à fouler aux pieds ce que respectent les hommes les moins civilisés , la cendre des morts. On faisait réciter la *déclaration des droits de l'homme* à ces pauvres enfants , en leur donnant l'exemple de la violation des tombeaux , et les cris de *vive la liberté!* retentissaient à leurs oreilles au moment où leurs parents, leurs amis , victimes de la dénonciation , voyaient se refermer sur eux les portes de cachots d'où ils ne sortaient que pour être guillotines!.. Contradiction bizarre, effrayante, et qui transformait la France en une image de ce *pandæmonium* décrit par le premier poète de la Grande-Bretagne , en livrant la nation jadis la plus polie et la plus florissante de l'Europe à un pouvoir vraiment satanique !...

A la même époque on éleva sur l'esplanade un immense bûcher , dans lequel on entassa les statuette , tableaux et reliques des saints , dont on avait dépouillé les églises du Boulonnais. On se figurera combien le nombre en était considérable , lorsque nous aurons rappelé que le feu, mis à midi, projetait encore à l'entrée de la nuit ses lueurs funèbres sur les vieux remparts de la cité de Godefroid de Bouillon.

Notre-Dame de Boulogne , soit par un reste de pudeur ou par oubli, avait échappé à ce grand *auto-da-fè* de l'inquisition révolutionnaire. Enlevée de la chapelle qu'elle occupait dans la cathédrale, et transportée dans la salle du district , long-temps elle resta déposée contre le chambranle d'une cheminée. On lui avait ôté ses ornements , et dès-lors il fut facile de constater sa haute antiquité. En effet , le bois dans lequel elle avait

été sculptée , se trouvait tellement vieux , qu'il était difficile d'en reconnaître l'essence , et que pour la soutenir, il avait fallu l'entourer avec soin de plaques de fer-blanc.

Nous dirons bientôt comment un fragment de cette précieuse image échappa à la fureur des modernes Vandales , et comment elle s'est conservée jusqu'à nos jours.

Une des puissances de ce temps d'orages, le trop célèbre André Dumont, qui, selon l'expression du poète Chénier , *s'était fait geolier sous Robespierre* , ne put apprendre impunément que la statue de Notre-Dame de Boulogne existait encore. Arrivé dans cette ville en 1793 (8 nivose an II), il ordonna que cette statue serait brûlée en sa présence , et l'exécution de cet arrêt eut lieu le même jour sur la place de la haute-ville. Ainsi fut réduite en cendres cette précieuse relique, devant laquelle l'éclat du diadème, la puissance de tant de souverains , l'infortune et la gloire s'étaient dévotement prosternés !... Des souvenirs si remarquables et si touchants se rattachaient à cette antique gardienne de notre cité , que sa perte plongea dans le deuil les Boulonnais , et principalement nos bons et fervents pêcheurs , habitués de temps immémorial à invoquer son secours au milieu des écueils de l'océan. Un silence morne accueillit le nouvel Attila, lorsqu'après cette barbare expédition il parcourut les divers quartiers de la ville, au son de la musique et des tambours. Dans de telles circonstances, ce silence était à la fois un acte de courage et une grande leçon.

A diverses reprises , dans la ville et dans les campagnes , on répandit le bruit de la conservation de cette relique vénérée ; on alla même jusqu'à citer le nom de la personne vigilante et dévouée qui était parvenue à la soustraire au bûcher préparé par André Dumont. Mais rien de certain n'est résulté de ce bruit, ni des recherches auxquelles il a donné lieu. Ici les espérances ont pris la place de la réalité , comme cela n'arrive que trop souvent en ce monde. Il y a d'ailleurs, dans ce que nous allons raconter , tout ce qu'il faut pour remonter à la source de cette version populaire annonçant la conservation intégrale de l'image de Notre-Dame, et pour apporter quelques consolations aux âmes pieuses qui la regrettent tous les jours.

Lorsque la sainte statue était déposée au district , l'honorable M. Cazin , ancien conservateur des eaux et forêts , alors attaché à l'état-major de l'armée du Nord , s'y rendit pour remplir une mission que le général Dampierre lui avait confiée. Il s'agissait de l'armement des côtes de la Manche. Il était neuf heures du matin ; la salle du district était déserte, et M. Cazin, avant qu'on arrivât pour viser sa feuille de route, parvint à détacher avec son sabre une des mains de la Vierge, qui, ayant été brisée, tenait à peine au poignet. (1) Il en fit le cadeau à Mlle. Cazin de Caumartin, sa tante. Celle-ci la légua à M. le chanoine Dupont, qui , à son tour, en disposa , à son lit de mort, en faveur de M. Gros

(1) On trouvera l'attestation de M. Cazin au nombre des pièces justificatives.

d'Houlouve. Ce fragment est donc en la possession de cet homme respectable , et nous ne doutons pas qu'il ne se fasse un devoir de le restituer un jour à la nouvelle église de Notre-Dame.

Ce n'était point assez que d'avoir arraché du sanctuaire les reliques des saints, et en particulier celle de la Vierge ; il fallait aussi , suivant l'esprit de ces temps de destruction , que le marteau de la bande noire fit tomber l'antique chapelle de la patronne du Boulonnais.

Cette chapelle et la cathédrale , édifices vénérables par leur ancienneté, précieux par les sculptures qu'ils renfermaient , furent vendues , ainsi qu'on le disait alors, *nationalement*, au prix le plus bas , et disparurent bientôt du sol qui les avait si long-temps portées. Etrange nation que celle dont les gouvernants se font une loi d'éteindre les souvenirs religieux et de détruire ce qui sert à l'histoire de l'art !.. Long-temps après cette funeste époque , et il y a peu d'années encore , ce vertige tendant à tout abattre exerçait son pouvoir sur notre belle France!... Heureusement on commence à s'arrêter, et une réaction bienfaisante nous fait espérer qu'en fait de monuments religieux , la terre sur laquelle s'élevaient , empreints de la majesté des âges et du talent, tant de chefs-d'œuvre, ne deviendra pas un champ de ruines et de désolation.

Disons-le cependant pour l'honneur de la population boulonnaise , les démolisseurs étaient presque tous des étrangers. Bien plus, quelques hommes

éclairés, interprètes de la pensée du plus grand nombre, avaient formé le projet de se rendre adjudicataires de cet édifice : mais il fallait détruire ; conserver était un arrêt de mort : ils furent obligés d'abandonner ce projet.

Alors s'exécuta un grand et déplorable désastre !... Nous voyons encore (car quoique enfant, ce souvenir a laissé des traces ineffaçables dans notre mémoire), les tombeaux violés, les colonnes et les statues de marbre renversées, les autels profanés, brisés, et les murs du lieu saint s'écroulant avec fracas sous les coups de la pioche et du marteau des imitateurs d'Omar et d'Érostrate.

Tout ce qui porte l'empreinte de la violence et du délire ne saurait être de longue durée. La tempête révolutionnaire s'apaisa. Un homme de génie, que l'ambition a perdu, mais qui savait que sans la religion le pouvoir et les peuples périssent, rouvrit les temples et rendit les pasteurs à leurs troupeaux. De nouveau l'encens fuma sur l'autel, et la parole de Dieu fut annoncée à la foule avide de l'entendre.

Des personnes pieuses, d'accord avec les vétérants de l'ancien clergé boulonnais, à la tête desquels on remarquait MM. Mathon, Balin et de Voulonne, rétablirent le culte de Notre-Dame dans l'ancienne église de l'Annonciation, devenue la paroisse de Saint-Joseph. Une chapelle lui fut vouée, et bientôt on la revit dans son bateau, portant dans ses bras ce divin enfant, né pour le salut du monde, et sous les traits et avec les

ornements qu'on lui avait connus autrefois. Nos marins s'empressèrent de venir lui demander une pêche favorable, la remercier d'avoir échappé aux abîmes de l'océan, et suspendirent, comme aux temps anciens, à l'autel de Marie, les *ex-voto*, gages de leur reconnaissance et de leur piété.

Plusieurs années s'écoulèrent ; l'empire, époque de transition glorieuse, s'écroula, et la famille des Bourbon revint d'un long exil. Au mois d'avril 1814, une solennité qui appartient à l'histoire de notre pays eut lieu dans la chapelle de Notre-Dame.

Le 26, Louis XVIII, qui la veille avait débarqué à Calais, arriva à Boulogne, et se fit conduire de suite à l'église paroissiale de la haute-ville, où tout avait été préparé pour le recevoir. Monseigneur l'évêque d'Arras, conduisant le clergé, était à la tête du cortège, où l'on remarquait la garde d'honneur boulonnaise, commandée par M. le comte de Saint-Aldegonde. Une foule immense, des militaires de toute arme et de tout grade, remplissaient les rues, tendues en blanc et jonchées de fleurs et de verdure. Parvenu à la porte de l'église, le Roi y entra, suivi de madame la duchesse d'Angoulême, du prince de Condé, du duc de Bourbon, et de plusieurs seigneurs et dames de la cour. Les villes de l'Artois avaient envoyé des députés, auxquels une place avait été réservée dans le chœur. Placé sous un dais, en face de la chapelle de la Vierge, le fils de saint Louis, en présence d'un concours immense de fidèles, fit son hommage à Notre-Dame et rendit au ciel de solennelles actions de grâce. Alors,

pour la première fois depuis bien des années, le *Domine salvum fac regem*, exécuté à grand cœur, par les soins de M. l'abbé de Béthisy, ancien maître de chapelle de la cathédrale, fit retentir les voûtes de notre église ; et ce chant religieux de l'antique royaume des Francs émut tous les cœurs, fit couler de tous les yeux de douces larmes.

Pour consacrer cette mémorable solennité, on mit cette inscription au-dessus de la place que le Roi avait occupée :

LOUIS XVIII A FAIT ICI SA PRIÈRE A DIEU,
ET L'HOMMAGE DE SA COURONNE A NOTRE-DAME DE BOULOGNE,
LE XXVI AVRIL MDCCCXIV.

Peu de temps après, l'administration municipale, saisissant l'heureuse coïncidence qui existait entre le retour du Roi et l'anniversaire de la Saint-Marc, rétablit, par une délibération, cette fête éminemment boulonnaise. On porta de nouveau l'image de notre Vierge dans la procession du 25 avril, et cette procession eut lieu jusqu'à la révolution de juillet. (1)

Cependant, dès 1820, le projet d'élever une église à Notre-Dame sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale occupa la pensée de M. l'abbé Haffreingue. Devenu propriétaire du palais épiscopal et de toutes ses dépendances, il fit enlever les décombres, afin de reconnaître les anciennes fondations. A partir de ce

(1) Voir ci-après l'article ayant pour titre : *Documents historiques sur la fête de la Saint-Marc.*

moment, ce respectable ecclésiastique, avec cette force de volonté et de zèle que les sentiments religieux peuvent seuls donner, prépara dans le silence, aidé de ses amis et des personnes pieuses, la construction d'un monument qui honorera sa mémoire.... Par ses soins, des legs pieux, dont quelques-uns sont, comme on l'a très-bien dit, *une fortune entière*, formèrent, en peu d'années, une somme assez considérable pour qu'on pût mettre à exécution une aussi vaste entreprise. Parmi les donateurs, M. de Campaigno, notre dernier sénéchal, se montra l'un des plus généreux, car le legs qu'il fit s'éleva à cent mille francs. De son côté M. Haffreingue, dès l'origine du projet et depuis, n'a point cessé de disposer de toutes ses économies en faveur des travaux qu'il avait entrepris.

Le 1^{er} mai 1827, on posa la première pierre du dôme que l'on admire aujourd'hui, et déjà la chapelle de la Vierge était fort avancée. Nous écrivions à cette époque dans l'édition in-18 de l'histoire de Notre-Dame : « Nous ne devons pas oublier de faire remarquer que l'on rétablit en ce moment sa chapelle, » dans la partie de l'enclos de la cathédrale où elle se » voyait autrefois. Qui sait si le zèle des fidèles ne fera » pas sortir de ses ruines un monument qui doit d'au- » tant plus être regretté, que l'église actuelle de la » haute-ville est loin d'être assez vaste pour une po- » pulation qui reçoit chaque année de nouveaux ac- » croissements ? »

Or, ce vœu s'accomplissait sans avoir le moindre retentissement ; et lorsque les premières assises du

dôme actuel s'élevèrent au-dessus du sol et des toits de la rue de Lille, ce fut pour nous et pour bien d'autres une véritable magie, que cette création gigantesque, due à la volonté d'un seul homme et aux secours des âmes pieuses !... Il est certain, comme on l'a fait justement observer ailleurs, qu'une semblable tâche, entreprise dans de telles circonstances, est peut-être unique depuis le moyen-âge. (1) Alors *la foi soulevait les montagnes* ; Évrard, l'évêque d'Amiens, pouvait, avec les simples dons des fidèles de son diocèse, édifier sur les plans de Robert de Luzarches la superbe cathédrale, objet constant de notre admiration !..... Disons-le hautement, ce qui arrive ici est non seulement la preuve que cette foi active, source de tant de merveilles en fait d'art, n'est point éteinte dans les cœurs boulonnais, mais encore le signe assuré de la dévotion de ces cœurs envers la Vierge, patronne de leur cité.

Dans cette même année, 1827, Charles X vint au camp de St.-Omer. On pensait généralement que ce monarque, non moins pieux que ses ancêtres, profiterait de ce voyage pour faire son vœu à Notre-Dame de Boulogne ; mais on s'était trompé. Tous les jours les feuilles de l'opposition de quinze ans battaient en brèche le trône, en attaquant le souverain dans les moindres pratiques du culte de ses pères, et ses ministres crurent prudent de lui conseiller de ne pas renouveler ce vœu consacré par l'exemple de tant de rois.

(1) Article de *l'Annotateur*, du 11 avril 1839.

Nous ne devons pas oublier que deux ans auparavant Notre-Dame avait reçu les hommages d'un orateur qu'avec raison l'on a plus d'une fois comparé, pour l'énergie et la simplicité de la parole, au célèbre missionnaire Bridaine. Dans l'un des discours qu'il prononça devant le clergé et les fidèles de la haute-ville, M. l'abbé des Mazures, l'un des pères latins du couvent du St.-Sépulchre, fit une description animée des lieux saints ; il rappela que nos murs avaient vu naître l'un des rois de Jérusalem, Godefroid de Bouillon, et que ce roi avait offert sa couronne à la Vierge de Boulogne. Heureuse inspiration de l'orateur sacré, dont l'effet fut d'autant plus vif, que l'illustre historien des Croisades, M. Michaud, était au nombre de ses auditeurs !... (1)

Les travaux de la nouvelle église continuaient à l'intérieur : vers la fin de 1829 la chapelle était entièrement terminée, et le 8 décembre, jour de la fête de l'immaculée conception, on y célébra le service divin.

La révolution de juillet arriva : il ne nous appartient pas de juger dans cet ouvrage ses causes et ses conséquences. Disons seulement que toute révolution

(1) Les lettres et l'amitié viennent de perdre M. Michaud, et les regrets universels qui l'ont suivi dans la tombe prouvent à quel point il était aimé et estimé !. Ce grand écrivain a, pendant plusieurs années, passé une partie de la belle saison à Boulogne, et y a composé plusieurs des chapitres les plus remarquables de son histoire des Croisades. C'est à cette époque que nous donnâmes lecture pour lui, dans l'une des séances de notre Société des Sciences et des Arts, dont il était membre honoraire, d'un fragment inédit, ayant pour titre : *les derniers moments de Saint Louis*.

est de sa nature ennemie du pouvoir, quel qu'il soit, et que dans l'intérêt des peuples, dont le premier besoin est d'être gouvernés, et des rois qui ne peuvent rien faire d'utile et de grand sans la stabilité, il serait à désirer qu'elles n'eussent pas lieu. Il est rare qu'une nation gagne à changer, lorsqu'elle vit sous un gouvernement où les lois intéressant les personnes et les propriétés sont respectées. Toutefois, en présence de faits accomplis, l'homme sage doit accepter ces faits tels que la providence les a envoyés à la terre, en lui abandonnant le soin des enseignements et des résultats qu'ils ne peuvent manquer de produire. On a, de nos jours, si déplorablement abusé de la maxime *aide-toi, le ciel t'aidera*, que nous n'en approuverons jamais l'usage en politique. Vouloir, par de ténébreuses et souvent sanglantes machinations, forcer la main à cette puissance providentielle et immuable, dont la source est hors de ce monde, c'est plus qu'une faute, c'est un acte de folie.

En ce qui concerne l'histoire de Notre-Dame, cette révolution n'eut d'autre effet à Boulogne que d'amener l'enlèvement des images de la Vierge, placées au-dessus de la porte des Dunes et de la porte de Calais. Une autorité étrangère à notre administration ordonna cet enlèvement, en prenant pour prétexte *la défense de la place*. Or, nous étions en pleine paix; et, en supposant le cas de guerre, il était difficile de concevoir comment la statuette *honneur et salut de la ville, urbis honos et salus*, eût pu compromettre la sûreté de nos remparts. Ce fut, comme nous le dîmes alors ouver-

tement, une petite recrudescence du philosophisme encyclopédique dont le grand maître Diderot eût lui-même répudié le mauvais goût.

Au surplus, à partir de cette époque, pas un seul jour ne s'est écoulé sans que la construction de la nouvelle église n'ait marché. Dans certains instants on a vu jusqu'à 160 ouvriers faire des extractions dans nos belles carrières, tandis qu'un aussi grand nombre à peu près de maçons, charpentiers et manoeuvres, travaillaient à l'avancement de l'édifice.

A la suite des commotions politiques il y a toujours perturbation dans les existences: la confiance diminue, les entreprises s'arrêtent, la circulation de l'argent devient plus rare, et la classe laborieuse du peuple est soumise momentanément à une inaction forcée, entraînant après elle les besoins et la souffrance.— M. l'abbé Haffreingue, en employant alors tant de bras, fit acte de prudence, d'humanité, et les Boulognais amis de leur pays lui en surent un gré infini. Il est de fait que dans certaines années il a dépensé au-delà de 100,000 francs, qui ont été répartis entre diverses industries.

Pendant que ces choses se passaient, Notre-Dame de Boulogne ne cessait pas d'être l'objet des intercessions de ceux que le malheur ou la maladie venait atteindre; et parmi tous les exemples que nous pourrions donner à l'appui de cette vérité, nous en citerons un bien remarquable. Vers la fin de l'année 1838, M. l'amiral baron Vattier, connu par la sincérité de ses sentiments religieux, fut frappé d'une

congestion cérébrale, accompagnée d'une fièvre violente. Ses jours coururent un tel danger que les médecins distingués lui donnant leurs soins avaient perdu l'espoir de les sauver. M. le baron Vattier se mit avec ferveur sous la protection de Notre-Dame ; des messes et une neuvaine eurent lieu dans la nouvelle chapelle : de jour en jour la santé du malade s'améliora, et il finit par la recouvrer entièrement.

Nous arrivons à la découverte d'un monument précieux quant à l'art archéologique et à l'histoire de notre pays.

Dès le commencement des travaux entrepris par M. Haffreingue, on avait reconnu, au milieu des décombres, l'existence d'une crypte ou chapelle souterraine, remontant à une haute antiquité. En 1839 l'intérieur en fut successivement déblayé et mis à jour. Dans un mémoire se trouvant au nombre des documents accompagnant cette histoire, nous avons établi que cette chapelle avait été l'asile primitif de la Vierge miraculeuse du Boulonnais.

Cependant le moment de poser la première pierre de la nef du nouveau temple consacré à Marie, était venu. Une semblable solennité est l'une des plus graves, des plus augustes de notre culte. L'évêque lui-même est appelé à faire cette fondation, et le pseaume 126 du rituel place en cette circonstance dans sa bouche ces paroles, empreintes d'une majestueuse simplicité :

« Nisi dominus œdificaverit domum, in vanum la-

» *boraverunt qui ædificant eam.* » (1)

La pieuse cérémonie eut lieu le 8 avril 1839, à trois heures après midi. En son absence, monseigneur l'évêque d'Arras avait délégué M. Lecomte, curé doyen et grand vicaire, pour officier. Les clergés de la paroisse St.-Joseph et de celle St.-Nicolas s'étaient réunis ; et le maire, le sous-préfet, le président du tribunal civil, le colonel de la garde nationale, le directeur des douanes, toutes les autorités enfin, ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la ville et d'étrangers, se trouvaient à l'heure indiquée dans l'enclos de l'ancienne cathédrale.

Les prières et la bénédiction de la pierre étant terminées, cette pierre fut posée par le maire et scellée par l'officiant, le sous-préfet et le consul anglais. Un procès-verbal de ces faits avait préalablement été signé par les principaux assistants et renfermé dans un carré de maçonnerie. (2)

C'est alors que M. l'abbé Sergeant, aumônier de l'hôpital St.-Louis, a prononcé un discours remarquable par l'élévation des pensées et l'élégance du style. L'orateur avait pris pour texte le verset 6, chapitre IV, du livre de Josué : « *Quid sibi volunt isti lapides ?* » Que signifient ces pierres ?... — Les souvenirs de Notre-Dame de Boulogne, les éloges donnés à M. Haffreingue et aux magistrats secondant sa sainte entreprise, les regrets sur le monument

(1) « Si Dieu ne bâtit cette demeure, c'est en vain que travailleront ceux qui voudront l'élever. »

(2) Ce procès-verbal est joint aux pièces qui terminent ce volume.

détruit, et les espérances se rattachant au monument nouveau, tout cela a été présenté, dans cette allocution, avec une convenance parfaite, un esprit de conciliation qui honorent l'âme et le talent de M. l'abbé Sergeant. (1)

Avant qu'on se retirât, une quête, ayant pour objet les frais de construction de la nouvelle église, a été faite, et a produit une somme de 840 francs. C'est dans le cours de cette quête qu'une femme presque octogénaire, et dont les vêtements indiquaient la pauvreté, a, tout émue, déposé, entre les mains de la personne chargée de recueillir les dons, un rouleau de gros sous. Ce touchant épisode a été raconté dans un de nos journaux, et nous nous plaisons à répéter, après lui, *qu'il dit mieux que tous les écrits, de quel œil le peuple, le véritable peuple voit cette réédification, attendue depuis un si grand nombre d'années.* (2)

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le plan de l'église qui s'élève, ce plan pouvant recevoir beaucoup de modifications, et une semblable description n'étant point d'ailleurs du domaine d'un précis historique. (3) Certes, il eût été à désirer que sur les ruines de l'antique cathédrale on eût pu construire une basilique dans le genre de celles des treizième et quatorzième siècles. L'architecture du moyen-âge est bien plus en harmonie avec notre religion sérieuse et

(1) Nous donnons ce discours en entier à la fin du volume.

(2) *Annotateur* du 11 avril 1839.

(3) Voir à la fin du volume la description de ce que sera cette église, donnée par le journal que nous venons de citer.

sublime, où tout est mystérieux et mélancolique, que celle se rapprochant de la régularité de formes, de la pureté de contours et de lignes des temples grecs et romains. Mais une foule de motifs graves et des obstacles à peu près insurmontables s'opposaient à la réalisation de ce vœu. Non seulement il faudrait, de nos jours, plus d'un demi-siècle pour mener à fin des édifices tels que les églises d'Amiens, de Chartres, de Rouen, de Bourges, mais encore il faudrait y dépenser des sommes énormes!... et puis ensuite où trouver cette foule d'ouvriers habiles, formant corporation, mus par la foi, passés maîtres dans l'art de tracer l'ogive, de tailler les colonnettes en fuseaux, de faire sortir de la pierre le trèfle, la rosace, les clochetons ouvragés comme de la dentelle, et les naïves figurines qui font l'admiration des hommes de goût? A la manière dont elle se présente déjà, on peut assurer que la nouvelle église de Notre-Dame de Boulogne sera vaste, grandiose d'effet, élégante de distribution. On saura, tout en faisant un monument religieux moderne, lui donner le cachet de sa destination, et échapper au prosaïsme profane des temples dernièrement construits dans la capitale, et en particulier de Notre-Dame de Lorette. (1)

Peu d'années, nous n'en doutons pas, suffiront à l'achèvement de l'œuvre conçue par M. Haffreingue. Les dons des âmes pieuses s'associant à cette glorieuse

(1) Voir le plan et les élévations de la nouvelle église de Notre-Dame de Boulogne, à la fin de l'ouvrage.

Ces plans ont été dessinés par un jeune peintre boulonnais plein de mérite, M. Bétancourt.

entreprise ne tariront point , car leur source émane d'une pensée sainte et régénératrice. Notre-Dame de Boulogne, la mère de Dieu, la consolatrice des affligés , la protectrice de nos marins au milieu des écueils de l'océan , aura donc une demeure digne d'elle ; et cette demeure , s'élevant triomphante au-dessus de nos vieux remparts , et planant sur tout le détroit du Pas-de-Calais , sera l'éclatant témoignage de l'esprit de croyance qui règne encore parmi nous.



NOTICE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE BOULOGNE

ET SUR LES PRÉLATS

**QUI EN ONT OCCUPÉ LE SIÈGE DEPUIS SA RESTAURATION
AU XVI^e SIÈCLE.**

NOTICE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

SUR

L'ÉVÊCHE DE BOULOGNE.

Une erreur assez généralement répandue fait remonter seulement à 1566 l'institution d'un évêché à Boulogne-sur-mer. Il importe à l'histoire de cette ville, à la célébrité de son église, de détruire cette erreur, et nous avons fait sur ce point important des recherches qui nous paraissent concluantes. Le savant Hincmar, archevêque de Rheims, dans ses épîtres et opuscules, établit qu'un évêché existait à Boulogne long-temps avant que St.-Remy eût institué celui de Laon. (1) On sait que le siège épiscopal de cette ville remonte à 815 ; que saint Remy lui avait donné pour premier prélat son neveu Genebaud, et l'on peut dès-lors juger de l'antiquité de l'évêché de Boulogne. Il est d'ailleurs raisonnable de croire que cette cité servant, dans les temps les plus reculés, à partir de l'établissement du christianisme dans les Gaules, de capitale à une province assez étendue, et ayant un souverain la gouvernant sous le titre de comte, avait

(1) Voir à la fin du volume les extraits des lettres et opuscule, d'Hincmar.

aussi un évêque. Le doute qui s'est élevé à cet égard vient de Scaliger et de quelques auteurs ayant écrit sur le transfert de l'évêché de Thérouanne à Boulogne. Comme le siège de cette dernière ville avait été supprimé pendant un grand nombre d'années, à la suite des guerres et des invasions, ces auteurs ont mal à propos pensé qu'il n'avait jamais existé avant 1566. Aussi M. de Valois, dans ses annotations sur Gésorriaque, fait-il observer, en rappelant l'opinion qu'ils ont émise, « *qu'au lieu d'établir qu'un nouvel évêché fut alors institué à Boulogne, ils eussent parlé beaucoup mieux, et d'une manière plus vraie, en disant que son ancien évêché lui avait été restitué.* » (1)

Entrons maintenant dans quelques détails sur les événements qui donnèrent lieu à cette restitution.

Thérouanne fut détruit de fond en comble par Charles-Quint en 1553. Sur l'invitation du cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, et par suite des ordres du roi Henri II, une partie des chanoines de la cathédrale de cette ville se retira en 1566 à Boulogne. L'intention de ce prince était d'y former un chapitre par la réunion de l'abbaye de Notre-Dame, après la mort de Jean de Rebinghes, dernier titulaire.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1559. Alors il fut décidé, par le traité du Cateau-Cambresis, sous la date du 3 avril, que le territoire de Thérouanne

(1) *Meliùs tamen et veriùs dixissent veterem sedem restitutam Bononiæ, quàm novam ibi tum primùm constitutam.*

DE VALOIS.—*Not. gall. du Gess.*

serait partagé , et qu'on formerait deux évêchés , l'un pour la France , et l'autre pour la Flandre.

La division des biens de Thérouanne s'opéra à Aire.

Pie V , par une bulle du 3 mars 1566 , confirma la partition d'Aire , approuva la translation du chapitre à Boulogne , et érigea cette ville en évêché. Mais , comme nous l'avons déjà dit , cette érection ne fut qu'une restitution ; car Piers lui-même , en paraissant regarder comme mal fondée la prétention des Boulonnais à l'ancienneté de leur siège épiscopal , est obligé d'avouer « que l'église de Notre-Dame de Boulogne , » long-temps gouvernée par un évêque , avait été réunie dans le VII^e siècle à l'évêché de Thérouanne. » Ce qui nous paraît en contradiction manifeste avec le doute émis plus haut par ce laborieux annaliste. (1)

A dater de cette époque , 1566 , et jusqu'à la révolution de 1789 , l'évêché de Boulogne subsista et fut administré par des prélats que recommandaient leurs talents et leurs vertus.

La prestation du serment ordonné par la constitution civile du clergé ayant eu lieu le 23 janvier 1791 , la presque totalité de celui de Boulogne , et en particulier son dernier évêque , M. Asseline , refusèrent de s'y soumettre , et la cathédrale fut fermée le lendemain 24.

Depuis , et quand l'ordre et la tranquillité vinrent consoler la France des troubles et des crimes engendrés par le régime de la terreur , l'évêché de Boulogne fut

(1) Piers , histoire de Thérouanne , page 66.

réuni à celui d'Arras , en exécution du concordat intervenu entre Pie VII et le gouvernement consulaire.

Nous avons recueilli la nomenclature des évêques qui ont occupé le siège de Boulogne depuis 1566 jusqu'à sa suppression en 1791. Ce travail , publié pour la première fois , nous paraît se lier essentiellement à l'histoire de Notre-Dame. Quelques renseignements biographiques ajouteront à l'intérêt qu'il peut présenter.

ÈVÈQUES DE BOULOGNE.

I^r. — CLAUDE-ANDRÉ DORMY, nommé en 1567, sacré au commencement de 1568, ne prit possession de son siège que le 3 avril 1570, à cause des troubles causés alors à Boulogne par les Huguenots.

C'était un prélat très-zélé, mais un peu trop ardent, et les Guise l'entraînèrent dans le parti de la Ligue. Il fut obligé de s'éloigner de son évêché, rentra ensuite dans le devoir lorsque Henri IV eut abjuré en 1593, et lui prêta serment de fidélité. Revenu à Boulogne en 1594, il y mourut le 15 février 1599 et fut enterré dans le chœur de la cathédrale.

II^r. — CLAUDE DORMY, son successeur et son neveu, religieux de l'ordre de Clugny, prieur de St.-Martin-des-Champs à Paris, fut sacré le 13 août 1600 et mourut le 30 décembre 1626. On lui fit une épitaphe

dans laquelle , selon le goût littéraire du temps , on joua sur son nom de Dormy. La voici :

« Hic in dormitorio dormit dominus Dormy. »

III°.—VICTOR BOUTILLIER, sacré à Paris le 9 avril 1628, fit son entrée à Boulogne le 13 août suivant, et à Calais le 31 du même mois. En 1630, on le nomma coadjuteur de Tours , et archevêque en 1641. Il mourut le 12 septembre 1670.

IV°.—JEAN DOLÉE arriva à Boulogne le 1^{er} mars 1643, et ne tarda pas à être nommé évêque de Bayonne, où il décéda le 9 juin 1660. Avant de quitter Boulogne il y institua les Capucins et les Ursulines.

V°.—FRANÇOIS PEROCHEL, nommé à l'évêché de Boulogne le 9 juin 1643 , fut confirmé dans ce siège par une bulle du 6 février 1644. Il était né à Paris le 15 juillet 1602. Son entrée solennelle eut lieu le 6 avril 1645 , et pendant 32 ans il remplit , avec autant de talent que de zèle, ses fonctions épiscopales. Le couvent des Minimes de la basse-ville fut fondé par lui. (1) Des infirmités graves l'ayant atteint, il donna sa démission et se retira dans une maison qui devint depuis le Grand-Séminaire. Sa mort eut lieu le 8 avril 1682 , et on l'inhuma dans la cathédrale , à l'endroit donnant sur le cimetière de l'église , près des fonds baptismaux.

VI°.—NICOLAS LAVOCAT-BILLIARD, grand-vicaire et chanoine de Paris, était issu d'une famille de robe, qui

(1) Ce couvent occupait le terrain sur lequel se trouvent maintenant la salle de spectacle et la rue Monaigny.

fournit plusieurs maîtres de la chambre des Comptes. Il fut nommé à l'évêché de Boulogne le 11 mars 1675, sacré le 30 mai 1677, et fit son entrée le 27 août même année. Il décéda le 12 avril 1681, et ses restes furent déposés dans le caveau placé sous le trône épiscopal.

VII^e.—CLAUDE LETONNELIER DE BRETEUIL, prieur de Beusent, sacré le 1^{er} février 1682, arriva à Boulogne le 18 mars suivant. Il faisait de fréquents voyages à Paris, où il mourut le 6 janvier 1698. On l'enterra dans l'église de St.-Jean-en-Grève, et son cœur, transporté à Boulogne dans une boîte d'argent, fut placé dans la cathédrale, derrière le pupitre où l'on chantait ordinairement l'épître. Ce prélat avait reçu Jacques II, lors de sa fuite d'Angleterre. (1)

VIII^e.—PIERRE DE LANGLE, nommé à l'évêché de Boulogne le 17 décembre 1698, y fit son entrée le 23 février 1699. Il était né à Évreux et avait été abbé de St.-Lô. Il fut l'un des quatre prélats appelant en concile général de la bulle du pape relative au jansénisme. Son décès eut lieu le 12 avril 1724, à l'âge de 80 ans.

Par son testament il avait institué l'hôpital et le séminaire ses légataires universels, et donné sa bibliothèque à l'Oratoire.

IX^e.—JEAN-MARIE HANRIOT, fils d'un procureur au parlement de Paris, fut sacré le 7 mai 1724, et mourut le 25 janvier 1738.

(1) Nous avons raconté cette réception dans la continuation de l'histoire de Notre-Dame.

X°.—SON successeur fut messire AUGUSTIN-CÉSAR D'HERVILLY DE DEVISE, issu d'une noble famille picarde, chanoine et archidiacre de Cambrai. Nommé évêque le 14 septembre 1738, il mourut le 11 octobre 1742, dans le cours de ses visites épiscopales. Il avait pour secrétaire le chanoine Lesage, fils de l'auteur célèbre de ce nom. (1)

XI°.—FRANÇOIS-JOSEPH-GASTON DE PARTZ, chevalier seigneur d'Esquire et de Pressy, fils de François-Joseph de Partz, marquis d'Esquire, et de Jeanne Élisabeth de Beaufort, vicaire-général de Boulogne, fut nommé à l'évêché le 22 décembre 1742.

Jamais peut-être le trône épiscopal n'a été occupé par un prélat plus digne, sous tous les rapports, du respect et de l'admiration des hommes. Sa vie tout entière consacrée à l'exercice des vertus les plus nobles, les plus touchantes, son dévouement et sa charité envers les malheureux auxquels il distribuait ses revenus, ses talents et ses connaissances profondes, l'avaient fait surnommer *le saint et savant évêque*. (2) On jugera de l'impression que sa mort a laissée, lorsque nous aurons dit que Pigault-Lebrun, dans l'un de ses romans les plus irreligieux, a fait de lui l'éloge le plus beau

(1) Alain-René Lesage, auteur de *Gil Blas*, passa les dernières années de sa vie chez son fils le chanoine, dont la maison existe encore à Boulogne, rue du Château. L'acte de décès de cet écrivain distingué est dans les registres de notre état civil.

(2) Ce titre lui fut d'abord donné par Marie Leczinska, fille du roi de Pologne, qui devint reine de France en épousant Louis XV. Cette princesse avait une estime toute particulière pour M. de Pressy.

qu'on puisse en faire. Théologien du plus haut mérite, écrivain distingué, dans ses mandements et instructions pastorales, il a victorieusement combattu les incrédules et la philosophie du dix-huitième siècle. Pendant 47 années d'épiscopat il ne quitta que deux fois son diocèse, pour assister à l'assemblée générale du clergé, qui, plein de confiance dans ses lumières et son zèle, l'avait appelé à Paris. Aussi eut-il le bonheur, en 1760, par ses écrits et ses discours, de la ramener à l'ordre et à la paix, dont quelques dissensions particulières l'avaient éloignée. Il se flattait du même succès auprès de l'assemblée nationale en 1789, lors de la convocation des états-généraux, où se rendait avec ses cahiers et instructions, son vicaire-général, M. Olivier-Placide de Méric de Mont-Gazin, député pour le clergé. On ne saurait douter que les travaux et les austérités auxquels M. de Pressy se soumit en cette circonstance, ne furent la cause de l'altération subite de sa santé et ne diminuèrent le nombre de jours qu'il devait encore passer sur la terre. « Jours précieux devant Dieu et devant » les hommes, dit un de ses contemporains, et surtout » pour les pauvres ! » (1) Après plusieurs accès de fièvre, il manda M. Perdriseaux, chapelain de la cathédrale, son confesseur, le reçut levé, habillé comme de coutume, et lui dit : « Un de mes prédécesseurs, » ayant éprouvé la même indisposition que moi, de- » manda les secours de votre ministère, et fut frappé

(1) M. Abot de Bazinghen, dans les notes manuscrites qui sont en la possession de son petit-fils, et qui nous ont fourni une partie des détails contenus dans cet article.

» d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva. Je veux prévenir une pareille surprise. » M. Perdriseaux, après l'avoir entendu, l'engagea à ménager ses forces. Le lendemain il reçut du monde, assis sur son fauteuil, s'entretint avec MM. les curés de l'Artois et leur remit une somme de 4,000 livres qu'il devait lui-même distribuer à leurs pauvres. Dans la nuit suivante il se sentit beaucoup plus malade ; on s'empessa de lui porter des secours, mais ils furent inutiles. On sonna le chapitre, qui vint l'administrer, et il ne donna d'autres preuves de connaissance qu'en faisant de fréquents signes de croix. Enfin, le 8 octobre 1789, entre 8 et 9 heures du matin, il rendit le dernier soupir. Le jour même de sa mort, son corps fut exposé, visage et pieds découverts, dans la chapelle de l'évêché, où toute la ville se rendit en procession. Les malades et les petits enfants y furent portés, tant la confiance du peuple était grande dans les bienfaits que ce saint prélat pouvait obtenir de Dieu en faveur des faibles et des affligés !...

M. de Pressy fut inhumé sous les marches du trône épiscopal, dans le chœur de la cathédrale, où, parmi les débris, ses restes précieux ont dernièrement été retrouvés. (1)

XII. — JEAN-RÉNÉ ASSELINE fut le dernier des évêques de Boulogne. Il naquit en 1742 à Paris, où son père était attaché au service des écuries de la maison de M. le duc d'Orléans. Cette maison lui fit donner l'éducation la plus distinguée, en le plaçant à l'Uni-

(1) Voir les notes sur la crypte, ancienne chapelle de la Vierge, qui sont au nombre des pièces insérées dans ce volume.

versité. Ses succès en théologie et dans l'étude des langues orientales le conduisirent bien jeune encore à succéder à l'abbé Ladvocat dans la chaire d'hébreu de la Sorbonne. Nommé de plus grand-vicaire de l'archevêque de Paris, il conserva ces deux places jusqu'à la révolution. Sans les principes d'égalité qui commençaient alors à s'emparer de la société, il est douteux que M. Asseline, malgré sa science et ses vertus, fût parvenu à l'épiscopat. Il est cependant à remarquer qu'en plusieurs circonstances, l'église n'avait point, à cet égard, cédé au préjugé de la naissance, et l'élévation de Sixte-Quint en Italie, et de Fléchier en France, en offrent l'exemple et la preuve. Proposé pour l'évêché de Boulogne, l'abbé Asseline fut repoussé par la noblesse, qui s'opposa fortement à sa nomination. Elle fit de vives représentations au roi, qui n'en tint aucun compte. « M. Asseline, » dit ce bon monarque à l'évêque chargé de la feuille, « a-t-il » autant de mérite qu'on le prétend? » — « Oui, sire, » répondit ce prélat. — « Eh bien! c'est là précisément comme il nous faut des évêques à l'avenir. » Il fut nommé le 18 octobre 1789, sacré le 3 janvier 1790, et fit son entrée à Boulogne le 6 février suivant.

M. Asseline refusa d'obéir à la constitution civile du clergé, et engagea les prêtres de son diocèse à imiter son exemple. A cet effet, il publia une instruction pastorale, remarquable de science et de dialectique, *sur la distinction des deux puissances spirituelle et temporelle*. Plus de quarante évêques l'adoptèrent, et de son côté l'Assemblée Constituante ordonna à son comité

des recherches d'en poursuivre l'auteur. M. Asseline se réfugia alors en Belgique, et séjourna habituellement à Ypres. Il se distingua dans un consistoire de plusieurs évêques fugitifs de France, par son savoir et son habileté dans le maniement des affaires. Il devint dès lors la lumière et l'organe des prélats français. En diverses circonstances, il fit parvenir à ses diocésains des mandements dont la pensée dominante était de les attacher plus fortement à l'unité et aux prêtres insermentés, qui restaient encore cachés parmi eux, et de les éloigner des prêtres assermentés. En 1801, lors du concordat passé entre le Saint-Siège et Bonaparte, dans lequel, entre autres dispositions, le nombre des évêchés était réduit, M. Asseline crut devoir différer de donner sa démission de son siège, parce que dans cette affaire on avait manqué à plusieurs formes canoniques. Il fut auteur des réclamations et observations que les évêques non démissionnaires adressèrent sur ce sujet au souverain pontife. Néanmoins, pour éviter le schisme, il déféra au concordat, en cessant d'administrer son diocèse, aussitôt que le nouvel évêque fut installé, et en permettant à ses prêtres de lui obéir comme ils obéissaient précédemment à lui-même. Son exemple et ses conseils décidèrent la plupart de ses collègues à faire de même. Quelques-uns persistèrent et formèrent ce qu'on appela depuis *la petite église*. De Belgique M. Asseline passa à Hildesheim. Après la bataille d'Iéna, il se réfugia à Altona près Hambourg, et peu après Louis XVIII l'appela à Mittau, à la mort de l'abbé Edgeworth, son confesseur. Il suivit ce prince en An-

gleterre, où après une longue maladie il succomba à Hartwell le 10 avril 1813, à l'âge de 72 ans, laissant à ses derniers moments son anneau pastoral à son ami M. l'archevêque de Tours, qui nous l'a montré lorsqu'il vint à Boulogne en 1828. Il existe une édition des *Œuvres choisies de M. Asseline* (1), qui contient une *exposition du symbole des apôtres ; des méditations, mandements et instructions pastorales ; sermons ; réflexions sur les trois vertus théologiques ; considérations sur le mystère de la croix ; lettres et réflexions sur les points de doctrine controversés entre les catholiques et les luthériens ; diverses prières et pratiques de piété*. On regrette que ce choix ne soit pas plus complet et mieux fait, notamment en ce qui regarde les mandements et surtout les sermons. (2)

Tous les portraits des évêques que nous venons de rappeler sont en la possession de M. l'abbé Haffreingue, et décorent une des principales salles de l'ancien évêché, devenu depuis plusieurs années sa propriété. Ces portraits, formant une collection précieuse pour l'histoire ecclésiastique du Boulonnais, sont, en général, très-bien peints. L'un d'eux est dû au talent du célèbre Vandick.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant cette notice, par suite du concordat de 1801, l'évêché de Boulogne fut réuni à celui d'Arras, dont monseigneur Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour-d'Auvergne Lauraguais vint prendre le siège. Il y avait été nommé le 9 avril 1802, et il l'occupe encore aujourd'hui.

(1) 6 vol. in-42, publiés par l'abbé Prémord : Paris, 1823 ; chez Potey.

(2) L'article sur M. Asseline n'est pas de M. Hédouin.

DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME

DE BOULOGNE ,

**DE SA BANNIÈRE, DE SES ARMES ET DES MÉDAILLES ANCIENNEMENT
FRAPPÉES EN L'HONNEUR DE LA VIERGE.**

DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME

DE BOULOGNE.

Il faut remonter à une haute antiquité pour fixer la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, l'une des plus célèbres de France, à cause de la Vierge miraculeuse dont la chapelle se trouvait dans la cathédrale de cette ville. On ne peut, à cet égard, indiquer aucune date certaine ; mais il y a tout lieu de croire que son chapitre fut institué lors de l'érection de l'évêché primitif, c'est-à-dire avant le sixième siècle.

Toutefois, nous devons dire qu'il s'est élevé jadis de sérieuses contestations sur l'origine plus ou moins ancienne de l'abbaye de Boulogne. On voit en effet dans un des procès-verbaux de rédaction de la coutume du Boulonnais en 1550, que le procureur de l'abbaye de Samer se plaignait avec amertume de ce que l'on avait appelé l'abbé de Notre-Dame avant le sien, dont la place dans les assemblées devait être la première, après l'évêque diocésain. Il appuyait cette prétention de données historiques qui n'étaient pas sans gravité. L'abbé de Notre-Dame, de son côté, soutenait ses droits avec force, et les commissaires travaillant à la réformation de la coutume ne décidèrent point la question. Cette contestation dura pendant plusieurs années, et cessa lors de l'érection de l'évêché.

Notre abbaye, qui était de l'ordre de Saint-Augustin, jouissait de grandes immunités, et avait des biens assez considérables qui la mettaient à même d'exécuter de grands travaux et de répandre d'abondantes aumônes. Parmi ces biens, nous citerons le bois l'Abbé, qui, en 1253, lui fut donné par la comtesse Mahaut, épouse d'Alphonse de Portugal, ayant pris alors le titre de comte de Boulogne. Les conditions imposées au chapitre par la donatrice sont curieuses, en ce qu'elles peignent les mœurs du temps. Elles eurent pour objet *de distribuer tous les ans, le jour de son décès, un pain de douze onces et un hareng saur à tous ceux qui assisteraient au service divin.*

Une autre propriété, le Moulin-l'Abbé et la ferme qui en dépendait, fut aussi donnée à ce chapitre par un comte de Boulogne, dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous. Les anciennes chroniques nous apprennent que cette propriété, à une époque très-reculée, était une métairie appartenant au comté. Comme elle se trouvait placée à l'entrée de la forêt, elle servait aux seigneurs suzerains, à y réunir leurs piqueurs, leurs meutes et leurs oiseaux de proie, afin de pouvoir s'y livrer avec plus de facilité au noble plaisir de la chasse.

A partir de la donation qui leur en fut faite, les religieux de Notre-Dame la cultivèrent eux-mêmes et en recueillirent les fruits. Ils y firent bâtir une église, une maison de refuge et un moulin sur lequel, au-dessus des portes, on voit encore les armes de l'abbaye. Il existe aussi des fragments de l'église,

maintenant à usage de grange , et c'est au-dessus de l'entrée de cette grange qu'on trouve le bas-relief sculpté connu dans le pays sous le nom du *Dieu accroupi*. (1) Le père abbé habitait, dans les beaux jours, la métairie , et la tradition rapporte qu'on était dans l'usage de sonner les offices à la cathédrale pendant une heure , afin de lui donner le temps d'y arriver. Cet usage s'était conservé depuis le rétablissement du siège épiscopal.

Le Moulin-l'Abbé appartient au chapitre jusqu'à la révolution, et il est aujourd'hui en la possession de la famille de M. Abot de Bazinghen. Il est situé dans un site que les accidents de terrain, le mélange des eaux et des bois, les souvenirs de quiétude religieuse qui s'y rattachent , rendent délicieux.

Plusieurs abbés de Notre-Dame ont joui d'une haute réputation de science et de piété , entr'autres le vénérable Wallerand de Tilly.

Les armes de l'abbaye de Notre-Dame portaient d'azur et de sable avec un navire dématé. Dans ce navire on voyait la Vierge et l'enfant Jésus. Les bras et la couronne de la Vierge étaient d'or, et le tout reposait sur une mer onnée d'argent. (2) La bannière était de même ; on y lisait la devise : *Urbis et orbis domina*.

Dans les temps très-anciens, lorsque les Boulonnais prenaient les armes , le chapitre leur confiait cette bannière, qui les guidait dans les combats et animait

(1) Voir l'essai historique sur Boulogne, par Henry.

(2) Extrait de l'*Armorial du Boulonnais* , par Scotté de Velinghen. Année 1794.

encore le courage dont ils ont donné tant de preuves. Il y a tout lieu de croire qu'à l'époque de la première croisade, quand Eustache de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, conduisit douze cents de nos compatriotes à l'assaut de la cité sainte, l'image de notre Vierge miraculeuse s'élevait du milieu de leurs rangs.

La pieuse coutume qu'avaient les seigneurs de réclamer du chapitre la bannière de Notre-Dame, lorsqu'ils allaient guerroyer, dura jusqu'à 1173. Nous avons raconté dans la nouvelle de *Marie de Boulogne*, comment Mathieu d'Alsace, ayant enlevé cette princesse, alors abbesse de Ramsay, vint régner sur le Boulonnais, et fut, ainsi qu'elle, à cause de ce rapt sacrilège, frappé des foudres de l'excommunication. Le chapitre de Boulogne avait pris la plus grande part à cet acte de sévérité; aussi, lorsque vaincue par les remords, Marie eut fui son époux pour se retirer dans le couvent de Ste.-Austreberthe de Montreuil, et que l'excommunication eut été levée, Mathieu d'Alsace, gardant rancune aux religieux, ne voulut plus se servir de la bannière, et s'affranchit des offrandes considérables que sa remise, entre les mains des comtes, valait à l'abbé de Notre-Dame. Ayant placé ses hommes d'armes sous un autre étendart, il accompagna son frère, Philippe de Flandres, au siège de Neufchâtel, en Normandie, et y reçut la mort. Ce prince était une espèce d'esprit fort; à deux reprises il avait chassé les moines de leur abbaye, et l'on attribua sa mort, selon les croyances du temps, au dédain qu'il avait mani-

festé pour la sainte bannière et à ses sentiments irréligieux.

Malgré les nombreuses recherches que nous avons faites pendant plusieurs années , nous n'avons pu découvrir qu'une médaille de Notre-Dame de Boulogne. C'est chose d'autant plus extraordinaire que les chroniques et la tradition ne laissent point à douter du grand nombre d'exemplaires de cette médaille que l'on distribuait aux pèlerins visitant la sainte image !... La seule existant à notre connaissance appartient à M. Dutertre-Yvart. Elle est de la dimension d'une pièce d'un franc, très-mince, et représente la Vierge miraculeuse dans son bateau. Ce qui la rend plus précieuse encore, c'est qu'elle est appliquée sur un morceau de bois très-noir, très-luisant, ayant l'apparence du jais, et qui certainement est un des fragments de l'antique statuette. On sait que plusieurs de ces fragments furent donnés à diverses personnes lors de la Restauration et de la retaille de cette relique vénérée.

Il est à désirer que l'on frappe une nouvelle médaille de Notre-Dame de Boulogne , servant à fixer l'année de la fondation du temple qu'on lui élève en ce moment. L'un des côtés porterait la sainte image , avec la devise *Urbis et orbis domina*, l'autre la vue du monument avec la date de la pose de la première pierre. Nous possédons une belle médaille de Notre-Dame-de-Lorette , exécutée dans ce système.



NOTES
ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SUR

LA CRYPTÉ,

OU CHAPELLE SOUTERRAINE

**QUI VIENT D'ÊTRE DÉCOUVERTE DANS L'EMPLACEMENT DU CHŒUR
DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE BOULOGNE.**

NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SUR

LA CRYPTÉ .

OU CHAPELLE SOUTERRAINE

Qui vient d'être découverte dans l'emplacement du chœur de l'ancienne cathédrale de Boulogne.

Les monuments sont les témoins vivants des siècles les plus reculés et de l'histoire des peuples. Sans leur découverte et leur juste appréciation, combien de faits intéressant une foule de localités resteraient ensevelis sous la poudre de l'oubli.

Dans le rapport que M. Vitet, inspecteur général des monuments historiques de France, fit en 1831 au ministre de l'intérieur, il disait : « A Boulogne-sur-mer, ville où l'on apprécie les arts presque autant qu'on les néglige ailleurs, on respecte les monuments : malheureusement il y en a peu. » — Rien n'est plus vrai que cette observation ; car à l'époque où M. Vitet écrivait, nous ne pouvions montrer, en fait d'édifices anciens, dans l'intérieur de notre cité, que la tour du Beffroi, antique dépendance du palais des comtes de Boulogne, où le héros du Tasse avait reçu la naissance; le château que Philippe Hurpel fit construire en 1231, et le chœur de l'église St.-Nicolas. Implacable dans son aveuglement, le génie de la destruction avait ren-

versé , à la suite des sanglantes saturnales de 1793 , presque tous nos monuments religieux, et en particulier notre cathédrale.

L'un des signataires des notes qu'on va lire , dans un appendice qu'il fit insérer à la suite d'une histoire abrégée de Notre-Dame de Boulogne, publiée en 1827, s'exprimait ainsi : « Nous ne devons pas oublier de » faire remarquer que l'on rétablit en ce moment la » chapelle de la Vierge , dans la partie de l'enclos de » la cathédrale où elle se voyait avant la révolution. » Qui sait si le zèle des fidèles ne fera pas sortir de ses » ruines un monument qui doit d'autant plus être re- » gretté que l'église actuelle de la haute-ville est loin » d'être assez vaste pour une population qui chaque » année reçoit de nouveaux accroissements !... »

Or , le vœu qu'il exprimait alors est devenu une réalité , grâce au zèle actif et aux soins incessants de M. l'abbé Haffreingue. Déjà tout le chœur et la presque totalité du dôme et de la coupole d'une nouvelle église Notre-Dame s'élèvent sur le sol où gisent encore quelques débris de l'ancienne cathédrale. Si la générosité des âmes pieuses continue à se manifester par des dons volontaires , avant peu d'années ce monument sera achevé.

C'est en creusant la surface couverte d'épais décombres , dans l'emplacement qu'occupait l'ancien chœur, que M. Haffreingue a retrouvé les premiers vestiges de la crypte dont nous cherchons à retracer l'origine et l'histoire. Une voûte nouvelle , malheureusement peu soignée , a d'abord été établie afin de

protéger la conservation du souterrain , et depuis un mois seulement son intérieur a été successivement déblayé et mis à jour.

En voici la description. Cette crypte a 12 mètres de longueur, 10 mètres 30 centimètres de largeur, et sa hauteur, sous voûte, est de quatre mètres. Elle est décorée de 8 colonnes, distantes les unes des autres de 2 mètres 70 centimètres, avec demi-banc formant son pourtour. Leurs bases sont extrêmement simples. Le diamètre de ces colonnes est de 50 centimètres : plusieurs de leurs chapiteaux n'existaient plus ; ceux retrouvés sur place et ceux ajoutés en les enlevant à des colonnes des bas-côtés de l'ancienne église, sont variés, d'une haute antiquité, et supportaient des ceintressur baissés. A l'entrée de la crypte, faisant face à la place Notre-Dame, se trouvent pratiquées, sur les côtés, deux ouvertures ou portes ceintrées. Nous pensons que ces portes sont bien moins anciennes que le reste du monument ; nous dirons bientôt pourquoi. Quatre pierres carrées, ayant évidemment servi de bases à d'autres colonnes, occupent symétriquement le centre de l'édifice.

Voilà en masse l'aspect qu'offre en ce moment cette crypte : quelques détails particuliers, se liant à la partie historique, viendront compléter sa description.

C'est, selon nous, du septième au neuvième siècle qu'il faut remonter pour fixer l'époque de la construction de ce monument ; alors l'architecture gothique n'était point née, et les églises et chapelles, presque toutes souterraines, en mémoire des catacombes où les pre-

miers chrétiens ensevelissaient les restes des martyrs et célébraient les saints mystères, avaient, comme le font observer tous les archéologues, beaucoup d'analogie, sinon avec les constructions romaines, du moins avec celles en usage dans les premiers siècles de la conquête. « C'étaient, disent-ils, de grands caveaux, » simples, réguliers, avec de grosses colonnes, et dont » les murs, à angles droits, n'avaient ni filets, ni » moulures. » Or, ce genre de construction est bien celui que présente la crypte dont nous nous occupons.

Les chroniques locales, et en particulier celles concernant Notre-Dame, viennent à l'appui de la date indiquée ci-dessus, et nous paraissent prouver que cette crypte servit de chapelle pour la Vierge miraculeuse des Boulonnais.

En effet, d'après Valesius *de Gesoriacâ*, le père Malbrancq *de Morinis*, l'archidiacre chanoine Leroi, et autres chroniqueurs, ce fut sous le règne de Dagobert que la sainte image arriva dans notre port. On la transporta dans une chapelle de la ville haute, « qui n'a » *vait de grand*, ont-ils écrit, *que la sainteté du lieu,* » *puisqu'elle était couverte de genêts et de joncs-marins.* » *Ce fut elle ensuite qui désigna l'endroit où l'on n'avait » qu'à fouir pour construire un édifice digne de la ren-* » *fermer.* »

En enlevant même à ce récit ce qu'il peut avoir de surnaturel, il fixe la destination primitive de la crypte, et à peu près la date de sa fondation.

Plusieurs monuments semblables existent en Europe, et c'est du septième au neuvième siècle qu'on fait par-

tir leur origine. La chapelle souterraine de Cantorbéry, celle contenant les reliques de sainte Radegonde, à Poitiers, sont de ce nombre.

Les colonnes décorant la crypte de Notre-Dame étaient peintes, et l'une d'elles a conservé une fraîcheur de coloris bien remarquable. Les dessins qui y sont représentés appartiennent au genre bysantin : c'est une importation de l'Orient, dont l'invasion en France remonte au sixième siècle, et qui devint une passion au retour de la première croisade.

En ce qui concerne les deux ouvertures ou portes ceintrées, qui communiquaient sans doute par des escaliers aux collatéraux de l'église, elles nous paraissent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, bien moins anciennes que la crypte. On sait que cette disposition dans les monuments religieux n'est pas très-primitive, et n'a guères été employée qu'à dater du onzième siècle. La chapelle souterraine de St.-Médard en offre un exemple.

Tout nous porte donc à croire que cette crypte fut la chapelle de la Vierge, et qu'autour d'elle s'éleva la cathédrale, comme à Lorette, en Italie, s'éleva l'église qui renferme la *Sancta Casa*.

Cette chapelle, qui acquérait un vif intérêt de son antiquité, a été jadis très-précieusement ornée par les dons des souverains et des grands personnages qui l'ont visitée. Arnoul de Ferron, dans son supplément à l'histoire de Paul Emile, livre neuvième, édition de 1550, en parle en ces termes : « C'était un lieu des » plus secrets, des plus saints et des plus augustes. » Sept lampes, dont quatre étaient d'argent, et les

» trois autres d'or, brûlaient incessamment devant
 » l'image de Notre-Dame. Les colonnes près del'autel
 » étaient revêtues de lames d'argent. »

Cet état de choses dura jusqu'au siège de Boulogne par Henri VIII, en 1544. Après la reddition de la place, malgré les efforts généreux du brave mayeur (Antoine Eurvin) et des habitants, l'église de Notre-Dame fut abandonnée par le vainqueur au pillage de ses soldats. On transporta la sainte image, en partie mutilée, en Angleterre, ainsi que plusieurs objets précieux ornant son temple, entr'autres le buffet d'orgue dont les tuyaux sont en argent, et que l'on voit encore dans la cathédrale de Cantorbéry.

Quant à la crypte ou ancienne chapelle, sa voûte fut crevée, ses colonnes centrales et les voussures à arêtes qui les unissaient, disparurent, et on la combla entièrement avec les démolitions produites par ces actes de vandalisme et d'impiété. Sur ces ruines les Anglais élevèrent une espèce de boulevard qu'ils garnirent de pièces d'artillerie. Il est à remarquer que dernièrement, en enlevant les décombres et la terre remplissant la crypte, on a retrouvé, à peu de profondeur, plusieurs projectiles. On avait fait du reste de l'église un arsenal. Aussi Guillaume Paradin, en *l'histoire de son temps*, imprimée dans l'année 1554, livre quatrième, dit-il, avec autant d'énergie que de naïveté : « *ils changèrent* » *en magasin de Vulcain, et sanguinaire officine de Mars,* » *un lieu de si grand amour, sainteté et dévotion.* »

Depuis cette époque, cette crypte avait disparu, et lors de la réédification de l'église après l'évacuation de

la place, et depuis, à la suite des ravages qu'elle eut encore à subir de la part des troupes huguenotes sous le commandement du seigneur de Morvilliers, on ne songea point à la rétablir.

Ce fut derrière le chœur de la nouvelle église qu'on plaça la chapelle de la Vierge, miraculeusement revenue d'Angleterre en 1550, et retrouvée dans le puits d'Honvault en 1607.

Il est certain que cette crypte était sous le chœur de la cathédrale. Or, à partir du moment où elle a été comblée, on a souvent enterré en cet endroit des personnages marquants dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est ce qui explique la présence d'une assez grande quantité de crânes et d'ossements dans ses décombres. Vers le fond, une tombe voûtée en briques a été ouverte. Elle contenait une crosse de bois paraissant avoir été dorée, des fragments de tissu de soie, des gants et le cuir de chaussures ; le tout assez bien conservé. Quelques ossements d'un brun foncé, et chargés de petits cristaux de phosphate de chaux, surgissaient au milieu d'un amas de cendres. Cette tombe a été refermée, et sa conservation entrera dans la restauration de la crypte.

Il résulte de nombreux renseignements que c'est là que furent déposés les restes de l'avant-dernier évêque de Boulogne, le saint et savant prélat monseigneur François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy. Une note manuscrite en la possession de M. l'abbé Haffreingue, porte, conformément à la tradition orale des contemporains, que ce digne pasteur fut enterré dans le chœur

de la cathédrale. En outre, voici l'extrait d'un journal tenu par M. Abot de Bazinghen, de 1778 à 1798, ne laissant aucun doute à cet égard : « *Le jeudi jour de sa mort on l'exposa dans une chapelle, visage et pieds découverts, et toute la ville s'y rendit. On y porta les malades et les enfants. Il fut inhumé sous les marches du trône, dans le chœur de la cathédrale.* »

Ajoutons que le pavé de la crypte était formé de carreaux en terre cuite, dont plusieurs encore adhérents au sol ont été retrouvés intacts. Ils sont peints en rouge et blanc, et de dessins variés. Les uns représentent une grande fleur de lys, placée de coin en coin; les autres sont couverts d'un semis de cette fleur, d'autres enfin offrent aux regards un aigle déployé, posé en bande. On sait que les manoirs et édifices des plus anciens temps de la féodalité étaient ornés d'un pavage en carreaux représentant des fleurs, des oiseaux et des emblèmes chevaleresques. Plusieurs carreaux de ce genre, provenant du château de Domart, en Picardie, ont été donnés dernièrement au musée d'Amiens par M. l'abbé Deroussen et par M. Tilliette d'Acheux. (1)

Nous considérons la découverte de cette crypte comme très-précieuse pour l'art archéologique et l'histoire religieuse de notre pays. C'est bien certainement le monument le plus curieux existant à Boulogne et le plus ancien peut-être qu'il y ait dans le département.

(1) Je possède un de ces carreaux représentant deux aigles couleur d'azur, ailes déployées, et sur un fond jaune. P. H.

Sa restauration est confié à un homme de talent, ayant fait une étude particulière de nos antiquités nationales, M. Debayser. Il saura, en conservant ce qui reste, rétablir ce qui a été détruit, selon le style et le goût de la construction primitive, de manière à harmoniser toutes les parties de ce petit édifice. Tant de souvenirs se rattachent à ce vieux berceau de pierres, asile primitif en des temps de foi, de la patronne du Boulonnais, que l'architecte tiendra à honneur de nous rendre ces souvenirs dans toute leur force et leur naïveté !

P. H. — A. de B.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR L'INSTITUTION

DE LA FÊTE DE LA SAINT-MARC.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR L'INSTITUTION

DE LA FÊTE DE LA SAINT-MARC.

La ville de Boulogne fut assiégée et prise par les Anglais en 1544. Duhaillan , Arnoul Leféron , Dubellay, Lefèvre, et autres chroniqueurs français ; Rapin Toyras , David Hume, Rymer , historiens anglais , et surtout Crépieule et Morin, nos compatriotes, vivant alors dans nos murs , nous ont laissé des détails authentiques et curieux sur cette époque de nos annales. Disséminés dans tant d'ouvrages différents, ces détails n'avaient jamais été réunis.

En 1825, le baron d'Ordre ayant publié un poème ayant pour titre *le Siège de Boulogne*, M. Alexandre Marmin , que la science et l'amitié regrettent encore tous les jours , y joignit des notes aussi précieuses qu'intéressantes , et combla la lacune existant sur ce point dans notre histoire.

La fête de la St.-Marc se rattache essentiellement à ce siège ; elle est , pour ainsi dire , la péripétie , le dénouement heureux d'un drame national , où figure, comme dans presque toutes les circonstances importantes de l'existence de notre cité, *Notre-Dame de Boulogne*.

Dès-lors c'était un devoir pour nous de ne rien né-

glier de tout ce qui pouvait rappeler l'institution de cette fête , consacrée à perpétuer le souvenir de la reddition de Boulogne à la France en 1550.

Il y a plus de vingt années que nous avons extrait des archives de la ville les renseignements suivants :

« Le vendredi 25 avril 1550 , à huit heures du
 » matin , le lord Clinton , commandant à Boulogne ,
 » pour le roi d'Angleterre, et conformément au traité
 » fait entre ce prince et Henri II , fit ouvrir la porte
 » de France (aujourd'hui porte Gayole ou de Paris) ,
 » aux troupes françaises chargées d'en prendre pos-
 » session. M. de Rochepot, qui les commandait, entra
 » le premier , suivi d'un brillant état-major et des
 » anciens habitants de la ville , qui revoyaient , après
 » un long exil , les murs arrosés de leur sang et té-
 » moins de leur courage , avec une joie difficile à dé-
 » crire. Lord Clinton vint au - devant de M. de
 » Rochepot ; et lui présenta les clefs , sur un coussin
 » recouvert de velours bleu aux armes de France.
 » Il était accompagné d'un grand nombre de gen-
 » tilshommes anglais, rangés sur deux lignes, le long
 » de la rue d'Aumont , avec la cape et l'épée seule-
 » ment. La garnison anglaise sortit ensuite par la
 » porte Flamande (actuellement porte Neuve ou de
 » Calais), pour se rendre à Calais, tandis que la gen-
 » darmerie française entra par celle de France. »

Le 15 du mois de mai suivant , ainsi que le dit l'historien de Notre-Dame , Henri II fit son entrée solennelle à Boulogne, alla rendre ses actions de grâce

à la Vierge et s'acquitta du vœu qu'il lui avait fait deux ans auparavant.

Le 2 avril 1551, les habitants de Boulogne s'assemblèrent, au son de la cloche de leur vieux Beffroi, à l'abbaye de Notre-Dame (1). Là, ils dirent à leurs magistrats, réunis pour les entendre: « Que le jour anniversaire de leur délivrance approchant, ils désiraient tous l'institution d'une fête annuelle, afin d'en perpétuer l'heureux souvenir jusque dans les temps les plus reculés. »

Ce vœu patriotique fut accueilli avec enthousiasme, et l'on arrêta :

» Qu'en commémoration de la reddition et conquête de la ville faite par le roi, on ferait chaque année, le 25 avril, jour de St.-Marc, une procession solennelle, durant laquelle les cloches du beffroi seraient sonnées.

» Que les bourgeois et la garnison sous les armes borderaient la haie, dans les rues où elle passerait.

» Que l'on chanterait une grande messe dans l'église

(1) Cette cloche, ou *bankloque*, existe encore, mais elle a été brisée il y a quelques années, et le son en est devenu tellement sourd qu'à peu de distance on n'entend plus les heures qu'elle sonne. C'est un de nos vieux monuments dont la réparation est aussi urgente que nécessaire, et il y a long-temps que nous avons pensé à la demander au conseil municipal.—Voici l'inscription qu'on y lit encore :

» Estourmie (l'Eveil) est mon nom.—Jehans Lisos père et fils, employèrent onze mille livres de métal pour me faire. Laurens Taillauwe, était alors mayer de la ville pour la seconde fois, en l'année mil trois cent quarante-cinq. Il mit tous ses soins à ma refonte. Que Dieu conserve la ville, si je puis lui être utile et plaire à ses magistrats.— Jacob Lisos, fils du fondeur, a gravé cette inscription.

» de Notre-Dame, et qu'après la messe il y aurait une
 » prédication pour faire entendre au peuple le grand
 » bien qu'il avait plu à Dieu et au Roi accorder aux
 » habitants de la ville, de les remettre et restituer en
 » leurs terres et possessions.

» Qu'ensuite on brûlerait sur la place un feu de
 » joie. »

Consacrée par cet acte de l'administration communale, cette solennité fut célébrée régulièrement jusqu'en 1791. L'image de la Vierge dans son bateau, portée par deux sous-diacres sur un brancard orné de feuillages et de fleurs, occupait le centre de la procession. Après avoir traversé les rues principales, cette procession s'arrêtait sur la place d'Armes, où les premières autorités de la ville, munies de torches, mettaient le feu au bûcher élevé en face de l'antique beffroi des comtes de Boulogne.

Proscrite par un régime qui avait condamné tous les souvenirs de foi, toutes les idées généreuses puisées dans les annales de la patrie, pour y substituer la parodie des fêtes grecques et romaines, la célébration de la St.-Marc ne fut reprise qu'en 1814. Par une heureuse coïncidence d'événements, ce fut le 25 avril de cette année que Louis XVIII, après un long exil, mit le pied sur le sol français, et remonta sur le trône.

Une nouvelle délibération de la commune rétablit cette fête, éminemment boulonnaise, et en 1830 seulement on cessa de la célébrer.

Nous concevons que des mesures de prudence aient pu, dans les premiers instants d'une révolution, inter-

rompre la procession de la St.-Marc, quoique cette cérémonie, à la fois religieuse et civile, soit toute patriotique, puisque son but est de rappeler qu'en 1550 nous avons secoué les chaînes que l'étranger nous avait imposées. Mais aujourd'hui que les esprits sont calmés, que les idées d'ordre et de foi éclairée ont recouvré leur influence, pourquoi ne nous rendrait-on pas la solennité de la St.-Marc?... Sous l'empire, si nos magistrats avaient voté son rétablissement, le gouvernement ne s'y serait point opposé. Napoléon tenait à la conservation de tout ce qui tendait à consacrer l'intégrité du sol français. L'on sait qu'il accueillit avec joie la demande que lui firent les Orléanais de célébrer de nouveau la fête en l'honneur de Jeanne d'Arc, cette pieuse et courageuse pucelle, libératrice de leur ville soumise au joug anglais. Le gouvernement actuel se montrera-t-il plus difficile à cet égard que celui de l'empire?... Nous aimons à penser le contraire. Plus que jamais on répète maintenant: « *Soyons Français avant tout.* » Il serait bien à désirer que de la théorie cette devise passât à la pratique.

Puisse le vœu que nous émettons être entendu par l'administration municipale de Boulogne!... Sa réalisation ne pourra que l'honorer et ajouter un nouveau titre à notre reconnaissance. (1)

(1) Voir dans les poésies, à la fin du volume, le chant sur l'anniversaire de la St.-Marc.

ANNOTATIONS
HISTORIQUES ET DESCRIPTIVES
SUR
LE GRAND BRÉVIAIRE
DE L'ÉVÊCHÉ DE THÉROUANNE.

ANNOTATIONS HISTORIQUES ET DESCRIPTIVES

SUR

LE GRAND BREVIAIRE

DE L'ÉVÊCHÉ DE THÉROUANNE. [1]

De nos jours les études sur l'histoire, les manuscrits et les arts du moyen âge, ont pris une activité qui tient autant à la mode qu'au désir de s'instruire. Il est rare qu'on ne rencontre pas dans la plus petite ville de province un homme qui s'occupe d'archéologie, de numismatique et de paléologie ayant trait au pays qu'il habite. Il est rare aussi que des jeunes gens, des dames ou demoiselles ne tiennent pas à honneur de décorer leurs appartements, leurs bibliothèques, de meubles antiques, de vases, de bas-reliefs, de statuettes, et d'heures sur velin et miniaturées, précieux débris du talent, de la patience et de la foi de nos pères, arrachés à la poussière de l'oubli et à la destruction. Ce goût des choses anciennes, de l'art véritablement français, je l'avais bien avant qu'il fût généralement répandu. Ainsi, du temps de l'empire, je ne craignais pas de passer pour un barbare en admirant bien plus les vieilles basiliques de Notre-Dame et d'Amiens, les bahuts et les crédences sculptés en plein chêne, les émaux de Venise et de Limoges, que l'église nouvelle de Ste.-Geneviève, dont on a fait un Panthéon, les

[1] Ce morceau a été lu dans la séance publique de la Société des Arts de Boulogne, en décembre 1839.

meubles calqués sur les types romains et grecs , et les peintures des porcelaines de Sévres. Par une bizarrerie étrange, sous le règne de Napoléon, époque de transition , tout imprégnée de gloire militaire , on ne parlait que de Charlemagne, de ses pairs, on réveillait la chanson de Roland ; et la sculpture , l'architecture et les ameublements n'étaient en général qu'un pâle reflet des siècles d'Auguste et de Périclès. David régnait alors , et ce grand dessinateur avait importé parmi nous toutes les formes des arts plastiques de la Rome des Césars , et de l'Athènes d'Alcibiade. Cette manie avait gagné jusque dans les costumes , et j'en éprouvais un tel ennui que vingt fois je me suis surpris à répéter avec le spirituel Berchoux :

• Qui médèlivrera des Grecs et des Romains ! •

C'est à ce goût des antiquités nationales que je dois la découverte et la conservation de quelques restes intéressants du moyen âge et de la renaissance.—Dans la situation précaire , quant à la fortune, où le sort m'a placé, je suis cependant parvenu, à force d'investigations à me procurer à bien peu de frais des objets d'une véritable valeur , et à en former une petite collection qui fait mon délassement et ma joie. Le navigateur touchant une nouvelle terre, le géologue trouvant sous sa pioche et son marteau une combinaison minéralogique à laquelle il ne s'attend point, ne sont pas plus heureux que je ne le suis lorsque dans un grenier poudreux je mets la main sur un fragment de l'art aux treizième , quatorzième et quinzième siècles. Le soin d'en étudier l'origine, de le rattacher à l'his-

toire ou aux chroniques du temps , de procéder à sa restauration , donne à cette innocente conquête un charme qui ne sera compris que par ceux qui , comme moi , se livrent avec amour à de semblables recherches.

Parmi ces objets de prix , il en est un dont je veux tracer l'histoire , donner la description , non seulement parce qu'il intéresse l'antique Morinie , dont la ville que j'habite faisait partie , mais encore parce que , sous le rapport du fini , de la richesse du travail , il est un des chefs-d'œuvre de nos patients et ingénieux rubricateurs : c'est le bréviaire à l'usage de l'église de Théroüanne , *Ordo breviarius secundum usum ecclesie Morinensis*.

A deux époques différentes , ce beau manuscrit a été sauvé de la fureur et de la stupidité des vandales. En 1553 d'abord , lors du siège et de la destruction par l'empereur Charles-Quint , de Théroüanne , ville capitale et épiscopale de la Morinie , et en 1793.

Pour ce qui a trait aux dangers qu'il a courus en 1553 , et à sa conservation , je ne saurais mieux faire que de citer la note qui le termine. Cette note , qu'on peut reporter à très-peu d'années après la prise de Théroüanne , fournit d'ailleurs des renseignements curieux , et fixe d'une manière certaine la date de la confection de ce manuscrit.

En voici la traduction littérale :

« Lorsque dans la destruction à jamais déplorable » de l'illustre église des Morins , en l'an 1553 , du mois » de juin le dixième jour , cette très-noble église qu'au-

» cune autre d'Europe ne surpassa en célébrité , eut
» elle-même été ruinée de fond en comble , ainsi que
» la ville , et que ses cercueils et toutes ses reliques ,
» très-riches assurément , et n'étant pas d'un prix à
» dédaigner , eurent été par les soldats misérablement
» pillés et dispersés ; alors plusieurs des principaux
» membres de cette même église , appartenant au cha-
» pitre , comme Philippe Lenoir (Néгри) , archidiaacre
» d'Artois , Louis Milet , trésorier , Jean Foullant , pé-
» nitencier , Jean Capron , Guillaume Decroix , et
» quelques autres chanoines , restés du côté de sa ma-
» jesté impériale (Charles-Quint) , et demeurant sous
» son autorité , se consultèrent entre eux , sérieusement ,
» sur les moyens de réparer , sinon entièrement (ce
» qui était presque impossible) , du moins en partie ,
» un si grand désastre . A la suite de ce conseil , ils
» résolurent de s'employer , par tous les moyens en
» leur pouvoir , à racheter des mains des pillards bon
» nombre des vases sacrés , des livres , des registres ,
» chapes et autres ornements , et de n'épargner à cet
» effet ni argent , ni sueurs , ni soins ingénieux et per-
» sévérants . Or ils accomplirent leur mission avec
» courage . Entre autres objets , l'archidiaacre nommé
» plus haut ayant recouvré ce bréviaire d'un travail
» si remarquable , écrit et confectionné par les soins
» et sous la direction du très-révérend père en J.-C.
» le seigneur Henri de Lorraine , autrefois évêque des
» Morins , et remis entre les mains du révérend père
» abbé de Vicogne , mais singulièrement souillé , celui-
» ci , après l'avoir rendu à sa première fraîcheur et

» l'avoir enrichi d'une couverture convenable, le res-
 » titua au chapitre de Théroüanne , pour servir aux
 » évêques ; desquels il ne désire d'autre récom-
 » pense que des prières et leur intercession auprès du
 » Christ. »

Cette note, en caractères d'écriture du XVI^e siècle, est évidemment de la main du père abbé de Vicogne , lequel a réparé le manuscrit, l'a rendu, ainsi qu'il le dit, à sa première fraîcheur , et ne réclame dévotement et généreusement, pour rémunération d'un tel service, que des prières. On sait que la plupart des anciens manuscrits étaient écrits et enluminés par des religieux, et l'on conçoit que le silence, le repos et les loisirs du cloître, aidés d'une foi sincère et patiente , prêtaient merveilleusement à la perfection de ce genre de travail.

Quant à la date de ce bréviaire , elle est celle du temps où Henri de Lorraine occupait le siège épiscopal de Théroüanne , puisque la note déclare que *c'est par ses soins et sous sa direction qu'il a été écrit et confectionné*. Or , Henri de Lorraine était évêque de la Morinie en 1456', sous Charles VIII , et dès lors le manuscrit qui nous occupe appartient à la deuxième moitié du XV^e siècle , et a aujourd'hui à peu près quatre cents ans. Fils cadet d'Antoine de Lorraine , comte de Vaudemont , seigneur de Joinville , et de Marie, comtesse d'Harcourt et d'Aumale , Henri de Lorraine passait à-la-fois pour un prélat très-érudit et un protecteur zélé des arts. (1)

(1) Voir sur tout ce qui concerne les faits et dates de ce paragraphe la *Gallia Christiana*, *l'Essai historique sur Boulogne*, par Henry , et le *Dictionnaire de Moreri*, article *Lorraine*.

Je vais suivre maintenant les différentes phases de l'existence de ce bréviaire , jusqu'à l'instant où j'en suis devenu le possesseur.

Après la destruction de Théroüanne, en 1553, l'évêque d'alors, Antoine de Créqui, se retira à Boulogne. C'est ce qui est attesté par les chroniques de l'époque, et ce qu'affirme positivement La Martinière dans son dictionnaire géographique et historique, au mot Théroüanne.

Quant à Philippe Négri, cité dans la note du révérend père abbé de Vicogne, il habita, pendant un certain temps, avec quelques chanoines , la ville d'Aire , en Artois. Ypres, St.-Omer et Boulogne élevèrent des prétentions sur le siège épiscopal de Théroüanne , qui fut d'abord transféré dans cette dernière ville , et lorsque la paix arriva , divisé entr'elle et St.-Omer. Ce fut dans le transfert du chapitre à Boulogne que quelques-uns de ses membres y apportèrent des manuscrits de leur ancienne bibliothèque, au nombre desquels se trouvait le bréviaire de Henri de Lorraine. Ces faits sont mentionnés en grande partie dans l'histoire de Théroüanne, par Piers.

On lit en outre ce passage dans le voyage littéraire de deux religieux bénédictins de St.-Maur , ouvrage maintenant assez rare : « Je visitai le séminaire de » Boulogne , où je trouvai un ancien bréviaire de l'é- » glise de Théroüanne. » Ces bons religieux ont fait leur voyage au XVIII^e siècle ; à cette époque donc le

bréviaire à l'usage de l'église de la Morinie était dans la bibliothèque de notre séminaire. (1)

C'est de là qu'il fut extrait en 1793 par les agents de Robespierre, qui avaient organisé à Boulogne le pillage et l'incendie de tous les objets d'art religieux et reliques renfermés dans les églises, le trésor de la cathédrale et le séminaire. On se rappelle qu'un grand auto-da-fé avait été préparé par les soins de ces modernes barbaressur la place de la ville haute, et que c'est dans ses flammes que l'on précipita la Vierge miraculeuse, patronne et objet de la vénération des Boulonnais depuis tant de siècles.

Au milieu du trouble et du désordre de cette honteuse et à jamais déplorable exécution, on ne sauva, à ma connaissance, qu'un assez beau tableau de Sainte Thérèse, le bas-relief en marbre blanc représentant le vœu de Louis XIII, que j'ai donné au musée, et le manuscrit de Thérrouanne, que je dois à l'amitié de M. Blangy-Leporcq. (2)

Il est de format grand in-4°, et contient plus de 800 pages sur velin, dont la finesse et la blancheur sont remarquables. Sa reliure, très-ancienne et assez simple, était un peu détériorée; mais sur l'indication de M. Techener, je l'ai fait restaurer par un allemand établi

(1) *Le voyage littéraire* des bénédictins de St.-Maur est dans la bibliothèque publique de Boulogne.

(2) Le tableau de Sainte-Thérèse a long-temps appartenu à M. Wyant, ancien procureur du roi; j'ignore ce qu'il est devenu.

à Paris , M. Clooz , habile artiste en ce genre de travail. Un titre orné d'encadrements à arabesques sert de frontispice au volume, et le bas de ce titre représente l'Annonciation. A la gauche et dans une niche plein ceintre se trouve la Vierge revêtue du costume des dames du temps de Charles VII et disant son oraison. Dans une niche semblable et à la droite, on voit l'ange Gabriel tenant en main une légende où sont écrites les premières paroles de la salutation angélique : « *Ave, Maria gratiâ plena.* » Le centre est occupé par trois colonnes, et celle du milieu supporte les armes de la maison de Lorraine, surmontées de la crosse épiscopale. Ces armes, répétées un grand nombre de fois dans le texte du manuscrit, sont d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent. Elles furent prises d'abord par Godefroid de Bouillon, et leur origine est racontée par plusieurs savants, et entre autres par Marc Ulson, sieur de la Colombière, dans le livre ayant pour titre : *la Science héroïque*. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Elles viennent (à ce qu'ont écrit plusieurs » auteurs, à la foi desquels je m'en rapporte), de ce » que ce généreux vainqueur ayant assiégé Jérusalem, » un jour qu'il se promenait à l'entour de la ville, il » décocha une des flèches de son carquois sur la tour » de David, et enfila d'un même coup trois oiseaux ; » ce qui fut pris à bon augure par les chrétiens, et » pour devise par ledit Godefroid, après qu'il eût con- » quis la ville, avec ces mots : *casusne, deusne ?* »

Dans le corps du bréviaire, offrant des myriades de lettres majuscules ornées, ce ne sont qu'enroulements,

rosaces, fleurons, losanges, où l'or, le blanc d'argent, la pourpre, le carmin, l'outremer et les couleurs les plus variées, brillent du plus vif éclat. Il y a de ces dessins représentant les étoffes les plus riches, les tissus brodés les plus élégants que puisse rêver une imagination orientale. Contre l'usage ordinaire, le calendrier est placé à peu près à moitié du texte, et précède les psaumes de David, qui commencent par un nouveau titre analogue, pour les figures et les ornements, aux sublimes inspirations du roi prophète. Une grande quantité de petites miniatures, beaucoup plus purement dessinées qu'elles ne le sont pour les livres de ce genre, sont répandues dans ce manuscrit. Il serait trop long d'en donner la description. Je fixerai seulement l'attention sur l'une d'elles, parce qu'elle se rattache à une fête des fous qu'on célébra jusqu'au XVI^e siècle à Théroüanne, et qui avait donné lieu au dicton populaire : *li esgarés de Téroüanne*, relaté par Crapelet en ses proverbes du moyen âge. Dans la miniature dont il s'agit, le roi David, assis sur son trône, le sceptre à la main, a près de lui un fou ayant le bonnet, la marotte et les grelots de Momus.—Piers, histoire de Théroüanne, nous apprend que cette fête des fous fut supprimée en 1521, par l'évêque François de Melun. « La piété éclairée de ce sage pasteur, dit » l'annaliste, dut recourir aux menaces des foudres » de Rome pour le maintien de son interdit contre » cette ridicule cérémonie. » (1)

Je termine en répétant, avec tous les connaisseurs qui

(1) Page 59 et note 29^e. de l'histoire de Piers.

ont vu ce manuscrit, qu'il est un des plus beaux et des mieux conservés du XV^e siècle. Comme tant d'objets d'art, long-temps négligés, et faisant maintenant le sujet de notre admiration, il peut servir à repousser ce préjugé de l'ignorance : « *Que nos pères étaient des*
» *barbares, et que la lumière ne nous est venue qu'à dater*
» *de l'invasion des doctrines philosophiques et de la pu-*
» *blication de l'Encyclopédie.* »



GODEFROID DE BOUILLON.

LIEU DE SA NAISSANCE.

Réclamons ce héros, vainqueur dans l'Idumée,
Qui de l'antique foi rallumant le flambeau,
Du fils de l'Éternel délivra le tombeau.

BAOUR-LORMIAN. *Jérusalem délivrée.*

PRÉLIMINAIRE.

Cette dissertation historique, sur une question dont la solution a été depuis généralement adoptée, devait naturellement trouver place dans l'histoire de Notre-Dame. Godefroid de Bouillon, sa mère, Ide de Lorraine, comtesse de Boulogne, ont été les bienfaiteurs les plus actifs et les plus généreux de notre antique église. Des présents magnifiques ont été faits par eux à la chapelle de la Vierge miraculeuse, et la reconnaissance, comme le sentiment d'un juste orgueil patriotique, nous imposaient le devoir de donner ici les preuves de la naissance dans nos murs du héros chanté par le Tasse.

La France Littéraire, 4^e volume, page 351, et plusieurs recueils consacrés à la science historique ont publié ce mémoire. Notre illustre ami, M. Michaud, nous avait manifesté l'intention de l'insérer dans une nouvelle édition de sa bibliographie des croisades. « Désormais, a-t-il eu la bonté de nous » dire plusieurs fois, on devra regarder comme certain le fait » de la naissance de Godefroid à Boulogne-sur-mer. »

Avant la révolution, il existait dans notre cathédrale un autel voté à Sainte Ide, et au-dessus de cet autel se trouvait un vieux tableau très-curieux, représentant cette sainte, entourée de ses trois glorieux fils, Godefroid, Eustache et Baudouin.

Le jour n'est pas loin peut-être, où cet autel, élevé en mémoire d'une famille célèbre par ses vertus, ses hauts faits, et qui a régné sur le Boulonnais, sera rétabli. Nous aimerions à voir l'un de nos jeunes artistes peintres l'orner d'un tableau rappelant celui que nous avons perdu.

GODEFROID DE BOUILLON.

LIEU DE SA NAISSANCE. [1]

L'histoire et la poésie ont rencontré peu d'hommes plus dignes d'être célébrés que Godefroid de Bouillon. Illustre par sa naissance, puisque son père Eustache-aux-Grenons était comte de Boulogne, et que sa mère descendait de Charlemagne, ses vertus à la fois héroïques et simples le placèrent à la tête de la première croisade, et lui firent décerner la couronne de Jérusalem. Aussi inspira-t-il à la muse du Tasse le plus beau poème des temps modernes, et fournit-il à M. Michaud des pages admirables de style, de mouvement et d'érudition, dans son histoire des guerres saintes, véritable monument littéraire élevé à la gloire de notre époque.

Il n'est donc pas étonnant que plusieurs parties de la France et de la Belgique se disputent l'honneur d'avoir vu naître le compagnon de Renaud et de Tancrede. L'intérêt le plus vif se rattache toujours à un grand homme, et l'éclat que sa renommée fait jaillir sur sa patrie exerce une si noble influence, que pendant des siècles, ainsi que cela est arrivé pour Homère, on a vu des villes

[1] Ce mémoire a été lu dans la séance publique de la Société des Arts de Boulogne, le 15 septembre 1832.

rivaliser de zèle et de travaux pour acquérir le droit de se dire le berceau d'un homme de génie.

Aussi Godefroid de Bouillon a-t-il été mentionné dans les biographies comme ayant reçu le jour en divers lieux auxquels il ne pouvait appartenir. Il est vrai de dire que les biographes et les historiens ne se sont, à cet égard, livrés à aucune de ces recherches minutieuses qui seules dissipent, à la lueur du flambeau d'une exacte investigation, les ténèbres de l'erreur. Il est encore vrai, et cela efface les reproches qu'on serait disposé à leur adresser, qu'ils ne pouvaient sans doute se procurer une partie importante des renseignements manuscrits nécessaires pour fixer leurs doutes.

Ces doutes nous espérons les faire cesser aujourd'hui, en démontrant par des autorités irrécusables que Godefroid de Bouillon est né à Boulogne-sur-mer. Le soin de résoudre ce problème historique n'appartenait-il pas surtout à l'un des membres d'une société établie dans la capitale des anciens comtes boulonnais ?....

Les écrivains de l'histoire du Brabant, qui sont les causes premières de l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs historiens et biographes sur la question qui nous occupe, fixent le lieu de la naissance de Godefroid à Bayly, village situé au sud-est de Nivelles, et près de Fleurus.

Il est à remarquer qu'à l'appui de cette assertion ils ne citent aucun acte, aucune preuve, qui puissent la rendre tant soit peu plausible, et qu'elle se trouve démentie d'abord par la situation même dans laquelle se

trouvait la famille de Godefroid au moment de sa naissance.

Son père Eustache II , surnommé aux Grenons , était comte de Boulogne, et tenait dans cette ville une cour brillante , qui le fit appeler par le chroniqueur Paul-Émile , *le petit roi de Boulonnais*.

« En visitant, dit le père Lequien , la Basse-Lorraine , il s'arrêta à Bouillon , résidence habituelle » de Godefroid-le-Barbu , son parent, et y épousa sa » fille Ide, *qu'il emmena avec lui à Boulogne, et dont il » eut plusieurs enfants.* »

Ces renseignements , puisés dans l'histoire du père Lequien , réfutent déjà l'assertion des écrivains du Brabant. Né parmi nous , en 1661 , Lequien était un des hommes les plus érudits de son siècle , et avait passé une partie de son existence à faire des recherches sur les chroniques et les antiquités du Boulonnais. Si , comme il l'affirme , et comme des faits incontestables l'attestent , le comte Eustache-aux-Grenons a emmené sa femme dans ses états après son mariage , il est tout simple de penser que ses enfants y ont vu le jour. Il y a d'autant plus de raison pour croire qu'il en fut ainsi , que lorsqu'une reine ou l'épouse d'un grand exerçant une espèce de pouvoir souverain , doivent devenir mères, elles ne quittent pas la ville où siège le gouvernement. Cela a lieu surtout quand il s'agit d'un premier né que le droit d'hérédité appelle à succéder aux titres et au pouvoir de son père.

Quelle a donc été la cause de l'erreur dans laquelle les écrivains du Brabant sont tombés ? Elle est facile à découvrir. Godefroid-le-Bossu , frère d'Ide , mère de

Godefroid de Bouillon , ayant adopté ce dernier , lui transmet le duché de Lorraine , et ce fut cette transmission qui fit depuis échoir le comté de Boulogne à Eustache, son cadet. Par suite de cette adoption, Godefroid de Bouillon passa une partie de son enfance auprès de son oncle. Il habitait avec lui le château de Bayly, et l'on s'était accoutumé à le regarder comme son fils. De là vient que plusieurs ont cru qu'il était né dans ce château , et que les écrivains du Brabant , et après eux non seulement les biographes , mais encore l'auteur de *l'Histoire des Croisades* , dans une note de cet important ouvrage , ont reproduit ce fait comme certain.

Une autre opinion, soutenue par de Locres, dans sa *Chronique Belgique* , et par le père Malbrancq , tend à établir que Godefroid reçut le jour à *Wasta*, ou *Wastinée*, près de Saint-Omer. Tous deux ajoutent « que » du château de ce nom il fut conduit à Boulogne, et » élevé dans l'endroit où se voit l'abbaye de Saint- » Wulmer. » Ils s'appuient du texte d'un passage des *Antiquités* de Wasserberg , chanoine de Verdun.

Cette désignation de *Wasta* ou *Wastinée* , château situé dans les environs de Saint-Omer , est le résultat de la confusion de noms de lieux à peu près les mêmes quant à l'orthographe et à la consonnance. En effet, il existe dans le Boulonnais un bourg nommé *le Wast* , où les comtes faisaient souvent leur résidence, dans un château qu'Ide , mère de Godefroid , affectionnait. Cette noble dame, placée à cause de ses vertus au rang des saintes, y avait fondé un prieuré dont les annales et chartes brûlées par le vandalisme de 1793 rapportaient

les faits que nous venons de citer. La piété des fidèles y fit en outre élever, après la mort de la comtesse Ide , une petite chapelle qui était derrière l'église , à côté du cimetière, et que j'ai encore vue en son entier.

Dans la table de marbre décorant le devant de l'autel de cette chapelle on avait incrusté un beau reliquaire contenant quelques os de la sainte. L'insouciance des autorités locales a laissé détruire ce monument appartenant à l'histoire de notre pays, et maintenant il n'en reste que quelques pierres enfoncées dans le sol. Le séjour des comtes de Boulogne, et en particulier d'Ide, dans le château du *Wast* , la fondation religieuse et le petit moustier qui y existait, ont porté plusieurs annalistes à penser que Godefroid y était né. De là l'auteur de la *Chronique Belgique* et Malbrancq ont confondu le *Wast* avec *Wasta* ou *Wastenée* en Artois.

Cette confusion des noms est d'autant plus certaine, qu'en la faisant Malbrancq se mettait en contradiction avec une autre partie de son ouvrage où il avait dit : « Il y avait dans le Boulonnais un lieu appelé Wal-convilliers, depuis surnommé le *Wast*, où les religieux de St.-Bertin avaient un petit monastère que sainte Ide avait fait rebâtir. »

Au surplus, cet auteur, tel érudit qu'il soit, est loin d'être toujours exact. De même qu'il a fixé à Saint-Omer le *portus Itius* , opinion dont le ridicule a été victorieusement démontré , il a cru devoir faire honneur à cette ville de la naissance de Godefroid de Bouillon ; tandis qu'il est constant que les comtes de Boulogne n'ont jamais résidé dans l'Artois, et n'y pos-

sédaient aucune châtellesnie. Le *Wast* ne peut, au reste, pas plus prétendre à cet honneur que Saint-Omer. Les autorités que nous ne tarderons pas à invoquer ont réfuté de la manière la plus claire les assertions de Locres et de Malbrancq.

Enfin, des annalistes, mais en très-petit nombre, ont prétendu que Godefroid était né dans le château de Longvilliers.

Pour réduire au néant cette prétention, il suffit de faire observer que jamais ce château n'a appartenu en propre aux comtes de Boulogne, mais à des seigneurs du nom de Longvilliers, qui l'occupaient. Il est vrai que peu de temps avant la révolution on voyait encore à Longvilliers une vieille tour crénelée, appelée la tour de Godefroid; mais la tradition expliquait comment cette dénomination lui avait été donnée, en rapportant que ce prince y avait été transporté dans son enfance, pendant une peste qui causait à Boulogne d'affreux ravages. Ces indications de lieux divers où Godefroid eût reçu le jour, ne prouveraient-elles pas, abstraction faite des raisonnements que nous venons de leur opposer, que leurs auteurs n'avaient aucune certitude pour les établir?... Pourquoi, en effet, lorsque les documents authentiques leur manquaient, se sont-ils éloigné de cette idée si simple, si naturelle, que Godefroid était né dans la ville où son père et sa mère résidaient, où était le siège du comté auquel il devait succéder?... Si ces indications se réunissaient pour présenter un même lieu, autre que Boulogne, il y aurait quelque raison de douter : mais, loin qu'il en

soit ainsi, c'est tour à tour *Bayly*, *Wastene*, près de Saint-Omer, le *Wast* et *Longvilliers*, qui se disputent la naissance du chef de la première croisade.

Nous arrivons maintenant à des preuves positives, et parfaitement en harmonie avec toutes les vraisemblances.

M. Dufaytelle, de Calais, qui s'occupe avec succès de recherches historiques sur l'arrondissement de Boulogne, a découvert, il y a peu d'années, une histoire manuscrite de la ville capitale des comtes boulonnais, par le prêtre *Luto*. Cet ecclésiastique vivait au commencement du siècle dernier, et il était l'ami, le correspondant de Lequien. C'était un savant très-laborieux, qui a compilé tous les manuscrits des bibliothèques nobiliaires et religieuses du pays, pour éclaircir les points historiques sujets à contestation. Il dessinait avec exactitude, et l'on a de lui plusieurs vues de Boulogne, l'une entre autres de l'année 1725.

Voici comment il s'explique sur le sujet qui nous intéresse :

« Les registres de la ville de Boulogne marquent un
» lieu où Godefroid, surnommé de Bouillon, est né ;
» c'est dans l'endroit où sont aujourd'hui les bouche-
» ries de la ville, au-dessous du beffroy, où était au-
» trefois le palais des comtes. »

L'opinion de *Luto* mérite d'autant plus de confiance qu'il avait feuilleté nos archives, et que c'est dans les registres qui les composaient qu'il avait copié les détails que transmet son manuscrit. La mention faite dans ces registres, dont la collection remontait à des dates très-

anciennes, formait une preuve authentique, un titre irréfragable. Cette collection, il est vrai, a été détruite lors des exploits des niveleurs révolutionnaires, qui poursuivaient jusque dans l'histoire, et sans faire la part des temps, tout ce qui était entaché de féodalité; mais l'attestation de Luto nous paraît plus que suffisante pour obvier à cet inconvénient. Comment supposer que ce vertueux et savant ecclésiastique eût inventé un fait de cette importance, et qu'il eût eu l'impudeur d'assurer qu'il se trouvait consigné dans un dépôt ouvert à tout le monde, si ce fait n'avait pas été de la plus exacte vérité?...

Il n'est pas le seul qui ait parlé ainsi. Dans un manuscrit de 1650, provenant de la bibliothèque de notre modeste et laborieux compatriote Henry, et dont l'auteur est inconnu, on lit ce passage, confirmatif du fait énoncé par Luto :

« Ancuns disent que Ide, la mère de Godefroid, »
 » accoucha en la ville de Boulogne, en l'hostel-de-ville »
 » qui est sur la place, et auquel on a élevé un beffroy »
 » ou clocher pour servir à ladite ville pour les décou- »
 » vertes; autres, qu'il est né dans le bâtiment vis-à-vis, »
 » qui a été depuis dédié en abbaye nommée Saint- »
 » Wilmer » (Saint Wulmer, devenu l'Oratoire).

Ainsi ce manuscrit, contenant une foule de faits dont l'exactitude a été vérifiée, est d'accord avec celui de Luto pour fixer à Boulogne la naissance de Godefroid. Quant à l'édifice dans lequel elle a eu lieu, la préférence nous paraît incontestablement devoir être donnée à l'emplacement où se trouve maintenant la

mairie. En effet , antérieurement à 1231 , le palais des comtes boulonnais existait sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'hôtel-de-ville, et était bien certainement la résidence d'Eustache-aux-Grenons , père de Godefroid ; aussi est-ce dans ce palais qu'après de consciencieuses recherches, nous avons placé les principales scènes de la nouvelle de *Marie de Boulogne*.

Mais il est , s'il est possible , une preuve bien plus concluante encore en faveur de notre opinion : c'est le témoignage de Guillaume de Tyr, dans son histoire *des faits et gestes dans les régions d'outre-mer*, livre ix°.

On y lit le passage suivant :

« Godefridus , oriundus verò fuit de regno Francia, de Rhemensi provinciâ , civitate Boloniensi, quæ est secus mare anglicum sita. » — que M. Guizot a traduit ainsi : « Godefroid était originaire du royaume de France , de la province de Rheims , et de la ville de Boulogne , située sur le rivage de la mer d'Angleterre. »

Rien de plus précis , de plus authentique , qu'une semblable autorité.

Guillaume de Tyr, surnommé avec raison le prince des historiens des Croisades , avant que M. Michaud eût publié son bel ouvrage, écrivait en l'année 1169. Il habitait les lieux témoins des grands évènements qu'il raconte, et cela soixante-neuf ans seulement après la mort de Godefroid , au milieu des souvenirs si récents encore de la gloire et des vertus de ce héros. Entouré de tout ce qui pouvait éclairer son jugement

sur ses exploits et son origine , il est impossible qu'il se soit trompé en le faisant naître à Boulogne. Son témoignage rend donc complète la démonstration d'une vérité qui , jusqu'à ce jour , avait été couverte de quelques nuages.

En terminant , messieurs , qu'il me soit permis de former un vœu que l'amour que vous portez à notre pays vous fera sans doute accueillir. Il y a quelques années, vous avez, sur ma proposition, placé solennellement une inscription au-dessus de l'entrée de la maison où est mort le célèbre Lesage ; cette inscription a contribué à rendre plus intéressante aux yeux des étrangers une ville qu'ils se plaisent à visiter , non seulement à cause de la beauté de son site, de la salubrité de l'air, et de ses bains, mais encore de ses nombreux souvenirs historiques. Pourquoi ne solliciteriez-vous pas de l'autorité la permission de poser sur la partie extérieure de notre hôtel-de-ville , correspondant avec le beffroi , une inscription constatant que c'est dans cet emplacement que Godefroid de Bouillon a reçu le jour ?.. Bien des villes pourraient nous envier l'honneur de compter au nombre des citoyens nés dans leurs murs, le héros du Tasse, l'homme dont cet illustre poète a dit :

- Ce digne chevalier , ce prince magnanime ,
- Brûlait du seul espoir de conquérir Solime ;
- Et, de ce grand projet incessamment frappé ,
- Des trésors d'ici-bas n'était point occupé ! »

Calais a obtenu du gouvernement un buste en marbre d'Eustache de Saint-Pierre : peut-être obtiendrions-

nous que celui de Godefroid nous fût donné. S'il en était ainsi , ce buste pourrait être placé sur un socle en stinikal des carrières boulonnaises , au centre de la grande allée de la promenade des Tintelleries , qui prendrait alors le nom de *Cours Godefroid*.

Faire revivre le souvenir des hommes qui ont honoré l'humanité, illustré leur pays, c'est offrir à leurs descendants des modèles à suivre, et le tableau de talents et de vertu dont l'imitation fait la gloire et le bonheur des peuples !!..



Chants, Ballades et Poésies ,

SUR LE CULTRE

DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE.

« O fille du roi des rois , que vos vertus
• sont ravissantes ! quels parfums délicieux
• elles répandent !.. »

Nouveaux mois de Marie , par M. l'abbé
LETOURNEUR , page 264.

Je donne ici quelques vers sur le culte de la Vierge, faits à diverses époques, et dont le seul mérite, est dans le sentiment qui me les a dictés. A leur suite j'ai placé plusieurs morceaux d'auteurs étrangers, qui ont bien voulu permettre la publication des hommages rendus par eux à Notre-Dame de Boulogne.

Après la narration d'une histoire si grave, les lecteurs trouveront peut-être, comme moi, que ces modestes fleurs, répandues sur l'autel de Marie, couronneront d'une manière agréable le monument que j'ai cherché à lui élever.

P. H.

LE VŒU DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE

A NOTRE-DAME DE BOULOGNE. (1)

L'héritier de Bourgogne ,
Charles de Charolais ,
Des comtes de Boulogne
Occupe le palais ;
A madame la Vierge
Il veut offrir un cierge
Et deux chasubles d'or ,
Où mille pierreries
Formant des broderies
Étalent leur trésor.

Sur sa blanche cavale
Voilà Charles monté :
Vrai Dieu ! non, rien n'égale
Sa grâce et sa fierté !
Une suite nombreuse ,
Et vaillante et pieuse ,
Accompagne ses pas ;
Auprès du noble sire
On voit Saint-Pol , Lahire ,
Fameux dans les combats !

(2) Les détails concernant ce vœu sont puisés dans l'histoire de Notre-Dame et les chroniques contemporaines.

Sous le portail gothique
 Du vénéré parvis ,
 Évêque en dalmatique ,
 Tonsurés en surplis ,
 Abbé de Notre-Dame ,
 Sénéchal et vidame ,
 Chantres et porte-croix ,
 Reçoivent son altesse ,
 Et des cris de liesse
 Partent de mille voix !..

Charles met pied à terre ,
 On le conduit au chœur ;
 Le front dans la poussière,
 Il dit : gloire au Seigneur!
 Bientôt l'orgue résonne ,
 Alors la foule entonne
 L'hosanna trois fois saint ;
 Des cloches balancées
 Et dans les airs lancées
 J'entends vibrer l'airain.

« O des cieux chaste reine ,
 » Espoir des affligés ,
 » Au port ta main ramène
 » Les pécheurs naufragés !
 » Soutien de l'innocence ,
 » Patronne de l'enfance ,
 » Daigne accueillir les vœux
 » Que fait dans ta chapelle,
 » A son devoir fidèle ,
 » Un prince généreux ! »

LE CHANT DES SOLDATS DE GODEFROID. (1)

Francs Boulonnais , guerriers fidèles ,
Suivez l'étendart de la croix ;
Bientôt des palmes immortelles
Viendront couronner vos exploits !
Contre le Sarrazin impie
En déployant votre valeur ,
Vous honorez la patrie ,
Vous serez bénis du Seigneur !

La Vierge qui dès notre enfance
A protégé notre berceau ,
Remplit nos ames d'espérance ,
Et nous emportons son drapeau ;
Quand , pour atteindre l'infidèle
En nos rangs ce signe reluit ,
Guerriers , c'est l'étoile nouvelle
Qui vers l'orient nous conduit.

Marchons , et loin de nous la crainte !
Qui pourrait arrêter nos pas ?
Sous les murs de la cité sainte
Cherchons un glorieux trépas !
Soldats , que l'esprit saint anime ,
Quel but est plus noble , plus beau ,
Que d'aller délivrer Solime ,
Et du Christ venger le tombeau !

(1) Ce chant, mis en musique par l'auteur des paroles , et dédié à M. Michaud , a paru , il y a 15 ans , chez Meissonnier , rue Dauphine , à Paris.

Jourdain , ton onde révéree
Semble déjà frapper nos yeux ,
Du temple l'enceinte sacrée
Reçoit nos pas religieux !
Adieu , champs de la Morinie
Où coulèrent nos premiers jours ,
Dieu le veut !.. Nous verrons l'Asie ,
Mais nous vous chérirons toujours !

LA BALLADE D'OLIVIER A LA VIERGE.

Ancienne mélodie.

Arrangée à 3 voix par **P. HEDOUIN.**

Andantino.

Dé-jà l'au - ro - re d'un feu nou - veau,
Dé-jà l'au - ro - re d'un feu nou - veau,
Dé-jà l'au - ro - re d'un feu nou - veau,

co - lo - re bois et co - teau; O Vierge sain - te,
co - lo - re bois et co - teau; O Vierge sain - te,
co - lo - re bois et co - teau; O Vierge sain - te,

lon - nais, Entends la plain - te, Et les re - grets!..
lon - nais, Entends la plain - te, Et les re - grets!..
lon - nais, Entends la plain - te, Et les re - grets!..

LA BALLADE D'OLIVIER

PARTANT POUR LA CROISADE. (1)

Déjà l'aurore
D'un feu nouveau
Pare et colore
Bois et et coteau :
O Vierge sainte,
Du Boulonnais
Entends la plainte
Et les regrets ?.

Clairon de guerre
Vient m'avertir,
Sans voir ma mère
Il faut partir !..

Dans la chapelle
Du val d'Effroi,
Sa voix si belle
Piera pour moi.

Vas en silence,
Noble écuyer,
Quérir ma lance,
Mon blanc coursier.

[1] Lorsqu'on chante cette ballade, on doit répéter le refrain à la fin de chaque stance.

Un noir nuage
Paraît là-bas...
Est-ce présage
De mon trépas !..

Pour ta querelle ,
O mon sauveur ,
De l'infidèle
Rends-moi vainqueur !

Riant bocage ,
Vrai paradis,
Jeux sous l'ombrage ,
Adieu vous dis !..

Adieu, tourelle
Du haut clocher ,
Où l'hirondelle
Aime à nicher !

Douce patrie ,
Aimable lieu ,
Mère chérie ,
Encore adieu !
Vierge divine ,
Mon bouclier ,
En Palestine
Guide Olivier !

L'ANNIVERSAIRE DE LA SAINT-MARC.

- » Avril ramène une fête chérie
- » Qui nous rappelle honneur et liberté ;
- » Levez-vous tous , fils de la loyauté ,
- » Pour célébrer le prince et la patrie !

- » O Boulonnais , s'il le fallait encor ,
- » Vous braveriez et l'exil et la mort !.

- » De nos aïeux la fierté courageuse
- » Sut les soustraire au joug de l'étranger ;
- » Leurs successeurs, dans les jours du danger ,
- » Retrouveraient leur ame valeureuse.

- » O Boulonnais , s'il le fallait encor ,
- » Vous braveriez et l'exil et la mort !.

- » Il reviendra le temps de la victoire !..
- » Le coq des Francs a toujours sa vertu ,
- » Par le malheur il n'est point abattu ,
- » Mais il sommeille en rêvant à la gloire !

- » O Boulonnais , s'il le fallait encor ,
- » Vous braveriez et l'exil et la mort !..

„ Du brave Eurvin l'image vénérée [1]
 „ Dans un nuage apparaît à nos yeux ;
 „ Il applaudit, noble habitant des cieux,
 „ A nos transports, à cette hymne sacrée :

„ O Boulonnais, s'il le fallait encor,
 „ Vous braveriez et l'exil et la mort !..

„ De nos foyers divine protectrice,
 „ Vierge sans tache, amour de l'univers,
 „ Nous t'implorons ! à nos pieux concerts
 „ Que ton oreille en ce jour soit propice :

„ O Boulonnais, s'il le fallait encore
 „ Nous braverions et l'exil et la mort !..

„ Salut, honneur aux cendres de nos pères !..
 „ Leur souvenir parmi nous respecté
 „ Aura trouvé son immortalité
 „ Dans tous les cœurs généreux et sincères :

„ O Boulonnais, s'il le fallait encor,
 „ Nous braverions et l'exil et la mort !..

[1] Eurvin, maire de Boulogne, lors du siège, défendit la place avec le plus grand courage. Il refusa de la rendre aux Anglais, et quand arriva la capitulation faite par Couci, il s'exila avec les principaux habitants.

LA PRIÈRE DE MARGUERITE

A NOTRE - DAME.

O Vierge sainte ,
Entends ma plainte ,
Calme ma crainte
Et mes douleurs !
Vierge si belle ,
Dans ta chapelle
Ma main fidèle
Répand des fleurs !

De la prairie
Verte et fleurie ,
Pour toi , Marie ,
J'apporte ici ,
La paquerette
Tant joliette ,
La violette
Et le souci.

Mais un nuage ,
Sombre présage
Sur mon jeune âge
Hélas ! s'étend !...

[1] M. W. Noulard a fait sur cette prière de la musique pleine de sentiment et de charme.

Le jour se lève ,
Cuole et s'achève ,
Sans donner trêve
A mon tourment !...

Dans les campagnes ,
Sur les montagnes
Si mes compagnes
Vont folâtrer ,
Moi je soupire....
Pourriez-vous dire
Ce qui m'inspire
Triste penser !..

Quand je sommeille ,
L'ange qui veille
A mon oreille
Fait parvenir
Sa voix plaintive ,
Qui douce arrive
De l'autre rive
Pour m'avertir.

„ O Marguerite ,
„ Chère petite ,
„ Dit-il , fuis vite
„ Le tentateur !..
„ Car il te guette
„ En ta chambrette ,
„ Et veut, pauvrete ,
„ Souiller ton cœur !.. ”

De l'ancolie ,
Fleur qu'on oublie ,
Hélas , ma vie
Est le miroir !
Ma beauté passe ,
Comme la trace
Du jour , qu'efface
L'ombre du soir !...

Chœurs séraphiques ,
Chants angéliques ,
Sous des portiques
Sont entendus
Dans l'autre monde ,
Où paix profonde
Sans doute abonde
Pour les élus !..

Si je désire ,
Si je soupire ,
C'est que j'aspire
A l'Éternel ;
C'est que mon ame ,
Souffle de flamme ,
Brûle la trame
D'un corps mortel !

En vain j'espère ,
Dans ma misère
Près de ma mère
Trouver appui ;

Son front sévère ,
Sa voix austère
Me font lui taire
Tout mon ennui !..

O Vierge sainte ,
Reçois ma plainte ,
Calme ma crainte ,
Et mes douleurs !
Vierge si belle ,
Dans ta chapelle !
Ma main fidèle
Répand des fleurs.

SOUVENIRS GLORIEUX ET RELIGIEUX ,

A L'ENTOUR DE BOULOGNE.

Autour de nos remparts il est pour la mémoire
Plus d'un illustre souvenir ,
Que la religion , d'accord avec la gloire ,
Signale au lointain avenir !

Ces murs , lorsque régnait l'empereur Charlemagne ,
Furent défendus par Roland ;
Son cor a retenti sur la verte montagne
Que baigne le vaste Océan. [1]

Ici , du grand Bouillon et l'émule et le frère
Rassemblait jadis à sa voix
Douze cents Boulonnais , prenant pour leur bannière
L'étendart sacré de la Croix. [2]

[1] En 774, Roland , le preux paladin , fut nommé par Charlemagne gouverneur des côtes britanniques et de la Morinie. (Henry, *Essai historique* , p. 266.)

[2] Le départ des croisés eut lieu en 1096 , sous le commandement de Godefroid de Bouillon. Dans le dénombrement de l'armée de Godefroid , le Tasse dit : *Baudouin conduit ses Boulonnais...*(*Jérusalem*, chant 1.— Henry , *Essai* , p. 278.)

Voilà ce vieux chastel que Philippe de France
 A fait *bastir* pour protéger
 La foi de nos aïeux et leur indépendance,
Advenant les jours de danger. [1]

Plus loin, à l'horizon, j'aperçois la Colonne,
 Dont le fût perce le brouillard,
 Superbe monument que les fils de Bellone
 Votèrent au nouveau César! [2]

A ses pieds un vallon en cirque se déploie :
 Là les compagnons du vainqueur
 Placèrent sur leur sein, tout palpitant de joie,
 La noble étoile de l'honneur!... [3]

On n'entendait alors que bruit d'armes, de guerre,
 Et plus de cent mille soldats,
 Campés sur les hauteurs, criaient à l'Angleterre :
 « Nous te défions aux combats!... » [4]

[1] En 1231, Philippe fait construire le château. Dans l'ancienne inscription, on lisait : « Phelippus cuens de Boulogne, lieu de Phelippus de France, a fait bastir ce chastel, l'an de l'incarnation 1231. » (*Voy. Henry*, p. 285.)

[2] Le 1^{er} vendémiaire an 13, l'armée des camps de Boulogne et de Saint-Omer vote l'érection de la Colonne, *monument devant attester à l'univers son dévouement et sa fidélité envers le premier empereur des Français.* (H., p. 334.)

[3] A quelque distance de la Colonne, et sur un plan incliné, est l'amphithéâtre où les croix de la Légion-d'Honneur furent distribuées.

[4] Les régiments répétaient tous les jours le beau *Chant du départ* de Méhul :

« La victoire en chantant nous ouvre la barrière,

• • • • •

« Et du nord au midi, la trompette guerrière

« A sonné l'heure des combats! »

Plus loin encor, d'Honvault c'est l'antique tourelle,
Avec son puits mystérieux,
Qui renferma long-temps, sous son onde fidèle,
La Vierge de nos bons aïeux. [1]

On déplorait sa perte.... Une nuit, vers la terre
Poussé par le flot écumant,
Au milieu des écueils, un pêcheur en prière
Aperçut un fantôme blanc.

Or, ce fantôme était un messager céleste,
Qui, se dirigeant sur Honvault,
Y mena le pêcheur, et lui montra du geste
Notre-Dame, que couvrait l'eau.

Et lorsque de ces lieux la digne châtelaine
Eut appris cet évènement,
Elle fit transporter la Vierge suzeraine
Dans son plus riche appartement.

C'est là que, suppliant dans l'ombre et le silence
Marie et son Enfant divin,
Sa voix pendant vingt ans demanda pour la France
La paix, espoir du genre humain !

Car, en ces jours de deuil, on voyait l'hérésie,
Versant ses poisons à grands flots,
Dans nos villes, nos champs, lever sa tête impie
Et troubler partout le repos !

[1] Tous les détails qui suivent sont conformes à la tradition. (Voir l'*Histoire de Notre Dame* et la lettre sur Honvault, à la fin du volume.)

Mais Dieu prit en pitié nos pleurs, notre misère :
Jésus, ton culte est éternel !
Au sein du vieux parvis, Notre-Dame, ta mère,
Reconquit un jour son autel.

25 décembre 1839.

AVANT L'ORAGE. (1)

• Ave, Maris stella. •

Au doux murmure
Du vent qui courbe les roseaux,
A l'aventure
Notre nacelle glisse sur les flots :

Précurseur de l'orage,
Dans les cieux un nuage
De la côte brunit les monts :
Ramons !!

Avec furie
La foudre bientôt grondera ;
Vierge Marie
C'est ton pouvoir qui nous protégera :

Précurseur de l'orage,
Dans les cieux un nuage
De la côte brunit les monts :
Ramons !!

Oui, pour offrande,
De fleurs nous orçons tes habits ;
Simple guirlande
Vaut à tes yeux et perles et rubis :

(1) M. Voisel a fait sur ces paroles un charmant nocturne à deux voix.

Précurseur de l'orage,
Dans les cieus un nuage
De la côte brunit les monts :
Ramons!!

Dans nos chaumières,
Où nous trouvons le vrai bonheur,
Nos bonnes mères
Vont au retour nous presser sur leur cœur!...

Précurseur de l'orage,
Dans les cieus un nuage
De la côte brunit les monts :
Ramons!!

DÉPART ET ESPÉRANCE DE RETOUR. (1)

Saisissons la rame légère,
Pour voguer sur l'azur des flots :
L'air est si pur, l'onde si claire !....
De nos chants frappons les échos.

O toi, dont la douce carrière
Devient le signal du retour,
Astre des nuits, quand ta lumière
Remplacera les feux du jour,
Sur cette roche solitaire
Suspendant voiles et filets,
Nous offrirons notre prière
A la Vierge du Boulonnais :

Saisissons la rame légère,
Pour voguer sur l'azur des flots :
L'air est si pur, l'onde si claire !....
De nos chants frappons les échos.

(1) Mis en musique par M. de Garaudé, et publié dans le journal de Polymnie.

Récits , et vous hautes montagnes
Que nous nous plaisons à gravir,
Violettes qu'en nos campagnes
Nos sœurs aiment tant à cueillir ;
Humbles foyers de nos cabanes ,
Où du sapin brillent au soir
Les étincelles diaphanes,
Dans peu nous irons vous revoir!....

Saisissons la rame légère ,
Pour voguer sur l'azur des flots :
L'air est si pur, l'onde si claire!....
De nos chants frappons les échos.

HYMNE

A NOTRE - DAME DE BOULOGNE.

Chaste Marie, espoir des matelots,
Astre propice au milieu des naufrages,
Loin de ces bords écartez les orages,
Et répandez le calme sur les eaux.

Pour nos époux, nos enfants et nos frères,
Nous vous prions : Marie, entendez-nous !
Qu'un doux zéphir nous les ramène tous,
Ces nautonniers, battus des vents contraires.

Dans leur fureur, pour enchaîner les flots,
Il vous suffit d'une simple guirlande,
Recevez donc cette modeste offrande,
Chaste Marie, espoir des matelots.

PRIÈRE DU VIEUX MARINIER

A NOTRE-DAME DE BOULOGNE.

BALLADE.

Lorsque la nuit au front d'ébène
Étend son voile dans les airs,
Que de sa lueur incertaine
La lune au loin blanchit les mers,
Sur cette roche solitaire
Où viennent se briser les flots,
Loin de son fils, le pauvre Pierre
Exhale sa peine en ces mots :

« Des premiers jours de ton enfance
« Que j'aime à me ressouvenir !
« Jeune et couronné d'innocence,
« Sous mes yeux je te vis fleurir !
« Loin de Boulogne, hélas ! peut-être
« D'affreux écueils, des bords déserts,
« Ont vu ton bateau disparaître,
« Englouti dans les flots amers ! »

Un soir, du chagrin qui le ronge
Le vieillard déposant le poids,
S'endort bientôt, et dans un songe
De son fils il entend la voix :

« O vous, qu'afflige mon absence,
 » Pour votre Paul priez le ciel ;
 » Et qu'en ce jour son assistance
 » Me rende au foyer paternel ! »

A ces mots le vieillard s'éveille,
 Le songe s'est évanoui ;
 Il regarde, il prête l'oreille :
 Tout est muet autour de lui.
 L'image du fils qu'il adore
 Trouble pourtant ses sens émus :
 Ainsi l'airain murmure encore
 Lorsque le son n'est déjà plus.

Mais le jour fuit, et le vieux Pierre,
 Afin de retrouver la paix,
 Implore, en son humble prière,
 Notre-Dame du Boulonnais.
 Il retourne vers sa chaumière,
 D'un pieux espoir enflammé ;
 Il arrive : et ce tendre père
 Retrouve son fils bien aimé.

Ah ! qui peindra leur douce ivresse ?
 Qui dira leurs transports joyeux ?
 Leurs cœurs palpitent d'allégresse ;
 Des pleurs d'amour baignent leurs yeux !
 Et depuis ce jour mémorable,
 Tous deux, au sein de leur foyer,
 Bénissent la main secourable
 Qui protège le marinier.



Poésies de divers Auteurs.

VIRGINI

ECCLESIAE BOLONIENSIS PATRONÆ.

O D E.

*Diva, terrarum, pelagique custos,
Quam vocat matrem soboles Tonantis,
Ad preces gentis famulæ benigno
Respice vultu.*

*Has enim præsens coluisse sedes
Diceris, postquam tua turbulenti
Per maris fluctus tenuit propinquum
Littus Imago.*

*Sentiunt promptum populi levamen
Rebus afflictis, sterilis fefellit
Cum seges sulcos, pluvius ve pestem
Attulit Auster.*

*Urbis in cladem tibi dedicatæ,
Bella dum sævis meditatur armis,
Non semel surgit tonitru minaci
Territus hostis.*

*Te colunt Reges , petibusque proni
Sceptra submitunt , tibi pro tribute
Aureis sacras onerare gaudent
Cordibus aras.*

*Supplicam votis facilis moveri,
Virgo, si nostri placuère cantus ,
Fac tui cælo celebremus olim
Festa triumphæ.*

J. COMMIRIUS. J. S.

NOTRE-DAME DE BOULOGNE.

SOUVENIRS DE COLLÈGE.

Vous souvient-il , amis , du respectable asile
Qui sauva de nos mœurs l'innocence fragile ?
De ces sages Mentor , dont les soins assidus ,
Le zélé dévouement , l'active vigilance
Inspiraient à nos cœurs le goût de la science
Et l'amour des vertus ?

Vous souvient-il aussi de l'enceinte sacrée [1]
De décombres partout , de vieux murs entourée ?..
Champ de Mars animé de nos bruyants ébats ,
Théâtre où si souvent notre joyeuse enfance
Trouva dans les plaisirs qu'approuve l'innocence
Tant de rians appas ?... ?

Heureux âge , heureux temps ! époque de la vie
La plus belle , et pourtant alors si peu sentie !
Qui pouvait altérer notre félicité ?...
Effleurant tour-à-tour et les jeux et l'étude ,
Amis , que manquait-il à notre quiétude ?...
Rien... que la liberté ?...

[1] L'emplacement de l'ancienne cathédrale a long-temps servi de lieu de récréation aux élèves de M. Haffreingue.

Pourtant nous grandissions au milieu des ruines ;
 Nous foulions les débris et les cendres divines
 D'un temple où s'inclinait le front sacré des rois ;
 Où tant de fiers guerriers , l'honneur de leur patrie ,
 Venaient en pèlerins , aux autels de Marie ,
 Consacrer leurs exploits !

Et nous... ces murs noircis, ces colonnes gothiques
 Des autels du Seigneur véritables reliques ,
 Hélas ! loin d'arracher une larme à nos yeux ,
 Avec leurs chapiteaux aux reliefs fantastiques ,
 Quelquefois provoquaient et nos traits satiriques
 Et nos propos joyeux.

Cependant au récit de l'excès sacrilège
 Que retraçait si bien l'entrepel du collège ,
 Tout en faisant tomber l'or blond de nos cheveux,[1]
 Nous frémissions d'horreur jusqu'au fond de nos ames,
 Maudissant mille fois les marteaux et les flammes
 D'un vandalisme affreux.

Souvent ce bon vieillard, digne des premiers âges ,
 De ses vieux souvenirs nous exhumait les pages ;
 Fidèle historien , calendrier vivant ,
 Il pouvait nous citer le jour , l'heure précise
 Où de ses propres yeux il vit tomber l'église
 Et sa poussière au vent.

[1] Le vieux Duflos , perruquier du collège, excellent homme aimant à raconter tout ce qui se rattachait à la destruction de la cathédrale et à son ancienne splendeur.

Et puis, avec les traits d'une vive éloquence ,
 Il dépeignait l'éclat , les trésors , l'opulence ,
 Qu'elle étalait jadis aux yeux des pèlerins ;
 Les miracles surtout et la vertu suprême
 Du simulacre saint qu'un apôtre lui-même ,
 Avait fait de ses mains, [1]

Notre ame, à ses récits profondément émue ,
 Déplorait, comme lui, tant de grandeur perdue ,
 Et disait : anathème aux monstres destructeurs !..
 Et bientôt cependant ces lugubres pensées ,
 Fruits d'un pieux élan , comme l'éclair passées,
 S'effaçaient de nos cœurs.

Mais déjà s'élevait, inspiré par Marie ,
 L'homme qui nous devait une œuvre de génie ;
 L'antique majesté des murs de Salomon
 Par la splendeur d'Esdras allait être éclipsée ,
 Et nos yeux devaient voir un jour de sa pensée
 Éclorre un Parthénon.

Le voyez-vous déjà comme son front s'élançe ?
 Son dôme éblouissant à peine à sa naissance ,
 Semble au loin se mêler aux nuages du ciel ;
 Il brille sur les flots comme un phare propice ,
 Et le vaisseau , voguant sous son heureux auspice ,
 Rend grâce à l'Éternel.

[1] On sait que la statue de Notre-Dame de Boulogne passait pour avoir été faite par Saint Luc, comme celle de Notre-Dame de Lorette, avec laquelle elle avait, dit-on , beaucoup de ressemblance.

Lève-toi , temple auguste et sors de la poussière !
 Élève dans les cieus ta tête plus altièrè ,
 Comme un astre éclipsé reluit enfin plus beau ;
 Comme de l'Homme-Dieu la dépouille sanglante
 Sortit , après trois jours , superbe et triomphante ,
 D'un impuissant tombeau !

Et toi , l'élu du ciel pour un insigne ouvrage ,
 Qui n'admirerait point ton sublime courage ,
 Quand domine partout l'affreux démon de l'or ,
 Qu'à ses pieds nous voyons tomber toutes les ames ,
 Et ne plus encenser sur des autels infâmes
 D'autre Dieu qu'un trésor !

Quand au lieu des vertus que cultivaient nos pères ,
 Le plus vil intérêt , les calculs mercenaires ,
 Étouffent dans les cœurs tout élan généreux ,
 Qu'il est grand le chrétien ferme dans sa croyance
 Qui , dans ce siècle avare et plein d'indifférence ,
 Travaille pour les cieus !

Poursuis , poursuis une œuvre et si sainte et si belle !
 Ta grande ame n'a point pour seconder son zèle ,
 Les trésors d'un Ophir ou l'appui d'un grand roi ,
 Et ne voit aborder au nouveau sanctuaire
 Ni cèdres du Liban , ni flotte tributaire :
 Mais elle a plus... sa foi !

APPEL

EN FAVEUR DE LA SOUSCRIPTION OUVERTE POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE BOULOGNE-SUR-MER.

Domine, dilexi decorem domus tuæ.

Un pompeux édifice existait dans ces lieux ,
Enrichi par la foi , l'amour de nos aïeux ;
Chaque siècle ajoutait à sa magnificence :
On y voyait venir le monarque de France
Qui , suivant un usage antique et révéral ,
Parmi ses grands vassaux , de sa cour entouré ,
Et dans des flots , d'encens , tenant en main un cierge ,
Présentait sa couronne à l'autel de la Vierge ,
Dont l'image brillait de saphirs , de rubis ,
Quand la foule empressée inondait le parvis .
Qui pourrait rappeler tant de riches reliques ,
Le fer , l'argent et l'or des chapelles gothiques ,
Les autels grecs , romains , les lampes , les flambeaux ,
Les colonnes de marbre et les brillants vitraux ?
Là reposaient jadis , sous la pierre sonore ,
Plus d'un vaillant guerrier dont Boulogne s'honore ,
Plus d'un pontife saint , plus d'un sage docteur ,
Et plus d'un juge intègre estimé du plaideur .

En des jours désastreux l'antique cathédrale
 Fut livrée à la pioche , au marteau du vandale.
 On ouvrit les tombeaux ! et les os dispersés
 Restèrent sans honneur sous les murs renversés !
 On brisa les autels , on arracha les dalles ,
 Et la cupidité prodiguant les scandales ,
 O douleurs ! ô regrets ! chez un peuple chrétien ,
 Tout fut détruit , épars , il ne resta plus rien ;
 Et la religion , à pleurer condamnée ,
 Quitta pour quelque temps la terre profanée.

Mais après la tempête on la vit revenir ,
 Sous l'aile de la foi préparant l'avenir.
 L'étude , la science et les arts pour cortège ,
 Près des lieux dévastés fondèrent un collège ,
 Où des maîtres pieux , choisis pour leur savoir ,
 Des parens éclairés ont surpassé l'espoir.
 Reconnaissance , honneur , gloire , estime éternelle
 Au prêtre du seigneur enflammé d'un saint zèle
 Qui le premier conçut ce dessein généreux !
 Oh ! puisse-t-il bientôt voir couronner ses vœux ,
 Et s'élever un jour la noble basilique ,
 Monument glorieux de la foi catholique ,
 Consacré par les dons , la piété , l'amour ,
 Et digne de la ville où Bouillon vit le jour !

Voustous, fils de la France ! ô chrétiens ! ô mes frères !
 Sur qui brille un rayon du soleil de nos pères ,
 Qui respectez encor ce qu'ils ont adoré ,
 Nous implorons de vous un secours assuré !

Écoutez notre voix, le ciel vous y convie :
 L'ange des souverains, sur le livre de vie,
 Avec reconnaissance inscrira vos tributs,
 Le denier de la veuve et le don de Crésus.

LE BARON D'ORDEE.

AN APPEAL

IN BEHALF OF A SUBSCRIPTION FOR THE RECONSTRUCTION
OF THE ANCIENT CATHEDRAL OF BOULOGNE-SUR-MER.

Domine, dilexi decorem domus tuæ.

Upon this spot there stood a splendid Fane,
Some scattered traces of its walls remain :
Whose shrines, the faith and zeal of former days
Enriched, adorned, approached with pious praise.
Succeeding ages long admired the pile
And heaped fresh offerings in each vaulted aisle.

Here Gallia's monarchs oft in days of old,
Their nobles round them, and their vassals bold,
A hallowed taper glimmering in their hand,
Midst clouds of incense, and a reverend band
Of priests, bent low the knee, with faith divine,
To lay their crown upon the Virgin's shrine,
Whose form, with rubies and with sapphires bright,
Dispensed a sacred and effulgent light.
Who can describe thy countless relicks rare,
Which pilgrims sought from far with pious care ;
Thy gothic chapels rich with o'erlaid gold ;
Thy Greek and Roman altars, and thy bold

But graceful pillars, and the lamps which gleamed
With holy fire, the softened day that beamed
Through the stained windows on the marble floor,
And sculptured tombs of those who dwelt of yore
The valiant heroes Boulogne justly boasts,
Who shed a lustre o'er her rugged coasts,
And many a holy pontiff, many a sage
And upright judge, the beacon of his age !

At length disastrous days came o'er the land
The temple fell beneath the Vandal's hand.
Its tombs uptorn, around the ruins spread,
Nor spared were e'en the ashes of the dead.
Beneath the riven walls---oh direful loss !
Lie fallen altars, and the fractured cross.
Avarice, of scandal prodigal alone,
Respects not e'en the blessed Virgin's throne,
All, all, alas ! destroyed, unhallowed fell :
Such crimes convulse the land where christians dwell !
Religion, doomed to weep where late she reigned,
Forsook awhile a country so profaned.

But when the storm subsided she returned ;
By law upheld again her altars burned.
With her art, science, industry appear,
And near the ruined Fane a college rear.
Enlightened parents, with just praise proclaim
The learned and pious teacher's well earned fame.
Honor and glory, gratitude, esteem
Be these thy meed, who first with zeal supreme,
The generous thought didst nurture in thy breast,
To build this shrine, and be thy labours blest !

Oh mayst thou see thy fondest wishes crowned,
A splendid temple rise above the ground,
A glorious monument of christian faith!
And be it hallowed by the heavenly breath
Of piety and love, a bright array,
Worthy the town where Bouillon saw the day!

And ye whom France has nursed, oh christians, friends!
On whom one ray of that bright sun descends
That shone upon our fathers; who adore
The God they worshiped, ---Ye we now implore!
Oh grant the succour still so much we need
To make the work, so well begun, succeed!
Let not my prayer be lost, by heaven inspired.
Angels shall note the tributes thus acquired,
And saints upon the book of life indite
The gift of Ceresus and the widow's mite.

R. B. H.

A LA REINE DES ANGES ,

IMITATION DE GOETHE.

D'ici la vue est profonde ,
L'esprit flotte entre le monde
Et l'Éternel ;
Mais dans la nuée en flammes
J'aperçois de saintes femmes
Qui vont au ciel.

J'en vois une qui rayonne
Au milieu, sous sa couronne
D'astres en fleur ;
C'est la patronne divine ,
La reine, je le devine
A sa splendeur.

Souveraine immaculée
De l'univers ,
Sous la coupole étoilée
Des cieux ouverts
Laisse-moi, dans la lumière
Du ciel en feu ,
Lire ton divin mystère ,
Mère de Dieu !

HENRI BLAZE.

UNE MÈRE A L'AUTEL DE LA VIERGE.

C'était à l'heure où l'âme recueillie
Aux pieds des saints autels vient se répandre et prie ;
A l'heure où la mère de Dieu ,
La Vierge appui des enfants et des mères ,
Du haut des cieux s'incline , accueillant leurs prières
Qui , comme un pur encens , s'élèvent du saint lieu.

I.

Avec ferveur, dans l'antique chapelle,
Des femmes aux genoux de la Vierge immortelle,
Priaient... quand leur montrant son fils ,
Une mère, de joie et d'amour rayonnante ,
D'une voix fière et triomphante
Fit entendre ces mots sous les sacrés parvis :

II.

« Oh ! qu'il est beau, mon fils ! contemplez son image :
» Des anges n'a-t-il pas l'incarnat doux et pur ?
» N'a-t-il pas leur sourire et leur tendre langage ,
» Leur candeur et leurs yeux d'azur !... »

» De ces membres naissants la grâce et l'élégance ,
 » Cette peau de satin qui revêt ce beau corps ,
 » Tout ne nous dit-il pas qu'au jour de sa naissance
 » Le ciel a pour mon fils épuisé ses trésors ?

» C'est qu'ici je venais à l'heure où la prière
 » Monte du temple saint aux pieds de l'Éternel ,
 » A genoux , sur la froide pierre ,
 » Contempler chaque jour les anges de l'autel.

» C'est que , [durant mes nuits , célébrant les louanges
 » De la reine des cieux , --- toujours je lui disais :
 » Oh ! donnez à mon fils les yeux bleus de vos anges ;
 » Vierge sainte , et leurs traits !

» Et la Vierge exauça ma prière fervente ;
 » Elle a comblé mon fils de toutes ses faveurs ;
 » Et moi , --mère reconnaissante ,
 » J'ai voué son enfance à ses blanches couleurs....

» Car on dit que la mort respecte l'existence
 » Des enfants que la Vierge a marqués de son sceau ,
 » Et que le ciel toujours verse avec complaisance
 » Ses plus riches bienfaits sur leur riant berceau.

» Aussi , comme il est beau ! contemplez son visage ;
 » Des anges n'a-t-il pas l'incarnat doux et pur !
 » N'a-t-il pas leur sourire et leur tendre langage ,
 Leur candeur et leurs yeux d'azur !... »

III.

La voix se tut , et puis dans la pieuse enceinte ,
Aux genoux de la Vierge sainte ,
Courbant leurs fronts religieux ,
Toutes les mères la bénirent ;
Et les chœurs immortels des anges entendirent
Un cantique d'amour s'élever dans les cieux !! [1]

WAINS-DESFONTAINES.

[1] Cette pièce fait partie d'un charmant recueil , ayant pour titre *les Ephémères* , et publié à Moulins par M. Desrosiers , dont les travaux honorent la typographie et la librairie.

L'ARRIVÉE MYSTÉRIEUSE.

Un batelet voguait devant la brise folle ,
Entre un ciel et doux et pur
Et la vague d'azur ,
Entouré des rayons d'une blanche auréole ,
Qui s'élevait du flot d'azur
Jusqu'au ciel pur.



Noble et simple à la fois , il franchissait l'espace ,
Balancé mollement ;
L'onde amère sous lui s'inclinait avec grâce ,
Et se ridait au vent.

Sur les flots dérivant, sans rames et sans voiles ,
Dans sa légèreté
Il filait doucement, comme file une étoile
En un beau soir d'été.

Oh ! qu'il semblait heureux de sa frêle carène
Dominant l'océan !
Tel , un cygne au col blanc , tout joyeux , se promène
Sur les eaux de l'étang.

La mer ouvrait son sein pour lui livrer passage ,
 Et sans aucun danger
 Le flot qui le berçait roulait jusqu'au rivage
 Ainsi qu'un messager.



Et toujours il voguait devant la brise folle ,
 Entre un ciel doux et pur
 Et la vague d'azur ,
 Entouré des rayons d'une blanche auréole ,
 Qui s'élevait du flot d'azur
 Jusqu'au ciel pur !



Soudain , une brillante et vive symphonie
 S'élança dans les airs ,
 Et l'écho vint frapper d'une sainte harmonie
 L'immensité des mers !

Un chant suave et clair , comme la voix des anges
 Au son délicieux ,
 Fit entendre aux mortels les divines louanges
 Que l'on n'entend qu'aux cieux !

Ainsi qu'aux chants du soir emportés par la brise
 On voudrait se mêler ,
 Vers ces accents pieux , l'ame attendrie , éprise ,
 Semblait prête à voler.

Les sens étaient surpris comme dans un beau rêve
Qu'on craint de voir finir ;
Puis l'hymne s'éloignait en caressant la grève
Ainsi qu'un souvenir.



Toujours le batelet devant la brise folle ;
Voguait entre un ciel pur
Et la vague d'azur,
Entouré des rayons d'une blanche auréole,
Qui s'élevait du flot d'azur
Jusqu'au ciel pur.



Le peuple regardait, à genoux sur la plage,
Le don mystérieux ;
Car la barque apportait une divine image
Au souris gracieux.

Sa tête, aux bruns cheveux, portait une couronne,
Signe de sa grandeur ;
Rayonnante de gloire, elle n'avait pour trône
Qu'un bateau de pêcheur !

Dans ce simple palais, qu'elle paraissait belle
En fixant tendrement
Un ange entre ses bras, un enfant beau comme elle,
Comme elle souriant !...

Et le peuple admirant cette image chérie
Entendit une voix :
« Chrétiens, prosternez-vous !.. c'est la vierge Marie ,
» Mère du Roi des Rois !! »



Alors le batelet qui sous la brise folle
Voguait entre un ciel pur
Et la vague d'azur
Aborda sur la plage, et la blanche auréole
Vola bientôt du flot d'azur
Jusqu'au ciel pur !...

LOUIS LEBON.



LA CENTENAIRE.

LA CENTENAIRE.

On nous en a déjà parlé de la *Centenaire* de Boulogne-sur-mer, qui a fêté gaîment, il y a environ deux mois, entre messe, musique et régal partagé par de vieux convives et de jeunes enfants, sa centième année. Cent ans !... C'est un laps de temps qui demande quelque attention à nos vies passagères..... Qui dédaignerait de s'y arrêter?.... Celui-là seul qui rejette avec affectation le respect qu'on doit à la vieillesse, aux pieux souvenirs de nos ancêtres et à la céleste origine de leurs croyances. D'ailleurs, n'est-on pas bien aise de se sauver du temps présent pour se réfugier dans le passé, où l'on trouve quelque chose qui ne ressemble pas à tout ce qui est aujourd'hui? Car qu'est-ce qui peut nous plaire? Nous sommes blasés sur tout; la vérité a fui de la terre, et le mensonge s'y est établi pour nous fatiguer de déceptions, de déloyauté et de peines morales. De l'esprit? Nous manquons de celui qu'il faut pour hâter le bien; et pour le mal, il y en a toujours trop..... Des romans, des histoires? On nous en a tant fait de fausses! Nous nous sentons un goût décidé pour revenir à la vérité. L'ordre des choses de tous les temps est renversé, les

vaincus sont aujourd'hui plus contents que les vainqueurs, et celui qui a une place est moins satisfait que celui qui n'en a pas. Les bals étaient bons pour se distraire du choléra ; et des voyages , on en est fatigué. Que trouver donc hors de chez soi , où du moins il nous est permis de vivre dans le passé ? L'impertinence de quelques Lilliputiens se pavanant au soleil d'un Dieu qu'ils affectent de méconnaître , se redressant avec effort dans l'espoir de devenir géants, afin d'escalader le ciel , tout cela paraît fort drôle à notre centenaire ; elle dit que c'est de la démence, et qu'il n'en était point ainsi au bon vieux temps , où on était plus occupé du salut de son ame que de tant de chétifs intérêts et de plaisirs passagers , n'offrant ni passé , ni avenir. Elle raisonne juste, la centenaire, et parle on ne peut mieux de la ferveur pour les choses saintes qui jadis distinguaient cette ville de Boulogne, où tant d'événements, en vérité fort surprenants, se sont passés, à ce que nous démontre au surplus, avec une scrupuleuse exactitude, une chronique du temps. La centenaire peut nous donner de très-bonnes leçons , et exciter en nous le désir de nous instruire : allons la voir, et interrogeons-la. Sa petite maison est sur la place de la haute-ville , à côté d'une riche et fraîche fontaine touchant à l'hôtel-de-ville , au pied de la grande tour dont le cadran marque les heures , et ayant en vue l'église de Saint-Joseph , où elle se rend chaque matin à cette messe du point du jour, que la chronique dit avoir été fondée par le roi Jean , au retour de sa captivité en Angleterre. Attribuant sa délivrance à la puissante interces-

sion de Notre-Dame de Boulogne, il vint à pied, vêtu en pèlerin, en la compagnie des seigneurs de sa cour, du prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, des deux princes ses frères, et de Charles, son fils, plus tard surnommé *le Sage*, dans l'église de Notre-Dame de Boulogne, s'acquitter avec dévotion du vœu qu'il avait fait. Il fallait voir alors quelles bénédictions suivirent la venue d'un roi aimant véritablement son peuple, et dont le cœur, porté à la bienfaisance, prévoyait les besoins ! Alors la classe peu accoutumée aux plaisirs d'ici-bas comptait aussi ses jours de bonheur.

La centenaire, en citant nos rois, grands de nom, de puissance et de gloire, qui se sont rendus en la ville que ses cent ans n'ont cessé d'honorer, pour rendre hommage de leur couronne à Notre-Dame de Boulogne, laisse échapper une expression de peine en prononçant le nom de ceux qui n'ont point apporté aux pieds de la Vierge le cœur d'or prescrit par les chartes du temps. « Hélas ! que leur en est-il revenu ? ajoute-t-elle avec un ton douloureux ; disgrâce et malheur ! Croyez que le mieux est l'ennemi du bien. Le temps où la jeune fille s'occupait à parer la Vierge dans la chapelle du lieu valait bien celui où elle se torture l'esprit pour toujours renouveler et changer sa parure, croyant mieux plaire au bal. Il n'en était point ainsi de mon temps : les robes de nos grand-mères étaient assez belles pour leurs petites-filles, et on en faisait cas. »

En écoutant la centenaire exposer tour-à-tour les vulgaires et saintes traditions, on serait tenté de con-

damner le siècle qui , à force de susceptibilités doctrinaires, nous conduit à une incrédulité obscure, d'où il ne sort que désolation, suicide, incendie et meurtre. Qui nous enseignera par où il faut se sauver, lorsqu'on fuit le sein d'un Dieu qui seul peut être le refuge de l'homme malheureux!!!! A quoi bon le passé, s'il ne nous sert pas de leçon ? « C'était un beau et bon temps, dit la centenaire ; si vous aviez vu cette belle église de Notre-Dame de Boulogne, et si vous aviez été assez heureux pour entendre tout ce qu'on en citait de beau, de miraculeux ! Là venaient en pèlerinage tant de rois, de reines, de princes, de grands seigneurs portant les plus illustres noms du royaume de France ! Voyez le vieux livre, pas un n'y manque ; et puis c'étaient des richesses d'or, d'argent, de pierreries, de médailles aux saintes images, de croix enrichies de reliques venant d'outremer, et des cœurs de toutes les façons et de toutes grandeurs. Il n'y avait pas assez d'orfèvres à Boulogne pour confectionner des médailles à empreintes miraculeuses, pour tant de pèlerins qui les emportaient en s'en retournant en leur pays, en glorifiant, le long des routes, les merveilles de Notre-Dame de Boulogne. »

Laissant reposer la centenaire, à qui ses vieux souvenirs avaient donné une sorte d'exaltation qui aurait pu lui devenir funeste, je pris le vieux livre, comme elle se plaisait à appeler la chronique, et j'y vis avec étonnement combien la ville de Boulogne a eu d'actions de grâces à rendre à la divine protection de sa gloire et de ses autels : car, lorsqu'elle image de la Sainte Vierge aborda dans le port de cette ville, vers l'an 633,

elle ne trouva qu'une pauvre chapelle couverte de genêts ou de joncs-marins, pour y établir sa miraculeuse puissance et cet éclat qu'on y remarqua par la suite des temps, et qui fut porté à son plus haut point au moment du mariage d'Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel, quatrième du nom, avec Édouard II, roi d'Angleterre, où l'église de Notre-Dame de Boulogne fut choisie d'un commun accord pour être le théâtre de cette auguste cérémonie. Jamais mariage ne fut célébré d'une manière plus pompeuse, et jamais l'église ne vit réunis dans son sein quatre rois, trois reines, quatorze fils de rois, ou princes du sang de France. (1)

Jamais on ne vit un si merveilleux concours de prélats, de seigneurs et d'officiers de l'une et de l'autre couronnes, et jamais plus de richesses, de magnificence et de profusions royales ne comblèrent l'église de Notre-Dame qu'en cette fête, qui commença le 22 janvier 1308, et dura six jours, pendant lesquels plusieurs de cette illustre compagnie firent des présents et des offrandes à Notre-Dame de Boulogne. Comme Philippe-le-Bel y tenait le premier rang, il fut aussi le premier à y faire paraître sa magnificence : partout, sur ses riches offrandes, on remarquait, éblouis-

(1) Noms des rois, ducs et seigneurs qui assistaient à cet hymen :

Philippe-le-Bel, roi de France; Henry, roi d'Allemagne et des Romains; Charles, roi de Sicile; Louis-le Hutin, roi de Navarre, avec les comtes de Poitou et de la Marche, fils du roi; les comtes de Valois et d'Evreux, frères du roi; de Clermont, de Dreux, et princes du sang; les ducs de Bourgogne, de Flandre, de Brabant, de Hainault, et les reines de France, d'Angleterre et de Navarre, etc. (*Chron. de Flandre*, par D. Sauvage, chap. 51.)

santes de pierreries, les armes de France et de Navarre, et les revenus de l'église furent considérablement augmentés par lui en cette occasion.

Je me plais à croire que la centenaire cultive encore aujourd'hui avec plaisir et succès les fleurs de son jardin, afin de pouvoir parer, à de certains jours de fête, l'autel de Notre-Dame de Boulogne, en souvenir de ces temps où des pèlerins de tous les rangs, de tous les âges, venaient en foule vers ce lieu de tant de merveilles, où l'on trouvait la piété et la charité se donnant la main pour s'avancer vers l'autel sacré où s'accomplissaient tant de vœux.

Quel culte plus doux, plus analogue aux devoirs, aux sentiments, aux désirs du sexe le plus faible, que celui de cette Vierge divine qui compatit aux maux qu'elle-même a soufferts, aux douleurs qui ont été son partage, aux angoisses qu'elle a endurées au pied de la croix?... Elle qui n'exige de nous ni éloquence, ni savoir, entend la voix d'un cœur simple et bon, d'une âme tendre et dévouée, celle d'une mère qui, recueillant le dernier soupir d'un enfant chéri, croit déjà, par la grâce de celle qu'elle invoque, respirer le souffle d'un ange que le ciel lui enlève. Elle ne délaisse point l'enfant dans le péril, la veuve et l'orphelin que l'aveugle fortune abandonne. Que de femmes, si elles osaient parler et affronter les avis d'un siècle pervers, ne nous rediraient-elles pas combien de fois elles ont obtenu un soulagement inattendu et marquant au milieu d'une peine accablante, d'une douleur profonde, d'une angoisse du cœur que rien au monde ne parais-

sait pouvoir calmer, lorsqu'elles ont invoqué le secours de cette bienfaitrice de l'humanité faible et souffrante ! Quant à nous, il nous suffit de connaître le passé pour juger ce que nous valent toutes les erreurs du présent. Heureuse est celle qui a assez de force d'esprit, de fermeté, de croyance, pour ne pas se laisser entraîner dans ce vague aride où la pensée végète forcément sur une terre sans ciel, où le naufragé ne voit d'appui que celui des hommes ; tandis que jadis la mère du sauveur tenait pour lui, dans sa main toute-puissante, les vents et les tempêtes ; une foi vive lui montrait au loin le calme des flots et le rivage tant désiré précipité par la fureur de l'ouragan au milieu des abîmes. A peine sa lèvre tremblante avait-elle achevé une fervente prière, que la planche du salut se montrait à ses regards. Plein d'une ferme confiance dans celle à qui il venait d'adresser des vœux et demander du secours, il croyait apercevoir l'azur d'un ciel sans nuages, où brillait une étoile protectrice. A cette vue, il redoublait d'efforts ; son attention se dirigeait vers l'objet céleste dont il attendait le secours ; il cessait d'entendre la voix des ouragans, et, au milieu de la tourmente, sa foi inébranlable lui présentait un gouvernail pour se conduire sur les flots, et une rame pour les briser.

Que nous dit l'histoire sur l'intention de ces pieux pèlerinages, où le long des routes on ne rencontrait que prières et bénédictions?... Les affaires n'en allaient pas plus mal qu'aujourd'hui, où du petit au grand on se hâte vers les capitales pour prendre, souvent sans goût, sa part des bals et des spectacles, où on se plaît

à reproduire et à outrer les vices de nos tristes jours. Qui nous prouvera que les plaisirs de quelque lointain pèlerinage n'avaient pas des avantages plus réels pour des familles, qu'honoraient d'anciennes vertus et qui, se rendant à des jours fixés par le nom de quelque saint, sur la plage où Godefroid de Bouillon avait reçu le jour, y allaient être témoins de l'immense concours de deux peuples, tantôt amis, tantôt ennemis, qui à l'envie portaient leurs riches dons aux pieds de la libératrice des infirmes, des pauvres et des affligés. En ces temps d'heureuse mémoire, la piété, la ferveur et la charité étaient mises au nombre des félicités de la terre; les riches seigneurs et les grandes dames avaient en honneur de partager leur superflu et d'en faire des œuvres de bienfaisance. Que d'hôpitaux fondés sur les routes qui conduisaient à Notre-Dame de Boulogne, pour les malades et les pèlerins nécessiteux! que d'institutions formées pour y accueillir la timide vertu de celle qui ne se sentait d'autre vocation que celle de prier et de soigner les malades!

Des femmes célèbres par de hautes et charitables pensées comprenaient ce besoin de leur sexe; car ici, je trouve dans la même chronique qu'en 1468, Isabelle de Portugal, femme de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, introduisit à Boulogne les religieuses du tiers-ordre de St.-François, vulgairement nommées Sœurs Grises, dont cette princesse rend un témoignage très-avantageux dans une lettre qu'elle adresse à MM. de la ville de Boulogne, en date du 3 février de la même année; elle y témoigne la joie qu'elle a d'ap-

prendre que ces bonnes filles ne s'épargnent point au service des pauvres et des malades , qu'elles se sont généreusement exposées au milieu de la peste , ce qui est le plus noble effort de la charité chrétienne.

Quelle est la dame aux nobles pensées qui n'entreprendrait pas avec délices un pèlerinage sur le haut de cette montagne où Dieu , dans ses desseins impénétrables , a placé , pour nous révéler notre coupable indifférence , ou pour nous rendre dignes d'un meilleur avenir , cette famille dont les hautes vertus défient en silence la noire calomnie, en abandonnant à une main toute-puissante le soin d'éclairer un jour ce qui, pour nous , a été si obscur ? Quel doux et constant pèlerinage que celui qui nous rendrait témoins du retour, entre les bras de ses enfants, de l'héroïque mère de notre chevaleresque princesse qui, après avoir jeté son fin soulier de satin, traversait les bruyères et les chemins caillouteux, les pieds nus, sans se soucier de la ronce qui déchire et de la pierre aiguë qui blesse ! Oh ! oui, un pèlerinage, car il est doux de prier pour qui l'on aime, lorsqu'on se réunit à un grand nombre qui aime et qui prie comme nous.

LA BARONNE D'ORDRE.



PREUVES.

DOCUMENS, CHARTES, LETTRES, ORDONNANCES ROYALES,
ARRÊTS, PROCÈS-VERBAUX, EXTRAITS D'ANCIENNES
CHRONIQUES ET DE DIVERS OUVRAGES
CONCERNANT L'HISTOIRE ET LE
CULTE DE NOTRE-DAME
DE BOULOGNE.

• La conscience de l'érudit s'étend
• aux moindres détails. •

DACIER.—*Hist. de l'Académie
des Inscriptions.*

Parmi les pièces qui vont suivre, il en est plusieurs qui sont entièrement inédites, entre autres celle signée par le cardinal Mazarin, et le précieux inventaire de tous les titres se rattachant à l'histoire de Notre-Dame, existant au chapitre de Boulogne sous le siècle de Louis XIV.

Quant aux autres documents, ils n'ont été publiés que dans la grande édition de Leroi en 1681, et cet ouvrage est devenu tellement rare, qu'ils auront tout l'attrait de la nouveauté pour la plupart des lecteurs de nos jours.

Afin de compléter cette édition, nous y avons joint des passages extraits de différents auteurs, ayant trait aux évènements racontés dans l'histoire de Notre-Dame, et dans la continuation et les mémoires qui la terminent.

Nous croyons que, pour les hommes instruits surtout, cette partie de notre travail offrira ce genre d'intérêt qui résulte toujours de recherches curieuses, faites consciencieusement.

P. H.

PREUVES.

*Ex Hincmari, Rhemensis archiepiscopi, epistola 6. ad
episcopos Rhemensis diæcesis, cap. 6.*

RHEMORUM Durocortorum antiqua metropolis præcedentibus temporibus habuit sub se 12 civitates, videlicet, Suessionum, Catalaunorum, Veromanduorum, Atrebatum, Cameracensium, Tornacensium, Silvanectum, Belgivagorum, Ambianensium, Morinum, idem Ponticum, Bononiensium, et Laudunum clavatum, in quo castro et sua parochia sanctus Remigius Africanorum canonum, et apostolica fultus auctoritate constituit episcopum.

Ex ejusdem Hincmari opusculo 55. Capitulum ad Hincmarum, Laudunensium episcopum, Cap. 1 et 16.

ATREBATUS, Veromandis, et Bononiæ, ex cujus territorio es natus, antiquiores sedes cum episcopis propriis in Rhemorum provincia extiterunt, quam castrum Montis Lauduni inter sedes computaretur, in quo es ordinatus episcopus, sed, a longo tempore, certis eventuum, ac necessitatum causis accidentibus, sicut et de pluribus civitatibus in quibusdam provinciis legimus, illæ aliis subjectæ civitatibus, suum privilegium perdiderunt, quod non recuperant.

Metropolis Rhemorum undecim civitates sub se habuit, etiam antequam B. Remigius auctoritate Africani concilii ordinaret episcopum in Castello, in quo et tu metropolis tuæ suffragator, es ordinatus episcopus.

Ex chronico Roberti de Monte , ab an. 1100. ad an. 1184.

AN. 1159, mortuo venerabili Milone episcopo Taruennensi, electus est Milo, archidiaconus ejusdem ecclesiæ, canonicus regularis sicut decessor ejus fuerat, quem cum Samson archiepiscopus Rhemensis vellet sacrare, clerici civitatis Bononiæ, qui diu sub episcopo Taruennensi fuerant, volentes, amodo suum proprium episcopum habere, sicut antiquitus habuerant, prohibuerunt archiepiscopum, sub appellatione apostolica, ne eum sacraret, nisi tantummodo, ad titulum Taruennensis ecclesiæ, quod prædictus electus refutans, insacratus contra illos clericos, Romam perrexit, et ibi sacratus est.

Ex notitia Galliarum Hadriani Valesii, in Gesoriaco, seu Bononia Morinorum.

TONAS in vita S. Eustasii Abb. Audomarum Bononiæ, et Taroanensis oppidi præsulam appellat : ut appareat Bononium, et Teruanam Morinorum urbes, sedes episcopales ex æquo fuisse, quæ tum ambæ conjunctæ ab uno episcopo occuparentur, ut ab Achario Veromandui, Noviomagus, ac Turnacum, a Rachnacario Augustodunum et Basilia, ab alio Cameracum, et Atrebatæ. Certe in veteribus notitiis provinciarum et civitatum Galliæ, inter provinciæ Belgicæ secundæ civitates duodecim civitas Bononiensium, post civitatem Morinum sive Teruannam, ultima numeratur. Et nostri historici, qui de Pharo Bononiensi (a Carolo Magno an. 811 reparato) ante annos octingentos referunt, Bononiam civitatem maritimam, omnes appellant. Civitates autem, non alias urbes appellabant, quam quæ sedes episcopatus erant, aut saltem aliquando fuerant, cathedra alio translata.

EXTRAIT DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE
DE BOULOGNE.

Lettre du B. Jean de Commynes, évêque de Théroüenne, touchant l'ancien siège épiscopal de l'église de Boulogne.

HGO Joannes, Dei gratia Morinorum episcopus, omnibus in Christo renatis, præsentibus et futuris notum fieri volo, quod ecclesia Beatæ Mariæ, quæ in urbe Bolonia sita est, sedes episcopalis et ecclesia cathedralis ab antiquis temporibus posita est: huic autem ecclesiæ de tota civitate et de tota parochia decimæ et oblationes, et omnia jura ecclesiasticæ institutionis, antiqua observatione, persolvuntur. Quia vero ecclesia B. Vulmari, quæ intra muros Boloniæ sita est, ut in ea secundum regulam Beati Augustini communiter vivant fratres, ac Domino deserviant, a venerabili comite Eustachio et matre ejus Ida, et uxore ejus Maria condita est; ego quoque pro amore Dei, et fructu impensæ societatis et canonicæ prædictæ matris ecclesiæ, fratribus in ecclesia Sancti Vulmari servientibus, canonicis videlicet solis, et non aliis, sepeliendis cœmeterium suum habere concedimus. In tempore vero necessitatis, canonici Sancti Vulmari a prædicta B. Mariæ ecclesia, sibi solis, et non aliis, oleum infirmorum accipiant. Statutis autem diebus, solemnes processiones prædictæ matri ecclesiæ alias personaliter persolvant, videlicet in die Palmarum a canonicis B. Mariæ palmas accipiant, et cum eis Processionis solemnia peragant, eodem modo in Litaniâ majore, et in diebus Rogationum, et in aliis cæteris diebus, quibus cum populo civitatis ad implorandam divinam gratiam, necessitate ingruente, prædictæ matris ecclesiæ canonici processerint. Interdicimus autem ne aliquis in ecclesia Sancti Vulmari baptiset, nec aliquis in ea communicet, nisi ejusdem ecclesiæ canonicos. In purificatione vero B. Mariæ, candelæ in ea non benedicantur,

aut suspiciantur, nisi canonicorum ejusdem ecclesiæ. In die absolutionis, nemo in ea, nisi ejusdem ecclesiæ canonicus, absolvatur. In Pascha, Pentecoste et in Natali Domini nemo ibi ad oblationem, vel ad communionem recipiatur, nisi canonicus ejusdem ecclesiæ. In ecclesia Sancti Vulmari, parochialis missa nullatenus celebretur, nec propter hoc in ea nullatenus campana pulsetur. Interdicimus etiam omnino ne canonici Sancti Vulmari quicquam eorum præsumant, quæ predictæ matri ecclesiæ, sive ejusdem ecclesiæ canonicis, quoquomodo pertinent, præter ea quæ supra concessimus. Hoc autem in presentia clericorum nostrorum et illustrium virorum tradimus, et super anathemate consignamus. Actum in Bolonia, anno Incarnationis Dominicæ 1113.

Sentence de l'officialité de Théroüenne, touchant les prérogatives de l'église de Boulogne.

OFFICIALIS Morinensis decano nostro Christianitatis oppidi Boloniensis, seu ejus locum tenenti, presbiteris omnibus, curatis, capellanis et notariis nostris ac eorum singulis, ad quos præsentés hæ nostræ pervenerint, salutem in Domino. Pro parte Hugonis de Holleville procuratoris, seu syndici religiosorum virorum abbatis et Conventus Beatæ Mariæ Boloniensis, gravem querelam recepimus continentem. Quod licet ecclesia B. Mariæ Boloniensis, in qua ab antiquo sedes episcopalis et ecclesia cathedralis posita existit, et quæ ex primæva sua fundatione, pluribus privilegiis, auctoritatibus, præeminentiis et juribus dotata est, tanquam patrona et mater ecclesia omnium aliarum ecclesiarum dicti oppidi et suburbiorum ejus, totum jus parochiale ibidem habere dicatur, non solum in decimis et oblationibus percipiendis, verum etiam in funeralibus mortuorum, ac pro ipsis campanarum pulsatione, benedictionibus nubentium, sacramentorum collatione, et omnium aliorum, quæ jura, auctoritatem, utilitatem et commodum juris parochialis,

tangere videntur, et concernere, nullaque sit attributa facultas aut autoritas ecclesiæ Sancti Vulmari quæ intra muros Bononiæ, metas dictæ matris ecclesiæ parochialis, sita est, de prædictis juribus parochialibus, cognoscendis, disponendis et ordinandis, quin imo, abbas et conventus dictæ ecclesiæ Sancti Vulmari, in his omnibus, præfata matri ecclesiæ Beatæ Mariæ, ex sua prima institutione, per piæ recordationis Joannem quondam Morinensem episcopum ipsis concessa, subjiciantur, etc. Hinc est, quod nos volentes dictam ecclesiam B. Mariæ in suis præallegatis juribus, autoritabus, præeminentiis et privilegiis inviolabiliter fovere, et audaciam ac abusum in iis quæ concernunt jura prædicta corrigere cupientes, vobis supra dictis omnibus et vestrum cuilibet, in virtute sanctæ obedientiæ districtè præcipientes mandamus quatenus ex parte nostra moneatis abbatem Sancti Vulmari, etc. Sub pœnis suspensionis a divinis et excommunicationis quam in eos et eorum quemlibet in his scriptis fecimus, si non fecerint quod mandamus. Datum Morini, sub sigillo curiæ Morinensis, anno Domini 1501, feria secunda ante festum B. Mariæ Magdalænæ.

Ex vetusto legendario capituli Bononiensis de relatione capituli S. Maximi episcopi, ex ecclesia Bolon. ad Tarvanensem, anno 1134.

ECCLESIA Beatæ Mariæ Bolon. ante 30. circiter annos, à Sanctâ Ittâ, seu Idâ, matre Godefridi Bulloni comitis Bononiensis, et primi Jerosolymorum regis christiani, constructa fuerat, et plurimis reliquis sanctis, e Syria et Palestina, ab eodem Godefrido, et Balduino ejus fratre, transmissis, instructa et ornata.

*Extrait des archives de l'église collégiale de Lens en Artois ,
rapporté par Oliv. Vredius, entre les preuves de la généa-
logie des comtes de Flandres , Tome 1. tab. 7. p. 230.*

ROBERTUS, comes Atrebatensis , omnibus salutem. Tenet et recitat modernorum posteritas qualiter olim Hierosolymorum rex Godefridus de Bullon, dux Brabantiae , Dominus de Lens in Artesio, et comes de Bolonia supra mare , suas B. Mariæ Lensensis et Boloniensis ecclesias, quadam prærogativa specialis amoris , pretiosis ditavit reliquiis , etc. Quamobrem nobis et uxori nostræ Mathildi visum dignum fore , ut tam sanctæ reliquiæ amplius non laterent sub modio , sed super candelabrum ponerentur , etc. Datum 1247. mense Novemb.

*Extrait d'une charte insérée au livre rouge du chapitre
de ladite église de Lens.*

L'AN 1247 , il plut à tres-excellent et catholique prince de cette terre Robert, comte d'Artois, et tres-noble dame sa loyale épouse, que grande quantité de saintes reliques, lesquelles tres-chrestien Roy Godefroy de Bouillon, jadis Roy de Jérusalem, duc de Brabant , sire de Lens en Artois, et comte de Boulogne-sur-mer, avait acquises en la sainte terre d'outre-mer , et envoyées ensemble avec autres , à départir également aux deux églises Nostre-Dame Sainte Marie , c'est à sçavoir de Lens et de Boulogne , fussent manifestées , etc.

BULLES D'INNOCENT III ET DE CLÉMENT IV POUR
L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE.

Ex antiquo cartulario ecclesiæ Beatæ Mariæ Boloniensis.

INNOCENTIUS III, servus servorum Dei, dilectis filiis Ricario abbati et conventui Beatæ Mariæ in Bolonia, tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis, salutem, et apostolicam benedic. Piæ postulatio voluntatis effectum debet prosequente expleri, ut et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulata vires indubitanter assumat, ea propter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et præfatam ecclesiam sanctæ Dei genitricis et Virginis Mariæ Boloniensis in qua divino estis mancipati obsequio, ad exemplar felicitis recollectionis Honorii papæ secundi, prædecessoris nostri, sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus; in primis si quidem statuentes, ut ordo canonicus, qui secundum Deum et Beati Augustini regulam in eodem loco institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Præterea quascumque possessiones, quæcumque bona eadem ecclesia in præsentiarum juste et canonice possideat in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, vel aliis justis modis, præstante Domino, poterit adipisci, firma vobis, vestrisque successoribus et illibata permaneant, in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis: locum ipsum, in quo ipsa ecclesia sita est cum omnibus pertinentiis suis, terris, vineis, pratis, pascuis, et pasturis, silvis, aquis et molenis, piscationibus, villis, ecclesiis, domibus, hospitibus, comitatibus, familiis, advocationibus, cunctisque suis mobilibus et immobilibus, cultis vel incultis, totam parochiam civitatis Bononiæ, et parochia jura, et quæ continentur

in subditis intra muros ejusdem civitatis, ecclesiam Sancti Joannis Baptistæ, extra muros, ecclesiam Sancti Martini, cum decimis et appenditiis suis, in eadem parochia capellam Leprosorum, capellam Sancti Petri in burgo, capellam Sancti Nicolai in burgo extra muros, et capellam hospitalis Sanctæ Catharinæ intra muros, etc. terras et mansuras ex dono comitis Eustachii ecclesiæ vestræ collatas, etc. auctoritate, apostolica vobis et eidem ecclesiæ confirmamus, etc. Datum Anagninæ, decimo calendas Junii, Indict. undecima, anno 1207, pontificatus nostri undecimo.

CLEMENS episcopus, dilectis filiis abbati et conventui ecclesiæ Sanctæ Mariæ in Bolonia, etc. Ad exemplar prædecessorum nostrorum Honorii II. et Innocentii III. præfatam ecclesiam Sanctæ Dei genitricis et Virginis Mariæ Boloniensis sub B. Petri et nostra protectione suscipimus, et præsentis scripti privilegio communimus, etc. Terras etiam et mansuras ex dono comitis Eustachii ecclesiæ vestræ collatas, item quatuor capellanas perpetuas, quarum tres in monasterio vestro, et quartam in hospitali Boloniensi quondam Mathildis comitissa Boloniensis instituit intuitu pietatis, cum annuis redditibus, quos ipsa ad opus capellanorum deservientium in eisdem concessit, scilicet singulis capellanis 96, raserias avenæ ad mensuram de Merck; quadraginta arpenta foresta in una petia, prout se habet tracheia et laia facta ibidem, vobis ab eadem comitissa collata, annuos redditus 25. libras Flandrenses, quos percipitis, in locis, qui de Achensam et de Gravelinghes vulgariter nominantur; et octo libras ejusdem monetæ, quas in eodem loco de Achensam annuatim habetis; ecclesiam de Vuarchainfridi cum omnibus pertinentiis suis; redditus 25. librarum Parisiensium, quos de vice-comitatu Boloniæ recipitis annuatim; unum vicum situm in Bolonia juxta portam de la Gaïole, et juxta infirmariam et muros monas-

terti supradicti cum omnibus pertinentiis suis ; in tenemento Gualterii castellani de Rollers ducentos sexdecim hodios avenæ, et duas partes unius hodie , admodum , quo ibidem hodie comitis appellatur ; usum ad incidendum in foresta comitis Boloniensis ligna, videlicet duas quadrigas lignorum de dicta foresta diebus singulis capiendas , et quidquid juris in Morinensi diœcesi ecclesia vestra noscitur obtinere autoritate apostolica, vobis et eidem ecclesiæ confirmamus, etc. Datum Viterbii, anno 1268.

ETABLISSEMENT DE L'EGLISE ET CONFRÉRIE DE
NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-SEINE.

*Extrait des chartes et titres communiquez par les maistres
et administrateurs de ladite confrérie.*

PHILIPPUS, Dei gratia Francorum et Navarrae Rex, notum facimus vestris præsentibus et futuris, etc. Nos, itaque dilectis civibus nostris Parisiensibus et aliis, qui devotæ mentis aciem, causa peregrinationis, aut alias, ad ecclesiam gloriosissimæ Virginis Mariæ de Bolonia supra maredirigentes, ob Dei laudem ac ipsius Virginis gloriosæ honorem, quamdam ecclesiam in villa de Menus prope Sanctum Clodoaldum construi facere et ibidem instituere et disponere confratriam inter ipsos proponunt, per præsentem concedimus, quantum ad nos pertinet, ut ipsi dictam ecclesiam fundare in villa eadem et confratriam ibidem instituere : et cum habuerint super aliquibus, quæ suarum salutem animarum prospexerint, agere vel tractare, ob reverentiam prædictæ gloriosæ Virginis, in dicta villa, aut in alio loco Parisiensi, convenire possint, ut confratres ipsi sibi subvenire studeant auxiliis opportunis, et sic ex bonis operibus charitatis fraternæ splendeant apud Deum et homines : quo cæteri, pios actus eorum considerantes, glorificent Patrem

suum cœlestem, et ad consimilium operum executionem propentius animentur. Volumus tamen, quod quotiescunque in-simul voluerint convenire, quod præpositus Parisiensis, aut deputatus ab eo, pro omni evitando scandalo, ipsorum congregationi præsens intersit. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Vivarium in Bria, anno Domini 1319; mense Februarii. *Signé sur le reply*, Per Dominum Regem, ad relationem confessoris J. DE TEMPLO, et scellé de cire verte, sur lacs de soye verte et rouge.

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Amen. Omnibus hæc visuris, soror Joanna de Repentino, monasterii Montis-Martyrum prope Parisios humilis abbatissa, totusque ejusdem loci conventus, salutem, etc. Nos, justæ subditorum nostrorum supplicationi annuentes, volentes per nos divinum cultum augmentari, ut gratiam Dei et gloriosæ Virginis Matris possimus impetrare, ad preces dilectorum nostrorum magistri Gerardi de Cruce sigillefri Casteleti Parisiensis, et Joannis ejus fratris et amicorum suorum primorum dictæ ecclesiæ in villa de Menus fundatorum ac confratrum confratriæ B. Mariæ de Bolonia supra mare, qui intendunt ibidem dictam ecclesiam fundare, Domino prosperante, istud sanctum propositum ratificamus, laudamus et quantum ad nos pertinet, autoritate præsentium confirmamus; volentes et concedentes eis, ut in loco illo in quo capella lignea apud dictam villam de Menus, quam ex nunc Bologniam supra Sequanam ad honorem B. Mariæ Virginis de cætero volumus appellari, jam elevata est ad celebrandum, ibidem dicta ecclesia parochialis construi et ædificari valeat, ibidem perpetuis futuris temporibus remansura. Damus insuper omnibus dictam villam de Menus, quam ex nunc Bologniam supra Sequanam appellamus, ut est dictum, in habitantibus, tenore præsentium, potestatem et licentiam specialem, dictam capellam perficiendi, et opus ipsius

consummandi , et post modum dictam ecclesiam ibidem etiam construendi , in quantum nos tangit, dictam placeam ex nunc et perpetuo admortisantes libere nostro et successorum nostrorum et dicti monasterii nostri nomine , ad opus ædificationis et constructionis dictæ ecclesiæ, absque eo quod ibidem, neque in dicta ecclesia, cum ædificata fuerit, et ejus presbyterio contento intra limites dictæ placeæ, possimus de cætero aliquid reclamare. Et promittimus bona fide nos contra premissa de cætero non facere vel venire. Datum et actum sub sigillis nostris, in pleno nostro capitulo, anno Domini 1320. die dominica post festum Ascensionis ejusdem. *Scellé des deux sceaux du monastère de Montmartre.*

CAROLUS, Dei gratia Franciæ et Navarræ Rex, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod nos ad supplicationem non nullorum civium Parisiensium confratrium confratriæ B. Mariæ Boloniensis, afferentium quod ipsi in honorem dictæ gloriosissimæ Virginis quamdam ecclesiam parochialem apud Menus, prope Longum-Campum, inter Sanctum Clodoaldum et Nemus, cõstrui fecerant, certis causis rationabilibus ad hoc inducti, concedimus de speciali gratia, per præsentem, ob nostræ parentumque ac germanorum quondam nostrorum Ludovici et Philippi, Franciæ regum, remedium animarum, quod dicti confratres, pro dotatione dictæ ecclesiæ, et ad opus ejusdem, trigenta libras Parisienses annui et perpetui redditus in censivis seu allaudiis nostris aut subditorum nostrorum, vel in aliis, non tamen feodalibus, possint acquirere, etc. absque præsentatione financiæ cujuscunque; quod ut ratum et stabile permaneat in futurum præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Calceyam de Gommer, anno Domini 1326, mense Maii. *Signé sur le reply, per Dominum Regem ad relationem Domini DROCONIS DE ROYA, IBAYS, et scellé de cire verte.*

CLEMENS episcopus, etc. ad perpetuam rei memoriam, his quæ pro divini cultus augmento, et maxime ad B. Mariæ Virginis Matris gloriam et honorem pie et laudabiliter facta sunt, ut illibata persistent, firmitatem libenter adjicimus, etc. Certe pro parte dilectorum filiorum rectoris parochialis ecclesiæ B. Mariæ de Bolonia, alias de Menus Parisiensis diœcesis, et confratrum confratriæ in honorem ejusdem B. Mariæ Virginis in eadem ecclesia institutæ, nobis postulatio exhibita continebat, quod olim Fulco, episcopus Parisiensis, nonnullas compositiones inter rectorem ipsius ecclesiæ, quæ tunc de novo ædificata fuerat, et ipsos confratres, etc. Nos igitur ista statuta grata habentes, prout in instrumento publico, ipsius episcopi sigillo munito habentur, confirmamus; cujus tenor hic est. In nomine Domini, Amen. Universis præsentibus litteras inspecturis, Fulco, Dei gratia episcopus Parisiensis, salutem, etc. Ad supplicationem dilectorum filiorum confratrum novæ ecclesiæ B. Mariæ de Bolonia, alias de Menus, prope sanctum Clodoaldum, villam nostræ diœcesis dudum in parochialem ecclesiam, in honorem Dei et B. Mariæ Virginis matris ejus erectæ, ubi per ipsam Dei genitricem, multa de die in diem panduntur miracula, et in ipsam ecclesiam Deo devotus affluit populus, et de bonis sibi a Deo collatis multas oblationes, legata et alia pia donaria, felici proposito, per Dei gratiam, largiuntur; in tantum ut de die in diem facultates et bona augmentur ibidem, cultus augmentatur divinus, et speratur verisimiliter aliquas capellas perpetuas in ibi posse fundari, etc. Et licet ipsius ecclesiæ et status ejus ordinatio per prædecessores nostros aliquando incepta fuerit, multa tamen restabant agenda, etc. Ideo de assensu curati et quatuor gubernatorum seu magistrorum dictæ confratriæ, etc. Datum anno 1335, mense Martio, pontificatus benedicti 12. 2. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam confirmationis infringere, etc. Datum Avenioni 6. Id. Maii, pontificatus nostri anno 14.

LES generaux Conseillers, sur le fait des aydes ordonnez pour la guerre , au grenetier du grenier à sel étably de par le Roy nostre Syre à Paris , salut. Nous vous mandons , de par le Roy nostredit Seigneur , et de par nous , que aux maistres et gouverneurs des confreres et pelerins de Nostre-Dame de Boulogne sur la mer , vous hailliez et délivriez deux septiers de sel sans gabelle, pour la dépense de ladite confrairie, qui sera à Saint Jacques de l'hospital en la grande ruë S. Denis , le dimanche d'apres la my Aoust, etc. Donnè à Paris, sous nostre seing, le 31. jour de Juillet 1403.

Dévotion des Rois de France et autres Princes et Seigneurs envers Notre-Dame de Boulogne-sur-mer.

Extrait de la Chambre des Comptes du Roy, à Lille en Flandres.

Nous Mehaut, Comtesse d'Artois et de Boulogne, et Dame de Salins , à tous ceux qui ces présentes lettres verront et oyront , salut. Comme tres-excellent Prince Monseigneur Philippes, par la grace de Dieu Roy de France, ait donné et assigné pour Dieu et en aumône à Religieux hommes, l'Abbé et le convent de Nostre-Dame de Boulogne sur la mer, la terre et les rentes toutes , que Messire Mahieu de Varanes Chevalier , avoit à la terre de Saint-Omer Glise , et en la terre de Guisnes, au jour que ly Roy Monseigneur dessusdit les acquit dudit Chevalier , jusques à l'estimation de neuf vingt livrées de terre, et ly dit Monseigneur ly Roy nous ait prié et requis par ses lettres ouvertes que Nous, les terres et les rentes devant dites, qui mouvent tant de nos siefs , comme de nos arriere-siefs, veüillons amortir, et à l'acqueste et assignation d'icelle , nous veüillons assentir , et les approuver par nos lettres ; Nous, à laqueste et l'assignation de toute la terre et rente dessusdits, qui furent

dudit chevalier, jusques à l'estimation de neuf-vingt livrées de terre, si comme dessus est expresse, nous assentons, les approuvons et confirmons, et toutes icelles terres et rentes admortissons, sauf nostre droit, la garde et la souveraineté esdites choses, et le droit d'antruy. Et est à sçavoir, que pour cet admortissement ly Roy Monseigneur dessusdit nous ait tenu, et a promis d'admortir, autant de terre à nostre requeste, quand nous l'aurons acquis en ses fiefs, ou en ses arriere-fiefs. En temoin desquelles choses, et pource qu'à toujours elles demeurent fermes et stables, nous avons baillé ausdits Religieux ces lettres scellées de notre Scel. Fait en l'an 1310. le 22. jour du mois de Decembre.

Extrait de l'histoire et chronique de J. Froissart, sous l'an 1360. vol. 1. Chap. 213.

LE Roy de France (Jean) partit de Calais, et tous ceux de son costé, qui partir s'en devoient: et se mit le Roy de France tout à pied, pour venir en pelerinage à Nostre-Dame de Boulogne, et luy fyrent compagnie le Prince de Galles et ses deux freres, c'est à sçavoir Messire Lyonet et Messire Aimon; et ainsi vinrent tous à pied devant disner jusques à Boulogne, où ils furent receus à grand'joye; et là estait le duc de Normandie qui les attendait. Si vinrent les dessusdits Seigneurs tous à pied en l'eglise de Nostre-Dame de Boulogne, et firent leurs offrandes moult devotement. Puis tournoyèrent par l'abbaye de laiens, qui estait appareillée, pour le Roy recevoir et les enfants d'Angleterre.

Extrait des registres de la Chambre des Comptes de Paris.

CAROLUS, Regis Francorum primogenitus, regnum Regens, Dux Normannus, Delphinusque Viennensis, etc. Gloriosa Dei genitrix Virgo Maria, per quam ipse Deus tot miracula

ad ejus laudem operatur in diversis mundi partibus, præcipue in regno Franciæ, ac inter cætera loca Bononiæ supra mare, in ecclesia ad ejus honorem ibi dedicata, quod ob hoc ad eam concursus populorum omnium confluit incessanter. Cum igitur nos ibidem devotionis causa accessimus, et de servitio divino, et specialiter quod circa missarum celebrationem quotidie agebatur, diligenter inquiri fecissemus, et per solertem inquisitionem reperissemus, quod in eo loco quo imago Virginis gloriosæ stabat erecta, et in quo specialiter fiunt quotidie innumerabilia miracula ipsius Virginis precibus et intercessione, nullum speciale altare erat erectum seu fundatum, nec alicujus dotis privilegio munitum, per incuriam aut loci paupertatem; ex quo sumus ingenti gaudio commoti, credentes sic fuisse factum, et foundationem ac dotationem dicti altaris ab ipsis nobis fuisse specialiter reservatas, ut locus in quo tot et tanta miracula fiebant, ad laudem Virginis gloriosæ, regali munificentia dotaretur; quapropter nos præmissorum devotione commoti, optantes per hoc ipsi Deo, de suis beneficiis nobis licet indignis multipliciter impensis, per interventum gloriosæ Virginis Mariæ Matris ejus gratias reddere, et ut etiam propitiores ipsos circa nos et nostros habeamus in futurum; altare prædictum ad honorem totius sanctæ Trinitatis ac gloriosissimæ præfatæ Dei genitricis ereximus, ipsumque per reverendum in Christo patrem archiepiscopum Rhemensem, in præsentia dilectissimorum comitum Andegavensis, Pictaviensis, et Philippi Franciæ fratrum nostrorum, et ac plurium personarum tam religiosarum quam sæcularium nostris precibus devote extitit consecratum, ac in modum qui sequitur, ordinavimus supradictum altare et ante ipsum divinas laudes decantari, ac missarum solemniam perpetuis temporibus perpetuo celebrari. Imprimis igitur viri religiosi abbas et conventus dictæ ecclesiæ, qualibet die sabbati, ac eorum successores,

hora pulsationis primæ , in dicta ecclesia, congregato toto conventu , prout in festis annualibus est fieri consuetum, unam missam de beata et gloriosa Virgine Maria cum nota, in qua diaconus, subdiaconus, præcentor et succentor in habitu inter et honesto intererunt, humiliter et devotè celebrabunt ; cujus primæ pulsatio usque ad exitum dictæ missæ continue perdurabit ; cæteris vero singulis diebus dicta missa , cum nota , ad dictum altare in aurora, antequam alia missa, in eadem ecclesia celebretur, excepto tamen die Nativitatis Dominicæ, tribusque diebus ante Resurrectionem Dominicam, ut est fieri consuetum, non autem conventualis, nec cum personis supra scriptis , sed quatuor clericis in superpellicis , et in habitu decenti , præsentibus ad minus psallentibusque cum aliis, celebrabitur in futurum, in quarum qualibet, cum collecta principali , dictæ missæ sub uno, per omnia , collecta incipiens, quæsumus omnipotens Deus, pro Domino nostro, nobisque ac nostris successoribus et liberis pronuntiabitur et dicetur. Eruntque duæ formulæ sive scamna ad sedendum, ex utroque latere altaris memorati , et insuper vesperis cujuslibet diei cantatis per eosdem religiosos , ut moris est fieri apud ipsos, statim antequam ad actus divertant extraneos, unam antiphonam de Beata Mariasecundum qualitatem temporis magis congruentem, cum collecta, adjuncta collecta supradicta, sub uno per omnia, ante altare supradictum, cantare quotidie tenebunt. In quinque vero solemnitatibus Virginis gloriosæ , ultra missam superius ordinatam, majorem missam dictæ ecclesiæ præfati religiosi ad dictum altare, dicta collecta sub uno per omnia , cum collecta principali dictæ missæ in eadem repetita, perpetuis futuris temporibus celebrabunt, dum vero Dominus noster prædictus ingressus extiterit viam carnis universæ, cujus vitam conservet altissimus cum prospera dierum longitudine feliciter, ut optamus, infra

octo dies postquam ad eorum notitiam devenerit, ejus obsequium solemne, missamque pro defunctis cum debita funeris representatione, et honesta, ac etiam omni anno die sui obitus in perpetuum, iisdem suis sumptibus et expensis peragere tenebuntur et debebunt; nobis etiam sublatis ab hac vita, juxta divinam voluntatem, idem obsequium ut pro nostro genitore superius est expressum, pro nobis peragere tenebuntur pari modo, et quia arbitramur, quoniam ad receptionem spiritualium sequi debet condigna temporalium remuneratio, juxta dictum apostoli dicentis, qui spiritualia seminat, non est magnum si metet carnalia, et qui ad onus eligitur, repelli non debet à mercede, cum nemo cogatur suis stipendiis militare, nam et dignus est mercenarius mercede sua, prædictum altare à nobis modo præfato fundatum dotavimus et dotamus, de temporalitate ab ipso omnium rerum creatore nobis benigniter attributa, ut religiosi, qui modo prædicto ipsi altari præsertim deservient, de bonis etiam ipsius altaris ministerio oblati perpetuo refici valeant et nutrirî; nam qui altari servit, de altari et vivere debet. Ut igitur præfati religiosi ad præfata et alia animosius portentur, ac in aliis operibus charitatis quæ a modo fient in ecclesia memorata, Dominus noster prædictus nosque effici perpetuo participes valeamus et consortes, de bonis temporalibus dicti regni in locis infra situatis et metatis, prout a certis commissariis a nobis super hoc specialiter deputatis relaturn est, sub pretio et valore centum librarum Parisiensium annui et perpetui redditus, de expressa voluntate et consensu Domini nostri genitoris. Supra hoc dotavimus dictos religiosos, abbatem et conventum, eorumque successores, ac ipsam ecclesiam Beatæ Mariæ Boloniensis, pro dote prædicta seu nomine dotis, ad certas terras arabiles, pedagia, quidagia, foragia, mercatorum atque piscatorum jura, et droituras, aquositates, terragia, census et redditus, prout inferius ad dictorum commissariorum relationem in dubiam, clarius describuntur

in territorio et in metis Villæ de Stapulis assignando, ac in augmentationem suorum redditum, de consensu quo supra, eisdem charitative concedendo, ab eisdem eorumque successoribus ex nunc in perpetuum tenenda, percipienda, levanda et habenda, cum omnibus proventibus et fructibus provenientibus ex iisdem pacifice et quiete. Volentes et expresse concedentes, quod ea omnia et singula, ccssante omni impedimento cujuscunque et excluso, iidem religiosi ac eorum successores teneant, possideant et complectantur, tanquam sua propria ac legitime acquisita, absque coactione vendendi, alienandi, distrahendi, aut extra manum ponendi quovis modo, seu præstandi propter hoc Domino nostro, nobis seu nostris successoribus financiam qualemcunque, salva tamen superioritate, gardia, et resorto, quas et quæ eidem Domino nostro suisque successoribus in perpetuum in prædictis retinemus. Asseruerunt etiam nobis nostri commissarii memorati antedicta Declarando, quod Dominus noster prædictus in locis et territorio de Stapulis obtinebat assignata quæ sequuntur: primo 34 jornalialia terræ arabilis in mariscis situatæ quæ dicuntur mariscia Regis, octo alia jornalialia terræ ad Placletes situata, alia iterum octo jornalialia in Faisses, aliud jornale terræ in Markes, unum aliud jornale secus viam ducentem de Rombbi apud Monsterolium, alia quatuor jornalialia terræ arabilis Enbrayes, quatuordecim jornalialia terræ apud Humessent, duo jornalialia terræ et dimidium supra Crucem de Fromessent, viginti sex alia jornalialia in valle Maroel, et viginti quinque alia jornalialia terræ arabilis ad montem Genesem situata. Item sunt ibidem redditus tam in blado, avena, argento, quam anseribus et gallinis, de quorum summa non, ut credunt, multum magna pro tunc sunt incerti. Item est pedagium quod dicitur Regis a transeuntibus apud Stapulas ultra aquam; item foragium doliorum vini applicantium ad portum dictæ villæ supra mare, de quolibet scilicet dolio quatuor lotos vini. Item jura et droituræ, quæ seu quas

Dominus noster habet in qualibet navi mercatorum atque piscatorum ad eundem portum applicante, quæ sunt, quod qualibet navis recipiens ibi littus, quocumque anni tempore, et undecumque fuerit mare transfretata, pro sua sede ad octo denarios Paris. remanet obligata, a quorum solutione naves personarum moram trahentium inter riverias Canchiæ et Authyæ totaliter, ut dicitur, sunt exemptæ; et si quis notarum navium earumdem pro corpore suæ navis, aut alius pro eadem in villa de Stapulis ignem acceperit siye aquam, extat dicta navis pro dicta sua sede ad tres solidos Paris. obligata. Item aquositates navis cujuslibet piscatorum in dicta villa moram trahentium, quæ sunt, quod Dominus noster debet recipere plenarie et integre semel duntaxat pisces unius piscationis, quam omni anno inter Septuagesimam et Ascensionem Domini, prædicti facient in mare piscatores, aliis eorumdem piscationibus, quoad hæc, in omnibus sibi salvis. Item terragia plurium petiarum terræ situata in territorio et decimatu dictæ villæ, quæ omnia et singula bona jura et droituras, generaliterque totam illam terram inclusive, penes Dominum nostrum suosque successores, seu aios quoscumque causam habentes ab eodem seu etiam habituros, nihil retento in eodem nisi superioritate tantummodo, ut superius est contentum, quæ in territorio dictæ villæ de Stapulis, terra regia vulgariter nuncupatur, quamque relicta Ægidii d'Atin militis defuncti ex dono possidebat, ut dicitur a longis temporibus retro lapsis, ubicumque et in quibuscumque littoribus suis locis se extendat, cum omnibus spectantibus ad eandem, prædicti religiosi et eorum successores in perpetuum ex tunc realiter possidebunt et levabunt pacifice et quiete omnino et per omnia, prout tactum est desuper et expressum, etiamsi contingat in camera computorum Paris. aut aliter in majori valore centum librarum Parisiensium, dictam terram ab antiquo æstimari, quoniam si plus temporibus dudum lapsis dicta terra valuerit aut valere contigerit, in futurum, quod

propter ipsius Virginis rēverentiam et honorem non modicum affectamus , onere suscepto ad quod ipsius ecclesiæ religiosi sunt astricti per nos considerato diligenter , licet guerris perpedientibus dicta terra in suis sit facultatibus in præsentī diminuta sic quod ultra summam centum librarum Parisiensium ascendere in valore non dicatur , circa relationem prædictorum super hoc nobis factam , ipsam tamen terram totam proprio nostro motu , ex certa scientia , et ex causa penes ipsos suosque successores et eorum ecclesiam cum omnibus supradictis ac eorum pertinentiis universis ipsam volumus integram totaliter remanere. Et ut hæc prædicta perpetuis futuris temporibus duratura in statu stabili perseverent , præsentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum , salvo in aliis jure nostro , ac in omnibus quolibet alieno. Actum Boloniæ supra mare , anno Domini 1360, mense Octobris. *Et sur le reply d'un costé*, Per Dominum Regentem præsentibus Dominis meis archiepiscopo Rhemensi, comitibus Andegavensi et staphensi , Y. DE GARENCIERES , et pluribus aliis. Sig. JULIANUS. *Scellé à lacs de soye verte et rouge. Et sur le mesme reply de l'autre costé* : Registrata cum aliis consimilibus in camera computorum Domini nostri regis , et expedita ibidem sine financia , quia remissa et condonata per Regem, per litteras suas datas Meleduni decima die Novembris 1374. Signatas sic , *par le Roy* , D'AILLY. Positas in filo litterarum hujus temporis. Scriptum ex deliberatione dictæ cameræ, 22 die Novembris 1374. Sig. A. REYMONDETI.



1282, 16 novembre. — BEATRIX, veuve de Guillaume de Dampierre, comte de Flandres, dame de Courtrai, déclare que douze personnes de ladite ville de Courtrai sont allées en pèlerinage à N.-D. de Boulogne, en réparation d'un arsin que le prévot et les échevins de Courtrai avaient fait sur la terre de Saint-Pierre, et qu'en outre le dommage avait été réparé.

 tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, eschevin de la ville de Lille, salut. Sacent tout que nous le XXII^e jour du mois de novembre, l'an mil trois cens soixante six, veimes unes letre scellees du scel de haulte et noble dame ma dame Beatrix, jadis feme à hault et noble monsigneur Willaume de Flandres, dame de Courtray, si comme il nous apparut par l'inspection et en prime faiche desdictes letres saines et entieres desquelles la tenéur sensuit :

Nous Beatrix, jadis femme à noble homme Guillaume, comte de Flandres, dame de Courtray, faisons savoir à tous chiaulx qui ces notres presentes lettres verront et orront, que douse personnes dou commun de no ville de Courtray sunt allé en pelerinaige à Nostre Dame, à Bouloingne, et ont raporté lettres k'il on fait leur pelerinaige en non d'amende, pour l'occoision d'un arsin ke li prevost et li eskevin et li communs de Courtray fisent en ardant une maison sour le tiere St.-Piere, de Lille, en l'an mil deux cens quatre vins et un, et ont restabli et restoret le lieu et le maison bien et suffisaument et rendu tous cous, tous damages et tous despens que li doyens et li capitles de Lille ont fais pour l'occoision del arsin devant dit. En tiesmoingnage de laquelle chose nous avons ces présentes lettres scellees de nos scel ki furent faites l'an de l'incarnation notre Seigneur mil deux cens quatre vins et deux,

le lundi après le St.-Martin en yvier.— En tesmoing desquelles lettres avoir veues saines et entieres et scellées comme dit est, nous avons mis à cest present transcript le scel aux causes de la dicte ville de Lille, l'an 4, le jour dessus premiers dis.

(Original en parchemin. Archives du département du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille.)

Extrait des registres de la mesme Chambre des Comptes de Paris.

CAROLUS, Dei gratia Francorum Rex, notum facimus universis, præsentibus et futuris, nobis pro parte dilectorum nostrorum abbatis et conventus ecclesiæ seu monasterii B. Mariæ Boloniensis extitisse expositum, quod felicis et inçlytæ memoriæ charissimus Dominus et progenitor noster, cujus anima requiescat in pace, dudum in adventu suo de Calesio apud Boloniam supra mare, prefatæ ecclesiæ redditus affectu promotus cupiens augmentare, sexaginta libras annui et perpetui redditus super emolumentis et obvenientibus pedagii nostri de Nemonte, per manus receptoris Ambianensis percipiendas et habendas annis singulis, concessit, potissime pro celebratione cujusdam missæ perpetuæ matutinalis, quæ prima quotidie in ecclesia prædicta cæntatur alta voce, super altare per nos ibidem fundatum coram effigie seu imagine Matris Dei Virginis gloriosæ. Verum, tractu temporis, hujus pedagogii redditus et obventiones adeo tenues effecti sunt, quod jam diu est, ut quinquaginta libras Parisienses vel circiter, et pro toto, valorem non excedant; super quibus, pro refectionibus necessariis caleciarum et itinere dicti pedagogii, sex libræ vel circe, sunt annuatim deducendæ, et maxime dicti religiosi veniendo Ambianum pro solutione dicti redditus super dicto pedagio a prefato receptore obtinenda, fatigati

sunt ac expensis oneratis quibus obstantibus, ad plenum persolvi nequeunt, neque possent de redditu prælibato; quæ cedunt in ordinationis et voluntatis dicti Domini progenitoris nostri, nostræque foundationis altaris memorati detrimentum, nec non dictorum religiosorum præjudicium supplicatum humiliter de remedio gratioso sibi per nos super hoc provideri. Nos igitur prædicti Domini pro genitoris nostri laudabile propositum ac sinceræ devotionis affectum favore prosequentes, ut ipsi religiosi serventis et libentius divinis insistant officiis; et ut etiam missarum, orationum et officiorum, quæ agentur in ecclesia Bologniensi prædicta participes effici mereamur, eorundem supplicationibus præmissis attentius inclinati, dictum pedagogium nostrum de Nemponte, cum juribus, pertinentiis, redditibus, emolumentis, et obvenientibus ejusdem universis amortissamus, et eisdem religiosis amortisatum concessimus, donavimus, concedimus, et donamus, ac in eisdem successoresque suos penitus transferimus, et perpetuo quitamus, loco dictarum sexaginta librarum annui redditus, cujuscunque valoris aut prætii dictum pedagogium sit, aut perveniat in futurum; et ex uberióri, totas financias nobis occasione, amortisationis, et concessionis hujusmodi, aut alias quovis modo pro præmissis debitas, remittimus eisdem, et quitamus totaliter, per præsentis, ex certa scientia, autoritate nostra regia, et nostræ plenitudine potestatis, constitutionibus, ordinationibus, statutis, revocationibus, mandatis, seu defensionibus factis aut faciendis nonobstantibus quibuscunque. Dilectis et fidelibus gentibus computorum nostrorum Parisiensium, nec non Balivo, et receptori nostro Ambianensi, cæterisque justitiariis et officariis nostris præsentibus et futuris, et eorum cuilibet, ut ad eum pertinuerit, vel loca tenentibus eorundem, dantes, tenore præsentium, in mandatis, quatenus dictos religiosos, et eorum successores in perpetuum, concessionem, dono et quitatione nostra uti et gaudere pacifice faciant et quitent,

absque aliqua exactione financiæ pro prædictis , pro nobis aut successoribus nostris, ab iisdem petenda vel levanda ; ipsos in contrarium de cætero nullatenus perturbandos impediētes, vel molestantes , aut perturbari , impediri seu molestari à quoquam quomodolibet permittentes. Quod , ut firmum ac stabile pepetuo permaneat , presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, salvo in aliis jure nostro, et in omnibus quolibet alieno. Datum apud Cricolium, anno Domini 1364, mense Novembris. Super plicam in latere dextro scriptum est : per regem , Julianus. Et in latere sinistro : expedita per Cameram, sine quacunque financia , ex deliberatione Dominorum , die 24 Aprilis 1374, post Pascha. Sic signatum à REYMONDETI : *Et scellé en cire verte, où est empreinte la figure du Roy.*

Extrait d'un ancien Cartulaire reposant dans la Chambre des comptes du Roy à Lille en Flandres , *folio antepenultimo*, ce qui s'ensuit.

Ly Église de Nostre-Dame de Boulogne.

Nos Margarita Flandriæ et Haynonniæ comitissa, notum facimus universis quod nos litteras bonæ memoriæ Ferrandi, Flandriæ et Haynonniæ quondam comitis, et charissimæ Domine sororis nostræ piæ recordationis Johannæ, quondam Flandriæ et Haynonniæ comitissæ , uxoris ejus, sigillis eorum sigillatas, vitio et suspicione carentes vidimus in hæc verba. Ferrandus, Flandriæ et Haynonniæ comes, et Johanna, Flandriæ et Haynonniæ comitissa, universis presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Universitati vestræ præsentibus innotescat, quod nos divinæ intuitu pietatis, propter nostrarum antecessorum et successorum remedium animarum, ecclesiæ beatæ Mariæ de Bolonia concessimus et dedimus liberaliter et benigne octo libras

Flandriæ annis singulis , de censu nostro et successorum nostrorum apud Gravelinghes capiendas ; de quibus in pane, vino et candelis in officio missarum ibidem celebrandarum dicta sibi debet ecclesia in perpetuum providere. Quod ut perpetui roboris obtineat firmitatem , presentem paginam sigillorum nostrorum munibus duximus roborandam. Datum apud Gandavum, feria quinta post nativitatem Beati Joannis Baptistæ, anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo octavo. Nos vero Margarita comitissa prædicta, dictam collationem a præscriptis Ferrando et Joanna ecclesiæ beate Mariæ de Bolonia factam, sicut superius dictum est, laudamus, et approbamus, et tanquam terræ Domina confirmamus; præterea nos et Guido filius noster carissimus comes Flandriæ, participationem omnium bonorum quæ fiunt et de cætero fient in prædicta ecclesia consequi cupientes, pro salute animarum nostrarum prædecessorum et successorum nostrorum, constituimus in præfata ecclesia duos cereos, quemlibet cereum de una libra ceræ, coram sacro-sanctis dictæ ecclesiæ reliquiis, die ac nocte assidue aruros, et in perpetuum duraturos; pro quibus duobus cereis in prædicta ecclesia, prout dictum est, aruris, dedimus et concessimus prelibatæ ecclesiæ in eleemosynam perpetuam viginti et quinque libras annui redditus Flandriæ monetæ capiendas et recipiendas singulis annis in perpetuum ad accensam nostram de Gravelinghes, in festo Beati Remigii in capite octobris, cum prædictis octo libris quos ibidem dicta ecclesia recipere consuevit ex collatione F. et J. prædictorum prædecessorum nostrorum, prout in eorum litteris, quarum tenor superius est expressus, et quas nobis reddidit dicta ecclesia, plenius continetur, mandantes et percipientes districte receptori accensæ nostræ de Gravelinghes quicumque pro tempore fuerit, ut dictas viginti quinque libras ex collatione nostra et dicti filii nostri G., comitis Flandriæ, et octo libras ejusdem monetæ ex collatione prædictorum præde-

cessorum nostrorum, annis singulis dicto termino, certo nuntio dictæ ecclesiæ Beatæ Mariæ de Bolonia litteras abbas, vel ecclesiæ predic tæ patentes deferenti, quibus summæ contineantur prædictæ, de quibus per ipsas litteras confiteatur abbas, vel ecclesia sibi pro præsentem illo anno satisfactum fuisse, sine expectatione alterius mandati nostri, vel successorum nostrorum indilate persolvat. In cujus rei testimonium et perpetuam memoriam, præsentem litteras dictæ ecclesiæ tradidimus sigilli nostri munimine confirmatas. Ego etiam Guido, filius illustris comitissæ predictæ, comes Flandriæ et Namurci marchio, promitto pro me et meis successoribus comitibus Flandriæ in perpetuum firmiter observare. In quorum fidem presentibus litteris sigillum meum cum sigillo charissimæ Dominæ matris meæ duxi ad prædictam confirmationem apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo tertio, mense octobris.

Collationné sur ledit ancien cartulaire original que dessus, par moi soussigné écuyer, conseiller et historiographe ordinaire du Roy, et commis par sa Majesté à la garde et direction des Titres, Chartes et Registres, d'icelle Chambre des Comptes. A Lille, le septième octobre mil six cens soixante-dix-neuf.

Signé DENIS GODEFROID.

EXTRAIT DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE NOSTRE-DAME DE BOULOGNE.

Lettre de Jacques de Boulogne, évêques de Theroïenne, pour la fondation d'une chapelle nommée la chapelle l'Evesque, en ladite église de Boulogne.

UNIVERSIS præsentem litteras inspecturis, Jacobus Dei gratia Morinensis episcopus, salutem in Domino. Noveritis

quod nos ob remedium animæ nostræ ac parentum nostrorum fundavimus , instituimus , et constituimus quamdam capellaniam sex decim librarum Parisiensium annui redditus in ecclesiæ B. Mariæ Boloniensis deservendam in quadam capella quam ibi de novo constitui fecimus ; assignavimus autem et concessimus in perpetuum ad opus dictæ capellanæ decem libras et decem solidos Parisienses annui redditus , quos habebamus in scopis et in locis posterioribus , ubi consuevit esse domus seu manerium quondam Eustachii de Rumiliaco, avunculi nostri , situm apud Boloniam , inter domum seu menagium Joannis dicti Aigniel , ex una parte , et menagium Thomæ de Sancto Dionisio ex altera , attingentibus etiam ad magnum vicum B. Mariæ predictæ , a parte ante , et ad quendam parvum vicum à parte retro ; de quibus decem libris , et decem solidis Parisiensibus , capellanus dictæ capellanæ , qui pro tempore fuerit , tenebitur reddere annuatim ecclesiæ Beatæ Mariæ Boloniensis prædictæ decem solidos Parisienses , accedente ad id assensu et consensu expresso Vuillermi fratris et tunc hæredis nostri , abbatis etiam et conventus B. Mariæ prædictæ , a quibus dictæ scopæ , et loca posteriora tenentur , ad id accedente assensu : Majore et scabinis Boloniensibus , quantum in se est, volentibus et consentientibus , assensum et consensum ab hoc præbentibus. Residuum vero redditus tenemur emere , et dictæ capellanæ assignare ; et quousque hoc fecerimus capellaniis prædictis tenebimur anti-dem de nostro proprio annuatim præstare. Dictam vero capellaniam contulimus Domino N. de Baduic , quem ad titulum dictæ capellanæ promovimus in sacerdotem : et eam confere debemus , quamdiu vitam gesserimus in humanis ; post decessum vero nostrum , abbas B. Mariæ Boloniensis prædictæ , quicumque fuerit , eam conferre debet cum vacabit. Capellanus autem dictæ Capellanæ , nobis vitam in humanis gerentibus , tenebitur singulis diebus missam de Sancto Spiritu celebrare ; post decessum vero

nostrum missam pro defunctis celebrabit, et nos prædicta omnia autoritate ordinaria et pontificali, approbavimus, confirmavimus, et confirmamus. In quorum omnium testimonium, et munimen, præsentibus litteris sigillum nostrum, una cum sigillis dictorum abbatis et conventus, duximus apponendum. Datum anno Domini 1293, die lunæ post Trinitatem.

Fondation de deux cierges ardents devant l'image de Notre-Dame de Boulogne, par Guy de Chastillon, comte de Saint Paul, en 1286.

Nos, Guido de Chastillon, comes Sancti Pauli, et Matildis ejus uxor, universis præsentibus litteris inspecturis aut auditoris, salutem in Domino. Sciant universi, quod cum propter Deum et ob salutem animarum nostrarum, statuissemus duos cereos ardentibus ante imaginem B. Mariæ Boloniensis, die ac nocte in perpetuum, et ad celebrandum obitus nostros singulis annis solemniter in diebus mortis nostræ, pariter testamentum fecissemus, atque ad ipsa onera adimplenda, dedissemus Abbati et conventui ejusdem loci viginti libras Parisienses annui redditus assignatas super urbiq; nostræ redditus singulis annis, nos ob utilitatem nostram, quam ipsius ecclesiæ, commutavimus prædictam summam in octo mensuras terrarum nostrarum, quas dictis religiosis concessimus; et Hugo Sancti Pauli filius noster allaudavit prædicta, sub sigillis nostris. Datum anno Domini 1286, mense Septembri.



Extrait du registre des chartes commençant 1386 et finissant 1392, reposant en la Chambre des Comptes du Roy à Lille en Flandres , fol. 7.

Lettre de Simon de Granetot, abbé de Boulogne sur la mer, de non aliener un drap d'or que (1) feu Monsieur de Flandres donna en son vivant par devotion à l'Eglise Nostre-Dame de Boulogne.

 tous ceux qui ces presentes Lettres verront ou oyront , Simon, par la permission divine , humble abbé de N.-D. de Boulogne , et tout ly convenis de ce lieu , salut en nostre Seigneur. Comme tres-noble et tres-puissant prince Monseigneur le comte de Flandres , d'Artois et de Boulogne , de Nevers et de Rethel , nostre tres-redouté Seigneur , pour la tres grant affection et devotion qu'il a à nostre-dite église, pour la reverence de la Vi erge Marie , pour augmentation de ladite Eglise et des biens d'icelle , nous ait presentement donné un tres-noble et solennel drap d'or, ouvré de broderie de plusieurs images et autres choses , pour icelly drap estre mis au grant autel de ladite Eglise, aux jours de la glorieuse Vierge Marie , et aux autres jours solennels : sçavoir faisons, que nous avons promis et promettons , et avons enconvenu loyaument et sous le vœu de nostre religion , audit Monseigneur le Comte , du drap dessus-dit , garder bien et devotement à nos pouvoirs, et que par nous ne nos successeurs il ne sera aliéné , vendu, ou transporté hors de nostre-dite Eglise , en quelque manière que ce soit , mais demoura en icelle , pour estre mis aux jours , et par la manière que dessus est dit , et non autre part. En témoin de ce , nous

(1) Louis III, du nom dit de Mâle , comte de Flandres et d'Artois.

avons fait mettre nos scels en ces présentes. Faites et données à Boulogne, le 14. jour de decembre, l'an de grace 1383.

**Extrait d'un autre registre des chartes de la mesmes
Chambre des Comptes de Lille, commençant en
1451 et finissant en 1460, fol. 14.**

*Amortissement de certain droit de dixme acquise des deniers
de Philippes duc de Bourgogne, pour la fondation de l'huile
nécessaire pour allumer une Lampe d'or par luy donnée à
N. Dame de Boulogne.*

PHILIPPES par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, palatin de Haynau, de Hollande, de Zelande et de Namur; marquis du Saint Empire; seigneur de Frise, de Salins et de Malines, sçavoir faisons à tous presens et avenir, Nous, depuis aucun temps en ç'a, avoir donné et fait mettre en l'Eglise de Nostre-Dame de nostre ville de Boulogne sur la mer, une lampe d'or; et afin qu'elle soit fournie d'huile continuellement, pour rendre clarté et lumière jour et nuit perpétuellement et à toujours en ladite Eglise, à l'honneur, service et reverence de Dieu nostre Createur, et de la glorieuse Vierge Marie sa Benoiste Mere, Nous avons fait delivrer à nos bien amez en Dieu les religieux, abbé et convent de ladite Eglise, certaine somme de deniers, pour employer en rente, dont ladite lampe puisse estre suffisamment administrée et fournie d'huile, au long de l'an, et par chacun an perpetuellement. Lesquels religieux, des deniers dessus dits, ont acquis nouvellement pour la fondation de l'huile de ladite lampe d'un nommé Jehan de Londefort, cent sols Parisis de rente heritable par an, qui se comptent en certain droit de dixme, qu'iceluy de

Londesfort a ecliché d'un Fief qu'il tient de nous en foy et hommage , à cause de nostre comté de Boulogne , et lequel droit de dixme ainsi acquis , lesdits religieux ne pourroient tenir ne posséder sans admortissement , mais pourroient estre contrains à le mestre hors de leurs mains , dont s'ensuivroit que la fondation de l'huile de ladite lampe seroit nulle qui seroit contre nostre volonté ; ferme propos , et vraye entention ; pourquoy , Nous desirant ladite allumée , et servir à Dieu et à sa glorieuse Mere , et que soyons participans au service de Dieu , prieres , oraisons et bienfaits qui sont et seront faits en ladite Eglise à toujours mais ; Avons de nostre certaine science , volonté et propre mouvement , ledit droit de dixme en ladite valeur de cent sols Parisis de rente et revenu par an pour la fondation de l'huile nécessaire pour allumer ladite lampe , et donner clarté et lumiere pour le service de Dieu et de sa glorieuse Mere , perpetuellement jour et nuit en ladite Eglise , admorti et admortissons franchement par ces presentes , voulans et octroyans , que pour employer et convertir à l'œuvre et usage dessus-dit , et non ailleurs , lesdits religieux de ladite Eglise , qui sont à present , et ceux qui y seront pour le temps à venir , puissent avoir , tenir et posséder ladite rente de cent sols Parisis , et droit de dixme dessus-dit , comme chose morte par Nous donnée et dédiée à Dieu et à l'Eglise , et en jouir et user , pour la cause dessusdite , perpetuellement et à toujours , sans ce qu'ils soient , puissent , ou doivent estres contrains , ores et pour le tems à venir à icelle rente et droit de dixme vendre , transporter et aliener , ou autrement mettre hors de leurs mains , en quelque maniere que ce soit , pourveu toutesfois que lesdits religieux bailleront par écrit la declaration dudit droit de dixme en la valeur dessus-dite en l'expédition de cette presente , en nostre Chambre des Comptes , en cette nostre Ville de Lille. Si DONNONS en mandement à nos amez et feaux les gens de

nostre-dite Chambre des Comptes , à nos senechal et thresorier du Boulenois , et à tous nos autres officiers , ou à leurs lieutenans , et à chacun d'eux , si comme à luy appartenindra , que lesdits religieux de ladite Eglise , presens et à venir , fassent , souffrent et laissent de cet nostre present admortissement , volonté , et octroye , jouïr et user pleinement et paisiblement et à toujours , sans leur mettre , faire , ou donner , ores et pour le temps à venir , aucun empeschement au contraire. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours , Nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes , sauf en autres choses nostre droit , et l'autruy en toutes. Donné en nostre-dite ville , le 14. jour de février l'an de grace 1452. Ainsi signé , par Monseigneur le Duc , Nous et le Sire de Charny presens , J. MILET. *Visa.*

Extrait des annales et chroniques de France jusques au temps du Roy Louïs XI , composées par Nicole Gilles , secretaire indiciaire du Roy , et controlleur de son thresor , mort en 1503.

APRÈS la composition faite , le Roy Louïs XI. entra en icelle ville de Boulogne , qui appartenait à Messire Bertrand de la Tour , comte d'Auvergne , et déclara que pour le bien et seureté de la chose publique de son royaume , il voulait mettre ladite place en ses mains , moyennant recompensation suffisante qu'il en hailleroit audit comte , ainsi qu'il a depuis fait : et combien que ladite comté et seigneurie de Boulogne fust paravant tenuë en feage de la comté d'Artois , le Roy , qui à celle heure en devint nouveau seigneur , en fit hommage , déceint et à genoux , à la glorieuse Vierge Marie reverée en l'Eglise et l'abbaye dudit lieu , present l'abbé d'icelle abbaye , et pour droit et devoir donna et fit mettre devant ladite image un Cœur d'or fin , pesant deux mille écus d'or , et ordonna que dès-lors

en avant , luy et ses successeurs rois de France tiendroient ladite comté de Boulogne de la glorieuse Vierge Marie , et en faisant hommage devant son image en icelle Eglise , et à chacune mutation de vassal , payeroient un Cœur d'or fin du poids de deux mille écus d'or. Puis fonda une Messe perpétuelle à ladite Eglise , et une autre en l'Eglise Saint Martin hors les murs d'icelle ville , pour reconnaissance de la victoire que Dieu luy avait donnée.

Extrait des mémoires de F. de Tillet en l'inventaire des comtes de Boulogne.

LE Roy Loüis XI , tenant le comté d'Artois , mouvant de sa couronne , reconnut de Nostre-Dame de Boulogne , le comté dudit Boulogne , qui fut devote reconnaissance de la grace de Dieu , comme celle de la couronne , sans l'advoüer d'aucune domination temporelle.

Extrait de l'histoire de Loüis XI, par P. Mathieu. Liv. 8.

LE Roy entra dans Boulogne , et trouvant cette ville commode pour la fortification de sa frontière comme elle a toujours été fort renommée en l'une et l'autre coste de cette mer , en composa avec le Seigneur propriétaire Bertrand de la Tour , et comme nouveau Seigneur , en fit hommage , déceint et dépronné , teste nuë et à genoux , à la Vierge Marie , donnant pour droit et devoir à son image un Cœur d'or massif pesant deux mille écus , à telle condition , que dès-lors en avant luy et ses successeurs Rois tiendroient le comté de Boulogne de la Vierge , lui en feroient hommage , et à chacune mutation de vassal , payeroient un Cœur d'or fin de ce poids. Ce que les anciens appelloient Gessoriacum , se nomme aujourd'huy par les François Boulogne , par les

Anglais Boulen , par les Flamans Beunen. *Beatus Rhenatus* dit avoir veu une vieille inscription , où estaiet ces mots : *Gessoriacum, quod nunc Bononia.*

Ex Gallia Christiana Sammarthanorum in Episc. Bolon.

OBSERVARE hic lubet Ludovicum XI regem, cum Bologniam orationis causa devenisset, memor Deiparæ Virginis in ea urbe variis signis ac miraculis conspicuæ, uti et beneficiorum, quæ ipsius patrocínio sese palam obtinuisse profitebatur, speciali Dominam suam honoris prærogativa cohonestare cupiens, eidem Virgini in templo Boloniensi cultæ, cessit perpetuo jus feodi comitatus Boloniensis, adeo ut in posterum ipse ac successores reges, vel qui comitatu fruerentur ipsi, sanctissimæ Virgini coram effigie ejus, in manu abbatis loci, Sacramentum hominii profiterentur, solvendo etiam debita feudataria, prout constat ex diplomate originali dato apud Hesdinium mense Aprili 1478, quod in acta parlamenti et regiæ cameræ rationum Parisiis relatum fuit 18 et 19 Augusti ejusdem anni.

EXTRAIT DES ORDONNANCES ROYAUX REGISTRÉES
EN PARLEMENT.

*Lettres patentes du Roy Louis XI, pour l'erection de la
Senéchaussée de Boulenois 1478.*

LOUIS, par la grace de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Comme avons puis n'agueres acquis par titre d'échange le comté, terre et seigneurie, et appartenancè de Boulogne sur la mer, de nostre amé et feal cousin Bertrand de la Tour Chevalier, comte d'Auvergné, et depuis par autres nos lettres, nous

ayons donné et transporté l'hommage et fief d'iceluy comté de Boulogne , pour estre doresnavant tenu de la glorieuse Vierge Marie mere de Dieu nostre createur reclamée en l'église et monastere de Nostre-Dame en icelle nostre ville de Boulogne , par nous et nos successeurs , ainsi et en la forme et maniere que contenu est plus amplement és lettres et chartes que nous en avons fait bailler et expedier , et par ce moyen ; icelle nostre-dite comté est et doit estre du tout exempte , et non sujette de nostre comté d'Artois , dont par cy-devant elle estoit tenuë et sujette. Par quoy soit besoin pourvoir à ce que la justice d'icelle nostre Comté de Boulogne , et le siege de la senéchaussée , qui est le siege souverain d'icelle et des ressorts , baronies et seigneuries qui en sont mouvans et dépendans , soient regies , gouvernées et entretenues bien et convenablement , ainsi qu'il appartient. Sçavoir faisons que nous , ce que dit est considéré , avons déclaré , decerné et decreté , déclarons , decernons , nostre-dit comté de Boulenois et tous les ressorts et enclavemens mouvans et procedans d'icelle en tous cas quelconques , exemps et non sujets , ne responsables à nostre-dit comté d'Artois , ne à autre quelconques justices , sauf à nostre cour de parlement en laquelle icelle comté sera ressortissant sans moyens , ainsi que sont les autres senéchaussées de nostre Royaume , comme la senéchaussée de nostre comté de Ponthieu , et autres semblables. Voulons et nous plaist qu'icelle senéchaussée jouisse de tels droits , franchises et prerogatives que ladite senéchaussée de nostre comté de Ponthieu , et autres semblables , quant à tous les sujets , ressorts et enclaves d'icelle nostre-dite comté , et qu'ils ressortissent pardevant nostre senéchal de Boulenois de devant les barons , pairs , et hommes jugeans en nostre senéchaussée , comme juge mediat , et de là en nostre-dite cour de parlement , comme dit est , en interdisant à tous les autres juges quelconques la Cour , et reconnaissance de

nosdits sujets de Boulenois. Si DONNONS en mandement , par ces presentes , à nos amez et feaux les gens tenans et qui tiendront nostre parlement à Paris , et tous autres juges de nostre royaume, ou à leurs lieutenans presens et à venir , et a chacun d'eux , si comme à lui appartiendra, que le contenu en cettes , ils gardent et entretiennent de point en point inviolablement, sans enfreindre ny venir au contraire : car tel est nostre plaisir. En témoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel à ces Presentes. Donné à Arras, le 18 avril l'an de grace 1478 et de nostre regne le 17. *Sic signatum supra plicam, par le Roy, PICOT. Lecta publicata, et registrata, de expresse mandato Regis, Parisiis, in Parlamento 26. Invariis 1478. Sic signatum, CHARTELIER.*

Extrait des registres de la chambre des comptes de Paris 1479.

NOUS, par la grace de Dieu roy de France, sçavoir faisons à tous presens et à venir , nous avoir receu l'humble supplication de nos chers et bien amez les religieux , abbé et convent de l'église et abbaye de Nostre-Dame de Boulogne en nostre-ville de Boulogne sur la mer , contenant , que puis deux ans en ç'a, ou environ, pour certaines et grandes considerations à ce nous mouvans, nous avons donné, cédé, et transporté à la glorieuse Vierge Marie mere de Dieu nostre createur, reverée en ladite église, le droit et titre de fief et hommage de la comté de Boulogne , qui nous competoit et appartenoit à cause de nostre comté d'Artois et avoué icelle tenir de ladite dame , et devant son image fait ledit hommage en nostre propre personne , et avec ce , avons donné et transporté ausdits supplians les deniers venans des amandes. confiscations et exploits de justice au dedans du ressort de ladite comté à quelque valeur et estimation qu'ils soient , ainsi que ce , et autres choses sont plus à plein contenues et déclarées par nos autres lettres patentes en forme

de chartes données à Montargis au mois de may dernier passé, lesquelles ont été bien et deuëment verifiez et expediez par nos amez et feaux les gens de nostre cour de parlement, de nos comptes à Paris et thresoriers de France, etc. Nous, les choses dessus-dite considérées, qui sommes bien records et memoratifs desdits don et choses dessus declarées, et les autres qui nous meuvent à ce faire, desirans de tout nostre cœur entretenir nostre-dit don, pour la grande, singulière, parfaite et entiere devotion et affection, que nous avons toujours euë et avons à ladite glorieuse Vierge Marie et à sadite église de Boulogne; en laquelle à l'intercession de ladite dame se font chacun jour de beaux, grands, et evidens miracles, et y affluent plusieurs et grænd'quantité de pelearins de divers pays et nations; avons de nostre propre mouvement, certaine science et autorité royale, déclaré et declarons par ces presentes, que nostre volonté, plaisir et entention est, que lesdits supplians ayent, prennent et reçoivent tous et chacuns les deniers, lesdites amandes, confiscations et exploits de justice, qui nous sont et seront adjudgées en et par tout ladite comté de Boulogne, ressorts et enclavemens d'icelle, par quelques juges, sieges et auditoires que ce soit et puisse estre, à quelque valeur et estimation qu'elles puissent monter, etc. Si DONNONS en mandement à nos amez et feaux gens de nos comptes à Paris, aux senéchal de Boulenois, prevost de Boulogne, et à tous nos autres justiciers, ou à leurs lieutenans ou commis, et à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra, que de nos presens, volonté et declarations, dons, amortissemens et choses dessus-dites, ils fassent, souffrent et laissent lesdits supplians et leurs successeurs jouir et user perpetuellement, pleinement et paisiblement, et le contenu en ces presentes gardent et observent de point en point selon leur forme et teneur, etc. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre et apposer nostre scel à

cesdites presentes , sauf en autres choses nostre droit , et l'autruy en tout. Donné au Plessis du Parc lés Tours au mois de janvier l'an de grace 1479, et de nostre regne le 19. Ainsi signé , LOUIS : Par le Roy , le gouverneur de Bourgogne , G. DE MARLE. *Visa contentor, ROLANT.*

Lecta , publicata et registrata in Camera Computorum Domini nostri Regis Parisiis die 27. Martii ante Pascha , anno Domini 1479. LE BLANC.

EXTRAIT DES ARCHIVES DU CHAPITRE DE BOULOGNE.

Fondation de 4 lampes ardentes devant l'image de Nostre-Dame de Boulogne , par le Maréchal de Crevecœur, Seigneur des Cordes.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront , Jean de Mirevault ecuyer , licencié és loix , à present garde du scel ordinaire étably à Arras par le Roy nostre Sire , pour sceller et confirmer les contrats , Marchez et obligations qui sont faites , passées et receuës en ladite ville , pays et comté d'Artois entre parties , salut. Sachent tous que pardevant Nicolas de Hemont et Jean Bonvoisin, notaires d'iceluy seigneur roy , et par lui mis et établis en la ville et baillage de Saint Omer à ce ouïr. : fut present en sa personne noble homme Eustache de Fiennes , chevalier , seigneur d'Esquerdes , sous-néveu et héritier de feu haut et puissant seigneur messire Philippe de Crevecœur en son vivant chevalier de l'ordre du Roy , seigneur dudit lieu d'Esquerdes , maréchal de France , senéchal et gouverneur de Boulenois ; et a reconnu que pour accomplir l'intention pieuse dudit Seigneur Maréchal son bis-oncle , par laquelle entr'autres choses il auroit ordonné quatre lampes ardentes , au devant

de la représentation de l'image de la Vierge Marie, en l'église et abbaye d'icelle Vierge en la ville de Boulogne sur la mer, et pour l'entretienement et lumiere d'icelles donné et assigné sur tous et chacuns ses biens, fiefs, seigneuries, terres et héritages, et sur tous les plus clairs et apparens d'iceux, la somme de quatre-vingts-dix livres tournois monnoye de France, de rente annuelle et perpétuelle, payable aux jours et termes de S. Remy et Pasques, sachant par ledit sieur comparant cela estre veritable, désirant par lui à ce fournir : pour ces causes, il aurait, et a de nouveau ratifié, agréé, et approuvé ladite fondation de semblable rente annuelle, et prendre et percevoir par chacun an audits termes, aussi sur tous chacuns ses biens, seigneuries, terres et héritages, par les prier, religieux et convent de ladite abbaye, leurs commis, deputez, ou ayant cause, etc., à condition expresse qu'iceux prier, religieux et convent seront soumis de tout fournir et accomplir la fondation dudit feu seigneur Maréchal de France, qui auroit depuis esté agréé et approuvé par défaut messire Jean du Bois, en son temps chevalier seigneur dudit Esquerdes son neveu, et par messire Anthoine du Bois, evesque de Beziers, oncle dudit sieur comparant, dont à ces fins, iceux prier, religieux et convent lui seront tenus bailler lettres authentiques pour la seureté d'entretenir en tous points les ordonnances et fondation desdits feus sieurs, en la mesme forme et maniere qu'ils ce ont ordonnez. Si a promis outre et pardessus ce ledit sieur comparant de, à ses propres frais et dépens, faire faire une verriere, et icelle faire mettre et apposer au haut du cœur de ladite église et abbaye historiée et armoriée, au bon plaisir dudit sieur comparant, neanmoins de bonté qualité décente, eü égard au lieu et arrearage de ladite rente, que en considération de ce luy ont esté donnez, quittez et remis par lesdits religieux, prier et convent et commis : et à ce faire, fournir, payer et continuer le payement d'icelle rente : a iceluy seigneur d'Esquerdes

comparant obligé. et oblige tous sesdits biens, fiefs, seigneuries, terres et heritages, ensemble ceux de ses hoirs presens et à venir, accordant sur iceux rapport, main assise, mise de fait, etc. Tout ce dessus nous ont lesdits notaires témoigné estre vray par leurs seings cy mis : et nous a leur dit témoignage, avons mis à ces presentes lettres ledit scel ordinaire qui furent faites, passées et reconnuës au chasteau d'Eulle, le 18. jour d'octobre quinze cent soixante-cinq. Signè, BONVOISIN et DE HEMONT. Et sur le reply, DE SAULTY, et scellé.

Prise de Boulogne par les Anglois, son recouvrement par Henry II, suivi de divers hommages et témoignages d'affection de nos Rois, envers Nostre-Dame de Boulogne.

*Ex Guillelmi Paradini memoriæ nostræ lib. 4. cap. 6.
impress. 1548, pag. 162.*

BANUM in urbe Bononiensi augustum Virginis est, famaque nobilitatum, cujus direptis ornamentis ad eam diem intactis, contactos sacrilegio Barbaros, eo usque furor agitavit ut templum ipsum terra oppletum, instar arcis, emunirent, omnibus sacris conculcatis, ob idque nunquam postea prospere quidquam illis evenit, sed gravia piacula a templi sui violatoribus spoliatoribusque Virgo Mater exegit; pestilentia enim tam gravis brevi consecuta tot Barbaros occidit, ut subende recentes urbis præsidio mittendi ex Britannia essent, deerantque jam in insula, qui Bononiæ præsidio ire vellent. palamque imperium milites detractabant; eoque res processit, ut vincti milites navibus imponerentur, qui deportarentur in continentem, nullis igitur occurrentibus causis

tantæ cladis ab eversione templi augustissimi orta revera videbatur.

Extrait des Annales de France composées par Nicolle Gilles, jusque au Roy Louis XI, depuis continuées par Denis Sauvage, historiographe du roy Henri II, imprimées en 1564.

U mois d'Avril 1550, feste de Saint Marc, à huit heures du matin, les Anglois mirent en possession les François de la ville, chasteau, et forts du comté de Boulenois, suivant les conventions et articles de paix, delaisant les artilleries, munitions et vivres autant qu'ils en avoient trouvez leans, lorsqu'il y entrèrent. Le 15. jour de May en suivant, le Roy de France entra dans ladite ville de Boulogne, où il presenta en l'église de Nostre-Dame de Boulogne, une grande image d'argent qu'il avait fait faire à l'honneur de ladite Dame, pour mettre au lieu de celle que les Anglois avoient transporté, quand ladite ville par composition leur fut livrée.

Ex chronico Belgico Ferreoli Locrii ad an. 1550.

HENRICUS II, Galliarum Rex, reddita illi ab Eduardo, Anglorum Rege Bononia, Deiparæ statuam argenteam, cum quatuor prægrandibus ejusdem metalli lampadibus, B. Virgini Bononiensi impertit.

*Extrait de l'histoire d'Angleterre d'André du Chesne,
Livre 21, page 1070.*

CETTE paix fut confirmée par une nouvelle alliance et amitié des deux rois, qui s'envoyèrent ambassade d'un et d'austre costé; car non seulement celuy de France fut fait chevalier de l'ordre d'Angleterre, et celuy d'Angleterre de l'ordre de France, qui est comme la marque d'une conjonction tres-estroite entre les princes; mais encore Edoüard accorda

madame Isabelle fille de Henry , bien qu'il ne l'épousa pas, et suivant cela, la ville de Boulogne fut remise entre les mains du Roy Henry , lequel y fit son entrée le 15. jour de May 1550, et s'acquitta de l'hommage auquel Loüis XI, avoit obligé les rois de France ses successeurs envers l'Eglise de Nostre-Dame dudit Boulogne.

Extrait du compte de l'épargne, rendu par M. André Blondet, thresorier, pour l'année 1550, reposant en la Chambre des comptes de Paris.

 M. Jean de Rebinghes , abbé de Nostre-Dame de Boulogne sur la mer, la somme de douze cens livres tournois, dont ledit Seigneur roy lui a fait don, à ce qu'il ait meilleur moyen de faire reparer l'église et Abbaye, qui avoient esté démolies et ruïnées par les Anglois , et doresnavent entretenir le service divin, qui y a accoutumé estre celebré, et ce outre et pardessus la somme de mille écus soleil, qu'il avoit ci-devant receuë pour ladite reparation : laquelle somme de douze cens livres, ledit thresorier de l'épargne, a payé audit de Rebinghes, en un mandement en parchemin, signé de sa main, daté du 11. jour du mois de Septembre.

Lettre du Roy Charles IX, au sieur de Morvilliers, gouverneur de Boulogne, dont copie collationnée est aux archives de l'église de Boulogne.

 MONSIEUR de Morvilliers, les doyen, chanoines et chapitre de Boulogne, m'ont fait entendre , qu'environ un mois après le commencement des derniers troubles, vous fites mettre par bon inventaire en la presence de nos officiers en la senechaussée de Boulenois dans le chasteau de Boulogne, leurs reliquaires, lampes, argenterie, chapes, chasubles, tuniques, ornemens d'autel, et autres meubles, par ceux de leur église,

[Faint, mirrored handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

Locus

Q

tesorier de
Chanoine de
de Boulogne
et leur ayon
D'un coter de
y l'ay par le
aduenir
son vian
moy homme
a cause de m
d' fait par
premier de
Lorret de
employe a
par ville de
a l'arde de
fait a par

en intention de les leur garder et conserver : et d'autant qu'à présent les troubles sont pacifiez , et qu'ils desirent retirer leurs ornemens et argenterie , pour servir au ministère de leur église , je vous prie ne faillir de rendre ausdits doyen , chanoine et chapitre le contenu audit inventaire , en presence de nos officiers , en prenant décharge d'iceux doyen , chanoines , et chapitre , pour faire apparoir , comme ils l'auront receu . Et pour ce que je m'asseure que n'y voudrez faillir , je feray fin , priant Dieu , monsieur de Morvilliers , vous tenir en sa sainte garde . Ecrit à Paris le 13. jour de May 1568 . Ainsi signé , CHARLES : et plus bas , FIZES , et closes sous sceaux volans . Et en la superscription , à Monsieur de Morvilliers , chevalier de mon ordre , capitaine de cinquante lances de mes ordonnances , et capitaine et gouverneur de ma ville de Boulogne .

Lettre dont l'original est aux archives du chapitre de Boulogne , touchant l'hommage des deux cœurs d'or , deus a Nostre-Dame de Boulogne par les rois Louis XIII et Louis XIV .

RESORIER de mon épargne , payez comptant aux doyen , chanoines et chapitre de l'église Nostre-Dame de ma ville de Boulogne , la somme de douze mille livres tournois , que je leur ay ordonné , sçavoir six mille livres , pour l'hommage d'un cœur d'or fin du poids de vingt-cinq livres , deub à ladite église par le feu Roy Monseigneur et pere , à cause de son avenement à la couronne , et duquel il ne s'est acquité de son vivant , et pareille somme de six mille livres , pour mon hommage d'un pareil cœur d'or aussi deub à ladite église à cause de mon avenement à cette couronne , ainsi qu'il a esté fait par mes predecesseurs Rois ; et ce sur les deniers provenans de la vente extraordinaire de bois faite ou à faire és forest de Boulenois , pour estre ladite somme de douze mille livres employée à la refection de l'autel de l'église

cathédrale de ladite ville , et non à autre effet , conformément à l'arrêt du conseil du 24 Janvier 1635. Fait à Paris, le 13. jour de Février 1644. Signé LOUIS, et plus bas , DE GUENEGAUD.

Ordonnance de Mazarin.

LA reine , par l'avis de la congrégation ordonnée par Sa Majesté pour les affaires ecclésiastiques , a accordé à l'église Notre-Dame de Boulogne , le cœur d'or , conformément et aux conditions portées par l'arrêt du 24 janvier 1635 , ou la somme de six mille livres pour le Roi , et pareille somme pour le feu Roi de très-glorieuse mémoire ; les Rois prédécesseurs de leurs majestés s'étant acquités de cet hommage.

Fait à Paris , ce premier jour de Février 1644.

Le card. Mazarini.

Lettre de Jussion du Roy Louïs XIV. pour le mesme hommage.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nos amez et feaux conseillers les gens tenant nostre Cour de parlement et Chambre de nos comptes à Paris, salut. Nos chers et bien amez les doyen, chanoines et chapitre de Nostre-Dame de Boulogne , Nous ont remontré, qu'en consequence du don à eux fait par le Roy Louïs XI, d'un cœur d'or fin, à chaque mutation et avenement à la couronne , nous leur aurions accordé par arrêt de nostre conseil des 9 mars 1644 et 12 Juillet 1645, la somme de douze mille livres , sçavoir six mille livres pour le cœur d'or fin deub à ladite église par le feu Roy nostre tres-honoré Seigneur et pere, d'heureuse memoire , et pareille somme de six mille livres, pour celuy par Nous deub à cause de nostre joyeux avenement à la Couronne , à prendre ladite somme de douze milles livres sur les deniers provenans des ventes extraor-

gation ordonnée —
siastiques, a —
gne le coeur d'or,
es par L'arrest
six mille Livres
le feu Roy de —
ecessours de —
et hommage. —

1644

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

dinaires qui se feront pour cet effet és forests ducomté de Boulenois , conformément aux arrests par eux obtenus és années 1615 et 1635, tous lesquels arrests leur seroient demeurez inutiles jusqu'a present , pour n'avoir par vous esté verifiez et registrez : et dautant que nous voulons qu'ils jouissent entierement du contenu en iceux , Nous, de l'avis de la Reine regente nostre tres-honorée dame et mere, de nostre pleine puissance et autorité royale , Vous mandons , commandons , et tres-expressément enjoignons par ces Presentes signées de nostre main , que vous ayez à proceder à la verification et enregistrement desdits arrests cy attachez sous le contre-scel de nostre chancellerie , et de l'effet et contenu en iceux, vous fassiez jouïr pleinement et entierement lesdits doyen , chanoines et chapitre de Boulogne, sans y faire aucune difficulté. Mandons en outre au grand-maistre, enquesteur, general reformateur des eaux et forest de France, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution desdits arrest, selon leur forme et teneur , et qu'à eux en ce faisant, soit obéï, nonobstant toute lettres à ce contraire, ausquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdites presentes, pour ce regard seulement : car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 7. jour de may l'an de grace 1647. et de nostre regne le quatrième. Signé. LOUIS, et plus bas , par le Roy, la reine regente sa mere presente, LE TELLIER.

Registrées en parlement et en la Chambre des comptes , oüy le procureur general du Roy , les 3 et 15 de juillet. Signé, Du TILLET et BOUBLON.



RELEVÉ DES ACTES CONCERNANT LE DON DU CŒUR
D'OR (1).

INVENTAIRE des pièces et titres que mettent devant vous Messieurs tenans la cour de parlement les douze chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Boulogne, attachées sous le contriscel de la chancellerie, aux arestz du conseil du Roy des IX mars 1644 et XII juillet 1646, adjudicatifs de la somme de douze mille livres, au profit de ladite église, pour deux hommages à cause du comté de Boulogne a elle échus par les avenemens à la couronne tant du feu Roy Louis XIV de très-glorieuse mémoire que de Sa Majesté à présent régnante, et aux lettres patentes du septième mai mil six cent quarante-sept et dernier passé, par lesquelles il est mandé à la cour de faire enregistrer lesdits arestz et jouir lad. église du contenu en iceux selon leur forme et teneur.

La première de ces pièces sont les lettres patentes en forme de charte du Roy Louis XI du mois d'avril après Pasques 1478, par lesquelles, en recognoissance des grâces par lui et par son royaume reçeus, à l'intercession de la glorieuse Vierge mère de Dieu réverée en lad. église de Boulogne, il lui donne le droit et titre de fief et hommage dudit comté de Boulogne, à la charge entre autres choses d'en payer le reliefz tiers de chambellage et autres droitz seigneuriaux pour ce dûs à toute mutation de Roy, et outre d'offrir et présenter par lui et par ses successeurs Roys de France et comtes de Boulogne un cœur d'or fin de la pesanteur de treize marcs d'or, qui sera employé au bien et entretenement de lad. église.

(1) Cette pièce, provenant des archives du chapitre de Boulogne, est en la possession de M. l'abbé Haffreingue

La cour remarquera s'il luy plaist premièrement le temps auquel cette donation fut faite, qui fut quinze mois après la mort de Charles, dernier duc de Bourgogne, tué au siège devant Nancy, le cinquième de janvier 1477.

Seçondement que comme le comté d'Artois a toujours été un fief de la couronne, aussy les comtes d'Artois ont toujours prétendu que le comte de Boulongne estoit leur vassal et que de fait Philippe second, troisième duc de Bourgogne, s'estoit emparé de Boulongne et de toutes ses dépendances dès l'an 1419, pour ne lui avoir été les devoirs rendus par son vassal, ainsi qu'il prétendait, et que la détention en fut continuée par la maison de Bourgogne jusques en l'an 1477 que le roy Louis XI la reprit sur elle avec les villes d'Arras, de Hesdin et autres. Et ainsi que quand le roy Louis XI énonce esdites lettres en forme de chartes du mois d'avril 1478, que l'hommage du comté de Boulongne luy competait et appartenoit en raison de son comté d'Artois, il n'entend pas dire que ce fust selon la seigneurie directe et souveraine qu'il avait toujours eue sur le comté d'Artois à cause de la couronne, car Boulongne ne relevoit pas de Sa Majesté immédiatement, mais selon la seigneurie utile et domaniale qu'il avait acquise nouvellement sur ledit comté d'Artois par la mort dudit Charles, dernier duc de Bourgogne, à cause de la félonnie par lui commise contre sadite Majesté, et dans laquelle il était mort, la seigneurie utile de ce comté d'Artois ayant par cette mort esté réunie à la directe et souverainé.

Tiercement, que Bertrand de la Tour, dernier comte de Boulongne, voyant son comté en la puissance du Roy, l'échangea contre sa majesté au comté de Loraguetz, de crainte que la maison de Bourgogne, venant à se relever continuast à l'opprimer comme elle avait fait le passé.

Et le Roy Louis XI voulut par sa piété, et par sa sagesse, et providence incomparable, donner à la Ste. Vierge le droit et titre de fief et hommage de ce même comté de Boulongne

pendant que ledit droit lui appartenoit absolument comme seul seigneur souverain et domanial dudit comté d'Artois dont il relevoit pour empêcher à quelque événement qui arivast, que la maison de Bourgogne songeast jamais à querreller la mouvance et tenue du comté de Boulongne, à la couronne, au domaine de laquelle il l'avait réuni peu de mois auparavant.

En quatrième lieu, qu'il semble merveilleusement important, que ce titre d'hommage donné si solennellement à la Ste. Vierge, avec l'approbation et vérification des cours souveraines (et dont la conséquence, en ce qui regarde les intéretz et la charge du domaine ne va qu'à la continuation du paiement de six mille livres à chaque advènement des Roys à la couronne) demeure ferme, stable et permanent, s'il plaist à la cour, pour trois raisons :

La première afin de conserver réciproquement le patronage, et la protection de la très Sainte Vierge mère de Dieu stable et permanente non seulement sur ce petit comté, mais aussi sur tout le royaume.

La seconde pour les avantages que l'estât en pourra tirer au temps avenir. La cour sçait que quand le Roy François 1^{er} quitta à l'Empereur Charles Quint la souveraineté d'Artois, ce prince caut et advisé simula que cela se faisait comme par forme d'eschange ; et qu'au mesme temps que le Roy lui quittait la souveraineté d'Artois, il quittait au Roy la tenue et mouvance de Boulongne qu'il disait relever de lui à cause de son comté d'Artois. Et par ainsi la couronne retirant de ses successeurs lad. souveraineté d'Artois, ils pourraient en suite de cette énonciation intruse dans le traité de paix par l'empereur Charles Quint, prétendre devoir rentrer en la Seigneurie directe sur ledit comté de Boulongne ; mais toutes ces prétentions s'en vont à val l'eau, et paraissent vaines, si on tient le comté de Boulongne pour bien et duement inféodé à la Sainte Vierge, comme il est dès le mois d'avril 1478 :

Et si la fermeté et stabilité de cette inféodation vient à estre prouvée par des recognoissances authentiques faites succesivement de temps en temps , et par le paiement desdittes six mille livres soubz titre d'hommage à chaque avènement des Roys à la couronne. Car par là toute la chrétieneté verra que l'énonciation faite par l'empereur Charles Quint dans le traité de paix, n'a esté qu'un déguisement, et que le Roy François premier ne le dissimula que pour sortir de ses mains , puisque lors , et dès quarante huict ans auparavant cet hommage et ladite Seigneurie directe sur le Comté de Boulogne (qui avoit jadis appartenu a Comte d'Artois) appartenait légitimement de droit, et de fait à la Sainte Vierge.

La troisième que de cette inféodation du Comté de Boulogne à la Sainte Vierge , Monsieur de la Nelle jadis procureur général du Roy, tire le principal argument à l'encontre du procureur fiscal ou général d'Artois, pour monstrer que le Comté de St. Paul , arrière-fief du Comté de Boulogne, relève de la couronne et non pas du Roy d'Espagne, ainsi qu'il appert par les contredits dudit sieur de la Nelle contre la production dudit procureur fiscal d'Artois, en la page 118 et autres suivantes de l'exemplaire qui en a esté imprimé.

La seconde desdites pièces, sont deux autres lettres patentes en forme de chartres en un mesme cahier tiré de la Chambre des Comptes, l'une du même mois de janvier 1479, vérifiées toutes deux en la cour et en ladite chambre des Comptes, par les premières desquelles le mesme Roy Louis XI donna d'abondant et conformément auxdites lettres du mois d'avril 1478, à la mère de Dieu et à son église de Boulogne , toutes les amendes et exploits de justice dedans tous les ressorts dudit comté de Boulogne ; ensemble les amendes de soixante livres Parisis esquelles les sujets du mesmes comté seroient condamnés par la cour à cause de leurs foles applications , et par les secondes, outre les donations susdites qu'il confirme, il donne plus à la tres-sainte Vierge et à sadite église tout le revenu, profitz et émolu-

ments des greffes , tabillonnage gardes et clergies des scels royaux des obligations et contrats établis en tous les sieges royaux estant au dedans de la dite comté , ressorts et enclavements d'icelle , entre lesquels estait S. Paul, lesquels revenus, profits et émoluments avecq lesdites amendes, reviendraient aujourd'hui à plus de dix mille livres de rente annuelle. Mais ces pièces ne peuvent servir ici que de motif à la cour pour lui faire ordonner, s'il luy plait, que lesdites lettres et arests du conseil dont il est à présent question, seront registrés et exécutez selon leur forme et teneur, au profit de ladite église, qui a esté privée d'un si grand et notable revenu, qui lui avoit esté aumosné si authentiquement par lesdites lettres en forme de chartes deument vérifiés, et qui a depuis esté réuni au domaine de la couronne.

La troisième desdites pièces est en arrest du conseil du Roy du dixième de mars 1615 par lequel le feu Roy de glorieuse mémoire voulant accomplir ce qui est des bonnes et saintes intentions des Roys ses prédécesseurs sur la supplication de ses doyen, chanoines et chapitre, a ordonné qu'ils seroient païés de la somme de deux mille escus deus pour son advenement à la couronne sur les deniers provenants des coupes des bois extraordinaires que sa majesté ordonnait estre faites en ladite année et en la suivante, des chesnes et des balivaux estant en forest dudit comté de Boulongne, s'il s'en pouvait vendre commodément jusques à ladite somme selon qu'il serait advisé par le sieur de Fleury surintendant des eaux et forest de France.

La quatrième en date du x mars 1615 sont des lettres patentes par lesquelles a esté mandé à la cour de faire jouir lesdits doyen, chanoines et chapitre de l'effect et contenu audit arrest du conseil desdits jour et an.

La cinquième en date du cinquième mai audit an 1615 est l'arrest de la cour par lequel creu lesdites lettres patentes, la requeste a elle présentée par lesdits doyen.

chanoines et chapitre tendant afin de l'interinement d'icelle, et les conclusions de Monsieur le procureur général, ladite cour auroit ordonné que les dites lettres et l'arest y énoncé seroient communiqués audit sieur de Fleury, grand maistre des eaux et forestz de France pour donner avis sur le contenu d'icelle pour ce fait rapporté et communiqué à Monsieur le procureur général estre donné ce que de raison.

Par cet arest appert que sy ledit Sr. de Fleury eust été d'avis que la coupe extraordinaire ordonné par ledit arest du conseil du dixième mars 1615, eust peu estre faite, ainsi qu'il a esté advisé en l'occasion présente par Monsieur de Marsilly qui a succédé audit Sr. de Fleury en ladite charge, la cour eust des lors interiné lesdites lettres patentes et fait jour ladite église de l'effect dudit arest du conseil du dixième mars 1615.

Les six et septième en date du 24 janvier 1635 sont un autre arest du conseil par lequel la même somme de six mille livres a esté adjudgée aux dits Doyen, chanoines et chapitre pour ladite église par ledit feu Roy de très glorieuse memoire pour les mesmes causes, et sur les mesmes coupes. Et une commission ensuite au premier sergent sur ce requis pour faire, en exécution, tous les exploits nécessaires, lesquels arest et commission sont encore demeurez sans effect.

La huitième en date du 9 mars 1644 est un autre arest du conseil du Roy par lequel sa majesté accorde aux dits Doyen chanoines et chapitre de ladite église notre Dame de Boulongne la somme de douze mille livres, sçavoir est six mille livres pour l'hommage de sa majesté due à ladite église à cause de son joieux advènement à la couronne, à prendre ladite somme de douze mille livres sur les deniers provenantz des ventes extraordinaires des bois faites ou à faire en forestz du Boulonois, pour ladite somme de douze

mille livres estre employée à la réfection de l'autel de ladite église. Et ordonne audit Sr. de Marsilly de faire la visite desdites forestz dudit Comté de Boulonais pour voir s'il s'y pouvoit faire des coupes extraordinaires pour ladite Somme de douze mille livres en quelz endroits desdites forestz elles se pourroient plus commodément faire, et les moins à charge auxdites forestz dont il dresseroit son procez verbal qu'il enverroit au conseil ; pour aprez ledit procès verbal veu et rapporté audit conseil avec son avis, sur ladite visite extraordinaire, estre ordonné ce que de raison.

La neuvième de même de date est la commission adressante audit sr. de Marsilly aux fins que dessus.

La dixième en date du douzième Juliet mil six cent quarante sept est un autre arrest du conseil du Roy, ensuite et exécution du précédent, par lequel cren entre autres pièces le procez-verbal dudit sieur de Marsilly du treizième may 1645 et conformément à icelui, il a esté ordonné que par ledit Sr. de Marsilly ou par les officiers particuliers en vertu de sa commission, il sera vendu dans les formes prescrites par les ordonnances pendant six années prochaines et consécutives dans les coupes et ventes ordinaires des taillis dudit Comté de Boulonais, tel nombre et quantité de chesne qu'il conviendra et sur le retour des moins dommageables que faire se pourra, jusques à la valeur et concurrence de ladite Somme de douze mille-livres également par chacune année ; pour estre employées à la réfection dudit autel de ladite église de Notre dame de la ville de Boulogne.

L'unzième de même date est la commission dudit sieur de Marsilly aux fins de l'exécution dudit arrest.

La douzième en date du 16 may 1645 est le procès-verbal dudit sieur de Marsilly au bas duquel est son avis repris, aux arrest au 12 Juliet de la même année 1645.

La treizième en date du cinquième aoust, 1645 est la commission dudit sieur de Marsilly au Maître particulier desdites eaux et forestz du Comté de Boulonais estant en

charge à son lieutenant, pour mettre lesditz arrestz à exécution ne pouvant commodément y vaquer par luy mesme.

La quatorzième est la requeste présentée au dit maistre particulier ou à son lieutenant par lesdits Doyen, chanoines et chapitre, à ce qu'il lui pleust procéder à l'exécution dudit dernier arrest du conseil, tant selon le contenu en icelui qu'en ladite commission dudit sieur de Marsilly et son décret au bas d'icelle en date du 15^e février 1646, par lequel sur les conclusions du substitut de Mons^r. le procureur général il auroit ordonné qu'auparavant de procéder à l'exécution des dits arrestz, les parties obtiendroient vérification d'iceux tant au parlement qu'à la chambre des comptes.

La quinzième en date du septième mai 1647 sont les lettres patentes par lesquelles il est mandé à ladite cour de procéder à la vérification et enregistrement desdits arrestz du conseil et de faire jouir lesdits Doyen chanoines et chapitre de l'effect et du contenu en iceux selon leur forme et teneur.

La seizième est la requeste par eux présentée à ladite cour à cette fin.

La dix septième sont les conclusions de Monsieur le procureur général par lesquelles veues toutes les dites pièces et tout très murement et diligement considéré, il déclare qu'il n'empesche pour le Roy les dites lettres des 10 mars 1615 et septième may 1647 et ces dits arrestz du conseil estre enregistrez au greffe de ladite cour pour estre exécutez selon leur forme et teneur, aux charges y portées et de garder en ladite vente les formes prescrites par l'ordonnance qu'elle n'excédera ladite somme de douze mille livres et sera employé tant à la réfection de l'autel qu'autres nécessitez et ornementz de ladite église notre dame de Boulongne et outre à la charge que lesdits doyen, chanoines et chapitre ne pourront prétendre aucun autre droit à cause dudit comté que ladite somme de six mille livres seulement à chacun advènement des ROIS à la couronne.

EXTRAIT

DE L'HISTOIRE DE PICARDIE PAR P. RAMI, PAGE 315.

« **A**NDRÉ DUMONT, vers la fin de 1793, traversa Montreuil,
» et fit brûler dans cette ville, qui venait de changer son
» nom pour celui de la Montagne, un grand nombre de
» reliques et d'autres objets du culte catholique, aboli depuis
» par les décrets de la convention. A Boulogne-sur-mer il
» donna le même spectacle ; l'image si vénérée de la Vierge
» y fut réduite en cendres, le 8 nivose an II, en présence
» du peuple, et d'une jeune et belle personne vêtue en
» déesse de la liberté. Ces étranges scènes qui indignaient
» les citoyens tolérants, aussi bien que les dévots, se répé-
» taient dans chaque ville. »



PROCES-VERBAL

DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA NOUVELLE ÉGLISE
NOTRE-DAME.

L'AN de grâce mil huit cent trente-neuf, et le huit avril, sous le pontificat de Grégoire XVI, et l'épiscopat de Monseigneur Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour d'Auvergne-Lauragais, évêque d'Arras ;

Sous le règne de Louis-Philippe I^{er}, Roi des Français ;
M. Nau de Champlouis, pair de France, étant préfet du département du Pas-de-Calais ;

M. Launay le Provost, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, étant sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne ; M. Alexandre Adam, chevalier du même ordre, étant maire de Boulogne ; ces deux derniers présents et soussignés.

Monsieur Lecomte, curé-doyen de St-Nicolas, chanoine honoraire, vicaire général d'Arras, agissant au nom et comme délégué de Monseigneur l'évêque d'Arras, et assisté de Monsieur Delcroix, chanoine honoraire d'Arras et curé de la paroisse St.-Joseph (haute-ville), a béni, et mondit sieur Alexandre Adam, maire de Boulogne, a posé la première pierre de la nouvelle église, *destinée à devenir l'église paroissiale de la haute-ville de Boulogne*, et bâtie sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Boulogne, lequel emplacement devenu propriété privée lors de la révolution, a été depuis acquis et donné pour la construction de ladite nouvelle église, par M. l'abbé Agathon Haffreingue, chanoine honoraire d'Arras et chef d'institution. Cette construction a été entre-

prise par les soins et sur le plan de ce dernier, à l'aide d'une souscription volontaire faite parmi les habitants.

Cette première pierre a été posée au milieu de la base du premier pilier de la droite de la croix.

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les sus-nommés et autres personnes, fonctionnaires et notables, présents à la cérémonie, qui s'est faite au milieu d'un grand concours de peuple. Un double de ce procès-verbal a été enfermé dans une boîte en plomb et placé sous ladite première pierre.

Fait en double, le jour, mois et an que dessus.



DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LABBÉ SERGEANT A CETTE CÉRÉMONIE.

Quid sibi volunt isti lapides ?

Que veulent dire ces pierres ?

Au livre de Josué, ch. 4, v. 6.

VOILA, mes frères, ce que vous demandent depuis un demi-siècle et vos enfants et les étrangers, à la vue de ces murs renversés et de ces monceaux de décombres : *Quid sibi volunt isti lapides ?* — Que signifient ces ruines ? Et depuis un demi-siècle, l'ame navrée de la plus amère douleur, vous leur répondez : « Vous voyez les restes d'un temple saint, » célèbre par son antiquité, plus célèbre encore par ses » merveilles. »

Oui, tels sont, peuple fidèle, les tristes débris de ce temple si fameux, érigé par vos pieux ancêtres en l'honneur de la reine des cieux, lorsque son image sainte vint s'offrir miraculeusement à leur vénération ; et c'est sans doute de cette époque si reculée, et à jamais mémorable, que date votre existence, modeste chapelle que j'aperçois sous mes pieds ! Colonne sacrée, qui avez vu passer devant vous douze siècles, vous avez échappé aux malheurs des temps, pour attester que ce temple souterrain fut le premier sanctuaire de la sainte Patronne du Boulonnais.

Précieux monument, que de pieux et consolants souvenirs vous nous rappelez à la fois ! C'est ici que le Ciel s'est plus longtemps à combler de faveurs signalées tant de fervents pèlerins accourus pour implorer le secours de Notre-Dame de

Boulogne, dont le nom retentissait dans tout le monde chrétien. C'est ici que tant d'illustres personnages, que tant de braves guerriers, tant de princes et de rois, sont venus se prosterner aux pieds de la plus humble des vierges ; que dis-je ? c'est ici que presque tous nos religieux monarques, depuis Louis XI jusqu'à Louis XV, vinrent tour-à-tour, à leur avènement au trône, faire hommage de leur couronne à la Patronne du Boulonnais et de toute la France, dont ils se regardaient comme les vassaux et les feudataires.

Je laisse à l'histoire, mes frères, le soin de vous raconter comment la sainte image de Notre-Dame de Boulogne, après avoir été long-temps l'objet de la vénération de toute la chrétienté, fut ensuite, à diverses reprises, arrachée de son sanctuaire, indignement outragée et profanée par les aveugles ennemis du culte de Marie ; et comment elle fut enfin rendue aux vœux et à la foi de vos pères, qui relevèrent ses autels avec une nouvelle magnificence.

Alors s'éleva cette dernière basilique de Notre-Dame de Boulogne, que plusieurs d'entre vous ont encore vue dans toute sa splendeur ; et vous ne pouvez sans doute vous la rappeler sans attendrissement, en pensant que là vos pieuses mères vous ont consacrés à Marie ; que là, à leur exemple, vous vous êtes tant de fois agenouillés devant son image vénérée ; que là surtout vous avez été marqués du caractère auguste et indélébile de chrétiens, ou confirmés dans la foi, par ce saint et savant évêque qui fut si long-temps l'ornement de l'église du Boulonnais, et sera à jamais l'une des plus belles gloires de l'épiscopat !

Mais qu'est devenue cette antique cathédrale, théâtre si glorieux de la puissance et des vertus de Marie ? Hélas ! comme tant d'autres, elle est tombée sous les coups du vandalisme et de l'impiété, qui n'ont pas épargné non plus la sainte image que Boulogne regardait comme son plus riche trésor !

Mais le crime de quelques hommes égarés ne saurait vous être imputé, enfants de la religieuse et catholique Morinie ! Aussi Marie n'a point cessé de vous regarder, depuis ces affreux désastres, d'un oeil de bienveillance ; toujours vous avez été chers à son cœur ; et c'est elle, n'en doutez pas, qui, dans des jours d'aveuglement et de douloureuse mémoire, vous a préservés des calamités et des fureurs sangui- naires dont a été trop long-temps victime notre malheureuse patrie.

C'est à elle aussi que vous devez attribuer cette prospérité vraiment prodigieuse, qui, en peu d'années, a donné à cette cité une incontestable supériorité sur toutes les villes cir- convoisines, auxquelles elle était jadis si inférieure par sa population et son commerce.

Eh ! qui ne reconnaît pas encore une protection toute parti- culière de Marie sur le lieu même où elle fut si honorée durant l'espace de douze cents ans ? Il n'a pas éprouvé en effet le même sort que tant d'autres occupés aussi jadis dans cette ville par des monuments religieux, dont des usages profanes ont effacé jusqu'aux moindres vestiges. Le terrain consacré à Marie est resté intact jusqu'à nos jours.

Et soyez à jamais bénie, ô providence de mon Dieu, qui n'avez permis, ce semble, l'entière destruction de la basi- lique de Notre-Dame que pour la faire sortir aujourd'hui plus magnifique encore de ses ruines !...

Rues de Sion, vous pleurez depuis long-temps, vous pleu- rez parce qu'il n'est personne qui vienne aux solennités de son temple qui n'est plus ! *Vix Sion lugent eo quòd non sint qui veniant ad solemnitatem* (JÉRÉMIE. *Lament.*, chap. 1^{er}). Prêtres saints, depuis long-temps vous gémissiez amèrement devant le Seigneur, parce que vous avez à peine un lieu pour y prier avec les pieux fidèles ! Quittez ! ah ! quittez les ac- cents de la douleur pour vous livrer aujourd'hui aux trans- ports d'une vive et sainte allégresse ! Voyez cette pierre que l'église vient de bénir avec tant de solennité, que vous dit-

elle ? *Quid sibi volunt isti lapidés ?* Oh ! sur elle va être érigé, en l'honneur de notre illustre Patronne, un temple plus digne que tous ceux qui l'auront précédé de celle qui est la reine des anges et des hommes. Ce dôme, qui déjà s'élève avec tant de majesté, vous parle assez de sa future magnificence.

Réjouissez-vous à cet aspect, réjouissez-vous tous, religieux habitants de Boulogne ! Cette nouvelle basilique de votre protectrice et de votre mère est votre église à tous. Aussi, dignes héritiers de la piété de vos pères, et animés d'une sainte émulation, tous vous contribuerez à l'envi à l'achèvement de cette œuvre commune, et les généreux sacrifices que déjà vous vous êtes imposés la plupart, attestent assez que vous ne la laisserez pas imparfaite.... Car tout est possible à la foi, et surtout à l'amour.

C'est une grande chose en effet que l'amour qui naît de Dieu, m'écrierai-je ici avec un pieux auteur :

• C'est le bien parfait qui seul rend léger tout ce qui est » pesant ! Aussi celui qui aime donne tout pour tout ; il ne » regarde point aux dons, mais élève ses regards au-dessus » de tous les biens jusqu'à celui qui les donne ; il ne connaît » point de bornes, et son ardeur l'emporte au-delà de toutes » les bornes... L'amour enfin ne croit point à l'impossible. »

C'est ce que comprend bien sans doute l'homme vraiment courageux, qui seul d'abord, et en dépit de tous les obstacles, a osé tenter cette entreprise gigantesque, qu'on accuserait presque de témérité, s'il n'était prouvé, par tout ce qui se passe sous nos yeux, qu'il n'a fait que suivre l'inspiration du ciel. Hommage à ses intentions si pures et si désintéressées ! Hommage à sa foi si héroïque ! Hommage aussi à ces magistrats sages et éclairés qui, non contents d'honorer de leur présence cette imposante cérémonie, secondent et encouragent l'œuvre sainte par leur coopération et leur crédit. Ils comprennent, ces administrateurs à vues larges

et élevées, qu'ils ne sauraient trop s'empressez de répondre aux justes et louables désirs d'une population religieuse qui demande un temple où elle puisse rendre à Dieu le tribut d'adorations que tout homme lui doit ! Ils savent que la religion est la seule base solide de la paix et de la prospérité des familles, des cités et des empires.

Amis et protecteurs des arts, ils savent encore que c'est dans nos monuments religieux surtout que le génie de l'homme déploie toutes ses richesses et toutes ses ressources. Boulogne donc, depuis long-temps si pauvre en monuments remarquables, aura bientôt aussi sa merveille dans ce temple magnifique, qu'elle montrera avec orgueil à tous ceux qui viendront de loin le contempler et l'admirer.

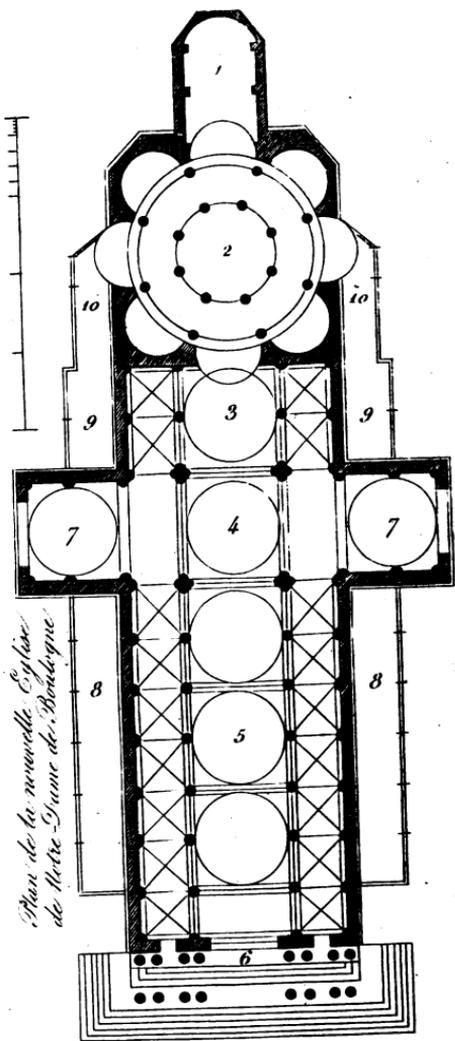
Et vous, auguste Marie, par votre crédit si puissant auprès de celui qui seul est l'auteur et le dispensateur de tous les biens, vous dédommageriez au centuple vos enfants chéris des sacrifices qu'ils auront faits pour la réédification de votre sanctuaire ! Vous appellerez sur leurs entreprises et leur commerce les bénédictions du ciel. Inondée des richesses de la terre et de la mer, cette cité occupera un jour le premier rang parmi les cités les plus florissantes de notre belle France.

Par les grâces signalées dont vous serez surtout pour eux une source intarissable, ses habitants formeront une population modèle, dont la salutaire influence se fera sentir à toutes les contrées voisines. Oui, sous vos auspices, ô reine des vertus, Boulogne recouvrera le glorieux titre de ville Sainte que la piété et la célébrité de votre culte lui méritèrent dans les siècles passés. Placée au haut de ce dôme majestueux, votre image sacrée sera pour nos marins l'étoile de la mer et le refuge le plus assuré dans la tempête. A son aspect nos haines s'apaiseront, nos discordes cesseront, tous les murs de séparation qui nous divisent seront renversés, parce que la justice et la paix se donneront un saint

baiser. Nous ne ferons tous qu'un oœur et qu'une ame , nous ne ferons plus qu'un peuple d'amis , qu'un peuple de frères comme il n'y a qu'un Dieu qui nous aime; partout la charité , la paix , la douce paix et la félicité , qui nous feront éprouver dès ici bas un avant-goût des célestes et éternelles délices.

AINSI SOIT-IL !





*Plan de la nouvelle Eglise
de Notre-Dame de Bondeyne*

PLAN DE L'ÉGLISE. (1)

Ce plan de la nouvelle basilique a été conçu sur de vastes proportions. L'édifice forme une croix grecque surmontée d'un dôme à son extrémité supérieure. Il s'appuie au nord au rempart par la petite chapelle de la Vierge, destinée à devenir plus tard la sacristie. En avant de cette chapelle en est une seconde plus grande qui conservera cette destination ; ensuite vient le dôme, qui , à l'extérieur, tiendra de ceux des Invalides , du Panthéon et de St.-Paul de Londres ; à l'intérieur il a reçu une disposition particulière qui l'en distingue beaucoup.

Son plan inférieur est une croix dont les branches sont ainsi occupées : au nord les chapelles que nous venons d'indiquer ; au sud, le chœur de l'église qui s'élève ; à l'ouest et au couchant , deux portails donnant issue à l'extérieur. Dans les intervalles sont quatre chapelles destinées à honorer les fêtes de la Conception , la Nativité , l'Annonciation et l'Assomption de la Vierge : chacune d'elles aura deux niches pour recevoir les huit pères de l'église. La corniche est supportée par huit pilastres cannelés d'ordre corinthien , ayant 12 mètres d'élévation.

Du fond d'une chapelle à l'autre , la largeur du dôme est de 82 pieds 5 pouces : son diamètre intérieur , pris à l'endroit de la corniche , a 64 pieds 5 pouces 6 lignes, c'est-à-dire 2 pieds 5 pouces 6 lignes de plus que le diamètre du dôme du Panthéon.

Au-dessus de la frise, le mur intérieur est ramené vers le centre et forme un commencement de coupole destiné à re-

(1) Cette description est extraite du journal *l'Annotateur*, année 1839.

cevoir une peinture dont le sujet n'est pas encore déterminé. Cette disposition est très-heureuse ; elle détachera la partie supérieure du dôme de la partie inférieure , et lui donnera beaucoup de légèreté. A l'œil toute cette masse apparaîtra comme suspendue dans les airs.

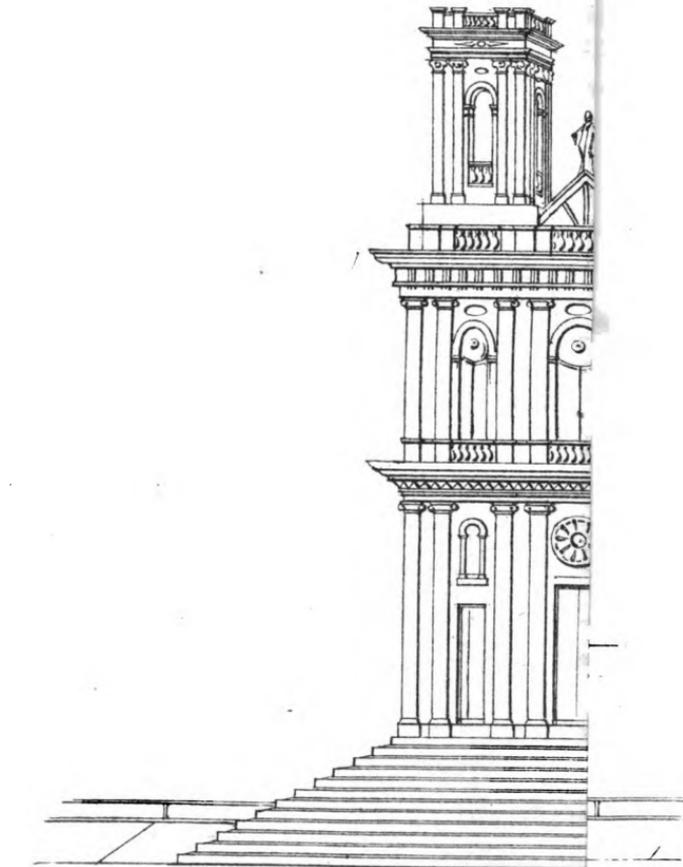
Au-dessus du bord extérieur de ce mur cintré prend naissance la première coupole, dans laquelle sont pratiquées 16 niches destinées à recevoir les statues des dix apôtres, de la Sainte Vierge, de St. Joseph, St. Jean-Baptiste et St. Paul, l'apôtre des nations. Cette première coupole, décorée à l'extérieur d'une colonnade circulaire de 16 colonnes cannelées d'ordre corinthien, de 30 pieds d'élévation, et à l'intérieur d'autant de pilastres de même ordre, sera vivement éclairée par 16 croisées correspondant aux 16 niches de la première. Le cintre de cette seconde coupole supportera la galerie intérieure ; percée d'une vaste ouverture circulaire, elle laissera voir la seconde, destinée à recevoir une peinture représentant la Sainte Vierge reçue par son Fils dans le ciel, au milieu de la cour céleste.

La colonnade supérieure supportera un entablement couronné par une galerie découverte et pavée en dalles, qui aura, comme celle de l'intérieur, 7 pieds de largeur, avec une balustrade ; de manière à ce que l'on puisse faire des deux côtés le tour de l'édifice.

Au-dessus s'élèvera la troisième coupole, ou dôme extérieur, qui sera surmontée d'une lanterne au sommet de laquelle s'élèveront la flèche et la croix. Dans cette lanterne sera placée une statue colossale de la Vierge dominant la ville, les campagnes et l'océan, au-dessus duquel elle s'élèvera de près de 600 pieds, de manière à être vue à une immense distance des navigateurs qui, dans leurs dangers, l'invoqueront comme une étoile tutélaire.

Du haut de la galerie extérieure du dôme, qui se trouvera à 150 pieds au-dessus du parvis, et aura un développement

Nouvelle Eglise



Plan optique elevé.)

de circonférence extérieure de 200 pieds, la vue portera sur une immense étendue de pays : elle embrassera le détroit du Pas-de-Calais tout entier, une partie de la Manche et de la mer du Nord, et des côtes de l'Angleterre. Ce sera l'un des plus magnifiques spectacles qui puissent être donnés à l'œil de l'homme.

Les quatre angles saillants du plan carré sur lequel est assis le dôme sont destinés à recevoir les statues colossales des quatre évangélistes avec leurs attributs.

Les trois quarts de la dépense qu'exige ce grand travail sont maintenant soldés, et les plus sérieuses difficultés sont vaincues. Les fonds ont été fournis par des particuliers, et principalement par M. l'abbé Haffreingue ; après lui, par M. de Campaigno, le dernier sénéchal, qui ne lui a pas consacré moins de cent mille francs.

La façade sur la place du Parvis-Notre-Dame aura 22 mètres de largeur, sur une élévation de 28, non compris les clochetons, qui auront seuls 8 mètres. L'élévation totale sera donc de 36 mètres.

Cette façade sera décorée d'un portique formé de huit colonnes cannelées, d'ordre corinthien, qui auront 11 mètres 50 centimètres ou 35 pieds de hauteur.

Cet ordre corinthien sera surmonté d'un ordre composite. Aux deux extrémités seront deux grandes croisées ; au centre, partie destinée à recevoir à l'intérieur les orgues, seront pratiquées trois niches d'inégale hauteur. Celle du milieu recevra probablement la statue de la Vierge, qui dans l'ancienne cathédrale occupait cette place. Nous lisons, en effet, qu'en 1627, Gilles Folie, grand-vicaire, chanoine et curé de la haute-ville, fit placer au-dessus du grand portail l'image de Notre-Dame de Boulogne.

Le corps de l'église se composera d'une nef principale avec ses bas côtés, de chapelles latérales, de la croix et du chœur.

La nef principale aura 9 mètres de largeur, et les collatéraux 4 mètres 50 centimètres. L'élévation sera de 27 mètres pour la nef, de 12 pour les collatéraux. A gauche, cinq chapelles auront la même hauteur que ces derniers, et par leur disposition formeront comme des seconds collatéraux.

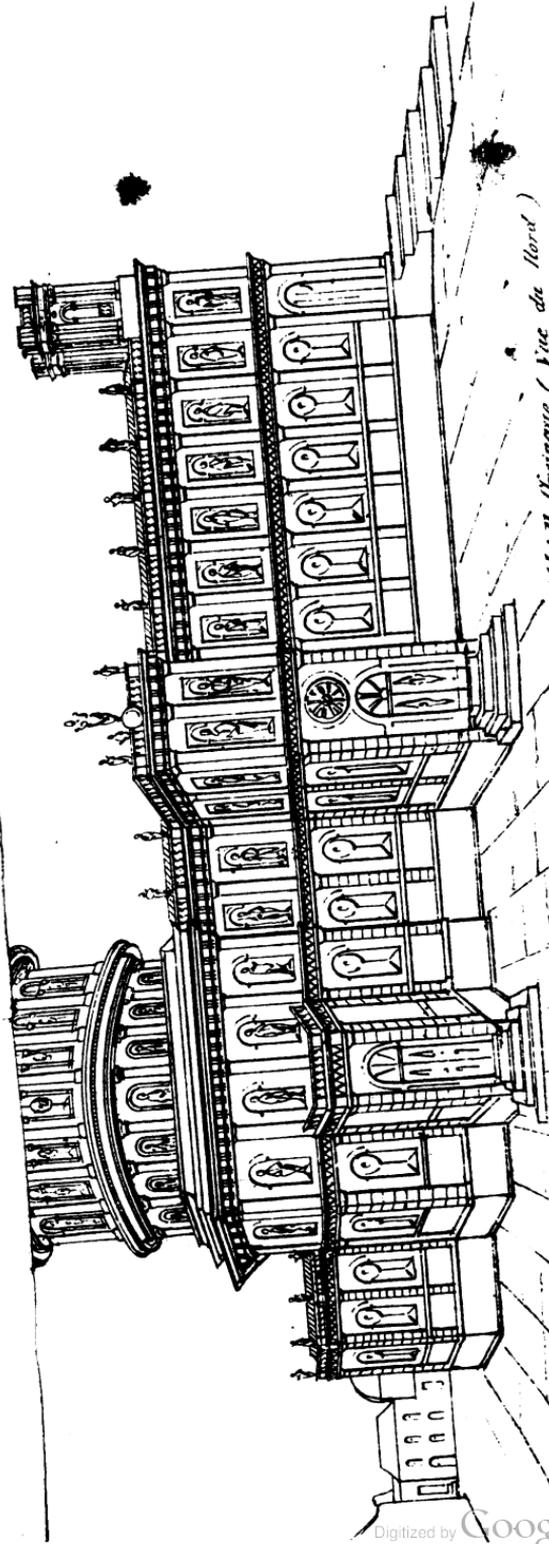
Du portail au dôme, contre lequel s'appuiera le chœur, on comptera huit arcades portées sur des colonnes d'ordre corinthien de 3 pieds de diamètre. Les arcades seront décorées de niches destinées à recevoir les statues des plus grands saints qu'honore l'Église. Ce même genre de décoration se continuera dans les entre-croisées sur le mur latéral qui surmontera les arcades.

La croix sera formée par une nef de même largeur que la nef principale, et de 21 mètres de longueur.

Le chœur aura 12 mètres de profondeur. Il communiquera avec le dôme par l'arcade existant aujourd'hui, qui a 12 mètres d'élévation. Quant à la décoration du mur de fond au-dessus de cette arcade, contre lequel la grande nef viendra s'appuyer, elle n'est pas encore arrêtée; mais elle sera nécessairement mise en harmonie avec celle du dôme lui-même et de l'église. Au-dessous du chœur sera la crypte, ou ancienne chapelle souterraine de la Vierge, que toute la ville a visitée depuis un mois qu'elle est déblayée des ruines qui l'encombraient, et dont la restauration est confiée aussi à M. de Bayser. Cet habile architecte ne manquera pas de lui conserver avec un soin religieux tout le caractère de haute antiquité dont elle a gardé les irrécusables témoignages, écrits sur ses colonnes trapues d'architecture romane, aux chapiteaux décorés d'animaux symboliques. (1)

Tel est le projet dans son ensemble. On a récemment publié un plan inférieur qui permet d'en juger, et un plan

(1) Voyez la description de cette crypte dans les mémoires à la suite de l'Histoire de Notre-Dame.



Vue du Nord

Plan optique élevé par M. Beaucourt d'après les dessins originaux de M. l'Abbé Halléouque (Vie du Nord)
Dédié à Notre Saint Père le Pape Grégoire XVI.

optique qui, bien qu'il doive recevoir quelques modifications importantes, donne une idée avantageuse de ce que sera après son achèvement ce grand édifice.

Sa décoration intérieure et extérieure n'est pas arbitraire : son caractère le plus saillant sera le grand nombre de monuments de sculptures chrétiennes. Au point de vue catholique, cette pensée est heureuse ; à celui de l'art, si une grande sobriété domine, comme nous l'espérons, dans l'exécution, elle sera irréprochable : elle catholicisera en quelque sorte l'art grec.

La mise à exécution peut seule, au surplus, révéler les beautés comme les défauts des plans. Il a fallu en outre se poser des limites. Si tout est possible à la pensée, la réalité est moins libre : elle subit des conditions de temps et d'argent que la première ne connaît pas.

Tel qu'il sera, ce monument honorera à tout jamais l'homme qui l'a conçu et qui a consacré à son élévation le produit des travaux de toute sa vie. Il ne sera pas sans quelque gloire pour notre population, qui, en échange du don si généreux dont elle est gratifiée, lui apporte avec empressement le tribut de ses pieuses largesses.

Elle sait que les monuments sont les titres de noblesse des cités, et ne s'arrêtera devant aucun sacrifice pour renouer la chaîne si fatalement brisée des événements de l'histoire de Notre-Dame de Boulogne, qui fut pendant un si grand nombre de siècles son premier titre de célébrité.



ADDITION AU CHAPITRE

SUR L'ABBAYE DE NOTRE-DAME, SA BANNIÈRE ET LES MÉDAILLES DE LA VIERGE.

J'ai dit dans ce chapitre qu'après de longues et nombreuses recherches, je n'avais pu découvrir qu'une seule médaille de la Vierge de Boulogne, incrustée dans un morceau de bois provenant de son antique statue, et appartenant à M. Florent Dutertre. Au moment où je termine la correction des dernières épreuves de cet ouvrage, M. Bruno Marmin, numismatiste distingué, me communique, quant aux médailles à l'empreinte de notre Vierge, un renseignement qui n'est pas sans importance. Ce renseignement est puisé dans un volume in-8°, ayant pour titre : « *Monnaies incon- nues, des évêques, des innocents, des fous et de quelques autres associations singulières du même temps.* »

On sait que dans le moyen-âge, et aux premiers jours de la renaissance, il existait en France des corporations d'une origine fort ancienne, dont la civilisation et une religion éclairée ont depuis fait justice. Ces corporations bizarres, étranges, avaient pour objets les cérémonies à la fois profanes et sacrées, connues sous les dénominations de *fêtes de l'âne, des fous, des innocents*, et autres de ce genre. De respectables et graves ecclésiastiques, de savants académiciens, tels que Savaron, Thiers, Ducange, Lebœuf, du Tillet, l'abbé d'Artigny, ont fait des recherches spéciales à cet égard, et publié des mémoires très-curieux. Or, en Picardie surtout, ces espèces de saturnales étaient en grande faveur, et pour les consacrer on mettait en

émission des pièces ou médailles de plomb sur lesquelles on gravait les noms et les armoiries réelles ou supposées des chefs élus pour chaque corporation. C'est de l'une de ces médailles ou pièces qu'il s'agit, dans le volume que m'a communiqué M. Marmin, et voilà ce qu'on y lit, à la page 97 :

— 54 —

FRATER : FRANCISCUS - BLONDIN.

« Un écusson sur lequel se remarque un dauphin. »

R. — NOSTRE : DAME : DE : BOVLONGNE :

« La Vierge tenant l'enfant Jésus dans un navire. »

« On sait que Louis XI donna à cette Vierge la comté réelle de Boulogne. »

« Cette pièce a-t-elle été frappée à Boulogne-sur-mer ? »
 « Je la dois à l'obligeance de M. Boucher, d'Abbeville. »

A ce texte on a joint, planche 23 de l'atlas de ce volume, le dessin de cette médaille, qui est grossièrement fait. Comme elle appartient aux fêtes dont je viens de parler, et qu'il n'y a dans notre histoire et dans nos chroniques aucune trace de l'institution et de la célébration de ces fêtes, ce n'est point à Boulogne qu'elle a été frappée. On pourrait croire, jusqu'à un certain point, qu'elle provient de Thérouanne, où on célébra une fête des fous, ainsi que je l'ai dit dans la description du missel de Henri de Lorraine, jusqu'en 1521, époque à laquelle l'évêque François de Melun en prononça l'abolition. En effet, il est naturel de penser que frère François Blondin ait pris pour revers de sa médaille la Vierge en grand renom parmi les Morins, parce qu'il était le chef de *li esgarés de Teroanne*, capitale de la Morinie, selon le dicton populaire rappelé par Crapelet en ses *proverbes du moyen-âge*. (1)

(1) L'ouvrage qui nous a fourni cette addition se trouve à Paris, chez Merlin, libraire, quai des Augustins, N. 7.

Campagne, par Guînes (Pas-de-Calais) le 21 novembre 1839.

MONSIEUR ,

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 courant, pour me faire part de l'intention où vous êtes de publier une nouvelle édition de *Notre-Dame de Boulogne*, ainsi que du désir de vous assurer de moi-même si les faits que l'on vous a rapportés, relativement à une donation que j'ai faite à une de mes tantes d'une des mains de Notre-Dame, sont bien exacts, et si vous pouvez leur donner de la publicité. Voici, Monsieur, ce qui s'est passé à cet égard.

Je faisais partie de l'état-major général de l'armée du Nord, en qualité d'adjoint aux adjudants-généraux de cette armée. J'en fus détaché par le général Dampierre, qui la commandait, pour remplir une mission relative à l'armement des côtes de la Manche, et c'est après avoir rempli cette mission que, passant à Boulogne pour retourner à l'armée, je fus au district pour y faire viser ma feuille de route. Il n'était pas neuf heures du matin. La salle était déserte, à l'exception cependant d'un de ses coins, dans lequel était reléguée Notre-Dame. Je m'en approchai, et, m'apercevant qu'une partie d'une de ses mains, qui avait été brisée, tenait à peine, je la détachai du poignet à l'aide de mon sabre. Je m'empressai, en sortant du district, d'aller l'offrir à ma tante, M^{lle} Alix Cazin, qui me sut infiniment de gré de ce religieux cadeau. J'ignore depuis ce qu'il est devenu. Je sais qu'il n'a pas été trouvé, à la mort de cette tante, dans son mobilier, et il m'a été dit alors qu'elle l'avait confié au chanoine Dupont.

Notre-Dame était , autant que je puis m'en rappeler, construite de chêne devenu presque noir par son ancienneté. Le corps en avait été mutilé et brisé, et on avait été obligé d'en rassembler les parties dans une enveloppe de fer-blanc. C'est ce qui a été parfaitement reconnu lorsqu'elle fut transportée du district sur la place de la haute-ville, où elle fut brûlée.

Je désire, Monsieur, que ces renseignements puissent remplir vos intentions; ils sont véridiques; vous pouvez donc leur donner toute publicité.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la considération la plus parfaite, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CAZIN DE CAUMARTIN.

A M. Hédouin, bâtonnier des avocats, membre de l'institut historique, à Boulogne-sur-mer.



*Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque d'Arras, concernant
l'érection de la nouvelle église.*

Nous, Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour-d'Auvergne
Lauragais, évêque d'Arras, grand officier de la légion-d'hon-
neur ,

A nos diocésains de la ville de Boulogne ,
Salut et bénédiction en N. S. J. C.

Nous sommes très-édifiés, nos très-chers frères, des
sacrifices énormes que vous vous imposez pour procurer
une église convenable à la population de la paroisse de la
haute-ville.

Votre zèle et votre dévouement à cette œuvre si sainte et
si digne de votre piété, ne doivent point rester sans en-
couragements de notre part.

Nous avons donc résolu et nous ordonnons que les quêtes
quadragésimales de votre ville, pendant les années 1840,
1841 et 1842, soient consacrées à subvenir à la dépense de
construction de cette église.

Nous serons heureux d'apprendre que ce don de notre
part vous a été agréable et que la destination que nous lui
donnons a rendu cette quête plus abondante.

Puissiez-vous du reste, nos très-chers frères, y voir une
nouvelle preuve de notre tendre sollicitude pour vous !

La présente sera lue et publiée au prône de l'église de
Boulogne le premier dimanche après sa réception, et
transcrite sur les registres des fabriques de cette église. Elle
sera aussi consignée dans les archives de notre évêché.

Donné au château de Bellebrune, le dimanche 29 sep-
tembre 1839.

† Ch., év. d'Arras.

*Lettre du même prélat, acceptant la dédicace de l'histoire
complète de Notre-Dame.*

Ruite, 16 juin 1839.

MONSIEUR,

RIEN n'est plus honorable pour moi que l'offre de la dédicace que vous désirez me faire. Je suis toutefois un pauvre Mécène, et il me semble que votre ouvrage, dédié au clergé du diocèse, serait sous un patronage plus imposant. Je vous laisse la liberté d'adopter l'un des deux. Je serai toujours flatté du choix que vous aurez fait.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

† CH., év. d'Arras.

*A M. Hédouin, bâtonnier des avocats, membre de l'institut
historique, à Boulogne-sur-mer.*

FIN DES PREUVES.

Il faut que le peuple soit
libre de choisir son
gouvernement, et que
ce gouvernement soit
responsable devant
lui.

Appendice aux Poésies.



A NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER.

A NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER.

Ce n'est point au milieu du fracas des cités,
Ce n'est point aux jardins pompeusement plantés,
Que ta main désigna ta demeure divine,
O Vierge de Boulogne, ô patronne des mers !
Mais parmi la bruyère et les joncs toujours verts
Et l'odorant genêt d'une agreste colline.

« Ce n'est pas au milieu du bruit et des splendeurs,
« Ni dans l'entraînement des profanes ardeurs,
« Qu'on trouve le bonheur auquel toute ame aspire ;
« Mais c'est dans le travail, sous un toit simple et pur,
« Au foyer d'un ami toujours vrai, toujours sûr,
« Que le cœur satisfait se dilate et respire. »

Un temple s'éleva décoré par la foi,
Et les grands y venaient s'incliner devant toi ;
A ton pavé brillait la fleur, royal emblème ;
Et sept flambeaux d'argent et trois lampes d'or fin,
O Vierge de Boulogne, illuminaient sans fin
Des plus riches clartés ta sainteté suprême.

« Ainsi, dans la retraite et le recueillement,
« Notre ame se transforme en noble monument ;

» De riantes vertus brillent au sanctuaire ;
 » L'espérance , la foi , l'ardente charité
 » Y rayonnent sans fin, flambeaux de pureté ,
 » Et l'homme avec respect adore leur lumière. »

Mais le temple s'ébranle et croule dévasté ;
 Albion sacrilège a détruit sa beauté ,
 Et fait tonner la mort où s'épanchait la vie !..
 Sa profane victoire emporte sur les flots ,
 O Vierge de Boulogne , espoir des matelots ,
 L'image à ton autel cruellement ravie.

« Ainsi les passions répandent le trépas ,
 » Et l'effroi dans l'esprit qu'envahissent leurs pas ;
 » Toute vertu se trouble au contact de leur ombre ;
 » Leur passage emportant, dans son cours furieux ,
 » L'image qu'on aimait et chérissait la mieux ,
 » Ne laisse que débris dans le cœur froid et sombre. »

Veuf de ton effigie et de tes saints flambeaux ,
 Tes murs abandonnés abritent des tombeaux.
 » Telle , quand de nos jours la tourmente est passée ,
 » L'ame s'enveloppant de regrets et de deuil ,
 » Dans son morne désert n'est plus que le cercueil
 » De tout ce qui charma notre jeune pensée. »

Mais la foi te rappelle et tu vas luire encor
 Sur ton pavé royal , parmi tes lampes d'or
 Et les flambeaux d'argent de ta sainte chapelle.
 « L'immortelle espérance ébranlée un moment
 » Se raffermait bientôt dans le recueillement
 » Et pleine d'avenir s'épanouit plus belle. »



C'est ainsi qu'explorant tes fastes vénérés,
J'entendais une voix dont les accords sacrés
En faisaient exhaler de pieuses pensées.
J'écoutais attentif; tout ce qu'elle chanta
Ma plume l'écrivit, et mon cœur ajouta :
« Ne renouvelons pas les tristesses passées !.... »

Oh ! ne t'éloigne plus, mère des matelots !
Reste pour protéger leur esquif sur les flots,
Dans ces murs dont pour toi la splendeur se relève !
Que la noble cité grandisse dans ta foi !
Que ses vierges toujours voient émaner de toi
La paix et le bonheur que la jeunesse rêve !

Jules CANONGE. [1]

Nîmes, mars 1840.

FIN.

[1] Cette pièce de vers ne nous est parvenue que le 30 mars 1840. Il nous était impossible de la placer parmi les poésies dont l'impression était terminée. Toutefois nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs de cette nouvelle preuve du talent distingué de M. Jules Canonge.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME.

	Pages.
Dédicace à Mgr. l'évêque d'Arras	3
Preliminaire sur cette neuvième édition	5
Avertissement de l'édition de 1827	44

HISTOIRE DE NOTRE-DAME PAR LEROI.

A la très-sainte Vierge , mère de Dieu	47
<i>Chapitre 1^{er}.</i> — De l'arrivée de l'image miraculeuse de Notre-Dame au port de Boulogne.	24
<i>Chapitre 2.</i> — De l'ancien et célèbre pèlerinage de Notre-Dame de Boulogne , et des hôpitaux , chapelles et autres établissements de piété faits en faveurs des pèlerins qui y abordaient de toutes parts	28
<i>Chapitre 3.</i> — Diverses marques de respect données à Notre-Dame de Boulogne par les rois , les princes et les seigneurs étrangers.	57
<i>Chapitre 4.</i> — Vœux et offrandes des rois très-chrétiens et des premières personnes du royaume jusqu'au temps de l'hommage de Louis XI.	48
<i>Chapitre 5.</i> — Hommage de Louis XI et des rois ses successeurs , suivi de plusieurs autres vœux considérables , jusqu'au temps où la ville de Boulogne fut assiégée par les Anglais. — Etat de la trésorerie et de la chapelle avant ce siège	59

<i>Chapitre 6.</i> — Prise de Boulogne par les Anglais, qui profanent l'église de Notre-Dame et emportent la sainte image en Angleterre. Le fléau de la peste les force enfin de rendre la place et d'y renvoyer l'image, dont le retour est suivi de nouvelles bénédictions.	72
<i>Chapitre 7.</i> — Nouvelle profanation de l'église de Notre-Dame de Boulogne, par les huguenots, qui dérobent la sainte image et la jettent dans le puits de Honvault.	84
<i>Chapitre 8.</i> — Pendant que la sainte image demeure cachée à Honvault, l'on relève peu à peu les ruines de la cathédrale. Au bout de quarante ans elle est rapportée dans la ville, où, après des enquêtes, elle est enfin reconnue pour l'ancienne image de Notre-Dame.	94
<i>Chapitre 9.</i> — Miracles, grâces et secours plus remarquables, obtenus par l'intercession de Notre-Dame de Boulogne.	105
<i>Chapitre 10.</i> — Dons offerts par plusieurs personnes du pays, et marques signalées de dévotion. — Continuation et perpétuité du culte de Notre-Dame de Boulogne. — Conclusion de cette histoire.	159
<hr/>	
Continuation de l'histoire de Notre-Dame depuis la fin du siècle de Louis XIV jusqu'en 1839, par P. Hédelin	151
<hr/>	
Notice historique et biographique sur l'évêché de Boulogne et sur les prélats qui en ont occupé le siège depuis sa restauration, au seizième siècle	185
De l'abbaye de Notre-Dame de Boulogne, de sa bannière, de ses armes et des médailles anciennement frappées en l'honneur de la Vierge.	199
Notes archéologiques et historiques sur la crypte ou chapelle souterraine récemment découverte dans l'emplacement du chœur de l'ancienne cathédrale de Boulogne.	207
Documents historiques sur l'institution de la fête de la Saint-Marc à Boulogne	219

	PAGES.
Annotations historiques et descriptives sur le grand bréviaire de l'évêché de Théroüanne	227
Godefroid de Bouillon. — Son lieu de naissance fixé à Boulogne.	237

Chants, ballades et poésies sur le culte de Notre-Dame de Boulogne, par l'auteur de la continuation de cette histoire et des notes et mémoires qui s'y rattachent	253
Le vœu de Charles-le-Téméraire	257
Le chant des soldats de Godefroid	259
La ballade d'Olivier.	261
L'anniversaire de la St.-Marc	263
La prière de Marguerite à Notre-Dame.	265
Souvenirs glorieux et religieux, à l'entour de Boulogne.	269
Avant l'orage	273
Départ et espérance de retour	275
Hymne à Notre-Dame	277
Prière du vieux marinier	278

POÉSIES DE DIVERS AUTEURS.

Ode latine à la Vierge de Boulogne, par le père Commire	283
Souvenirs de collège	285
Appel en faveur de la souscription ouverte pour la reconstruction de la cathédrale, par M. le baron d'Ordre.	289
Traduction de cette pièce en vers anglais, par M. R. B. H.	292
A la reine des anges, par M. Henri Blaze	295
Une mère à l'autel de la Vierge, par M. Wains-Desfontaines.	296
L'arrivée mystérieuse, par M. Lebon	299

La centenaire, par Mme. la baronne d'Ordre	303
--	-----

PREUVES.

	PAGES.
Documents, chartes, lettres, ordonnances royales, arrêts, procès-verbaux, extraits d'anciennes chroniques et de divers ouvrages, concernant l'histoire et le culte de Notre-Dame de Boulogne	515

 APPENDICE AUX POÉSIES.

Hommage à Notre-Dame de Boulogne, par M. Jules Canonge.	595
---	-----

FIN DE LA TABLE.

INDICATION DES PAGES OU LES PLANCHES DOIVENT
ÊTRE PLACÉES.

	PAGES.
Frontispice, par M. Edmond Hédouin, en tête du volume.	»
Musique de la ballade d'Olivier, à trois voix.	264
Fac simile de la lettre de Louis XIV	564
Fac simile de la lettre du cardinal Mazarin	562
Plan de la nouvelle église de Notre-Dame.	581
Plan optique, vue du côté du Nord	585
Id. id. vue du côté du Sud.	585



11-1-02
RECEIVED
NOV 1 11 11 AM '02



